



HAL
open science

Aleria-Palazzo 2024

Eric Gailledrat, Ariane Vacheret, Franck Allegrini-Simonetti, Juliette Bertaut, Jessica Blanc, Jean Michel Bontempi, Marie-Claire Brelle, Laetitia Cavassa, Paul Fontaine, Clémentine Jézégou, et al.

► **To cite this version:**

Eric Gailledrat, Ariane Vacheret, Franck Allegrini-Simonetti, Juliette Bertaut, Jessica Blanc, et al.. Aleria-Palazzo 2024. *Archéologie des Sociétés Méditerranéennes*. 2024. halshs-04831848

HAL Id: halshs-04831848

<https://shs.hal.science/halshs-04831848v1>

Submitted on 11 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Corse
Haute-Corse (2B)

ALERIA

Palazzo

Eric Gailledrat
Ariane Vacheret

Franck Allegrini-Simonetti
Juliette Bertaut
Jessica Blanc
Jean-Michel Bontempi
Marie-Claire Brelle
Laetitia Cavassa
Paul Fontaine
Clémentine Jézégou
Catherine Rigeade
Nuria Rovira
Federica Sacchetti
Séverine Sanz
Clara Sarradin

Rapport intermédiaire
de fouille programmée

2024

SOMMAIRE

Données administratives, techniques et scientifiques.	p. 3-24
<i>Fiche signalétique</i>	p. 5
<i>Générique de l'opération</i>	p. 7
<i>Notice scientifique</i>	p. 9
<i>Documents administratifs</i>	p. 11-24
Cadre de l'opération (E. Gailledrat)	p. 25-48
Zone 1-Secteur 6. Sondage stratigraphique contre l'enceinte hellénistique (A. Vacheret)	p. 49-80
Zone 2-Secteur 10. Stratigraphie le long du parement Est de la tour TOUTO3090 (J. Blanc, E. Gailledrat)	p. 81-98
Zone 3-Secteur 3e. L'angle SE de la tour hellénistique (E. Gailledrat, J. Blanc, P. Fontaine)	p. 99-128
Zone 4. La levée de terre méridionale (M.-C. Brelle, E. Gailledrat)	p. 129-192
Zone 5. Recherches sur le quartier méridional (J. Blanc, E. Gailledrat)	p. 193-218
Bilan et perspectives (E. Gailledrat)	p. 219-224
Bibliographie	p. 225-230
Annexes	p. 231-240
<i>Annexe 1 : Résultats de datation radiocarbone</i>	p. 233-236
<i>Annexe 2 : Bilan des prélèvements 2021-2024 (N. Rovira)</i>	p. 237-240

**DONNÉES ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET
SCIENTIFIQUES**

FICHE SIGNALÉTIQUE

Localisation

Région : Corse

Département : Haute-Corse

Commune : Aleria

Code INSEE de la commune : 2B009

Lieu-dit/adresse : Palazzo

Références du site

Nom du site : Aleria

Coordonnées Lambert 93 : X : 1238916.97 ; Y : 6133464.78 ; Z : 48 m NGF

Cadastr : Année : 2019, Section : D ; parcelle : 0050

Propriétaire du terrain : Collectivité de Corse

Adresse : 22 Cours Grandval, BP215, 20817 AJACCIO Cedex 1

Références de l'opération

Arrêté d'autorisation : Arrêté n°2023/012/SRA du 10 mars 2023

Numéro d'opération archéologique : 082331

Nature de l'intervention : Fouille programmée pluriannuelle

Responsable scientifique : Eric Gailledrat

Responsable adjointe : Ariane Vacheret

Dates d'intervention sur le terrain :

2023 : du 3 au 30 juin 2023

2024 : du 2 au 29 juin 2024

Lieu de dépôt temporaire du mobilier : Université Paul Valéry. Site St-Charles 2, Rue du Professeur Henri Serre, 34000 MONTPELLIER

Lieu de dépôt définitif du mobilier : CCE d'Aleria, Hameau du Fort, 20270 ALERIA

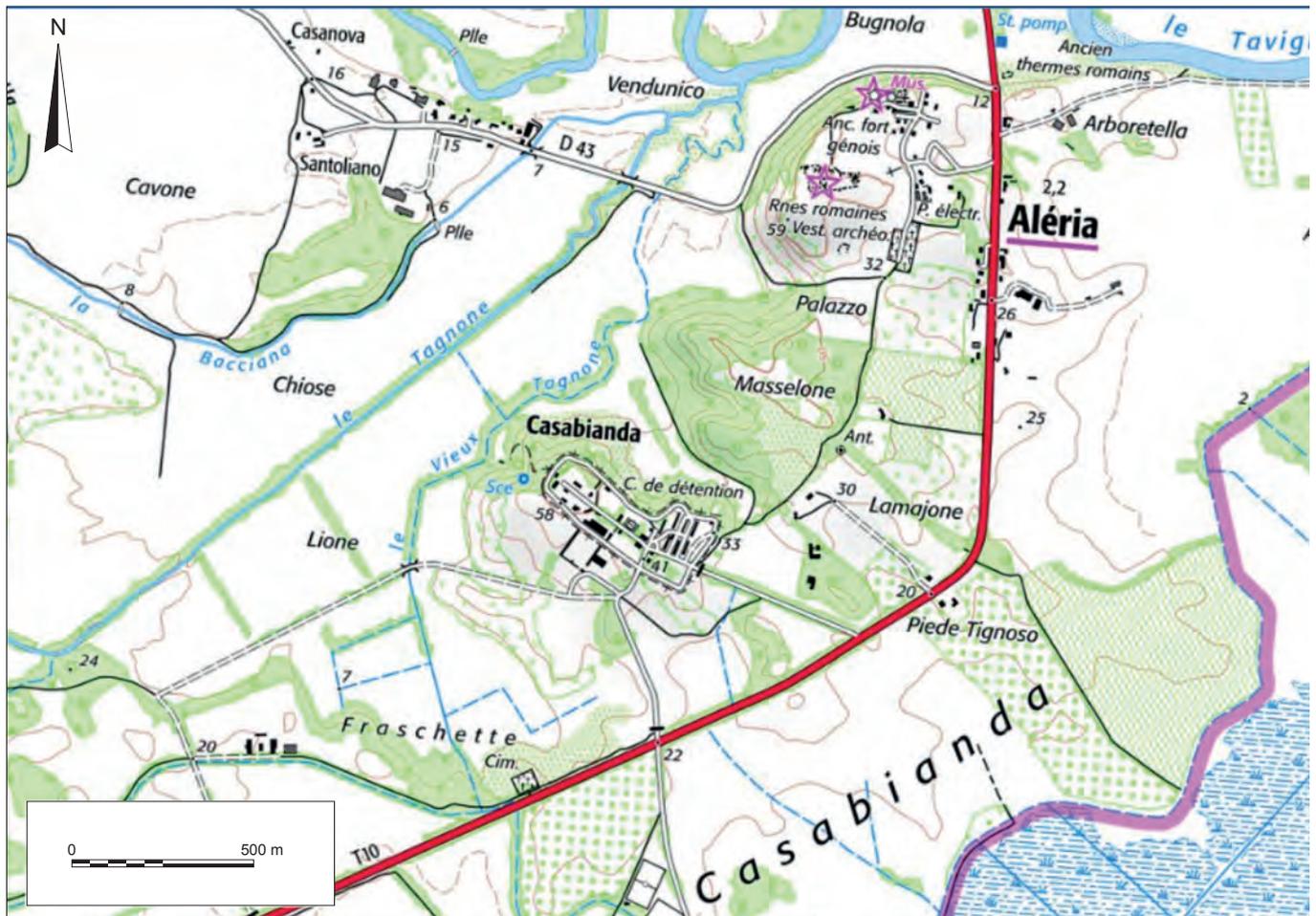


Fig. 1 : Extrait de la carte IGN au 1/25000 ème

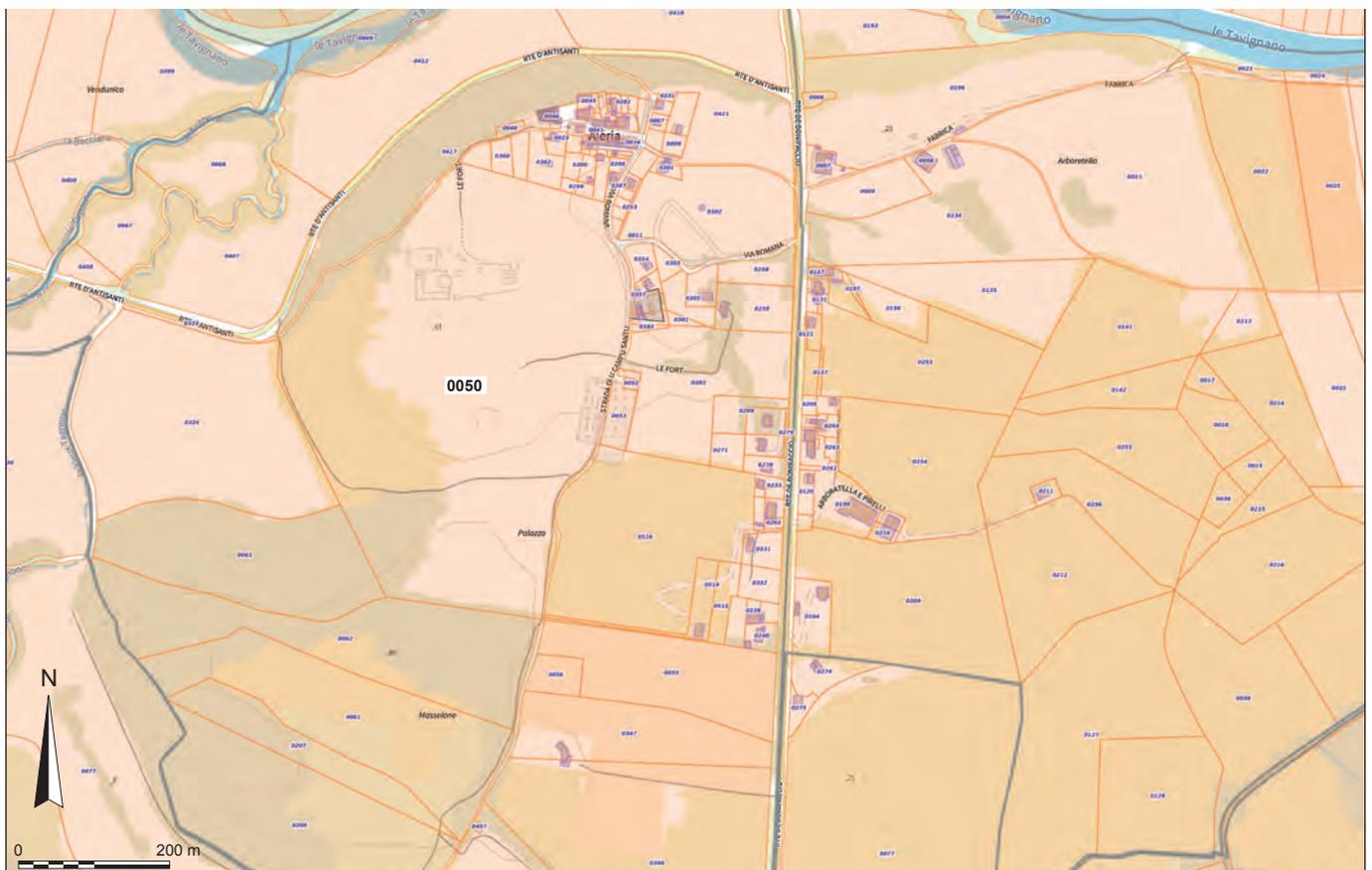


Fig. 2 : Emprise cadastrale (Parcelle 0050, Aléria-Section 2-2019)

GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION

Partenaires

Ministère de la Culture (DRAC Corse)
 Collectivité de Corse
 Labex ARCHIMEDE, Université Paul Valéry Montpellier
 CNRS, Délégation régionale Occitanie-Est (Montpellier)
 Inrap

Intervenants scientifiques

Franck Allegrini-Simonetti. Collectivité de Corse. Responsable du site d'Aleria.
 Juliette Bertaut Doctorante, Université Paul Valéry, ASM (Montpellier). Responsable de secteur.
 Jessica Blanc. Archéologue contractuelle (Montpellier). Responsable de secteur.
 Jean-Michel Bontempi. Collectivité de Corse. Responsable du CCE d'Aleria.
 Marie-Claire Brelle. Doctorante. Université d'Aix-Marseille, CCJ (Aix-en-Provence). Responsable de secteur.
 Laetitia Cavassa. IE CNRS, CCJ (Aix-en-Provence). Céramologie.
 Paul Fontaine. Professeur des Universités émérite. Université St-Louis (Bruxelles). Architecture.
 Eric Gailledrat. DR, CNRS, ASM (Montpellier). Direction de la fouille. Céramologie.
 Armelle Gardeisen. DR, CNRS, ASM (Montpellier). Archéozoologie.
 Clémentine Jézégou. Étudiante, Université Paul Valéry (Montpellier). Gestion du mobilier.
 Gaël Piques. IE, CNRS, ASM (Montpellier). Ichtyologie.
 Clara Sarradin. Archéologue contractuelle (Montpellier). Étude du petit mobilier.
 Federica Sacchetti. Ingénieure MCC, CCJ (Aix-en-Provence). Céramologie.
 Séverine Sanz-Laliberte. IE CNRS, Archéorient (Jalès). Topographie, photogrammétrie
 Nuria Rovira. MCF, Université Paul Valéry, ASM (Montpellier). Carpologie. Gestion des prélèvements.
 Ariane Vacheret. Responsable de recherche archéologique, Inrap Midi-Méditerranée, ASM (Montpellier). Codirection de la fouille / responsable de secteur

Intervenants techniques et administratifs

Marie-Laure Pellet-Rostaing. Administratrice. UMR 5140 (ASM)
 Sandra Reboullet. Cheffe de projet. Labex ARCHIMEDE.
 Martine Schwaller. Présidente. Association pour le Développement de l'Archéologie en Languedoc.

Fouilleurs bénévoles

Juliette Alipio (Bordeaux), Luigi Belhebib (Montpellier), Pauline Bossé (Montpellier), Adèle Champon (Montpellier), Alexy Delahaye (Montpellier), Marie Delort (Montpellier), Corentin Gouzien (Paris), Clémentine Jézégou (Montpellier), Delphine Lecuit (Paris), Adrian Pecchioli (Aix-en-Provence), avec la participation de Chantal Fontaine-Hodiamont.

Budget de l'opération :

DRAC Corse : 10500 €
 Collectivité de Corse : 10000 €
 Labex ARCHIMEDE : 3000 €

NOTICE SCIENTIFIQUE

La campagne de fouille 2024 marque la deuxième année du programme triennal 2023-2025 consacré à l'étude de l'habitat et des fortifications préromaines d'Aleria antique.

Les travaux portent sur quatre zones d'ampleur inégale localisées dans la partie méridionale du site et déjà partiellement explorées par Jean Jehasse entre les années 1970 et 1990.

La zone 1 correspond à l'intérieur de l'amphithéâtre romain qui se superpose en partie aux fortifications d'époque hellénistique. Un sondage ouvert par J. Jehasse contre le parement interne du rempart à soubassement en grand appareil daté du III^e s. av. J.-C. a été repris en 2021. Les fouilles anciennes n'ayant été ici que superficielles, une fouille en profondeur a été entreprise afin d'établir une séquence complète jusqu'au substrat. À la suite des observations effectuées en 2021 puis en 2023, qui nous renseignent sur les modalités d'implantation du rempart et sur l'existence d'un ouvrage plus ancien adoptant le même tracé, la campagne 2024 a permis d'appréhender des niveaux d'habitat bien stratifiés datables du IV^e s. av. J.-C.

La zone 2 correspond à l'espace extra muros situé à l'Est du rempart et de la tour d'angle d'époque hellénistique. Après l'ouverture d'un sondage en 2021 à l'aplomb du parement extérieur du rempart, les recherches initiées en 2023 ont porté à la fois sur des relevés d'architecture et sur l'extension d'un sondage ancien pratiqué contre la tour. La campagne de 2024, marquée par la fouille d'un témoin stratigraphique laissé en place par le fouilleur de l'époque, a été l'occasion de compléter les observations stratigraphiques réalisées de ce côté. La morphologie de la fortification, qui associe au III^e s. av. J.-C. une levée de terre au rempart et à la tour venant d'être évoqués, est désormais bien documentée en dépit des lacunes résultant de la multiplicité des opérations naguère menées dans ce secteur. L'acquis principal des recherches récentes est la démonstration que le rempart de la première moitié du III^e s. av. J.-C. (celui-là même que durent rencontrer les armées romaines au moment de la prise de la ville, en 259 av. J.-C.) a été édifié avec des blocs calcaires provenant du démantèlement partiel de la tour, dont la construction est – de fait – antérieure. Une autre phase d'épierrement, plus tardive (fin du II^e-début du I^{er} s. av. J.-C.) est liée quant à elle à un réaménagement des défenses de la ville, après un hiatus de plus d'un siècle.

La zone 3 correspond à l'intérieur de la tour en grand appareil à bossages. Aux observations réalisées en 2021 au niveau du raccord entre cet ouvrage et les deux tronçons de courtine d'époque hellénistique (N-S et E-O), ont fait suite en 2023 un important travail de nettoyage et de recherche des limites de fouille anciennes, permettant de relever les stratigraphies visibles et d'amorcer un phasage des différentes architectures conservées. En 2024, la fouille a porté sur l'angle SE de l'édifice, dans un secteur également fouillé par J. Jehasse dans les années 1970. Ici, il a été possible de mettre en évidence le radier de fondation ainsi que la tranchée d'épierrement du mur de façade méridional, ce qui nous permet désormais de restituer les dimensions originelles de cette tour. Une incertitude demeure quant à la date exacte de sa construction, mais les éléments à disposition ne permettent pas de remonter plus haut que la transition IV^e-III^e s. av. J.-C.

La zone 4 correspond au rempart à *agger* qui vient barrer la partie sud du plateau d'Aleria, à l'ouest d'une probable porte d'accès à la ville. Initiée en 2023, la fouille concerne un grand sondage ouvert par J. Jehasse dans les années 1980, sondage qui prend la forme d'une grande tranchée N-S recoupant l'entièreté de la fortification. Les résultats acquis montrent la complexité et la longue durée de fonctionnement de cet ouvrage, entre (au moins) l'extrême fin du VI^e et la fin du III^e s. av. J.-C. La fouille 2024 a permis de mettre en évidence des niveaux d'habitat accolés à la face interne de l'ouvrage daté de la fin du VI^e s. av. J.-C., rapidement démantelés afin de procéder à un élargissement de la levée de terre. Elle laisse également entrevoir l'existence de séquences d'occupation plus anciennes, qui pourraient remonter au milieu de ce siècle.

La zone 5 correspond à un quartier d'habitation partiellement fouillé par J. Jehasse dans les années 1980, qui se situe dans la partie SO du site. Ce quartier est constitué de deux îlots agencés le long d'une rue E-O qui borde l'ancienne limite intérieure du rempart à *agger*. Peut-être mis en place à l'époque préromaine, l'ensemble est en tout cas occupé durant l'époque impériale, et notamment au II^e s. ap. J.-C. Les relevés d'architecture opérés en 2024 au niveau de l'îlot Nord ont été complétés par l'ouverture d'un sondage destiné à préciser la datation du bâti existant. Malheureusement, l'affleurement du substrat a logiquement conduit à l'arrêt de la fouille, laissant en suspens les interrogations chronologiques ayant motivé l'intervention dans cette zone. La topographie ancienne du site se révèle des plus complexes et il apparaît que, dès la période étrusque, d'importants travaux de terrassement ont été effectués dans toute la partie méridionale du site.

AUTORISATION DE FOUILLE DU PROPRIÉTAIRE

Je soussigné Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, pour la Collectivité de Corse dont le siège est situé à AIACCIU, hôtel de la Collectivité de Corse, 22 cours Grandval BP 215, propriétaire de la parcelle de terrain,

Située au lieu-dit PALAZZO

Cadastre ALERIA - section D – Parcelle 050
Commune d'ALERIA

Autorise M. Éric GAILLEDROT, Directeur de recherche au CNRS, UMR 5140-Archéologie des Sociétés Méditerranéennes (ASM) - Université Paul Valéry, route de Mende, 34199 MONTPELLIER Cedex 5.

Période de l'opération archéologique : juin 2023

A effectuer des travaux de fouille et de recherche archéologique, dans ledit gisement.

Je dégage ma responsabilité en cas d'accidents qui pourraient survenir au cours de ces travaux.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'achèvement des travaux.

Fait à Aiacciu,

Le 16/11/2022

P/ Le Président du Conseil exécutif de Corse

et par délégation

Le directeur du patrimoine



Pierre-Jean CAMPOCASSO



Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Arrêté n° 2023/012/SRA Du 10 mars 2023
portant autorisation de fouille programmée pluriannuelle

Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu le décret du Président de la République du 15 février 2022 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu le procès-verbal du 3 mars 2022 d'installation dans ses fonctions de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2018 de la Ministre de la Culture portant nomination de M. Franck LEANDRI en qualité de directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R20-2022-03-04-00003 en date du 4 mars 2022 publié régulièrement au recueil des actes administratifs, portant délégation de signature à M. Franck LEANDRI, directeur régional des affaires culturelles de Corse ;

Vu l'arrêté n° DR-2022-2 en date du 28 mars 2022 portant subdélégation de signature à Madame Céline LEANDRI, ingénieure de recherche ;

Vu le dossier, enregistré sous le n°PGR942023000003, de demande d'opération archéologique arrivé le 12 décembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique (CTRA), Commission Sud-Est en date du 15 février 2022 ;

ARRÊTE

Article 1- Monsieur Eric GAILLED RAT est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à conduire une opération de fouille programmée à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 15 décembre 2025, sise en :

RÉGION : CORSE
DÉPARTEMENT : HAUTE-CORSE
COMMUNE : ALERIA

Cadastre : Section : D, Parcelle : 0050

Intitulé de l'opération : Palazzo
Programme de recherche : Axe 5. Les âges des métaux ; Axe 9. Le phénomène urbain.
Code de l'opération : **082331**

Article 2 - prescriptions générales :

Les recherches sont effectuées sous la surveillance de la cheffe du service régional de l'archéologie par intérim et conformément aux prescriptions imposées pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

Le responsable scientifique de l'opération informe régulièrement la cheffe du service régional de l'archéologie par intérim ou son représentant de ses travaux et découvertes. Il lui signale immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. Il revient au préfet de région de statuer sur les mesures définitives à prendre à l'égard des découvertes.

À la fin de l'année civile, le responsable scientifique de l'opération adresse au directeur régional des affaires culturelles ou son représentant, en trois exemplaires papier plus un exemplaire au format pdf, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. L'inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli est annexé au rapport d'opération. Il signale les objets d'importance notable. Il indique les études complémentaires envisagées et, le cas échéant, le délai prévu pour la publication.

Article 3 - destination du matériel archéologique découvert :

Le responsable prend les dispositions nécessaires à la sécurité des objets mobiliers. Le mobilier archéologique est mis en état pour étude, classé, marqué et inventorié. Son conditionnement est adapté par type de matériaux et organisé en fonction des unités d'enregistrement. Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération sont fixés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 - versement des archives de fouilles :

L'intégralité des archives accompagnée d'une notice explicitant son mode de classement et de conditionnement et fournissant la liste des codes utilisés avec leur signification, fait l'objet de la part du responsable de l'opération d'un versement unique. Ce versement est détaillé sur un bordereau récapitulatif établi par le responsable de l'opération, dont le visa par le préfet de région vaut acceptation et décharge. Le lieu de conservation est désigné par le préfet de région.

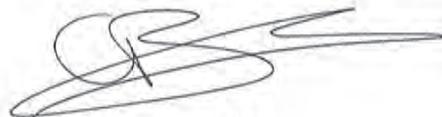
Article 5 - prescriptions particulières :

Le responsable remettra au préalable de l'opération un dossier technique, présentant les modalités de prise en compte des questions de sécurité des personnes dans le cadre des sondages profonds envisagés. Par ailleurs, à l'issue de l'opération, tous les sondages ouverts seront rebouchés selon un cahier des charges technique établi par les services de la DRAC en concertation avec le propriétaire du site.

Article 6 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Eric GAILLEDRAT.

Fait à Ajaccio, le 10 mars 2023

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles
et par subdélégation,
la cheffe du SRA par intérim



Céline LEANDRI



Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie

Ajaccio, le 14 MAI 2024

Réf : 2024/126/SRA
Affaire suivie par : Laetitia DEUDON
Tél : 04 95 51 52 19
Courriel : laetitia.deudon@culture.gouv.fr

Le préfet de Corse

à

Monsieur Eric Gailledrat

Autorisation n°2024/040/SRA du 14 MAI 2024
de poursuite d'une opération pluriannuelle

N° d'opération archéologique : 082331

Objet : Fouille programmée pluriannuelle (FPP) 2023-2025 (**année 2024**): Aleria, Palazzo (Haute-Corse)
P.J. : Extrait du PV CTRA Sud-Est / Session février 2024

Faisant suite à la session de février 2024, j'ai l'honneur de vous informer de l'avis favorable de la CTRA concernant votre rapport intermédiaire 2023 dont l'objet est cité ci-dessus. J'attire toutefois votre attention sur les remarques de la commission.

Vous trouverez ci-joint l'avis de la commission territoriale de la recherche archéologique du SUD-EST (session février 2024).

Pour le préfet et par délégation,
la directrice régionale des affaires culturelles
par intérim

Mary-Lou COMITI



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CTRA SUD-EST

Session des 13, 14 et 15 février 2024

AIX-EN-PROVENCE

PROCÈS-VERBAL

Axe 9 – Le phénomène urbain

FPP – CORSE (2B) – ALERIA – Palazzo Rapport intermédiaire 2023 de fouille programmée pluriannuelle (2023-2025) Demande de poursuite

Responsable : Éric GAILLEDROT (CNRS)

Rapporteurs : Julien OLLIVIER et Gilles PIERREVELCIN

Le rapport rédigé sous la direction d'É. Gailledrat et d'A. Vacheret présente les résultats de la première année d'une fouille programmée pluriannuelle (2023-2025) menée à Aleria. Ce programme s'attache à reprendre la délicate question des phases d'occupation préromaines qui caractérisent le site. Il s'inscrit en partie dans le prolongement de travaux qui avaient été menés dans le cadre du projet collectif de recherche intitulé « Aleria et ses territoires », coordonné par V. Jolivet entre 2018 et 2021. Il a aujourd'hui vocation à s'insérer dans le nouveau PCR « Aleria (VI^e s. av. J.-C. - V^e s. ap. J.-C.) : anciens contextes et nouvelles recherches », coordonné par F. Sacchetti et également examiné par la commission en février 2024.

Pour rappel, le programme dirigé par É. Gailledrat concerne aussi bien les zones d'habitat que le système défensif, dans un secteur situé à l'extrémité sud du plateau d'Aléria, caractérisé par la présence d'un amphithéâtre d'époque romaine. Il s'agit de compléter les données obtenues lors des fouilles de J. et L. Jehasse, menées dans ce secteur essentiellement entre les années 1970 et le début des années 1990. Face au déficit documentaire que peuvent sous certains aspects présenter ces fouilles anciennes, l'objectif est de fournir un cadre chrono-stratigraphique consolidé, appuyé sur des méthodes de fouille et d'étude plus en phase avec les standards actuels, mais aussi de documenter les vestiges architecturaux conservés.

La campagne 2023 a été menée du 3 au 30 juin, avec une équipe de 13 personnes en moyenne, dont quatre responsables de secteur. Cinq secteurs d'intervention avaient été initialement envisagés, dans les zones 1, 2, 3 et 5 (selon le découpage en vigueur depuis 2019). Ce sont finalement les zones 1 à 4 qui ont été traitées, donnant une certaine homogénéité à l'intervention, qui n'aura en effet concerné cette année que le système défensif. On notera par ailleurs que le programme 2023-2025 prévoyait un sondage à partir de 2024 dans une sixième zone, sur la colline Est. Le responsable précise d'ores et déjà que celui-ci est définitivement abandonné, au vu de la densité des découvertes dans les cinq premières zones, ce qui paraît une décision raisonnable.

Les travaux réalisés lors de la campagne 2023 sont exposés dans un rapport de près de 270 pages, qui présente les résultats selon les quatre principaux secteurs étudiés (zones 4, 1-6, 3-3/4 et 2-9). Un cinquième chapitre est spécifiquement dédié aux fortifications, reprenant les découvertes des différents sondages et livrant quelques observations complémentaires (P. Fontaine).

La zone 1 correspond à l'espace à l'intérieur de l'amphithéâtre d'époque romaine qui a partiellement recouvert les remparts antérieurs. Dans ce secteur, l'équipe dirigée par A. Vacheret s'intéresse depuis 2021 à un sondage ouvert par J. Jehasse en 1977 à l'emplacement du parement interne du rempart hellénistique à soubassement en grand appareil (secteur 1/6; environ 4 m²). Il s'agissait cette année de confirmer la date « pressentie » d'édification du rempart au début du III^e s. et de « préciser la nature de l'occupation antérieure en établissant une séquence chronostratigraphique précise ». Les principaux apports de la campagne 2023 ont été tout d'abord l'identification de la partie interne d'une levée de terre (LT1212) antérieure à l'édification du rempart hellénistique (MR1119). Cet aménagement avait déjà été repéré en 2021 à l'extérieur du rempart (zone 2), où il recouvrait des niveaux datables du IV^e s. Une seconde découverte est constituée par un nouveau mur, à soubassement de galets (MR1190), dont l'édification ne semble pas pouvoir être antérieure à la transition entre les IV^e et III^e s., d'après les différentes données

chronologiques disponibles. La question du lien entre ces deux structures est posée, mais il est en tout cas aujourd'hui certain que ce secteur a connu – et surtout conservé – plusieurs phases d'aménagement du système défensif.

La zone 2 correspond à l'espace à l'est de l'amphithéâtre, à l'extérieur de la courtine hellénistique orientale. Deux secteurs distincts ont été étudiés en 2023. Dans le premier (secteur 2/8, direction P. Fontaine), l'intervention a consisté en un nettoyage superficiel de cette zone de quelques mètres carrés située au contact de deux tronçons de rempart formant un net décrochement (RMP1119 et RMP2074). Il s'agissait de revenir à l'état visible suite aux fouilles Jehasse puis au relevé effectué par l'AFAN en 1997, afin notamment « de documenter le lien stratigraphique entre les deux ouvrages [et de] tester l'hypothèse d'une poterne située à cet endroit ». Ces travaux ont permis de confirmer le emploi de blocs issus de la tour d'angle, ainsi que le potentiel stratigraphique du secteur. Les vestiges de l'amphithéâtre romain empêchent de répondre définitivement à la question de la poterne, même si sa présence reste envisageable. Les résultats de ce sondage, ainsi que de celui mené dans le secteur 1/7, sont présentés dans le chapitre dédié aux fortifications (P. Fontaine). Les secteurs 2/8 et 1/7 n'apparaissent que dans ce chapitre, où l'on peut regretter une documentation graphique plus légère. On ne connaît par exemple pas l'extension des zones nettoyées « superficiellement », faute de clichés du terrain avant l'intervention. Dans le secteur 1/7, le cliché fig. 10 (p. 215) laisse à penser que la coupe a été reculée de près de 20 cm, sans que ne soit livré de relevé. Autour de ce même bloc Us 2146, l'auteur mentionne des restes d'élévation en briques crues, qui ne sont malheureusement pas visibles nettement sur le cliché fourni et n'ont pas fait l'objet de relevé (fig. 11 : zone concernée trop petite, sombre, recouverte par la mire). Enfin, il faut souligner que ce secteur d'intervention n'était pas prévu, aucune justification n'est donnée ici à cette intervention.

Le second secteur de la zone 2 (secteur 2/9 ; direction J. Blanc, É. Gailledrat) correspond à un sondage Jehasse de 1977 situé contre l'angle nord-est de la tour d'angle d'époque hellénistique TOU3090, le long de son parement oriental. C'est ici que cette tour est le mieux conservée, avec six assises en place. Il s'agissait de « documenter le talus (nature sédimentaire, mise en place, chronologie) venant s'appuyer contre la tour, dater l'état originel de cette dernière et compléter l'analyse architecturale de l'édifice. » Le sondage d'origine a été repris, la coupe nord nettoyée et la coupe sud reculée d'un mètre. Dans ses grandes lignes, la campagne 2023 a permis de préciser la succession stratigraphique et proposer un phasage chronologique des différents aménagements et réaménagements liés à la tour d'angle. Celle-ci serait construite à la fin du IV^e ou au début du III^e s. av. n. è., de conserve avec un état antérieur du rempart hellénistique RMP1119. Le talus posé contre la tour pourrait participer de cet aménagement, et correspondre également à la levée de terre repérée dans le sondage 1/6 (LT1212). La tour a été par la suite partiellement démantelée, une partie des blocs des assises supérieures ayant été réemployés pour l'édification des soubassements du rempart hellénistique en grand appareil RMP1119. Les couches supérieures appuyées contre la tour, marquées par des niveaux contenant des adobes fondus, pourraient refléter une reprise des élévations de l'édifice avec des briques crues, identique à l'architecture connue pour le rempart hellénistique. Les derniers niveaux observés, contenant de nombreux rejets de mobilier et correspondant visiblement à une phase de destruction, sont datés du milieu du III^e s. Dès lors, le remaniement d'ampleur qu'a connu la tour doit intervenir entre ces deux bornes temporelles – début et milieu du III^e s. – et il est envisagé qu'il soit en lien avec la conquête romaine d'Aléria en 259 av. n. è. Dans l'ensemble, ce chapitre présente une très bonne documentation graphique (clichés et relevés) et des documents synthétiques qui permettent de bien saisir des informations stratigraphiques complexes, notamment avec le diagramme en fig. 32, ainsi qu'avec le log (fig. 34), qui représente, sur les deux mètres séparant les coupes sud et nord, le pendage des différentes couches appuyées contre la tour.

La zone 3 est située à l'emplacement de cette même tour d'angle de l'enceinte d'époque hellénistique (TOU3090). Pour 2023, l'objectif de l'opération était de localiser plus précisément les limites des fouilles entreprises par J. Jehasse avant de réexaminer les coupes

et de documenter l'ensemble des vestiges bâtis pour, à terme, retracer l'évolution de la tour (secteurs 3/3 et 3/4 ; direction J. Bertaut). À la suite du travail effectué en 2021, les efforts ont principalement porté cette année sur la partie orientale de la zone 3, subdivisée en plusieurs secteurs correspondant peu ou prou aux sondages anciens. Après une description des principales constructions, les différentes coupes qui ont été rafraîchies sont commentées, avec les relevés, diagrammes stratigraphiques et clichés à l'appui. Ce travail aboutit à un découpage en trois phases. La première correspond à la mise en place et à l'occupation contemporaine de l'enceinte d'époque hellénistique, la deuxième à des épisodes de destruction et la troisième regroupe les niveaux les plus récents, qui ne « relèvent pas spécifiquement du programme de recherche mené actuellement » (p. 145) et sont, pour cette raison, parfois traités un peu plus rapidement.

Les travaux de nettoyage préalables ont en premier lieu remis au jour trois blocs matérialisant l'angle formé par les courtines est-ouest (RMP3087) et nord-sud (RMP1119) de la fortification hellénistique. Ils étaient surmontés par une élévation en briques d'adobe, dont 6 assises sont conservées au niveau du parement nord de la courtine occidentale. Le comblement interne de l'enceinte (*emplecton*) a pu être observé à la base des coupes 3S8 et 3S9 et celui de la tour a été identifié dans le secteur 3b. Plus au sud (secteur 3c), l'angle sud-ouest d'une construction en galets liés au mortier (MR3145) est apparu dans le prolongement occidental d'un mur mis au jour précédemment (MR3082). L'ensemble, long d'au moins 7 m, est recouvert par trois blocs issus des parements de l'enceinte (SB3135). La nature de cet aménagement reste à élucider, d'autant qu'il pose la question d'une reprise de la tour selon un plan différent et des dimensions réduites par rapport au projet initial, ainsi que celle du lien entre le démantèlement que cela suppose et la construction de la courtine située au nord, pour laquelle il a été montré en 2021 qu'elle était formée de blocs en remploi.

La deuxième phase est illustrée par des niveaux correspondant à un ou plusieurs épisodes d'incendie attribués, pour le moment, à une période comprise entre la première moitié du III^e s. et le milieu du II^e s. Ils comportent notamment des traces d'incendie (charbon et briques fondues). Enfin, la troisième phase est attribuée à l'époque républicaine et au Haut-Empire. L'essentiel consiste en remblais, même si on pourra souligner la présence de massifs maçonnés appartenant à l'enceinte antique (MR3182). Il est néanmoins probable que, compte tenu de leur position, au moins une des deux portions ait été déplacée.

Même si un phasage un peu plus fin pourra sans doute être obtenu par la suite, le travail effectué en 2023 a permis de retrouver une certaine cohérence dans la stratigraphie du secteur et de compléter les observations sur l'architecture de la fortification hellénistique (chap. rédigé par P. Fontaine). Il souligne en outre son fort potentiel dans la perspective d'une reprise de la fouille en plan.

La zone 4 (direction M.-Cl. Brelle, É. Gailledrat) correspond à l'emplacement d'une longue tranchée des fouilles Jehasse au niveau du rempart à *agger* tardo-archaïque méridional, ouverte en 1981 et prolongée en 1990. Dans cette zone, nouvellement traitée depuis 2023, il s'agissait d'étudier la morphologie de la fortification et de collecter des données stratigraphiques et chronologiques des différents états, en lien notamment avec la zone d'habitat située au nord. Pour ce faire, la coupe Jehasse a été reprise, en la reculant d'environ 20 cm, mais jusqu'à 1 m au nord, pour rattraper les décrochements de la coupe originelle (secteur 4/4). Les secteurs 4/1, 4/3 et 4/5, correspondant aux abords de la coupe, ont été seulement nettoyés en 2023, ils seront traités à partir de 2024. Sept phases principales d'occupation ont été définies, entre le dernier quart du VI^e s. et la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. Le substrat n'ayant pas encore été atteint, il est possible que de nouvelles phases antérieures puissent être identifiées lors des prochaines campagnes. En l'état actuel, les aménagements les plus anciens, datés de 525/500 (phase 4G2), correspondent à une levée de terre (4006), surmontée (dans un second temps ?) d'un mur en adobes (MR4017). Côté interne, les niveaux d'occupation à la base du talus (Us 4071, 4077, 4078, etc.) ont livré, notamment, des céramiques étrusques et attiques datables dans l'ensemble de ce dernier quart du VI^e s. ou du début du V^e s. Durant le V^e et le IV^e s., le

rempart semble peu évoluer, si ce n'est par des remblais successifs, portant sa largeur à plus de 13 m. Ce n'est qu'autour de la fin du IV^e ou au début du III^e s. que l'enceinte subit un profond réaménagement, avec de nouveaux remblais puis l'installation, dans les niveaux supérieurs, de structures bâties à l'époque hellénistique (phase 4C, vers 325-250). Enfin, après une période marquée par un hiatus (dû à un décaissement postérieur ?), une dernière phase d'occupation du Haut-Empire est attestée, avec notamment l'édification d'un mur (MR4045) sur les vestiges de l'ancienne levée de terre alors désaffectée (phase 4B, vers 50-1 av. n. è.). Dans l'ensemble, comme le précisent les auteurs, de nombreuses incertitudes demeurent vis-à-vis de certaines observations, qui mériteront d'être complétées, il n'est donc pas improbable que ce schéma chronologique « idéal » puisse encore évoluer au fil des futures campagnes.

D'une manière générale, le rapport remis par É. Gailledrat et son équipe est de très bonne qualité et présente l'ensemble des informations attendues. Les textes sont complets, les descriptions tenant compte notamment des données issues de l'examen du mobilier. L'appareil graphique est conséquent et de qualité. On relèvera par ailleurs le fort accent mis sur les questions de sécurité, qui ont très bien été prises en compte : les mesures mises en place sont présentées à plusieurs reprises et font aussi l'objet d'une annexe spécifique au rapport (comme l'avait demandé la commission dans son avis de février 2023). Il est également appréciable que l'état du terrain au démarrage soit précisément documenté, avec clichés et relevés (pour quasiment tous les secteurs), permettant de bien se rendre compte des apports de la campagne de fouille. Une seule critique notable peut être formulée : le rapport ne présente pas de conclusion, qui permettrait d'exposer un bilan et des perspectives, tels qu'ils sont donnés pour certains des chapitres. Il est ainsi difficile pour le lecteur de se figurer une synthèse des résultats de la campagne 2023 et des cheminements qui ont mené à l'élaboration de la stratégie de fouille pour 2024. Ces informations sont en effet diluées dans les différents chapitres de « bilan et perspectives », dans la notice scientifique, ainsi que dans le chapitre « programme 2023-2025 ». Enfin, d'un point de vue formel, il conviendra de prendre garde aux nombreuses coquilles typographiques dans le rapport, où des caractères manquent régulièrement, effaçant les datations (p. 118 par exemple) ou les numéros de figure.

Pour ce qui est de la poursuite des travaux en 2024, des éléments d'ordre général sont donnés dans un document annexe d'une page et demie intitulé « notice programmation 2024 ». Pour le détail, les informations sont, là aussi, réparties à différents endroits du rapport, dans les parties « bilan et perspectives » des secteurs fouillés en 2023 (sauf pour la zone 3), ainsi que dans la partie nommée « programme 2023-2025 ».

Pour la zone 1, il s'agit de finaliser la fouille du sondage (*a priori* en 2024), dont la puissance stratigraphique s'avère beaucoup plus importante que prévu. Ces travaux devraient permettre d'atteindre les niveaux les plus anciens, éventuellement antérieurs à la levée de terre LT1212.

Dans la zone 2, la fouille est achevée dans ses grandes lignes, seules quelques vérifications ponctuelles seront encore menées en 2024. Il s'agira surtout de démonter la butte-témoin d'environ 2 m² laissée lors des fouilles Jehasse. Pour rappel, cette butte est surmontée d'une sépulture en coffre tardo-antique, mais le responsable précise que celle-ci a été « vidée » lors des fouilles Jehasse. Il conviendra toutefois, évidemment, de compléter la documentation de la sépulture (et ce, même si le coffrage a visiblement souffert après un demi-siècle à l'air libre); en effet, la nature et la qualité de la documentation collectée à l'époque ne sont pas précisées.

Dans la zone 3, la fouille se prolongera en 2024 et 2025, « conformément au programme initial », sans plus de détails.

Pour la zone 4, celle du rempart à *agger*, il s'agira notamment d'étudier plus en détail le mur MR4015, à l'avant de la levée de terre, afin de tenter de définir son positionnement stratigraphique et donc sa datation. L'intervention devra également permettre de

continuer la fouille de la tranchée, dans l'objectif d'atteindre le substrat et, là aussi, de compléter la succession stratigraphique en espérant toucher les niveaux les plus anciens. Enfin, la campagne 2024 verra l'ouverture d'une nouvelle fenêtre de fouilles, dans la zone 5. Celle-ci, contiguë à la zone 4, est localisée au niveau du quartier sud-ouest, identifié comme un « habitat préromain » ou « habitat archaïque » par J. et L. Jehasse. Il s'agira essentiellement de travaux préliminaires, avec un nettoyage fin de la zone, qui permettra ensuite de procéder à une documentation complète des vestiges conservés, de manière à pouvoir en établir un plan précis et un phasage relatif. Suite à ces interventions, un sondage manuel de 6 m² sera réalisé, afin d'obtenir une séquence stratigraphique destinée à « dater la mise en place de ce quartier ainsi que ses antécédents ».

Ces différentes problématiques sont cohérentes et s'inscrivent dans la continuité logique des travaux effectués jusqu'à présent. Les argumentations et la stratégie de fouille proposée semblent adaptées et permettent d'envisager une campagne 2024 bien encadrée et mûrement réfléchie.

Le rapport ayant été présenté, le conservateur régional de l'archéologie donne connaissance de son avis.

Après discussion générale, la commission adopte l'avis suivant :

Avis de la commission :

La commission reçoit le rapport intermédiaire 2023 de la fouille programmée pluriannuelle (2023-2025) menée sur le site de Palazzo à Aleria sous la direction d'Éric Gailledrat. Elle regrette que le document ne comporte pas de conclusion faisant le bilan des données acquises et dégageant des perspectives pour la poursuite des investigations. Considérant toutefois l'importance scientifique de ce dossier et la cohérence du programme prévu, elle émet un avis favorable à la poursuite de cette opération en 2024.



**Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie**

Ajaccio, le 25 juin 2024

Affaire suivie par : Laetitia DEUDON
Tél : 04 95 51 52 19
laetitia.deudon@culture.gouv.fr

Objet: Autorisation de transport de mobilier archéologique

Je soussignée Laetitia DEUDON, conservatrice régionale de l'archéologie (Ministère de la Culture, DRAC de Corse), autorise le transport de biens archéologiques mobiliers dans les conditions suivantes :

Identité et organisme de la personne en charge du mobilier :

Eric GAILLED RAT, CNRS-UMR 5140

Nature des mobiliers transportés et nombre de caisses :

- Céramique, faune, petit mobilier (métal, terre cuite, verre)
- Total : 20 caisses
- Prélèvements pour tamisage : 20 seaux

Numéro et date de l'arrêté de l'opération :

Autorisation 2024/040/SRA

N° d'opération archéologique : 082331

Motif du transport :

Transport de matériel dans le cadre de : inventaires et études de mobiliers

Dates du transport :

29-30 juin 2024

Lieux de départ et de destination :

Départ : Aleria

Arrivée : Montpellier

Réception et étude : Montpellier. Université Paul Valéry Montpellier 3.

DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES DE CORSE
La Conservatrice régionale de l'archéologie
Villa San Lazaro - 1 Chemin de la Pietrina
CS 10003
Laetitia DEUDON
20704 Ajaccio Cedex 9

CADRE DE L'OPÉRATION

RECHERCHES SUR L'HABITAT ET LES FORTIFICATIONS PRÉROMAINES D'ALERIA

Eric GAILLED RAT

CADRE DE L'INTERVENTION

1. Localisation et topographie du site

Le site d'Aleria se trouve au centre de la plaine orientale de la Corse, espace adossé aux massifs montagneux de la Castagniccia au nord et du Renoso au sud, d'une largeur de 10 à 15 km et d'une longueur de 80 km du nord au sud. Ouverte sur la mer Tyrrhénienne, cette plaine bordée de nombreuses zones lagunaires ouvre vers l'intérieur des terres par la vallée du Tavignano, qui constitue le deuxième plus long fleuve de l'île,

Le site occupe un plateau culminant à environ 55 m d'altitude qui domine le cours du fleuve Tavignano et de son affluent, le Tagnone. Ce plateau (connu sous le toponyme de « Palazzo ») fait partie d'un ensemble de trois collines qui s'étagent du nord au sud, parallèlement au trait de côte (fig. 1). Le plateau d'Aleria est ainsi prolongé au sud par celui de Macellone (ou « Terrina ») puis celui de Casabianda, à partir duquel se développe la nécropole préromaine. Le secteur est caractérisé par la proximité de deux complexes lagunaires situés de part et d'autre du cours du Tavignano, dont l'embouchure antique devait se trouver plus à l'intérieur des terres, à savoir l'étang de Diane au nord et l'étang del Sale au sud. Les limites actuellement reconnues correspondent à celles de la ville romaine, qui se développe sur une surface minimale d'environ 9 hectares, organisée autour de trois micro reliefs dont la convergence correspond à l'emplacement du forum (fig. 2) (Coutelas, Allegrini-Simonetti 2017). La partie nord du plateau, occupée par l'actuel hameau du Fort, se détache quelque peu du reste et surplombe directement le cours du fleuve (fig. 3).

2. Nature et importance scientifique du site

Site emblématique de Méditerranée occidentale, sur la côte orientale de la Corse et à l'embouchure du fleuve Tavignano, Aleria est connue comme étant l'une des villes phocéennes d'Occident, l'*Alalia* mentionnée par Hérodote (I, 165-166) dont la fondation est située vers -565, soit quelques décennies après celle de *Massalia* (Marseille) et peu ou prou au moment de celle de la « *Néapolis* » d'Empuries. C'est cette même *Alalia* qui, vers -545, accueille tout ou partie des réfugiés fuyant la cité-mère, Phocée, face à la pression de l'empire perse. Le même Hérodote nous dit par ailleurs que durant cinq années, nouveaux venus et Grecs déjà établis sur place cohabitent, mais que la piraterie exercée par les Phocéens en Mer Tyrrhénienne eut tôt fait de susciter une réaction de la part de leurs voisins. Une grande bataille navale opposa alors les Grecs à une coalition étrusco-punique. Cette bataille dite « d'Alalia » ou « de la Mer Sardonnienne » se solda par une demi-victoire (victoire « à la cadmienne ») pour les Grecs, dont une grande partie des navires furent détruits ou capturés. Les rescapés, bien que « vainqueurs », furent contraints de quitter la Corse avec leurs biens et leurs familles, une partie d'entre eux gagnant peut-être Marseille, l'autre se dirigeant en tout cas vers l'Italie méridionale, plus précisément en Campanie où ils fondèrent *Hyélé* (Velia)

À ce moment, Aléria bascule semble-t-il directement dans l'aire d'influence étrusque, et face à un texte controversé de Diodore de Sicile (V, 13, 3-4) qui relate l'existence de deux villes distinctes, l'une grecque, l'autre étrusque, c'est l'archéologie qui nous renseigne alors principalement sur le devenir du site, essentiellement il est vrai au travers de la nécropole de Casabianda. Le même Diodore de Sicile, s'il n'évoque pas explicitement Aleria, nous dit cependant que les Tyrrhéniens, « maîtres

pendant quelque temps des villes de Kyrnos, [...] percevaient des indigènes de la résine, de la cire et du miel comme tribut, ces produits étant abondants dans l'île » (*ibid.*).

La prise d'Aléria par les armées romaines de Scipion en -259, à l'occasion de la première guerre punique, révèle que la Corse était alors passée dans l'orbite commerciale et politique de Carthage. Désormais connue sous le nom latinisé d'*Aleria*, la ville connaît une certaine importance sous l'Empire mais se voit confrontée à un déclin progressif, accéléré au V^e s. de n. ère par les invasions vandales puis, plus tard, par les raids et invasions sarrasines.



Fig. 1 : Localisation du site d'Aléria (E. Gaillardat).

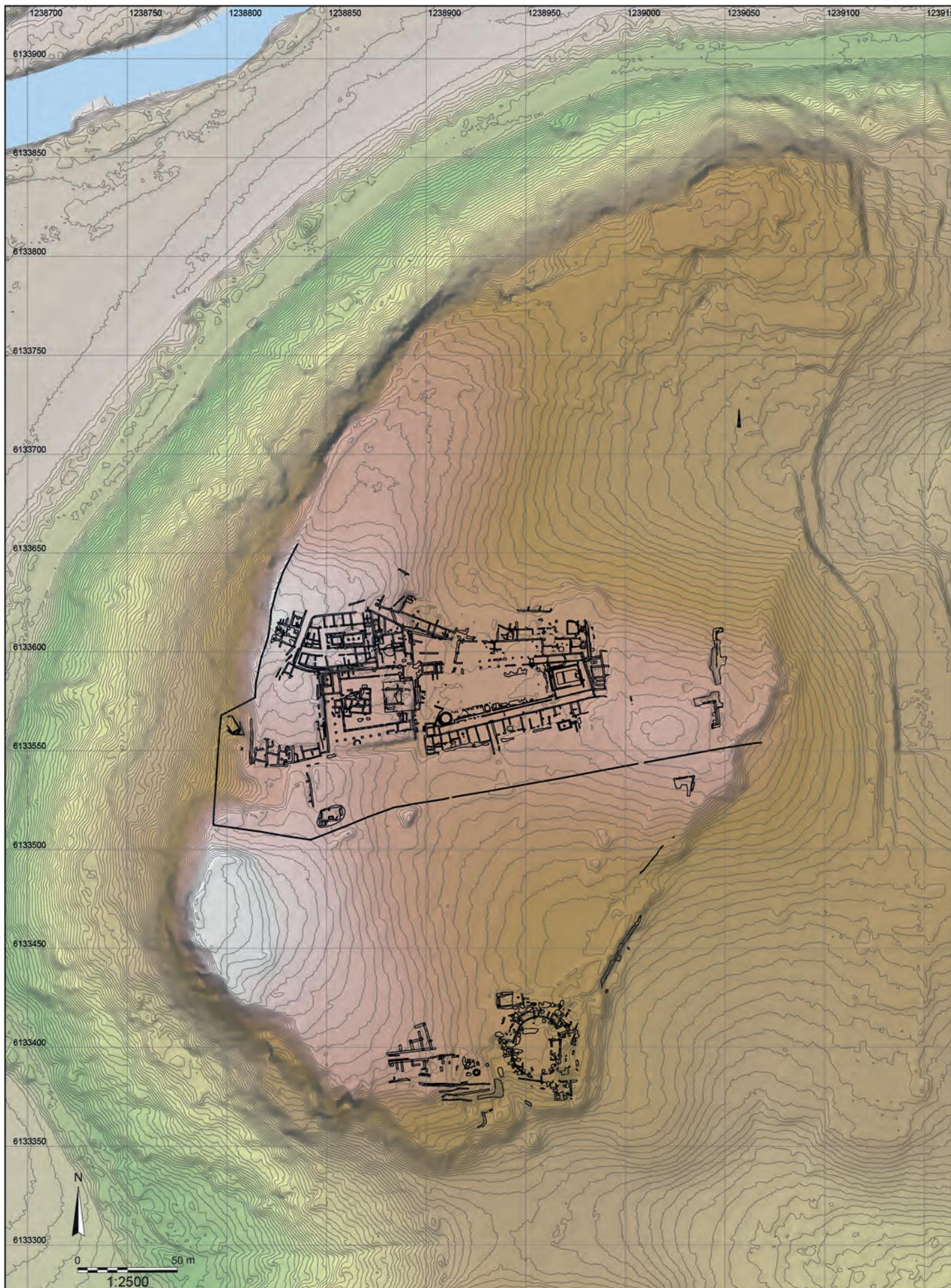


Fig. 2 : Topographie générale du site (S. Sanz).



Fig. 3 : Vue depuis le nord du plateau d'Aleria, avec le hameau du Fort (photo : E. Gailledrat).

3. HISTORIQUE DES RECHERCHES

Reconnu au XIX^e s., le site a fait l'objet de premières interventions archéologiques au lendemain de la première guerre mondiale, mais les premières recherches d'ampleur n'ont débuté que durant les années 50, sous la direction de J.-P. Boucher et J. Jehasse. Ces travaux, rapidement placés sous la seule direction de J. Jehasse, se sont ensuite poursuivis sans interruption jusqu'en 1992.

Durant ces décennies, l'habitat a été exploré de manière très inégale et les interventions dirigées vers les séquences d'occupation préromaines ont été globalement limitées. Durant les années 1960, les recherches se sont traduites à la fois par l'exploration extensive du cœur de la ville romaine et l'établissement de sondages plus ou moins étendus, destinés à documenter les périodes hellénistique, classique et archaïque. À partir de la fin des années 1970, tandis que se poursuivaient les travaux sur les époques tardo-républicaine et impériale, c'est sur la partie méridionale du site que se sont portés les efforts de J. Jehasse, avec toujours une volonté affichée de révéler l'établissement phocéén évoqué par Hérodote.

Un net déséquilibre caractérise l'intensité des travaux menés naguère, d'un côté sur l'habitat, de l'autre sur les nécropoles préromaines dont les mobiliers spectaculaires constituent encore aujourd'hui la vitrine la plus emblématique du site. Même si J. et L. Jehasse ont peiné à qualifier explicitement d'« étrusque » la nécropole dite « de Casabianda », préférant l'emploi du qualificatif de « préromaine » (Jehasse, Jehasse 1973 et 2001), le devenir étrusque d'Aleria n'en demeure pas moins démontré de manière explicite par les découvertes réalisées dans cette même nécropole.

Plus récemment, des opérations d'archéologie préventive et programmées ont permis de mieux cerner l'emprise remarquable de ces zones funéraires qui, loin de se limiter au seul secteur de Casabianda, se développent en réalité sur la frange orientale du massif collinaire d'Aleria, depuis le secteur de Mattonata au sud (Sacchetti 2021) jusqu'à celui d'Arboratella et de Lamajone au nord (Écard 2021b ; Vidal *et al.* 2021 ; Sacchetti 2022) (fig. 4).

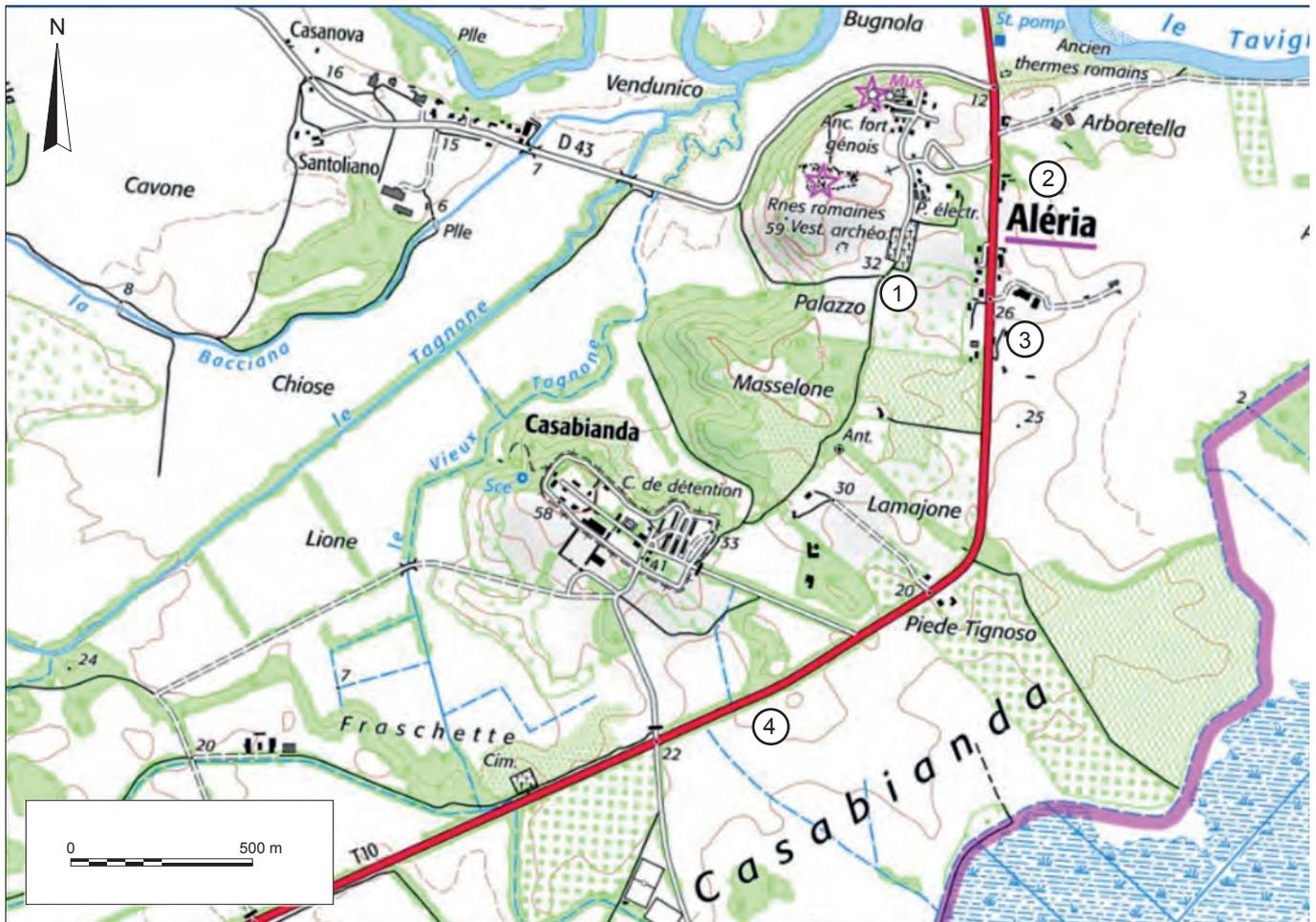


Fig. 4 : Localisation du site antique d’Aleria et des secteurs archéologiques associés, sur fond de carte IGN (DAO : E. Gailledrat)
1 : Lamajone ; 2 : Arboratella 1 ; 3 : Arboratella 2 ; 4 : Mattonata.

3.1. L’habitat préromain

Fondation grecque phocéenne du milieu du VI^e s. av. J.-C. – pour l’heure non reconnue archéologiquement – puis ville étrusque, Aleria préromaine offre une séquence d’occupation longue, malheureusement très mal connue.

L’exploration de l’habitat ayant principalement concerné le cœur de la ville romaine, les séquences antérieures à l’époque impériale demeurent peu documentées, les sondages profonds réalisés par J. Jehasse, souvent mal localisés, n’ayant livré qu’une documentation stratigraphique sommaire tandis que l’essentiel du mobilier issu de ces fouilles semble définitivement perdu.

Ces différentes interventions ont néanmoins révélé en plusieurs points du plateau d’Aleria des vestiges mobiliers qui, de prime abord, semblent témoigner d’une extension importante de l’habitat préromain. Les données demeurent, on l’a dit, lacunaires, et doivent être mises en balance avec l’apparente exigüité des fenêtres ouvertes sur les niveaux anciens. Dans le même temps, la portée des bouleversements occasionnés par les réaménagements d’époque romaine demeure difficile à évaluer, mais doit être nécessairement prise en compte dans l’appréciation globale de ce déficit d’information.

En revanche, le problème principal concerne bel et bien, d'une part la rareté des vestiges mobiliers attribuables à ces périodes, d'autre part l'état de la documentation disponible. L'éclatement des collections, conjugué à l'indigence extrême des données de terrain (conséquence de la méthodologie employée lors des fouilles menées durant près de quatre décennies) se pose aujourd'hui comme un obstacle majeur à la compréhension du site.

Des maigres données disponibles, il ressort qu'aucune séquence stratigraphique précise n'est à ce jour disponible et pour l'heure rien ne nous permet d'identifier clairement une phase d'occupation qui serait antérieure à la fin du VI^e s. av. J.-C. Quelques rares mobiliers peuvent être attribués à cette période, mais bien souvent ces témoins demeurent ambigus sur le plan chronologique (Gailledrat 2022 ; Gailledrat 2023).

Notre connaissance de l'habitat préromain bute donc sur le double obstacle de l'absence de séquences chrono-stratigraphiques précises et de l'incertitude entourant la question des origines. Quelques données plus consistantes sont néanmoins disponibles dans la partie méridionale du site, immédiatement en arrière de la fortification matérialisée à cet endroit par un rempart à *agger*. Ici, un quartier organisé de part et d'autre d'une rue Est-Ouest et tantôt dénommé « *habitat préromain* », tantôt « *habitat archaïque* », a été partiellement mis au jour entre 1981 et 1985, puis a fait l'objet d'une dernière intervention en 1991.

Si implicitement le fouilleur de l'époque fait remonter l'origine de ce quartier à la fin du VI^e s. av. J.-C., aucune donnée stratigraphique ne permet d'établir un lien entre les niveaux anciens et le bâti existant, dont l'essentiel semble dater de l'époque hellénistique (IV^e-III^e s. av. J.-C.) et serait scellé par un niveau d'incendie, que J. Jehasse propose de faire coïncider avec la prise de la ville par Scipion en 259 av. J.-C. (Jehasse 2004, p. 87). La morphologie d'ensemble des bâtiments, de même que les techniques de construction (murs à soubassements de galets, possiblement à pan-de-bois pour certains d'entre eux, couvertures en tuiles) appellent la comparaison avec les types architecturaux connus en Étrurie à la même période.

En revanche, le devenir étrusque du site – démontré de manière explicite par les découvertes du complexe de nécropoles d'Aleria – l'a été plus récemment par les opérations d'archéologie préventive menées par l'Inrap à proximité du site antique.

Dans le secteur d'Arboratella, à quelques 500 m à l'est de la colline de Palazzo, a en effet été reconnue une zone d'habitat remontant à la fin du VI^e s. av. J.-C. (Écard 2021a). Celle-ci est matérialisée par des constructions de plan rectangulaire sur solins de galets et comprenant un réseau fossoyé faisant office de parcellaire ou de systèmes de drainage, ainsi que quelques fosses-dépotoirs. Ces nouvelles données suggèrent, sinon une extension continue de l'habitat dans cette direction, du moins l'existence de quartiers périurbains qui témoignent de l'importance acquise, dès une date haute, par l'agglomération étrusque.

Plus récemment, un diagnostic réalisé en surplomb du parking destiné aux visiteurs du site, sur l'éminence qui prolonge vers l'Est la colline du Hameau du Fort, a révélé un large fossé, probablement à caractère défensif, auquel succède un mur épais d'orientation NE-SO. L'ensemble est daté d'un moment imprécis des VI^e-V^e s. av. J.-C. Par ailleurs, au sein d'une fosse d'époque romaine, des mobiliers étrusques en position résiduelle ont été exhumés. Ces derniers (vases en *bucchero nero*), attribuables au début du VI^e, voire à la fin du VII^e s. av. J.-C., sont les témoins encore partiels d'une occupation de ce secteur à date haute. Ils font écho à de rares découvertes anciennes (fouilles J. Jehasse) dont la localisation n'est malheureusement pas assurée.

3.2. Les fortifications préromaines

Signalées dès la fin du XIX^e siècle (Michel-Pasqualaggi 2014, fig. 187), les fortifications d'Aleria semblent avoir fait l'objet de premières investigations dans l'entre-deux guerres du siècle dernier. Leur exploration scientifique ne débute toutefois qu'en 1975. Elle se poursuivra jusqu'en 1984 avant de reprendre, en mode mineur, de 1990 à 1992. Elle donne lieu à une enquête topographique et à quelques sondages : l'un à l'ouest du site, près de la porte « prétorienne » de la ville romaine, et plusieurs autres à la pointe sud-est du plateau, près de l'amphithéâtre. Ces travaux, dont les résultats ne sont connus qu'à travers des rapports sommaires, ont déjà

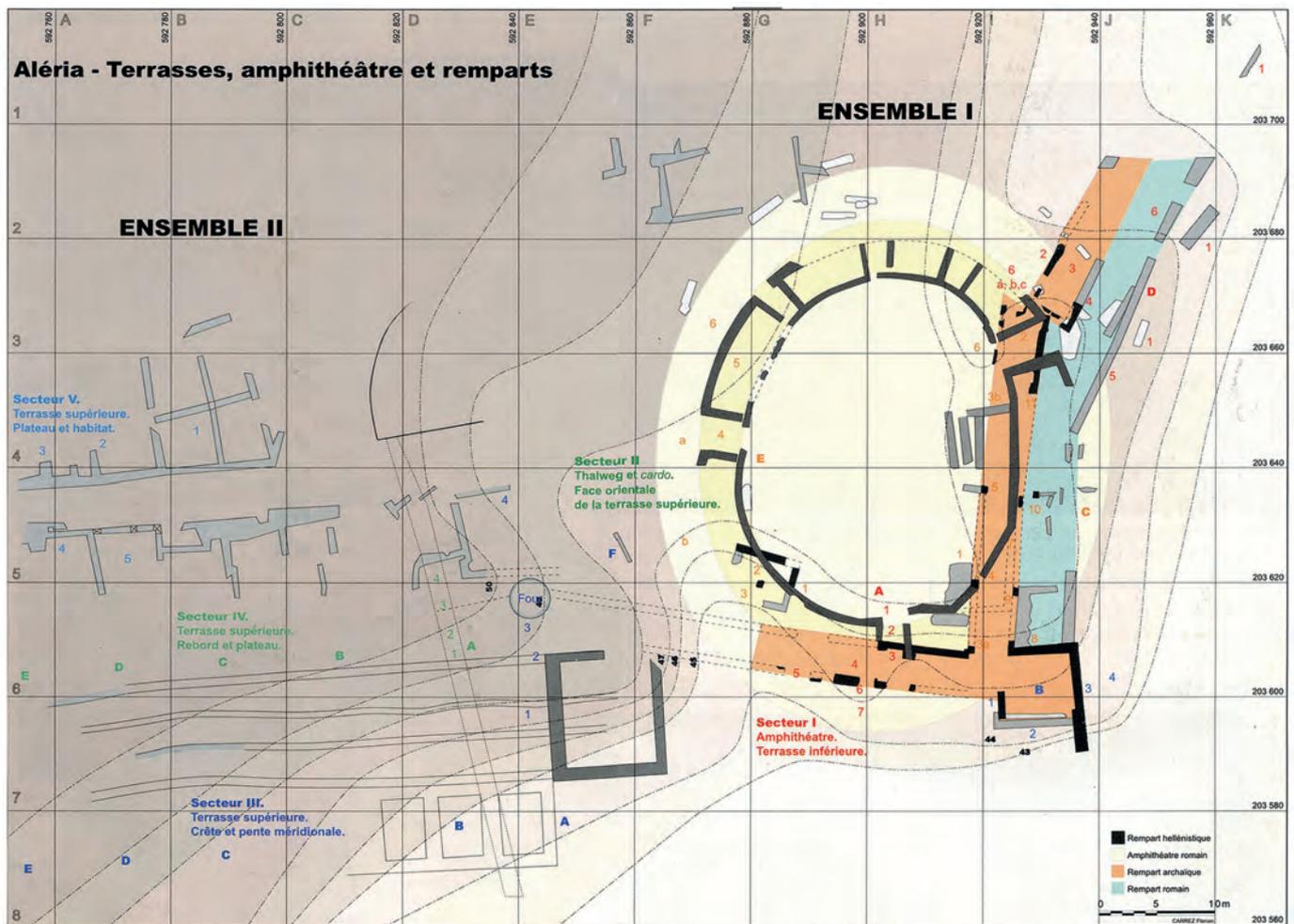


Fig. 5 : Fouilles Jehasse. Plan du secteur méridional du plateau d'Aleria avec le tracé restitué des différentes fortifications (d'après Jehasse, Jehasse 2004, p. 12-13).

révélé, dans le secteur méridional, l'existence d'au moins trois lignes de fortification distinctes, correspondant à autant d'élargissements de l'aire ceinturée : au niveau de la « terrasse supérieure », un rempart d'époque archaïque constitué d'un *agger* remanié à plusieurs reprises, contemporain de la première installation étrusque sur le site (fin du VI^e s. av. J.-C.) ; au sud-est un rempart dit « hellénistique » associé à une tour (fin du IV^e/début du III^e s. av. J.-C.) et probablement détruit lors de la prise de la Corse par Scipion en 259 av. J.-C., enfin, l'enceinte romaine coloniale de la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C. (Lenoir, Rebuffat 1984) (fig. 5-6).

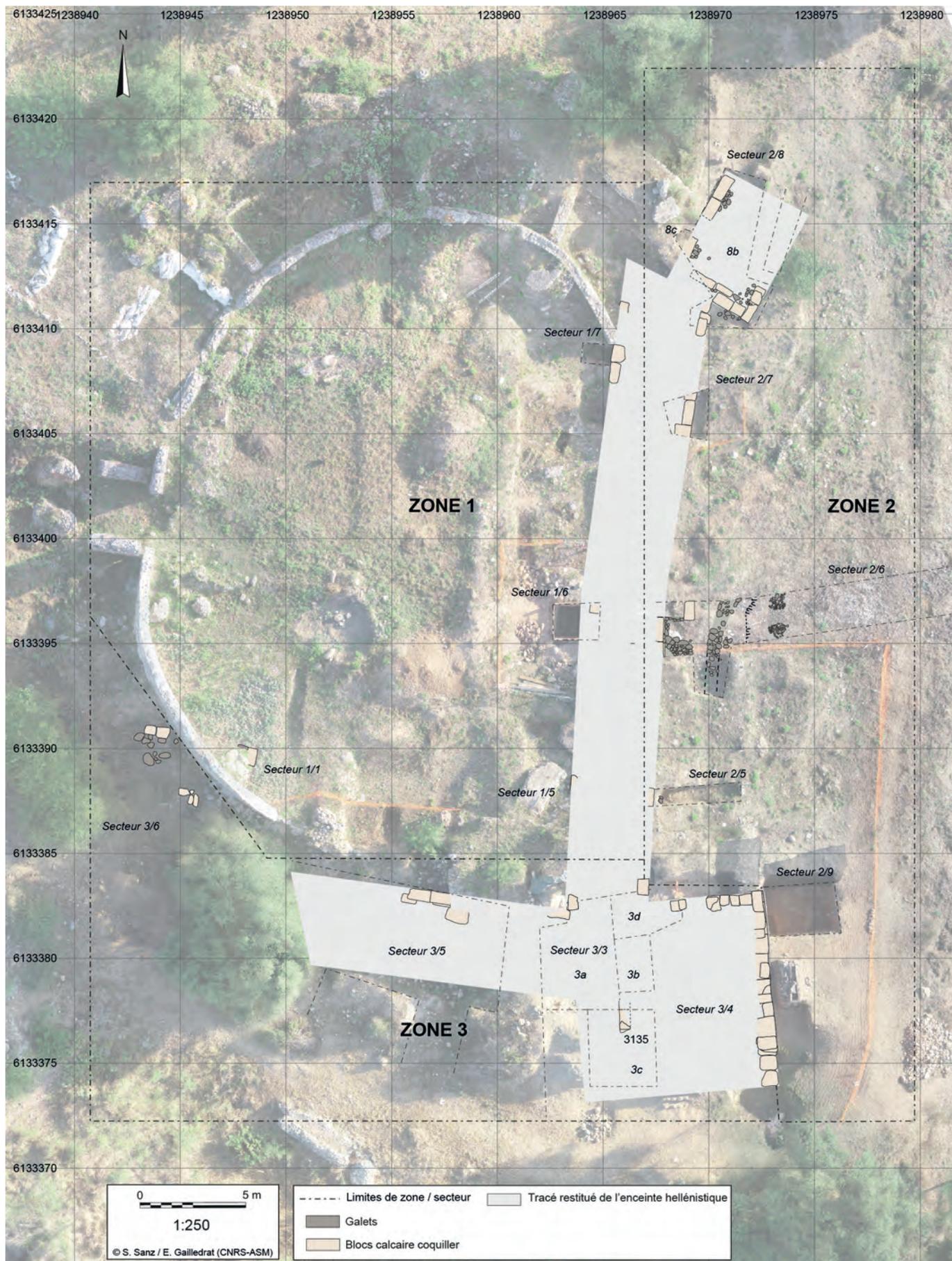


Fig. 6 : Emprise restituée de l'enceinte « hellénistique » d'Aleria, sur fond ortho-photographique géoréférencé (S. Sanz, E. Gailledrat-2023).

3.2.1. La fortification dite « hellénistique »

Les fouilles Jehasse ont permis de mettre au jour dans la partie sud-est du site, dans la zone de l'amphithéâtre romain, les vestiges d'une fortification datée de la fin IV^e-III^e s. av. J.-C. Celle-ci comprend deux tronçons de courtine, inégalement conservés, l'un de tracé E-O, l'autre de tracé sensiblement N-S, les deux se raccordant au niveau d'une tour en grand appareil marquant semble-t-il l'angle SE de l'habitat préromain. La première s'aligne immédiatement au sud de l'amphithéâtre, la seconde passe sous la partie Est de ce monument. La courtine nord se développe sur environ 28 m de long avant de présenter une rupture, un nouveau tracé – reconnu sur seulement quelques mètres – obliquant vers le NE.

La tour se présente comme une construction monumentale faite de blocs de calcaire coquillier disposés à joints vifs en panneresse et boutisse. Le parement, épierré au sud et à l'ouest, est en revanche conservé sur ses faces nord et Est. Ce dernier se développe encore sur une longueur (N-S) de près de 7,50 m, avec un maximum de 8 assises à l'angle nord-est, soit près de 4 m. de hauteur. La face externe des blocs est munie d'un bossage en U dégagé par un encadrement ciselé.

Les courtines, épaisses d'env. 4 m, sont constituées à leur base de deux parements en appareil rectangulaire régulier et d'un remplissage interne – ou *emplecton* - de terre tassée et de cailloutis. Les soubassements sont faits de grands blocs rectangulaires en calcaire coquillier et à bossage en U, analogues à ceux qui forment l'intégralité des parements de la tour, disposés sur une assise de réglage faite de gros galets. Les élévations sont réalisées à l'aide d'adobes, tandis qu'un remplissage interne de terre et de cailloutis forme le cœur de la maçonnerie.

Les caractéristiques ainsi que la chronologie de ce rempart hellénistique ont fait l'objet d'un premier bilan dans le cadre du PCR « Aléria et ses territoires. Approches croisées » (Fontaine 2019 et 2020). Plus récemment, de nouveaux éléments ont été fournis à l'occasion du diagnostic effectué par l'Inrap dans la perspective d'une mise en valeur du secteur de l'amphithéâtre (Ecard 2020). Enfin, les campagnes de fouille programmées de 2021 puis de 2023 ont permis de compléter un certain nombre d'observations et d'apporter des éléments inédits quant à la mise en œuvre de ce rempart et de son lien avec la tour. Il est désormais acquis que le rempart a été édifié avec des blocs issus du démontage partiel de la tour qui, de fait, devait fonctionner avec un état antérieur de la fortification (Gailledrat 2021 ; Gailledrat, Fontaine 2023 ; Gailledrat, Vacheret 2023). Par ailleurs, a précisément été mis en évidence un état plus ancien du rempart à base en grand appareil, caractérisé par un soubassement en appareil irrégulier de galets, dont la datation ne semble pas remonter pas au-delà de la transition IV^e-III^e s. av. J.-C. Son lien avec la tour n'est toutefois pas avéré à ce stade (Gailledrat, Vacheret 2023).

3.2.2. Le rempart à agger tardo-archaïque

La partie occidentale des défenses méridionales a quant à elle fait l'objet d'une première campagne de fouille en 1981, notamment par le biais d'une grande tranchée N-S qui s'étend sur un peu plus de 16 m de long. Implantée dans la partie la mieux conservée du dispositif, elle recoupe l'ensemble des structures encore en élévation. La description de la stratigraphie, alors agrémentée d'un relevé schématique, a défini une première trame qui sera largement reprise dans les travaux postérieurs. Cette coupe a en effet été ensuite reprise (1984 et 1990), donnant lieu à de nouveaux

relevés qui, loin de préciser les données antérieures, posent en réalité plus de questions qu'elles n'apportent de réponses.

Si l'hypothèse, longtemps maintenue par les fouilleurs, d'un ouvrage dont l'état le plus ancien remonterait à l'époque phocéenne (voire avant), un certain consensus semble toutefois se dégager des écrits Jehasse pour situer à la fin du VI^e s. av. J.-C. la construction de cette fortification (Jehasse, Jehasse 2004). Le réexamen du mobilier, entrepris dans le cadre du PCR « Aleria et ses territoires » (2018-2021) a permis de préciser le cadre chronologique ainsi que le faciès mobilier de la phase à laquelle se rattache cette construction. Dans un contexte fortement étrusque, les premiers niveaux fouillés anciennement en arrière de la levée de terre initiale doivent être datés au plus tôt des environs de -500 (Gailledrat 2023).

À l'occasion des fouilles entreprises dans ce secteur en 2023, la complexité ainsi que la longue durée d'utilisation de ce rempart ont pu être mises en évidence. De même a été confirmé un *Terminus Ante Quem* à l'extrême fin du VI^e s. av. J.-C pour la construction de ce qui apparaît comme étant le noyau initial de cette levée de terre (Gailledrat, Vacheret 2023)..

4. LE PROGRAMME 2023-2025

Le programme actuel s'inscrit dans le prolongement des travaux initiés en 2012 à l'initiative de la Collectivité de Corse, destinés d'une part à constituer une base documentaire en vue de la mise en valeur du site et l'établissement de nouvelles perspectives de recherche, qu'à proposer une relecture du bâti existant, notamment celui de la cité romaine (Allegrini, Coutelas 2017). Il constitue également un des prolongements du PCR « Aleria et ses territoires : approches croisées » (2018-2021), dont l'objectif était de faire le point sur les travaux antérieurs, de développer des axes de recherche encore peu exploités et de permettre une communication plus directe entre les différentes opérations ainsi que les acteurs impliqués dans la connaissance du site (Jolivet 2022). Il intègre actuellement le nouveau PCR « *Aleria (VI^e s. av. J.-C.-V^e s. ap. J.-C) : anciens contextes et nouvelles recherches* » qui a débité en 2024 sous la direction de F. Sacchetti.

De fait, le programme de recherche initié sur l'habitat préromain s'appuie sur les résultats obtenus dans le cadre du PCR 2018-2021, qui offrent un bilan documenté de nos connaissances relatives à l'habitat d'Aleria aux VI^e-V^e s. av. n. ère (Gailledrat 2022, Gailledrat 2023) et on montré la nécessité d'un retour sur le terrain afin de palier l'indigence des données stratigraphiques issues des fouilles anciennes.

Ce programme, initié en 2021 (Gailledrat 2021) s'inscrit donc dans une démarche commune à l'échelle du site, pris dans sa globalité (habitat, nécropoles, territoire), en articulation avec les études et opérations programmées menées au niveau de l'amphithéâtre romain (Cordier *et al.* 1997 ; fouille 2022 sous la direction de L. Ferreira), des nécropoles et du système viaire (F. Sacchetti) et en parallèle des opérations d'archéologie préventive menées dans l'environnement proche du site.

Concernant l'habitat préromain, les problématiques développées sont multiples, et inscrites dans les axes de recherche de l'UMR5140 du CNRS, « Archéologie des Sociétés Méditerranéennes », Montpellier (« Grecs, Étrusques et populations locales en Méditerranée nord-occidentale ») ainsi que du Labex ARCHIMEDE, Université Paul Valéry Montpellier 3 (« Contacts de cultures et constructions identitaires »).

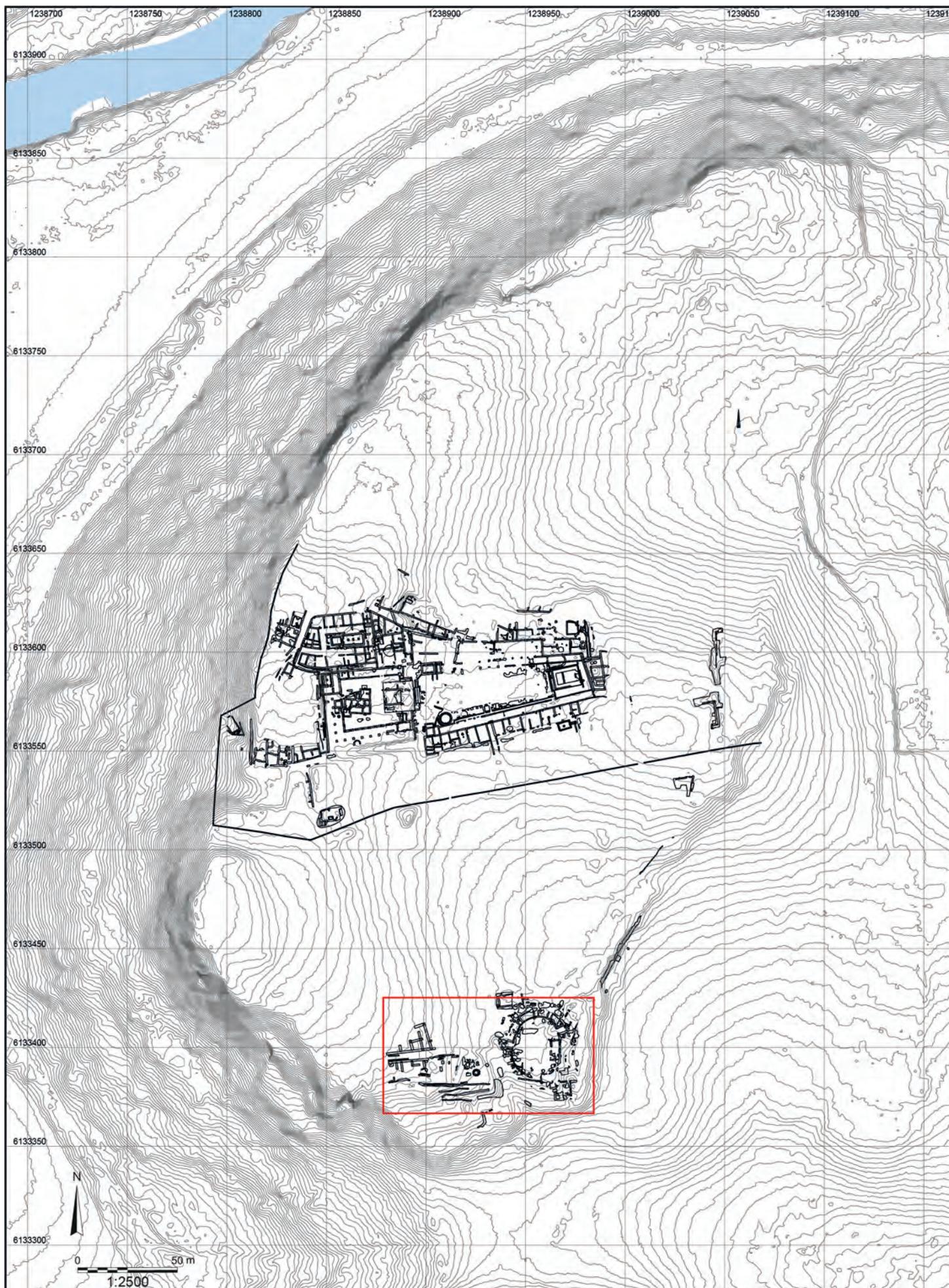


Fig. 7 : Situation des zones de fouille 2023-2025 (S. Sanz, E. Gailledrat).

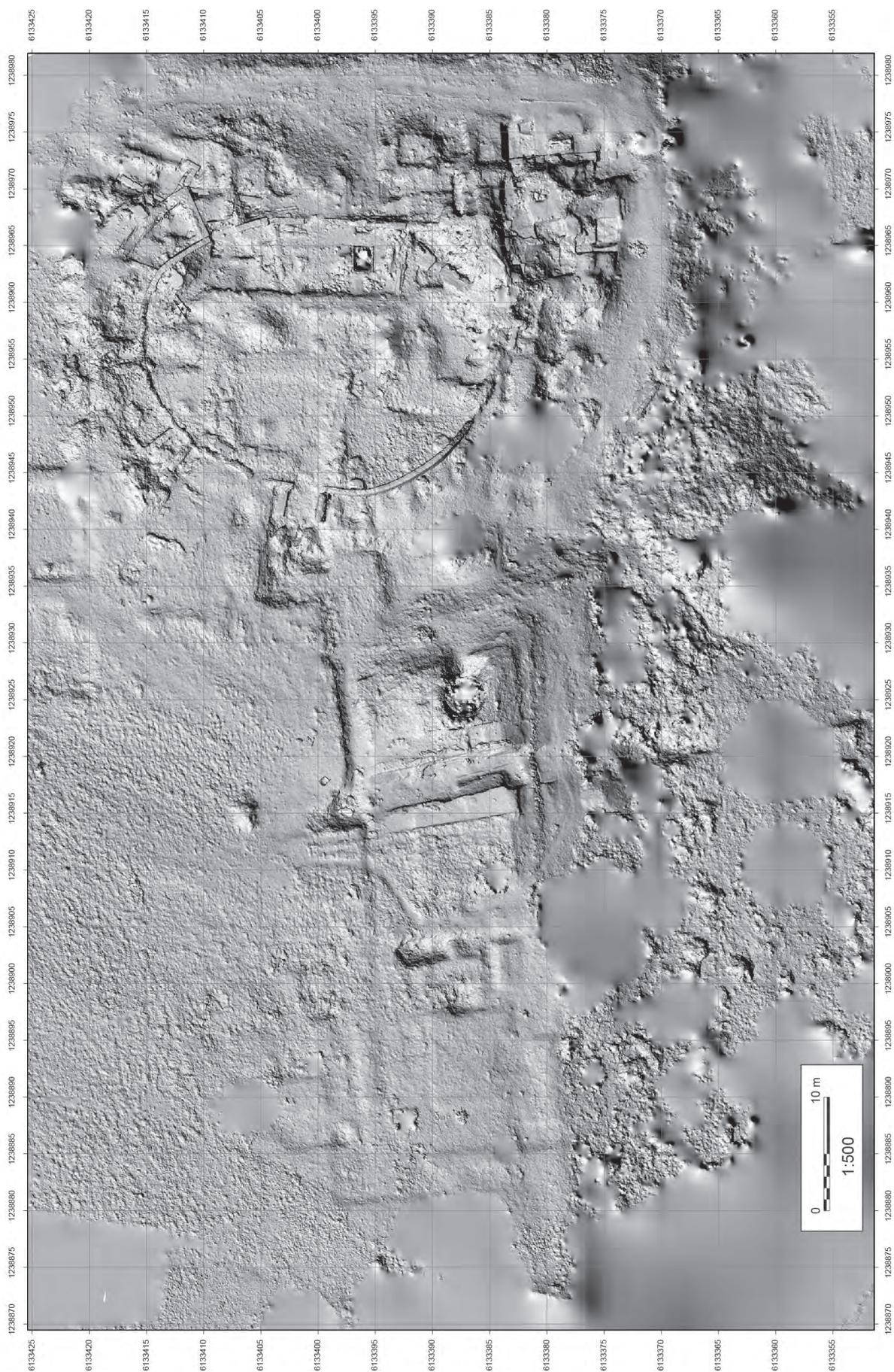


Fig. 8 : Modèle Numérique de Terrain (reliefs) des zones 1 à 5 (S. Sanz).



Fig. 9 : Délimitation des zones de fouille 1 à 5, sur fond ortho-photographique géoréférencé (S. Sanz, E. Galledrat).

Suite à une première campagne de fouille menée en 2021 qui a jeté les bases d'une nouvelle approche de l'évolution du système défensif d'Aleria, le programme 2023-2025 vise à appréhender de manière globale la question des séquences préromaines dans la partie méridionale du site, là où ont été révélés de manière imparfaite des vestiges de cette période (fig. 7). La fortification préromaine et ses évolutions postérieures d'un côté, l'habitat de l'autre, constituent ainsi 2 dossiers complémentaires, appréhendés à partir des sondages et secteurs de fouille anciennement ouverts par J. Jehasse qui ont considérablement bouleversé le terrain (fig. 8).

La numérotation des différentes zones de fouille, qui conditionne la numérotation des Us et Faits sous le logiciel Syslat a été établie dans la continuité de l'intervention menée en 2019 par l'Inrap au niveau de l'amphithéâtre (Zone 1) (Ecard 2020). 5 zones sont donc ici prises en compte (fig. 9). La **zone 1** (intérieur de l'amphithéâtre) (fig. 10), la **zone 2** (extérieur de la courtine hellénistique, côté Est) et la **zone 3** (tour d'angle SE et départ de la courtine E-O) ont toutes trois fait l'objet d'une première intervention en 2021 (Gailledrat 2021). Deux zones supplémentaires sont donc concernées par le présent programme, à savoir la **zone 4**, qui correspond à l'emprise de la levée de terre du rempart à *agger*, et la **zone 5**, qui correspond au quartier d'habitation partiellement exhumé dans la partie SO du site.

Dans la **zone 1**, le programme vise la finalisation de la fouille du sondage de 5m² ouvert par J. Jehasse dans les années 70 au niveau du parement interne du rempart hellénistique (**secteur 1/6**), et repris en 2021. L'objectif est ici d'atteindre le substrat et d'établir l'entièreté de la séquence antérieure à la construction de l'enceinte hellénistique.

Eu égard à l'épaisseur inattendue de la stratigraphie rencontrée, la fouille de ce sondage n'a pu être finalisée en 2024 et devrait s'achever en 2025.

Dans la **zone 2**, le programme concerne 3 secteurs distincts.

Au nord (**secteur 2/8**), dans l'espace marquant le contact entre les tronçons de courtine RMP1119 et RMP2074. Le nettoyage et la fouille manuelle superficielle ont pour but la réalisation de relevés stratigraphiques et architecturaux. Il s'agit de documenter le lien stratigraphique entre les deux ouvrages, tester l'hypothèse d'une poterne située à cet endroit, et enfin compléter les observations métriques et morphologiques des blocs utilisés en assise du rempart.

Au sud (**secteur 2/9**), au niveau d'un sondage ouvert par J. Jehasse dans les années 70, contre le parement Est de la tour hellénistique. l'objectif consiste en une reprise avec rafraîchissement des coupes, assortie d'un élargissement au niveau de la face sud du dit sondage. Il s'agit de documenter le talus (nature sédimentaire, mise en place, chronologie) venant s'appuyer contre la tour, dater l'état originel de cette dernière et compléter l'analyse architecturale de l'édifice.

Immédiatement au sud de ce sondage (**secteur 2/10**), un témoin stratigraphique d'environ 2 m² a été laissé en place à l'issue des fouilles Jehasse, surmonté par les restes très dégradés d'une sépulture en coffre d'époque impériale. L'objectif est de documenter l'architecture de cette sépulture et surtout la stratigraphie sous-jacente qui correspond à la partie supérieure de la séquence de remblais venant s'appuyer contre la base de la tour.

Les travaux dans les secteurs 8 et 9 ont été menés à bien en 2023. la fouille du secteur 10 a été réalisée en 2024. Aucune intervention n'est à prévoir en 2025.

Dans la **zone 3**, le programme vise à une compréhension globale de la tour et

de son évolution entre l'époque hellénistique et la période romaine impériale, ainsi que de préciser son articulation avec le départ des courtine nord (RMP1119) et ouest (RMP3087).

L'objectif premier est de raccorder stratigraphiquement les différentes bermes laissées par J. Jehasse, tout en assurant la pérennité des architectures visibles. Ce travail implique en premier lieu de retrouver les limites de fouille anciennes et de procéder au relevé des coupes existantes. Une fouille planimétrique doit ensuite permettre de mieux documenter les architectures visibles, en établissant les raccords stratigraphiques, en particulier dans la moitié Ouest de la zone, la plus fortement impactée par les différentes opérations de fouille Jehasse. Priorité est donnée à l'intégrité des vestiges bâtis, laissant également une « réserve » stratigraphique dans la moitié Est du monument. La partie nord de la zone 3 correspond au « front de taille » des fouilles Jehasse. Dans la continuité du travail entrepris en 2021, il s'agit ici de procéder uniquement au ravivage et au relevé de la coupe existante. Dans l'angle SE enfin, il s'agit de retrouver les limites exactes de la tour (totalement épierrée à cet endroit) tout en apportant des éléments de datation quant à sa construction.

Les travaux entrepris en 2023 dans la partie Ouest de la tour ont été provisoirement stoppés pour des raisons d'indisponibilité de la responsable de secteur (Juliette Bertaut). Les travaux se sont donc concentrés en 2024 sur l'angle SE de l'édifice, dans un secteur réduit, dans le but de finaliser les observations stratigraphiques et architecturales de sa face orientale. Les travaux ont vocation à reprendre en 2025 dans la partie occidentale du monument.

Dans la **zone 4**, les travaux sont inscrits dans les limites de la tranchée ouverte par J. Jehasse en 1981 au travers de la levée de terre, conservée de manière inégale dans la partie occidentale du système défensif. Cette tranchée, d'une vingtaine de mètres de long pour une largeur variant entre 1,70 et 3,20 m, a par la suite (1990) été prolongée vers le sud, le long de la pente. Seule est prise en compte la partie sommitale de cette tranchée, dont la limite nord coïncide topographiquement avec le prolongement de la rue E-O qui délimite la zone 5, et dont la limite sud est fixée au-delà du mur de galets qui vient contrebuter à cet endroit la levée de terre..

Le nettoyage manuel de la zone doit précéder un relevé des stratigraphies Est et Ouest. La première (la mieux conservée en élévation) est reprise sur une profondeur moyenne de 10 à 30 cm afin de régulariser le tracé de la coupe, la partie nord (où s'observe un décrochage de près d'1m de large) faisant l'objet d'une reprise plus importante. Il s'agit ici de détailler la séquence stratigraphique et de recueillir des éléments de datation. En plan, dans l'emprise de la tranchée, il s'agit ensuite de vérifier la nature des couches encore en place, épargnées par les fouilles anciennes. L'objectif est donc de préciser la morphologie de ce rempart à agger, détailler et dater ses états successifs ainsi que son raccord avec la zone d'habitat située au nord.

Initiée en 2024, la fouille de cette zone s'est poursuivie en 2025, en complétant tout d'abord les informations relatives à la coupe Est et en fouillant les couches encore en place dans l'emprise de la tranchée. Au nord a été amorcé le nettoyage du secteur bordant le talus empierré qui limite de ce côté l'agger. Les perturbations liées aux fouilles anciennes ou à la mise en place de la couverture ayant protégé cette partie du sud ont singulièrement compliqué les travaux. Ceux-ci ont vocation à être finalisés en 2025, avec la poursuite de la fouille des niveaux encore en place et la compréhension, au nord, du lien avec l'intérieur de l'habitat.

La **zone 5** correspond à un quartier d'habitation bordant une rue E-O, partiellement dégagé à l'occasion des fouilles anciennes. Le nettoyage de cette zone doit précéder un relevé en plan des vestiges par orthophotographie, description et documentation photographique des différents faits (murs, structures diverses...), et établissement de leurs liaisons stratigraphiques. L'objectif est ici de disposer d'un plan précis et phasé en chronologie relative de l'ensemble des constructions. En parallèle doit être ouvert un sondage manuel de 6 m², implanté dans le vaste bâtiment situé au nord de la rue, et mené jusqu'au substrat. L'objectif est de disposer d'une séquence stratigraphique complète permettant de dater la mise en place de ce quartier ainsi que ses antécédents

Le nettoyage de cette zone puis le relevé des architectures a été effectué en 2024, en prenant en compte un espace d'environ 200 m² centré sur le seul bâtiment a priori complet. En dépit du mauvais état de conservation des vestiges, des informations essentielles ont été recueillies. En revanche, le sondage ouvert en début de campagne a rapidement d'être stoppé en raison de l'affleurement du substrat. L'absence de stratigraphie en place, qui doit en partie s'expliquer par un décalage topographique entre les parties Nord et Sud de l'îlot, n'a pas permis de trancher définitivement quant à l'attribution chronologique de ce bâtiment. Il est donc envisagé, en 2025, de procéder au nettoyage et au relevé de l'un des sondages réduits opérés par J. Jehase dans la partie méridionale de ce dernier, à un endroit où une séquence stratigraphique est effectivement conservée.

5. ASPECTS TECHNIQUES

5.1. Données générales

La campagne de fouille 2024 s'est déroulée du 1 au 29 juin avec un effectif moyen de 14 personnes, comprenant 3 responsables de secteur : Ariane Vacheret (zone 1), salariée (Pass Inrap), Jessica Blanc (zone 2 / zone 5), contractuelle ; Marie-Claire Brelle (zone 4), doctorante salariée.

La fouille a bénéficié du soutien technique du Musée/site/CCE d'Aleria (F. Allegrini-Simonetti, J.-M. Bontempi).

5.2. L'enregistrement des données

L'ensemble de la documentation de fouille a été enregistré sous le logiciel SYSLAT (base-site ALERIA).

Le mobilier céramique a été enregistré via les modules CER et TYPOCER de SYSLAT en adaptant les différentes catégories sur la base d'une bibliothèque de site dédiée. Un certain nombre de nouvelles catégories ont ainsi été créées¹, pour lesquelles il n'existe pas, pour l'heure, de référentiel typologique intégrable à la base DICOCER (Py 1993).

¹ Les nouvelles catégories qui ne sont pas intégrées à la base DICOCER sont ici indiquées en rouge.

Concernant les céramiques à vernis noir italiennes, génériques (ITAL-VN), surpeintes (ITAL-VNS) ou celles relevant d'ateliers bien identifiés intégrés à la base DICOCER (CAMP-A, PET-EST...) les codes typologiques utilisés sont ceux de l'ouvrage de référence de J.P. Morel (Morel 1994).

Les codes des catégories nouvellement créées, ainsi que leur équivalence avec les appellations génériques utilisées dans la littérature italienne sont données dans le tableau ci-après.

Concernant les tuiles, celles-ci ont été systématiquement ramassées avec le reste du mobilier, mais seuls les éléments de forme ont été conservés. Les fragments informes ont quant à eux été comptabilisés et rejetés sur le site avec les déblais de fouille de la zone 3, immédiatement au sud de celle-ci.

Le mobilier ainsi que les prélèvements ont été transférés pour étude dans les locaux de l'UMR5140 du CNRS (ASM) à Montpellier.

5.3. Hygiène et sécurité

Conformément aux prescriptions de la CTRA (session des 14-16 février 2023) précisant que devait être remis « au préalable de l'opération un dossier technique, présentant les modalités de prise en compte des questions de sécurité des personnes dans le cadre des sondages profonds envisagés », le document en question a été fourni au SRA le 17/05/2023 et annexé au rapport intermédiaire 2023.

La visite sur site effectuée par le SRA (L. Deudon et L. Sévègnes) a été l'occasion de constater la mise en œuvre des mesures préventives annoncées, en particulier du balisage des zones de fouille et des secteurs dangereux, de la mise en place de filets de protection anti-gravats au droit des coupes dépassant 1,50 m de haut, ainsi que d'un coffrage de palplanches en bois renforcé d'étais métalliques dans le sondage profond de la zone 1 (fig. 10-11).

Appellation longue	Catégorie en clair	Catégorie DICOCER	Catégorie Cer	Groupe	Equivalence
bucchero nero	bucchero nero	B-NERO	b-nero	CTF	
bucchero gris	bucchero gris	B-GRIS	b-gris	CTF	<i>Bucchero grigio</i>
cér. corinthienne	corinthienne	CORINT	corinthienne	CTF	
cér. étrusco-corinthienne	étrusco-corinthienne	ETRU-COR	etru-cor	CTF	
cér. grecque orientale	grecque orientale	GREC-OR	grec-or	CTF	
cér. laconienne	laconienne	LACON	lacon	CTF	
cér. grise monochrome	grise monochrome	GR-MONO	gris mono	CTF	
cér. grise monochrome massaliète	grise monochrome massaliète	GR-MONO	gr.-mas	CTF	
cér. grise étrusque	grise étrusque	GR-ETR	gr.-etr	CTF	<i>Ceramica grigia</i>
cér. à pâte claire massaliète	claire massaliète	CL-MAS	cl.-mas	CTF	
cér. claire peinte étrusque	cl. peinte étrusque	CL-PEINTE	cl.-peinte	CTF	<i>Ceramica depurata a bande</i>
cér. étrusque à vernis noir tardo-archaïque	étrusque à vernis noir	ETR-VN	etr.-vn	CTF	<i>Ceramica a vernice nera tardo-archaica</i>
cér. étrusque à figures noires	étrusque à figures noires	AT-FN	etr.-fn	CTF	<i>Ceramica etrusca a figure nere</i>
cér. étrusque à figures rouges	étrusque à figures rouges	AT-FR	etr.-fr	CTF	<i>Ceramica etrusca a figure rosse</i>
cér. attique à vernis noir	attique à vernis noir	AT-VN	attique	CTF	
cér. attique à figures noires	attique à fig. noires	AT-FN	attique	CTF	
cér. attique à figures rouges	attique à fig. rouges	AT-FR	attique	CTF	
cér. italique à vernis noir	italique à vernis noir	ITAL-VN	ital-vn	CTF	
cér. italique à vernis noir surpeinte	italique à vernis noir surpeinte	ITAL-VNS	ital-surpeinte	CTF	
cér. pseudo-attique	pseudo-attique	PSEUDO-AT	pseudo-at	CTF	
ateliers des petites estampilles	petites estampilles	PET-EST	petest	CTF	
cér. de Calès	cer. de Calès	CALES	calès	CTF	
cér. punique à vernis noir	punique à vernis noir	PUN-VN	pun-vn	CTF	
cér. de Rosas	Rosas	ROSES	roses	CTF	
cér. campanienne A	campanienne A	CAMP-A	camp-a	CTF	
cér. dérivée de la campanienne A	dérivée de A	DER-A	der-a	CTF	

Tableau des codes CER / TYOCER utilisés pour l'enregistrement du mobilier céramique sous SYSLAT

cér. campanienne B	campanienne B	CAMP-B	camp-b	CTF	
cér. dérivée de la campanienne B	dérivée de B	DER-B	der-b	CTF	
cér. campanienne C	campanienne C	CAMP-C	camp-c	CTF	
cér. dérivée de la campanienne C	dérivée de C	DER-C	der-c	CTF	
cér. campanienne à pâte grise	camp.pâte grise	CAMP-GR	camp-gr	CTF	
autre cér. à vernis noir	autres vernis noirs	AUT-VN	autres vn	CTF	
autre cér. à pâte grise	autre grise	AUT-GR	autres grises	CTF	
autre cér. fines	autres fines	GREC-OR	autres fines	CTF	
cér. de la côte catalane	côte catalane	COT-CAT	cot-cat	CTF	
cér. à paroi fine	paroi fine	PAR-FIN	par-fin	CTF	
bols hellénistiques à reliefs	bols hell. à reliefs	B-H-R	b-h-r	CTF	
cér. glaçurée romaine	glaçurée romaine	GLA-RO	gla-ro	CTF	
cér. sigillée italique	sigillée italique	SIG-IT	sig-it	CTF	
cér. pré-sigillée gauloise	pré-sigillée gauloise	PRE-SIGGA	pré-sigga	CTF	
cér. sigillée sud-gauloise	sigillée sud-gauloise	SIG-SG	sig-sg	CTF	
cér. sigillée marbrée	sigillée marbrée	SIG-SG	sig-marb	CTF	
cér. sigillée claire A	claire A	CLAIR-A	clair-a	CTF	
cér. sigillée claire B/luisante	claire B/luisante	CLAIR-B	b-luis	CTF	
cér. sigillée claire C	claire C	CLAIR-C	clair-c	CTF	
cér. sigillée claire D	claire D	CLAIR-D	clair-d	CTF	
cér. sigillée claire B/luisante	claire B/luisante	LUIS	b-luis	CTF	
cér. sigillée late C	late C	LATE-C	late-c	CTF	
dérivée de sigillée paléochrétienne	D-S-Paléochrétienne	D-S-P	d-s-p	CTF	
cér. fine médiévale	fine médiévale	FIN-MDV	fine-mdv	CTF	
cér. fine moderne	fine moderne	FIN-MOD	fine-mod	CTF	
cér. vernissée	vernissée	VERNIS	vernissée	CTF	
autres cér. fines	autres fines	AUT-FIN	autres fines	CTF	
cér. à pâte claire	pâte claire	P-CLAIRE	pâte-cl.	CCOM	

Tableau des codes CER / TYPOCER utilisés pour l'enregistrement du mobilier céramique sous SYSLAT

cér. à pâte claire étrusque	claire étrusque	CL-ETR	cl.-etr	CCOM	<i>Cera- mica comune depurata</i>
cér. à pâte claire récente	claire récente	CL-REC	cl.-rec	CCOM	
cér. à pâte claire récente engobée	claire récente engobée	CL-REC	cl.-eng	CCOM	
cér. commune tournée étrusque (Etrurie méridionale)	commune étrusque	COM-ETR	com-etr	CCOM	<i>Impasto a torno/cerami- ca grezza</i>
cér. commune tournée étrusque	commune tournée étrusque	CCT-ETR	cct-etr	CCOM	<i>Impasto a torno/cerami- ca grezza</i>
cér. commune italique	commune italique	COM-IT	com-itagr	CCOM	
cér. commune grecque	commune grecque	COM-GRE	com-gre	CCOM	
cér. commune italo-grecque	commune italo-grecque	COM-GRE / COM-IT	com-itagr	CCOM	
cér. commune massaliète	commune mas-saliète	COM-MAS	com-mas	CCOM	
cér. commune punique	commune punique	COM-PUN	com-pun	CCOM	
cér. commune phénicienne	commune phéni-cienne	COM-PHE	com-phé	CCOM	
cér. commune ébusitaine	commune ébusi-taine	COM-EB	com-eb	CCOM	
cér. commune méditerranéenne	com.méditerra-néenne	COM-MEDIT	com-médit	CCOM	
cér. africaine de cuisine	africaine de cui-sine	AF-CUI	af-cui	CCOM	
cér. à engobe rouge interne pompéien	rouge pompéien	R-POMP	r-pomp	CCOM	
cér. à pâte claire engobée	claire engobée	CL-ENG	cl.-eng	CCOM	
cér. sableuse oxydante	sableuse oxydante	SABL-OR	sabl-o	CCOM	
cér. sableuse réductrice	sableuse réduc-trice	SABL-OR	sabl-r	CCOM	
cér. glaçurée du HMA	glaçurée HMA	GLAC-HMA	glac-hma	CCOM	
cér. peinte médiévale	peinte médiévale	PEIN-MED	pein-med	CCOM	
cér. commune médiévale	commune médié-vale	COM-MDV	com-mdv	CCOM	
cér. commune moderne	commune mo-derne	COM-MOD	com-mod	CCOM	
autre cér. commune	autre commune	AUT-COM	autres com	CCOM	
cér. non tournée corse	cér. non tournée corse	CNT-CORSE	CNT-Corse	CNT	

Tableau des codes CER / TYPOCER utilisés pour l'enregistrement du mobilier céramique sous SYSLAT

cér. non tournée corse amiantée	cér. non tournée amiantée	CNT- AMIANT	CNT-amiant	CNT	
cér. néolithique	cér. néolithique	CNT-NEO	CNT-Néo	CNT	
cér. chalcolithique	cér. chalcolithique	CNT-CHAL- CO	CNT-Chalco	CNT	
cér. âge du Bronze	cér. Bronze	CNT-BRZ	CNT-Brz	CNT	
cér. Bronze final	cér. Bronze final	CNT-BRF	CNT-Brf	CNT	
amphore étrusque	amphore étrusque	A-ETR	a-etr	AMPH	
amphore grecque	amphore grecque	A-GRE	a-gre	AMPH	
amphore mas- saliète	amphore massa- liète	A-MAS	a-mas	AMPH	
amphore massa- liète non micacée	amphore massa- liète non micacée	A-MNM	a-mnm	AMPH	
amphore punique	amphore punique	A-PUN	a-pun	AMPH	
amphore pu- nique ébusitaine	amphore punique ébusitaine	A-PE	a-pe	AMPH	
amphore ibé- rique	amphore ibérique	A-IBE	a-ibé	AMPH	
amphore gréco- italique	amphore gréco- italique	A-GR-ITA	a-gr-ital	AMPH	
amphore ita- lique	amphore italique	A-ITA	a-ital	AMPH	
amphore massa- liète impériale	amphore massa- liète impériale	A-M-I	a-mi	AMPH	
amphore ita- lique impériale	amphore italique impériale	A-ITI	a-iti	AMPH	
amphore romaine	amphore romaine	A-ROM	a-rom	AMPH	
amphore gau- loise	amphore gauloise	A-GAUL	a-gau	AMPH	
amphore de Bétique	amphore de Bétique	A-BET	a-bet	AMPH	
amphore lusita- nienne	amphore lusita- nienne	A-LUS	a-lus	AMPH	
amphore de Tarraconaise	amphore de Tarra- conaise	A-TAR	a-tar	AMPH	
amphore afri- caine	amphore africaine	A-AFR	a-afr	AMPH	
amphore orien- tale	amphore orientale	A-ORI	a-ori	AMPH	
amphore ma- gno-grecque	amphore magno- grecque	A-MGR	a-mgr	AMPH	
autres amphores	autres amphores	A-AUTR	a-autres	AMPH	
dolium	dolium	DOLIUM	dolium	DOL	
dolium tourné	dolium tourné	DOL-TOUR	dol-tourné	DOL	
dolium étrusque peint	dolium étrusque	DOL-ETR	dol-etr	DOL	

Tableau des codes CER / TYOCER utilisés pour l'enregistrement du mobilier céramique sous SYSLAT



Fig. 10 : Mise en sécurité des différentes zones (2024)

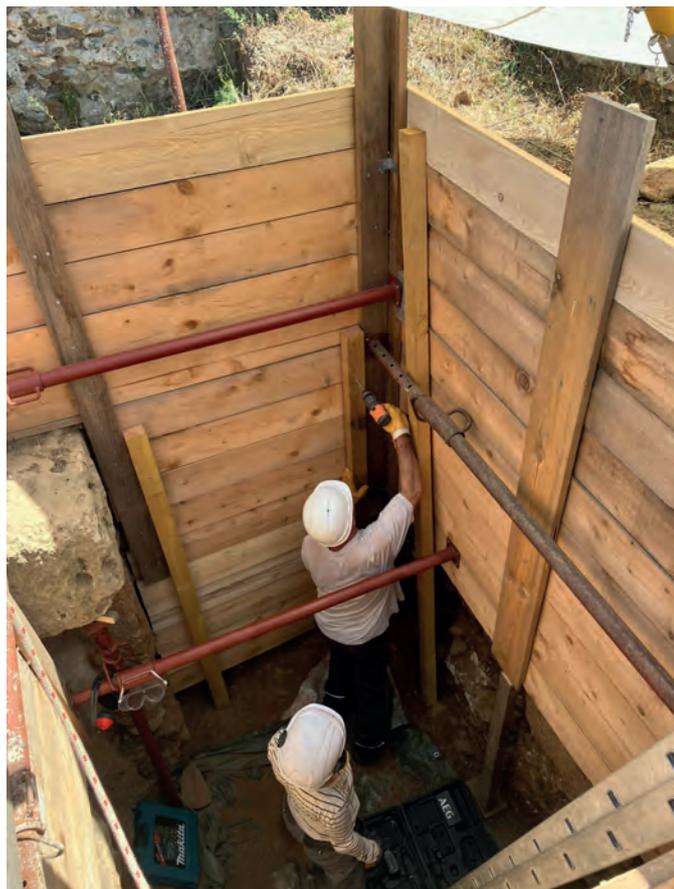


Fig. 11 : Mise en sécurité de la Zone 1

ZONE 1-SECTEUR 6

SONDAGE STRATIGRAPHIQUE CONTRE L'ENCEINTE HELLÉNISTIQUE

Ariane VACHERET

avec la collaboration de Eric GALLED RAT et Federica SACCHETTI

La fouille menée en 2024 dans le secteur 6a s'inscrit dans la continuité des travaux initiés en 2021 dans l'emprise d'un sondage ouvert superficiellement par J. Jehasse en 1977 au niveau du parement interne du rempart dit « hellénistique » à soubassement en grand appareil (MR1119) (fig. 1).

La fouille de 2021 avait démontré que le parement en question avait été presque totalement épierré au II^e s. de n. ère. La stratigraphie des séquences préromaines, bien que partiellement amputée par la tranchée correspondante à cet épierrement, semblait confirmer la datation établie par ailleurs pour la construction du rempart « hellénistique », à savoir la première moitié (deuxième quart) du III^e s. av. J.-C.

Repris en 2023 dans le cadre du triennal en cours, le sondage 1/6 a permis de mettre en évidence deux moments distincts dans la mise en place de la levée de terre (LT1212) associée à ce rempart, ainsi qu'une stratigraphie très bien conservée couvrant l'intervalle fin IV^e-milieu du III^e s. av. J.-C. La séquence observée a notamment mis en évidence l'existence d'un soubassement de mur (MR1190) interprété comme étant les vestiges du parement interne d'un premier rempart dont le tracé est ensuite repris par MR1119. Les premiers éléments de datation obtenus permettaient alors d'envisager que ce premier ouvrage ne remontait toutefois pas plus haut que la transition IV^e-III^e s. av. J.-C., interrogeant ainsi sur le pourquoi d'une reprise somme toute assez rapide du système défensif.

La campagne 2024 a donc été consacrée à l'étude des niveaux sous-jacents à la levée de terre LT1212. L'ensemble des couches étudiées révèle une fourchette chronologique comprise dans les limites du IV^e s. av. J.-C. (fig. 2).

Dans la continuité des années précédentes, les quatre faces du sondage ont été relevées en coupe grâce à l'établissement de photogrammétriques permettant de cumuler les résultats obtenus (fig. 3-6).

Afin de fouiller en toute sécurité, le caisson de palplanches mis en place en 2023 a été prolongé vers le bas. Les bermes laissées à l'aplomb du caisson ont donc dû être retaillées afin de permettre l'installation du dispositif étayé (fig. 7). Afin de faciliter l'évacuation des déblais, a été installé un treuil manuel fixé à une chèvre de levage (fig. 8).

Des Us techniques ont été créées afin d'enregistrer le mobilier livré par ces lambeaux de couches. Il s'agit des unités 1216=1193 (SB1138), 1218=1195 (SB1138) et 1217=1191. Le mobilier recueilli n'apporte pas de précision particulière quant aux datations précédemment obtenues, en l'occurrence le IV^e s. av. J.-C. (fig. 9).

À noter que cette opération de mise en sécurité, indispensable, a amputé de près d'une semaine le travail de fouille à proprement parler. L'avancement de la fouille en a logiquement été affecté, d'autant que la stratigraphie rencontrée s'est avérée particulièrement complexe.

Us 1216

- *Comptages* : 4 fragments de céramique non tournée corse . Total : 4 fr.
- *Typologie* :
- *céramique non tournée corse* : 1 bord.

Us 1217

- *Comptages* : 3 fragments d'amphore grecque . Total : 3 fr.

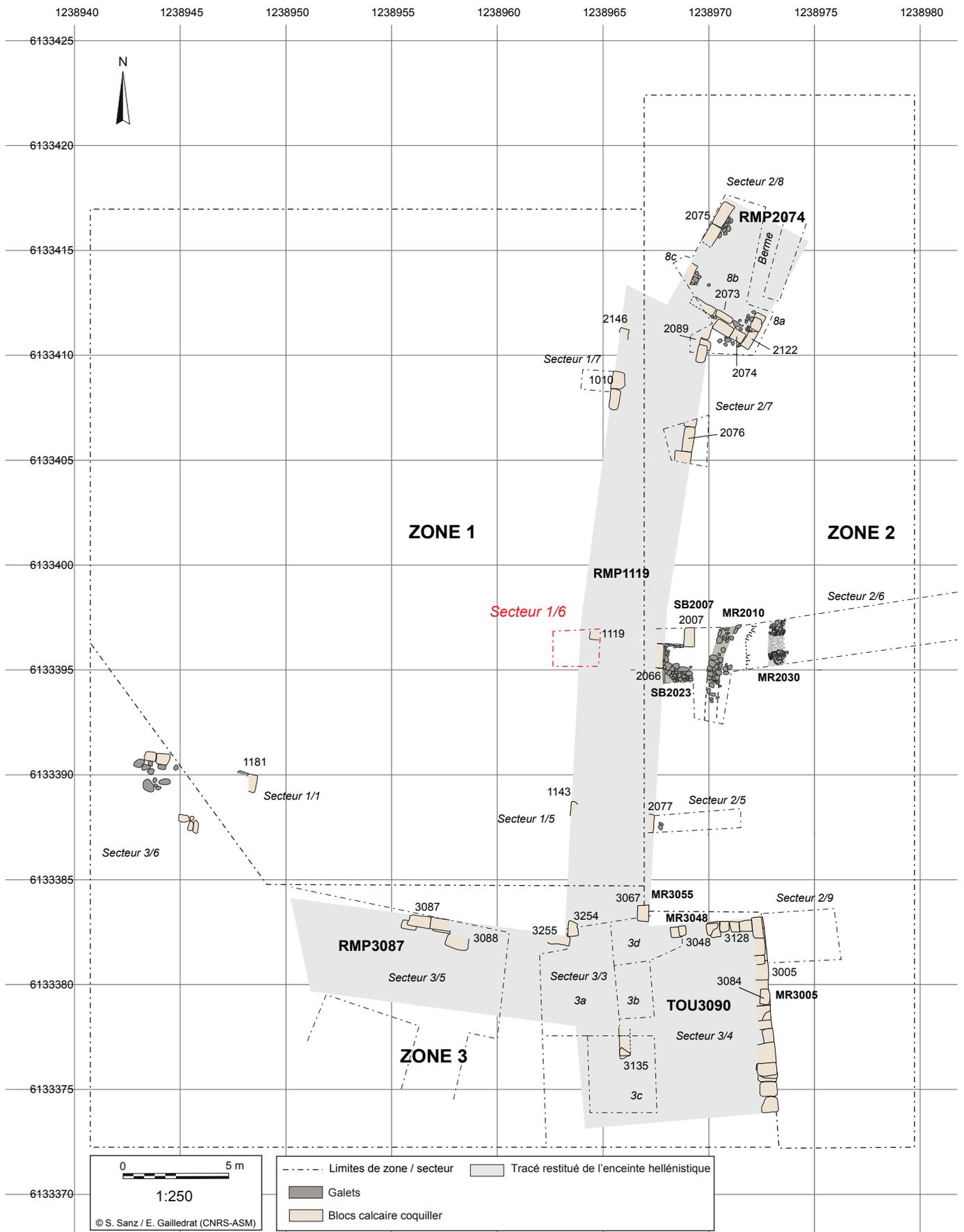


Fig. 1 : Plan de situation de la Zone 1, secteur 6 (© S. Sanz, E. Gailledrat).

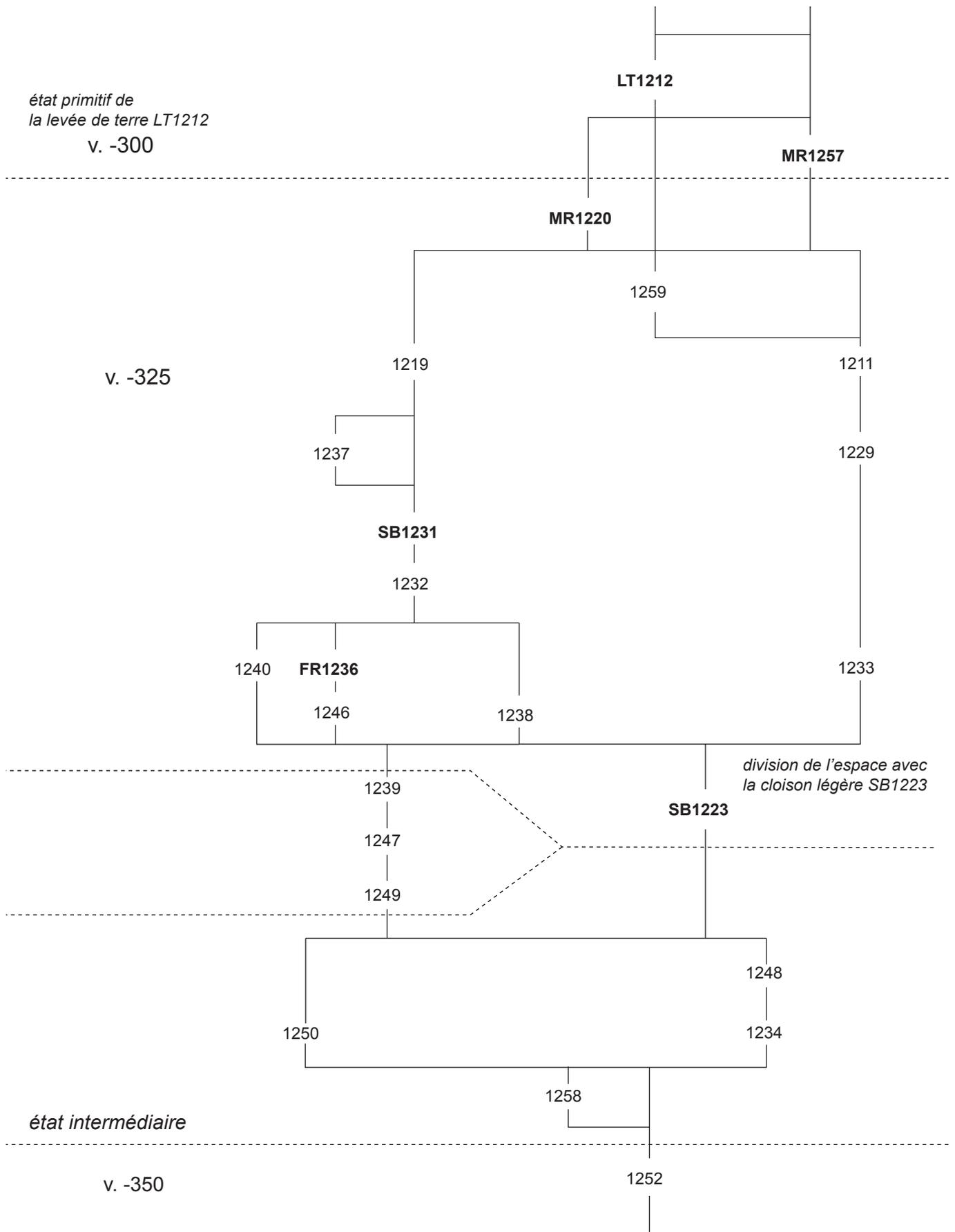


Fig. 2 : diagramme stratigraphique des niveaux fouillés en 2024 dans le sondage 6 (© A. Vacheret).

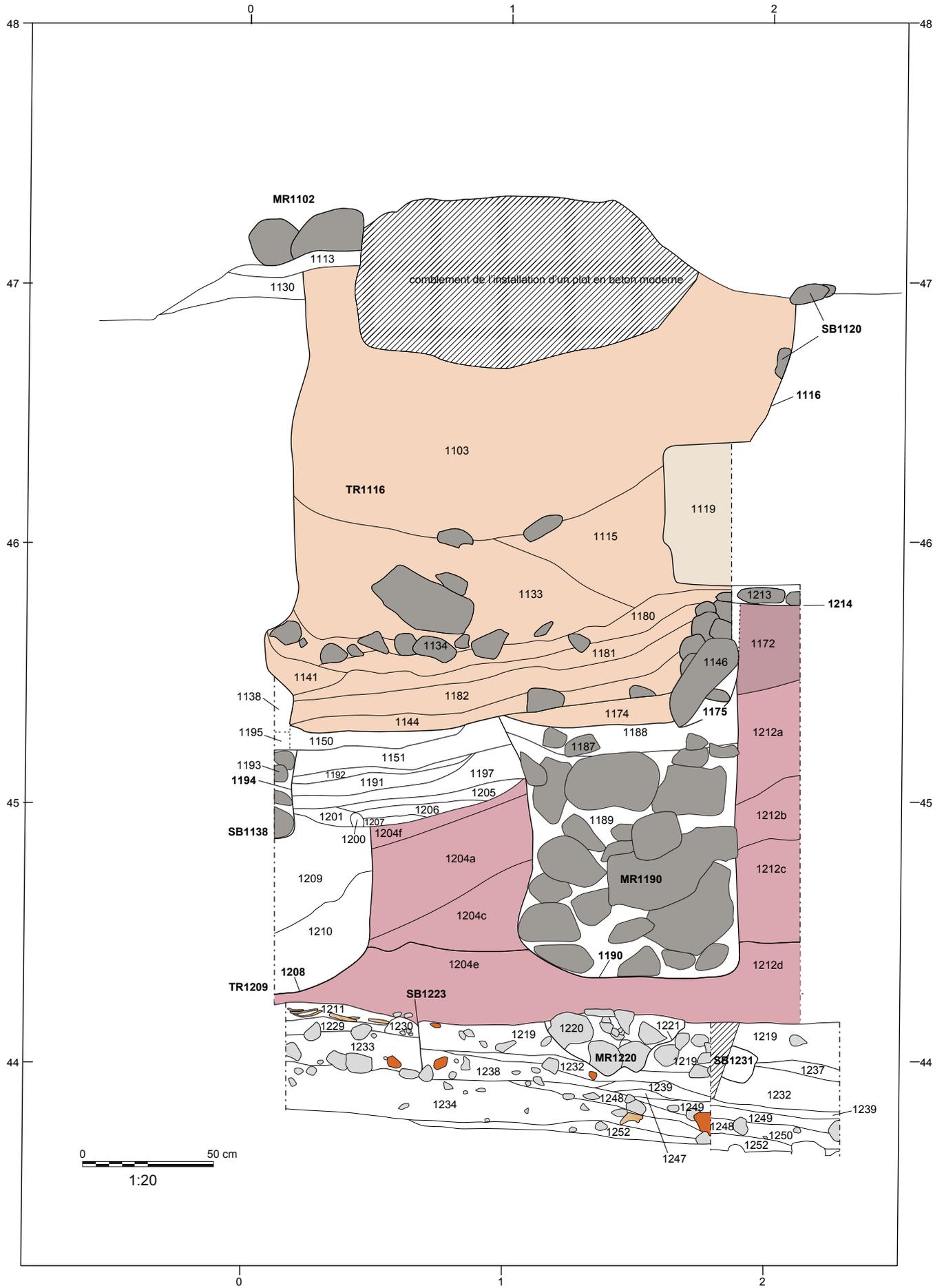


Fig. 3 : coupe ouest/est du sondage 6 (face nord) (© A. Vacheret).

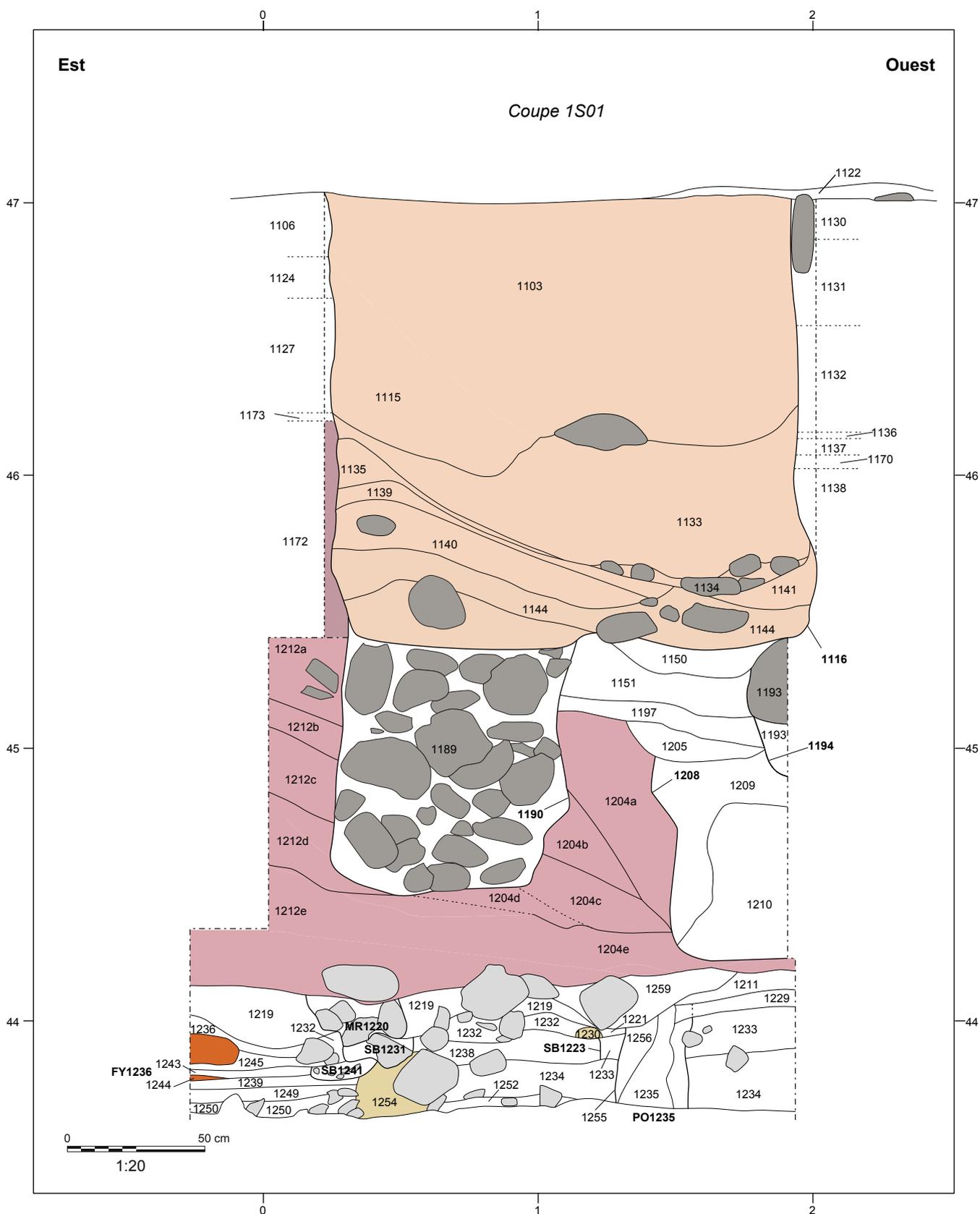


Fig. 4 : coupe est/ouest du sondage 6 (face sud) (© A. Vacheret).

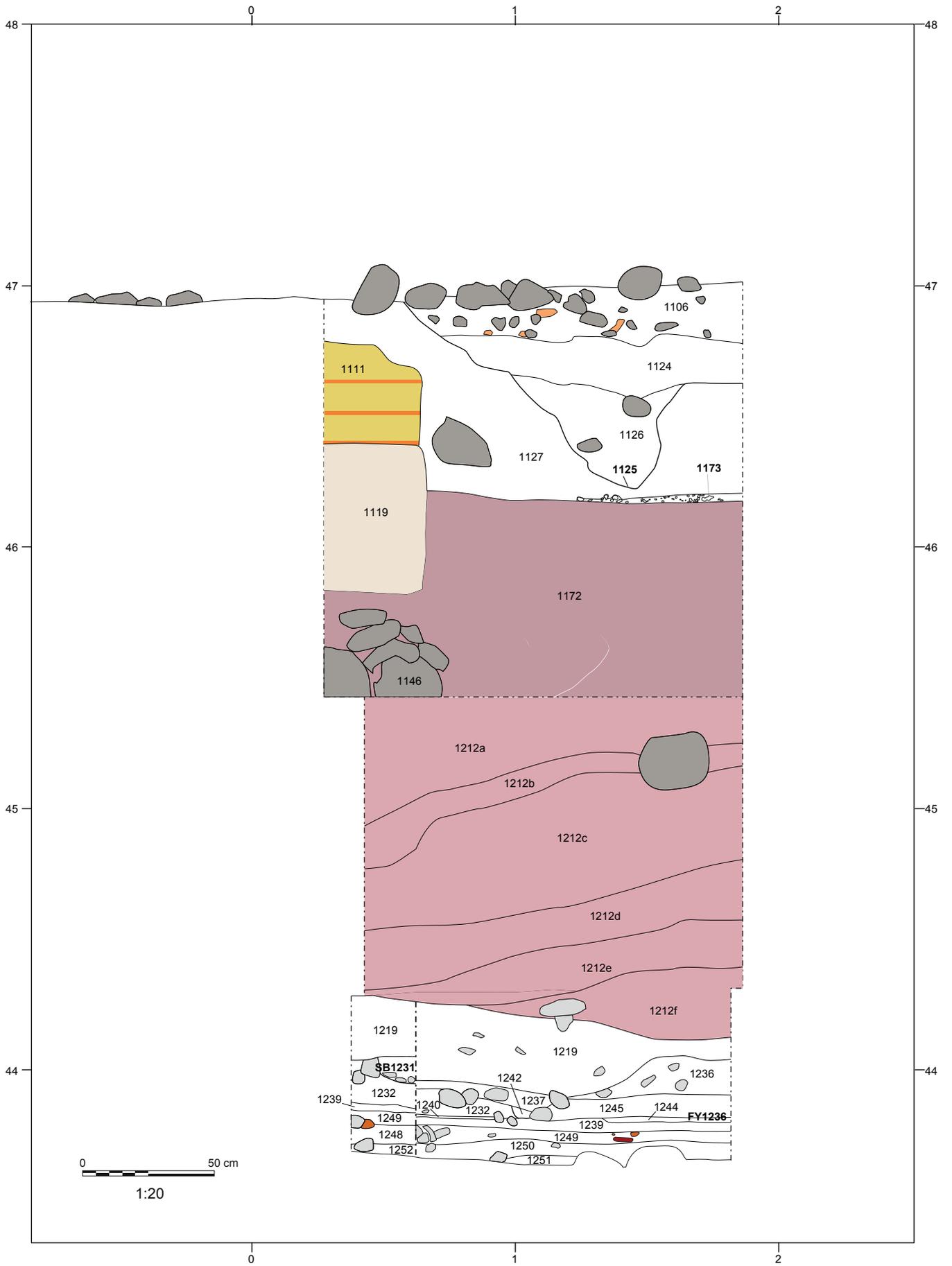


Fig. 5 : coupe nord/sud du sondage 6 (face est) (© A. Vacheret).

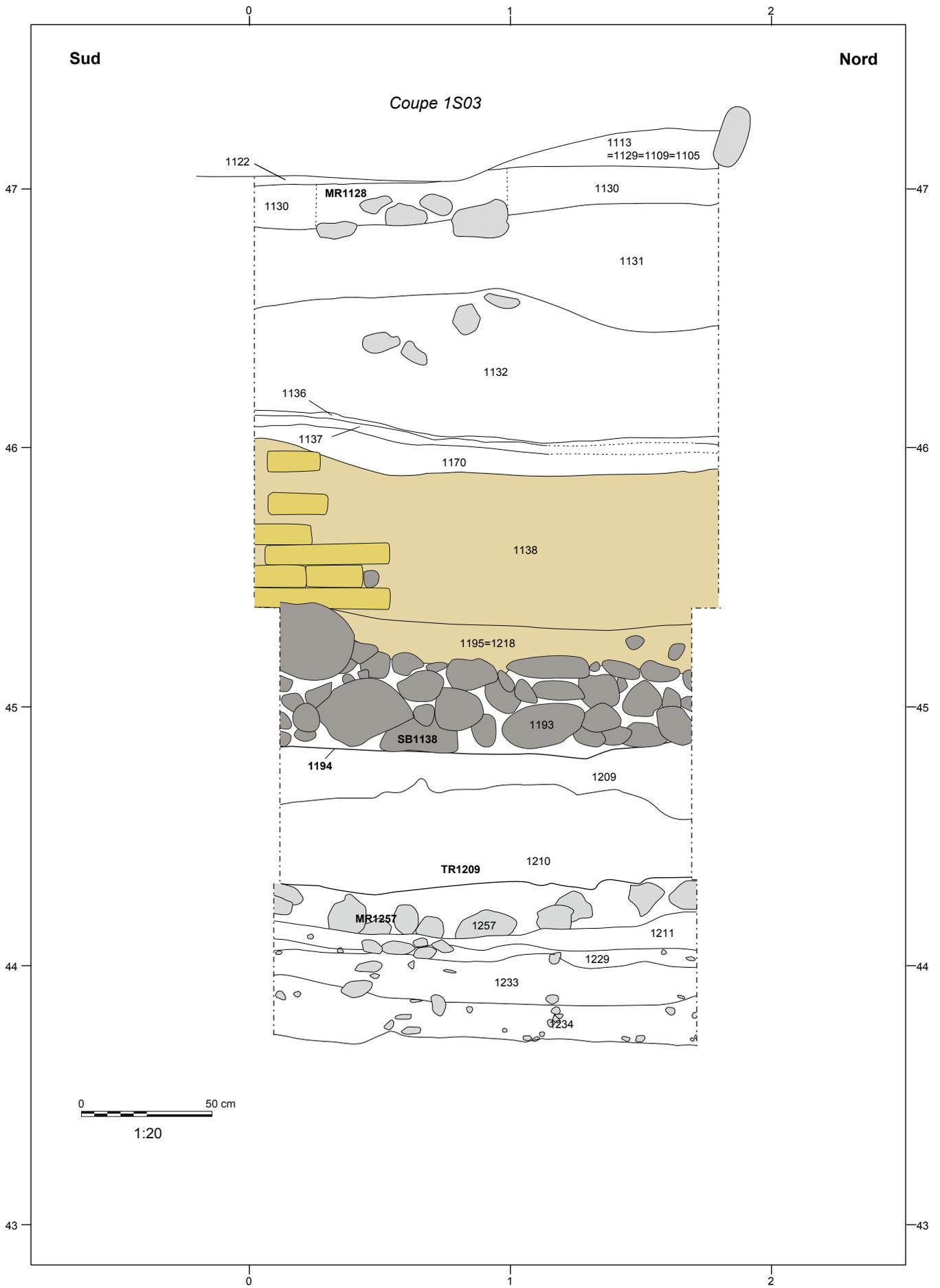


Fig. 6 : coupe sud/nord du sondage 6 (face ouest) (© A. Vacheret).



Fig. 7 : Le sondage 6 en début de campagne 2024, après démontage des bermes et prolongation du caisson de palplanches, vu du sud (© E. Gaillardat).



Fig. 8 : Le treuil installé à l'aplomb du sondage 6 (© A. Vacheret).

Us 1218

– **Comptages** : 1 fragment de céramique attique ; 2 fragments de céramique commune tournée étrusque ; 1 fragment de céramique non tournée corse ; 2 fragments de dolium . Total : 6 fr.

– Typologie :

- *céramique attique à figures rouges* : 1 décor de coupe AT-FR Ky0
- *céramique commune tournée étrusque* : 1 bord de couvercle CCT-ETR
- *céramique non tournée corse* : 1 bord
- *dolium* : 1 bord.

1. LES NIVEAUX SOUS-JACENT À LA LEVÉE DE TERRE LT1212

L'arrêt de fouille 2024 correspond à plusieurs couches mises au jour dans le sondage 6 (fig. 10). Celles-ci ne seront pas décrites ici, leur étude n'ayant pas eu lieu. La dernière couche fouillée correspond à une strate limono-argileuse gris brun voire légèrement violacée (1252), avec de nombreuses inclusions de charbons (entre 5 mm et rarement 1 cm). Homogène et peu compacte, elle renferme des nodules de terre cuite ainsi que de rares cailloux et galets ne dépassant pas les 7 cm (fig. 11). De temps à autres, des pains d'argiles de 10 cm maximum, informes et sans ordonnancement, sont inclus dans la couche. L'interprétation de cette dernière n'est pas définie. Il semble qu'elle soit le résultat d'une accrétion spontanée liée aux activités pratiquées alentour.

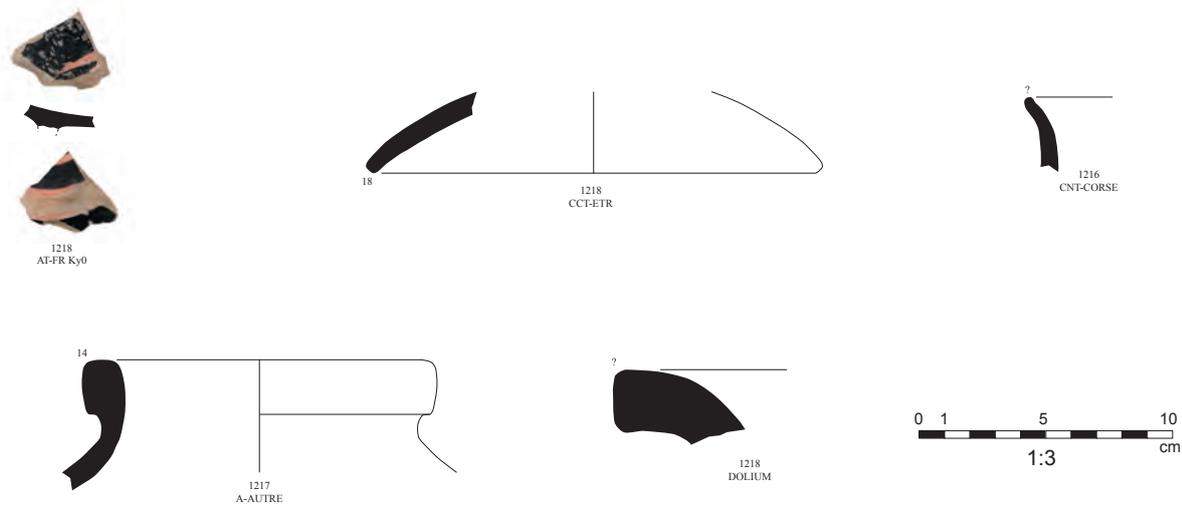


Fig. 9 : Mobilier céramique des Us techniques (Us 1216, 1217 et 1218) (© E. Gailledrat).



Fig. 10 : vue zénithale de l'état d'arrêt de fouille 2024 (© A. Vacheret).



Fig. 11 : Vue générale depuis l'est du sondage 6. Au premier plan, l'Us 1251 est en partie recouverte par l'Us 1252 (© A. Vacheret).

Par la suite, les couches observées ne couvrent plus la totalité de la surface du sondage. Cela est tantôt dû à des délimitations claires ou des effets de parois, tantôt dû à la topographie. Malgré des variations de localisation, les divisions de l'espace observées au sein du sondage 6 sont toutes d'axe nord/sud.

Le mobilier céramique de cette Us (1252), bien que peu abondant (fig. 12), est néanmoins porteur d'indications chronologiques fiables grâce à la présence d'un bord épais de skyphos italique à vernis noir surpeint, à retouches de blanc et de jaune. La forme, restituable graphiquement, trouve des parallèles directs dans la nécropole avec plusieurs exemplaires de grands skyphoi surpeints dits « à décor complexe », datés par J. et L. Jehasse vers 350-325 av. J.-C.¹ De la sorte, et compte-tenu des datations obtenues pour le reste de la séquence antérieure à la levée de terre, il n'est guère possible de remonter ici plus haut que le milieu du IV^e s. av. J.-C.

Us 1252

– *Comptages* : 2 fragments de céramique italique à vernis noir ; 1 fragment de céramique italique à vernis noir surpeinte ; 2 fragments d'amphore étrusque ; 30 fragments de céramique non tournée corse ; 4 fragments de dolium . Total : 39 fr.

– *Typologie* :

- *céramique italique à vernis noir* : 2 bords de coupes ITAL-VN
- *céramique italique à vernis noir surpeinte* : 1 bord de skyphos ITAL-VNS
- *céramique non tournée corse* : 2 bords et 2 fonds d'urnes CNT-CORSE ; 1 bord de gobelet CNT-CORSE.

1.1. Un état intermédiaire mal caractérisé

En premier lieu, une couche très hétérogène (1234), avec des poches parfois meubles et foncées, parfois plus compactes et gris clair, est massivement présente à l'ouest avec une épaisseur maximale de 22 cm (fig. 13). Vers l'est, son épaisseur se restreint à 5 cm. La constante de la couche réside dans la présence de pains d'argile jaune orangé, de taille et de forme variable mais ne dépassant pas les 20 cm. Aucun d'eux n'est brûlé ou chauffé. Cependant, de cette couche sont sortis des portions d'éléments en terre fortement brûlés qui pourraient s'apparenter à des fragments de four, ainsi que des scories de métal et de la céramique ou des tuiles complètement rubéfiées.

Sa composition et sa morphologie peuvent indiquer qu'il s'agit d'un remblai de nivellement. Les vestiges découverts en son sein laissent penser que cette masse de matière provient d'une zone dédiée à l'artisanat du métal qui devait être située à proximité.

Cette séquence est limitée à l'est par un massif de terre limoneuse très homogène et de couleur grise, uniquement présent au sud du sondage (1254). Cet amas est observé sur une longueur de seulement 8 cm pour une hauteur maximale de 12 cm

¹ Voir notamment les vases n°3069 et 3070 de la tombe T.147C, formes Lamboglia F43A1 (Jehasse, Jehasse 1981, vol. 1, p. 188 ; vol. 2, pl. 122).

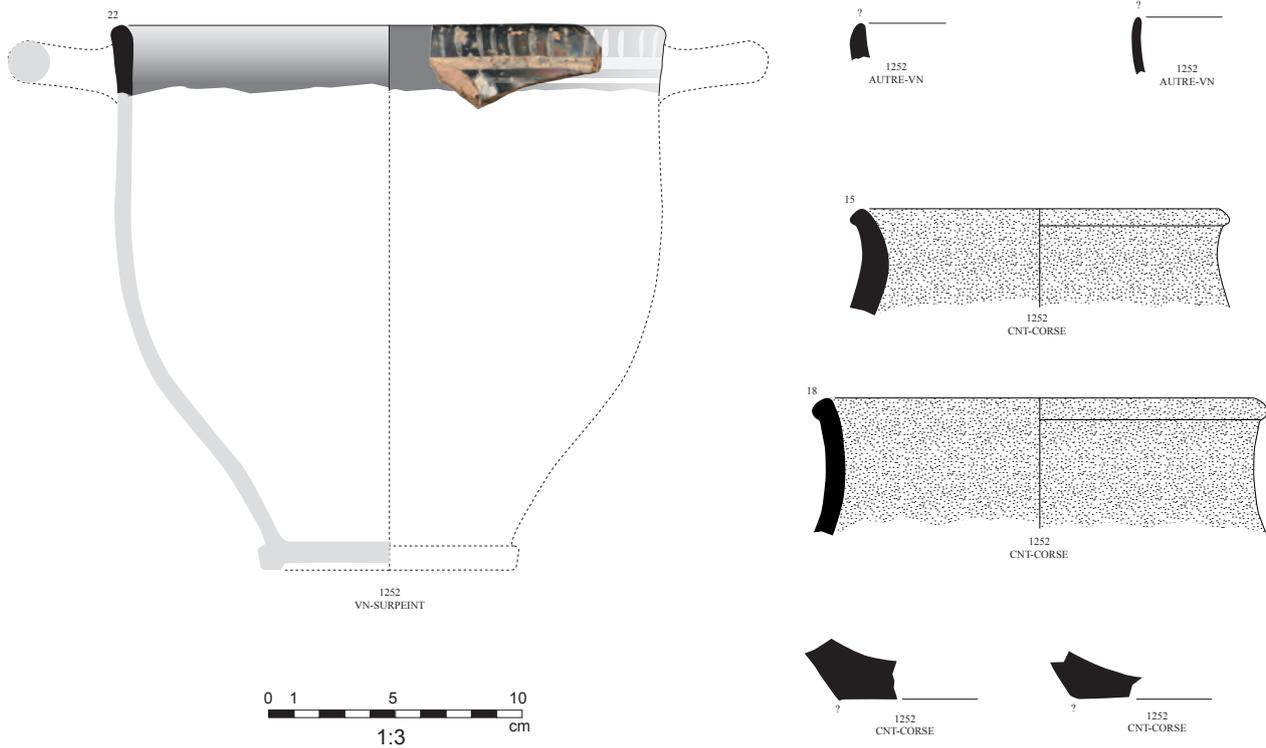


Fig. 12 : Mobilier céramique de l'Us 1252 (© E. Gailledrat).

(*supra*, fig. 4). Il s'agit probablement de l'extrémité nord d'une architecture en terre. Une cloison, dont aucun vestige ne nous est parvenu, pouvait la prolonger vers le nord, car un effet de paroi (1258) est observable dans sa continuité (fig. 13). Cet effet de paroi perdure car il limite les couches postérieures (1250 et 1248).

La couche 1248 vient se surimposer au remblai 1234 et participe du même épisode de nivellement. Elle est localisée dans la partie centrale du sondage et comble ainsi une petite dépression. Cette couche brune se compose de limon argileux compact et homogène dans lequel se retrouvent de nombreux cailloux, galets, cailloutis, nodules d'argile crue brun clair, tuiles et charbons de moins de 1 cm.

Dans la partie est du sondage, limitée par l'effet de paroi 1258, c'est une sédimentation de sol (1250) qui se développe (fig. 13). Elle se compose de limon argileux assez meuble avec des inclusions de petits cailloux, des galets et des petits charbons. Sa surface est globalement horizontale. Son épaisseur moyenne est de 4 cm. La zone sud de la couche est quant à elle beaucoup plus cendreuse.

Cette sédimentation de sol est la première d'une succession d'autres qui vont cependant s'affranchir de l'effet de paroi 1258 en l'outrepassant vers l'ouest jusqu'à butter sur le remblai 1248.

C'est le cas des Us 1249 et 1239 qui se composent d'un limon gris qui tire parfois vers le verdâtre ou blanchâtre (fig. 14). Ces couches sont peu compactes, très homogènes, et contiennent de fréquents petits charbons. Leurs surfaces sont pseudo-horizontales. Des prélèvements ont été effectués afin de pouvoir étudier l'assemblage anthracologique.

Sur l'Us 1239, une très fine couche de moins de 5 mm d'épaisseur, composée de cendre pure et de très petits charbons de moins de 3 mm, est localisée uniquement dans l'angle sud-est (1246). Elle se situe sous l'emplacement d'une structure de combustion postérieure (FR1236). Cette fine épaisseur de cendre semble correspondre



Fig. 13 : Vue zénithale de la couche 1234 s'arrêtant nettement suivant l'effet de paroi 1258 (© A. Vacheret).

à un « dépôt naturel » en périphérie d'une structure de combustion antérieure à FR1236 ou contemporaine d'un premier état de cette dernière, non observable au sein du sondage. La couche sous-jacente (1239) ne présente aucune trace de chauffe : il paraît donc peu probable qu'elle soit le résultat d'une combustion *in situ*.

Entre ces deux sédimentations de sol (1239 et 1249), une fine couche de sable gravillonneux jaune foncé (1247) se retrouve uniquement en bordure ouest de ces Us. Cette couche d'une épaisseur maximale de 3 cm suit une orientation nord/sud (fig. 15). Le sable est marqué par des traces d'oxydation orange foncé, voire noirâtre. C'est probablement cette oxydation qui donne à la couche une structure compacte, comme agglomérée. Sa fonction et provenance ne sont pas déterminées.

La datation de cette séquence est assez bien calée – bien que de manière lâche – par un mobilier céramique au sein duquel on note cependant la présence de quelques fragments résiduels plus anciens (fond de coupe étrusque à vernis noir tardo-archaïque, fragment de vase ouvert de « Grèce de l'Est » et peut-être de l'amphore étrusque A-ETR 3C *a priori* datable avant le milieu de ce siècle). L'association entre formes à vernis noir italiennes (coupe Morel 2780), céramique à surpeint blanc et céramiques à pâte claire nous renvoie à un horizon de la seconde moitié (troisième quart ?) du IV^e s. av. J.-C. (fig. 16).



Fig. 14 : Vue depuis l'ouest de la sédimentation de sol 1239 sur laquelle sont disposées des céramiques à plat (© A. Vacheret).



Fig. 15 : Vue depuis l'ouest de la couche 1247 qui suit un axe nord-nord-ouest/sud-sud-est (© A. Vacheret).

Us 1234

– **Comptages** : 1 fragment d'autre céramique fines ; 6 fragments de céramique italique à vernis noir ; 9 fragments de céramique commune tournée étrusque ; 2 fragments de céramique commune punique ; 1 fragment de céramique à pâte claire ; 3 fragments de céramique à pâte claire étrusque ; 17 fragments d'amphore étrusque ; 1 fragment d'amphore massaliète ; 110 fragments de céramique non tournée corse ; 2 fragments de dolium . Total : 152 fr.

– **Statistiques** : Sur le total des fragments : vaisselle 86.8%, amphores 11.8%, dolium 1.3%. Sur les fragments de vaisselle : tournée fine 5.3%, tournée commune 11.4%, non tournée 83.3%

– Typologie :

- céramique à pâte claire étrusque : 2 bords de coupes CL-ETR
- céramique italique à vernis noir : 1 bord de bol ITAL-VN 2780
- céramique non tournée corse : 2 bords et 1 fond d'urnes CNT-CORSE ; 1 bord et 1 anse ; 1 bord de couvercle CNT-CORSE ; 2 bords de bols CNT-CORSE
- amphore étrusque : 1 bord et 1 fond d'amphores A-ETR 3C.

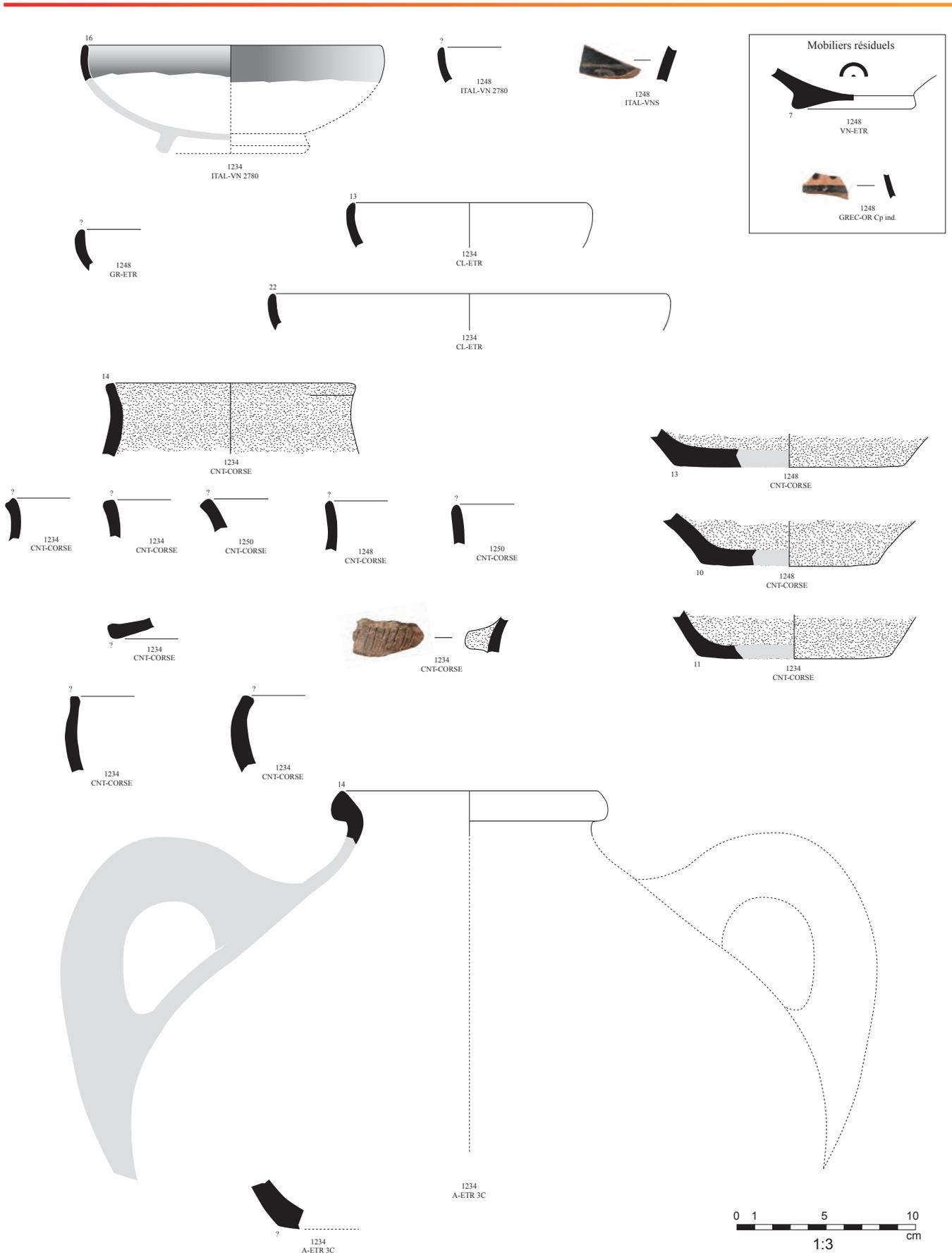


Fig. 16 : Mobilier céramique des Us 1234, 1248 et 1250 (© E. Gailledrat).

Us 1248

– **Comptages** : 1 fragment de céramique italique à vernis noir surpeinte ; 4 fragments de céramique italique à vernis noir ; 1 fragment d'autre céramique fines ; 1 fragment de céramique étrusque à vernis noir tardo-archaïque ; 1 fragment de céramique grise étrusque ; 1 fragment d'amphore étrusque ; 16 fragments de céramique non tournée corse . Total : 25 fr.

– **Typologie** :

- *céramique attique à vernis noir* : 1 fond de coupe AT-VN
- *céramique italique à vernis noir* : 1 bord de bol ITAL-VN 2780
- *céramique italique à vernis noir surpeinte* : 1 décor de vase fermé ITAL-VNS
- *céramique non tournée corse* : 2 fonds d'urnes CNT-CORSE ; 1 bord
- *céramique étrusque à vernis noir tardo-archaïque* : 1 fond de coupe ETR-VN.

Us 1250

– **Comptages** : 1 fragment de céramique italique à vernis noir ; 5 fragments d'amphore étrusque ; 15 fragments de céramique non tournée corse . Total : 21 fr.

– **Typologie** :

- *céramique non tournée corse* : 2 bords.

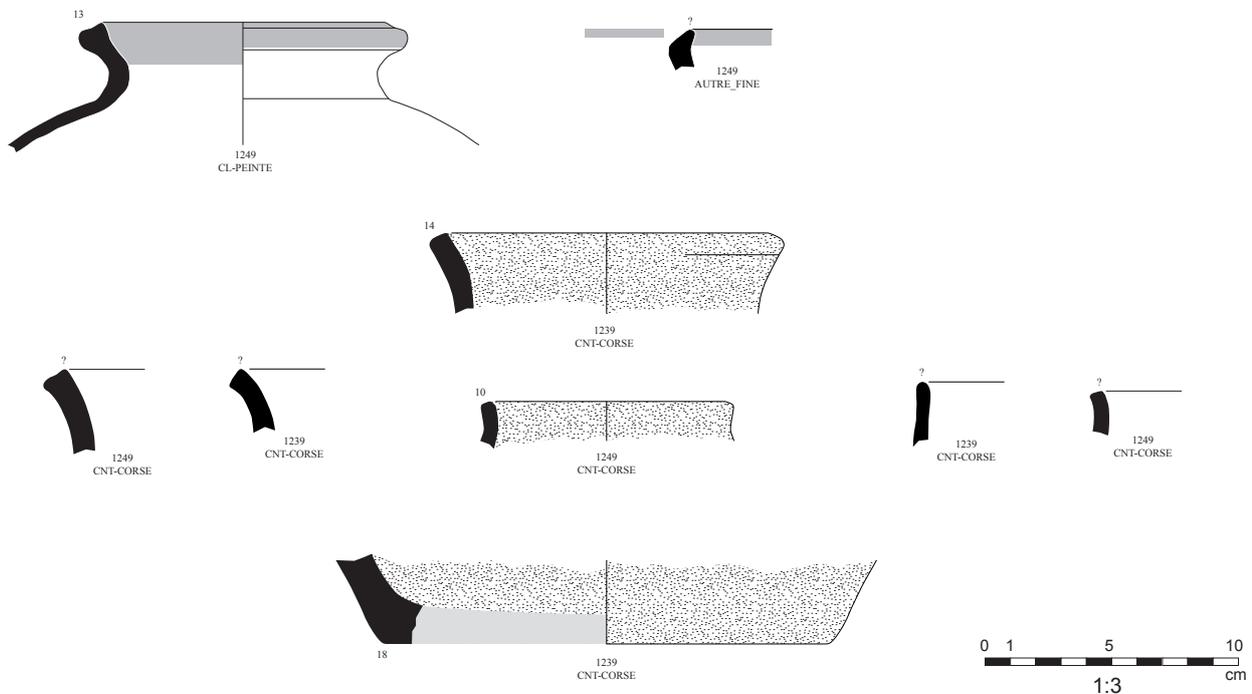


Fig. 17 : Mobilier céramique des Us 1239 et 1249 (© E. Gailledrat).

1.2. Une délimitation de l'espace par une cloison légère (SB1223)

À cet instant, la mise en place de la cloison SB1223 crée une division claire de l'espace.

Les éléments dont nous disposons ne nous permettent pas de déterminer si les sédimentations de sol 1239 et 1249 précédemment décrites sont antérieures ou contemporaines de la cloison SB1223. Le mobilier, peu discriminant, n'apporte aucune indication chronologique précise et s'inscrit quoi qu'il en soit dans les limites de l'ensemble de la séquence observée au cours de cette campagne, à savoir entre le milieu et le troisième quart du IV^e s. av. J.-C. (fig. 17).

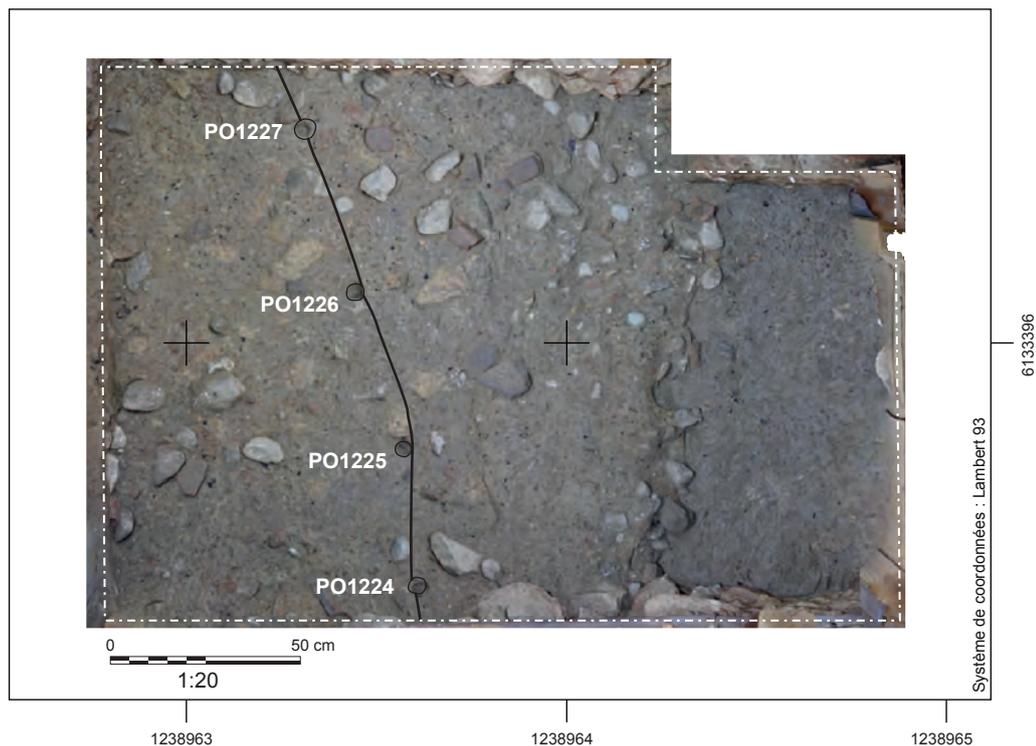


Fig. 18 : Photoplan annotée des éléments constitutifs de la cloison en matériaux périssables SB1223 (© A. Vacheret).



Fig. 19 : Vue de détail depuis l'est des piquets 1224 et 1225 entre lesquels l'empreinte 1228 est visible (© A. Vacheret).

La séparation SB1223 est réalisée grâce à une succession de piquets. Au sein de l'emprise de fouille, quatre ont été observés : PO1224, PO1225, PO1226 et PO1227 (fig. 18). D'un diamètre de 4 cm, ils se répartissent régulièrement avec une entraxe variant de 35 à 45 cm. Les empreintes se matérialisent par un limon brun très meuble et homogène sans aucune trace de bois. Ils sont observés sur une profondeur minimum d'une vingtaine de centimètres. Le creusement est vertical mais parfois très légèrement oblique vers l'ouest dans leur partie supérieure.

Les piquets servent de support à une cloison en matériaux périssables dont il ne subsiste que deux empreintes (1223 et 1228) (fig. 19). D'axe nord-ouest/sud-est, elles relient les piquets entre eux. Elles sont visibles sur une largeur de seulement 2 cm pour une longueur d'environ 50 cm, et n'ont pu être observées que sur 2 cm de profondeur. Elles sont remplies par un limon très peu compacte gris moyen. Des racines ont profité de la faible densité de la terre pour s'y insérer.

Les indices ne sont pas suffisants pour formuler une hypothèse quant à la nature de la cloison. Il est toutefois possible d'affirmer que la séparation était aveugle et continue car l'accrétion des séquences sédimentaires se développent de manière dissemblable de part et d'autre.

Us 1239

– **Comptages** : 1 fragment de céramique attique ; 2 fragments de céramique italique à vernis noir ; 1 fragment de céramique à pâte claire étrusque ; 2 fragments de céramique à pâte claire ; 2 fragments d'amphore étrusque ; 74 fragments de céramique non tournée corse ; 4 fragments de dolium . Total : 86 fr.

– Typologie :

- céramique à pâte claire étrusque : 1 bord de coupe CL-ETR

• *céramique non tournée corse* : 1 bord de gobelet CNT-CORSE ; 2 bords et 1 fond d'urnes CNT-CORSE.

Us 1249

– *Comptages* : 2 fragments de céramique italique à vernis noir surpeinte ; 2 fragments de céramique italique à vernis noir ; 1 fragment de céramique attique ; 2 fragments d'autre céramique fines ; 5 fragments de céramique claire peinte étrusque ; 119 fragments de céramique non tournée corse ; 2 fragments de dolium . Total : 133 fr.

– *Statistiques* : Sur le total des fragments : vaisselle 98.5%, dolium 1.5%. Sur les fragments de vaisselle : tournée fine 9.2%, tournée commune 0%, non tournée 90.8%

– Typologie :

- *céramique attique à vernis noir* : 1 fond de coupe AT-VN
- *autre fine* : 1 bord
- *céramique claire peinte étrusque* : 1 bord de cruche CL-PEINTE
- *céramique non tournée corse* : 2 bords de gobelets CNT-CORSE ; 1 bord d'urne CNT-CORSE.

1.2.1. À l'ouest de la cloison SB1233 : l'espace ESP1211

À l'ouest, un premier apport de 16 cm d'épaisseur de type remblai est mis en place (1233). Il se compose de nodules de terre crue beige orangé et de limon gris moyen, de structure compacte et homogène, malgré les nombreux apports divers qui la constituent. De fréquentes inclusions de charbons (moins de 1 cm) sont présentes, tout comme des cailloutis et cailloux divers ne dépassant pas les 10 cm. Cette US comporte également des fragments de tuile, de la céramique et quelques rares coquilles de moules, huîtres et coques.

Sa surface semble faire office de sol et correspond au premier état de cet espace à l'ouest de la cloison SB1223.

Sur ce sol, et afin de consolider la structure en matériaux périssable SB1223, un aménagement est ajouté à sa base (1230). Il se concrétise par un apport de terre massive : un limon gris bleuté très compact, mêlé à des fragments de tuiles, des cailloux et des cailloutis. Sa forme semi cylindrique est très irrégulière, mais ne dépasse pas les 12 cm de largeur pour une épaisseur de 8 cm (fig. 20). Cet ajustement,



Fig. 20 : Vue depuis l'ouest du sol 1233 contenu à l'est de la cloison légère SB1223. Au premier plan, on discerne l'apport de terre longiligne 1230 qui vient renforcer la mise en œuvre de la cloison légère SB1223. Les piquets 1224 à 1227 sont également visibles (© A. Vacheret).



Fig. 21 : Vue depuis l'est de la couche 1211 sur laquelle repose de nombreuses céramiques non tournées et communes écrasées en place (© A. Vacheret).

uniquement présent à l'ouest de la cloison SB1223, semble indiquer une réfection partielle de celle-ci grâce à l'ajout d'un renfort à sa base.

Se succèdent ensuite deux autres niveaux de sol. Tout d'abord, la sédimentation 1229 qui se compose d'un limon argileux gris moyen. Par endroit, sa surface est marquée par une fine couche d'argile rosée très homogène et pure, inégalement répartie.

Puis, la sédimentation 1211 clôture cette phase (fig. 21). Elle se compose de limon argileux gris à légèrement rougeâtre parsemé de très nombreux charbons disséminés dans toute la couche, avec quelques zones de plus dense concentration. Un peu de cendre, quelques petits cailloutis, de la micro et macro faune sont également présents. Mais le fait le plus remarquable concerne un nombre important de vases écrasés en place, principalement en céramique non tournée et en céramique commune (fig. 22) Un prélèvement des sédiments a été effectué afin d'étudier les restes anthracologiques, et des analyses de contenu sont en cours sur les vases issus de ce lot².

Pour synthétiser, l'espace ESP1211, observé partiellement sur une surface d'à peine 1 m², nous laisse entrevoir une succession de niveaux de sols, dont le plus récent (1211) est particulièrement fourni en mobilier céramique écrasé sur place. Tout laisse à penser que nous sommes en périphérie direct d'une unité d'habitation, dont la cloison SB1223 prolongerait sa surface utile en créant un lieu *a minima* abrité du vent et des regards. Aucun indice ne nous permet toutefois de définir s'il était couvert ou à l'air libre. Le panel céramique (céramique non tournée et céramique commune tournée) et la fréquence importante de charbons orientent l'interprétation vers un espace domestique probablement à vocation culinaire.

Les formes présentes dans l'Us 1211, pour partie archéologiquement complètes, trouvent cependant leurs parallèles dans des tombes du IV^e s. av. J.-C. de la nécropole d'Aleria. C'est en particulier le cas d'un pot à anse, présent dans des contextes funéraires datés de la fin de ce siècle³. On note également la présence d'un vase

2 Analyses réalisées par le laboratoire Nicolas Garnier.

3 Voir notamment les vases n°3439 (tombe T155C, inhumation 3), 3333 (tombe 154CD) (Jehasse, Jehasse 1981 p. 222, p. 212 et pl. 195) et 1711 (tombe T88) (Jehasse, Jehasse 1973)



Fig. 22 : Mobilier céramique de l'Us 1211 (© E. Gailledrat).



Fig. 23 : Vue depuis le nord-ouest des lambeaux construits 1241 et 1242 qui limitent la structure de combustion FR1236. Dans l'angle, est visible la couche charbonneuse 1243 qui repose sur la préparation de sol 1244. L'ensemble est installé sur l'us 1239 (© A. Vacheret).

(probablement une hydrie) en céramique commune, dont la nécropole a également livré au moins un exemplaire, daté quant à lui vers 350-325 av. J.-C.⁴ On soulignera par ailleurs la présence d'un fragment de vase plus ancien, en l'occurrence un fond de skyphos attique à figures rouges type AT-FR Sk2c, datable de la seconde moitié du V^e s. av. J.-C. Fragment résiduel ou indice d'un vase fin conservé longtemps ? Rien ne contredit cependant la cohérence de cette phase que l'on situera donc durant les dernières décennies du IV^e s. av. J.-C.

Us 1211

– **Comptages** : 56 fragments de céramique commune tournée étrusque ; 154 fragments de céramique non tournée corse ; 1 fragment de dolium . Total : 211 fr.

– **Statistiques** : Sur le total des fragments : vaisselle 99.5%, dolium 0.5%. Sur les fragments de vaisselle : tournée fine 0%, tournée commune 26.7%, non tournée 73.3%

– Typologie :

- *céramique commune tournée étrusque* : 1 fond de hydrie CCT-ETR
- *céramique non tournée corse* : 1 fond de vase fermé CNT-CORSE ; 1 ex. complet et 1 fond d'urnes CNT-CORSE ; 1 bord de pot à anse CNT-CORSE
- *dolium* : 1 fond.

1.2.2. À l'est de la cloison SB1233 : un espace mal défini

Pendant ce temps-là, à l'est, diverses structures arasées, mal conservées et possiblement démantelées se succèdent. La vision étriquée du sondage ne permet malheureusement pas d'avoir une image claire et complète de cet espace.

L'aménagement le plus ancien correspond à une structure de combustion (FR1236). Nous ne pouvons pas définir avec certitude son antériorité ou sa contemporanéité par rapport à l'édification de la cloison SB1223.

4 Vase n°3799 (tombe T168-groupe 1) (Jehasse, Jehasse 1981, p. 261 et pl. 194)



Fig. 24 : Vue depuis le nord-ouest de la structure bâtie SB1231 et de la couche 1237 qui se développe à l'est (© A. Vacheret).

1.2.2.1. La structure de combustion FR1236

La surface de la sédimentation de sol 1239 accueille une structure de combustion (FR1236). Elle n'est que partiellement observée car elle se situe majoritairement hors emprise du sondage. C'est dans l'angle sud-est de ce dernier que sont mis en place deux boudins d'axe perpendiculaire, composés d'argile qui a chauffé, de cailloux et de cailloutis (fig. 23). L'ensemble est très compact. La construction d'axe est/ouest (1242) est moins bien conservée que celle d'axe nord/sud (1241) dont la partie méridionale, mieux bâtie et plus puissante, laisse penser que le développement principal de la structure se situe hors emprise au sud. Ils forment un espace de 72 cm nord/sud par 56 cm est/ouest, dont l'angle nord-ouest n'est pas fermé. Est-ce le plan initial ou un défaut de conservation ? Les données archéologiques ne nous permettent pas de le définir.

Les constructions limitent les Us 1243 et 1244 qui correspondent aux couches de fonctionnement de la structure de combustion (fig. 23). La première (1244), très compacte et indurée, se compose d'argile limoneuse et de cailloutis. Sa couleur orangée à rouge montre qu'elle a subi l'action de la chaleur. Cette épaisseur pourrait faire office de sole. La seconde (1243), se compose de charbons et de cendres mêlés dans un limon grisâtre. La couche, d'une épaisseur de 2 cm, est très peu compacte et mal conservée. Elle correspond au déchet produit par la structure de combustion. Ici encore, la partie sud de la couche est plus épaisse et étaye l'hypothèse du développement de la structure hors emprise de ce côté.

Le tout est recouvert par une couche composée de nodule d'argile plastique compris en 2 et 4 cm de diamètre, mêlée à de la cendre (1245). Cela lui confère un aspect chamarré dans les teintes de beige, brun et noir. Cette couche, d'une épaisseur régulière de 12 cm, se situe sous la démolition et l'abandon certain de la structure de combustion (Us 1236), mais sur les strates de fonctionnement. S'agit-il d'un rechapage qui n'aurait pas servi ? Ou bien une masse destinée à boucher la

structure et donc liée à son abandon ? Toujours est-il que la couche n'a pas subi l'action du feu.

Enfin, l'abandon de la structure est indiqué par la couche 1236 composée de galets, de moellons, de pains de limon gris, le tout lié à du limon argileux hétérogène, parfois gris, parfois rouge. Un élément de 12 cm de largeur pour au moins 15 cm de longueur, en terre crue brûlée, est présent dans la coupe. Cet apport forme un léger dôme qui atteint une épaisseur maximale de 15 cm.

À l'extérieur de l'espace formé par les structures bâties 1241 et 1242, se développant directement au nord de cette dernière, la couche 1240, composée d'argile limoneuse brun orangé, avec de fréquentes inclusions de cailloutis est très indurée. Il s'agit probablement d'une couche périphérique à la structure de combustion FR1236 et qui fonctionne avec elle. Elle semble correspondre à un sol mis en place pour assainir l'espace alentour.

Contre la cloison SB1223 et sans lien direct avec la structure de combustion FR1236, une sédimentation de sol se forme (1238). Cette couche composée de limon gris légèrement brun comporte de fréquentes inclusions de petits charbons (max 1 cm) et quelques nodules de terre cuite de moins de 1 cm.

Elle est surmontée par une épaisseur (1232) qui pourrait correspondre à un remblai de nivellement. En effet, la topographie des couches inférieures accuse un pendage vers l'est que cette couche vient aplanir. Elle se compose de limon argileux brun jaune à tendance rougeâtre, compact et homogène, avec de fréquentes inclusions de cailloutis et de nodules de grès jaune ou gris. Elle semble correspondre à la fin de l'utilisation de la structure de combustion FR1236.

1.2.2.2. La structure bâtie indéterminée SB1231

Cette dernière épaisseur sert de support à la construction de la structure bâtie SB1231 qui vient l'entailler (fig. 24).

De cet aménagement ne subsiste qu'une bande de 30 cm de large d'axe nord/sud constituée de sable et gravillons rouge vif qui enrobent quelques cailloux et moellons de grès. Sa profondeur conservée est au maximum de 12 cm. Le long de la bordure est, à l'aplomb de la limite de fouille, une tige en métal a été mise au jour. Elle pourrait indiquer une possible mise en œuvre mixte associant bois et moellons.

La fonction de cette structure bâtie est indéterminée. Elle est mal conservée et se voit tronquée sur une trentaine de centimètres.

À l'est de cette délimitation, une couche de quelques centimètres d'épaisseur se développe (1237). Elle est uniquement présente dans l'angle nord-est du sondage, sur 25 cm de large pour 50 cm de long (fig. 24). Elle s'apparente à une sédimentation de sol constituée de limon gris peu compact, avec quelques charbons ne dépassant pas le demi centimètre. Des fragments de céramique non tournée se retrouvent en son sein. Elles pourraient éventuellement être écrasées en place, à l'image de la sédimentation de sol 1211 située à l'ouest de la cloison légère SB1223, mais les limites du sondage ne permettent pas de le confirmer. Au sud, elle n'outre pas ce qui correspond à la destruction de la structure de combustion FR1236.



Us 1229 (milieu du IV^e s. av. J.-C.) : Fond fragmentaire de bol en « ceramica depurata » de tradition étrusque (F.S).

Sur le fond externe, graffito rédigé après cuisson avec une pointe d'épaisseur moyen. Traits de profondeur variable. Le graffito est incomplet à cause de la fracture du vase et difficile d'interprétation. Deux lectures semblent possibles dont la première paraît la plus probable :

1) **Samekh** associé à trois traits parallèles diagonaux de plus faible profondeur. Le samekh, son consonantique *s* dans l'alphabet phénicien ayant donné lieu à la lettre grecque **ksi**, est employé dans plusieurs graffiti étrusques où il est interprété comme marque sans doute commerciale (valeur numérique ?). Il est présent en Étrurie tyrrhénienne (REE 1973, n. 63, Orvieto ; CIE, 10181b, Tarquinia ; CIE, 10491, San Giovenale) et padane (Sassatelli 1994, n. 299, Marzabotto, avec références à d'autres attestations de la région).

2) Au centre, lettre étrusque khi suivie d'**upsilon** ou de **signe en croix**. À la base des lettres, trait transversal plus profond tracé avec une pointe de plus grande dimension. Après la possible lettre upsilon/signe en croix, un trait vertical (lettre iota ?) peu profond est réalisé avec une pointe plus fine. Son extrémité ne rejoint pas le segment profond tracé à la base des deux autres lettres.

Sur le fond interne, graffito rédigé après cuisson avec une pointe d'épaisseur moyenne. Trait peu profond et régulier.

Signe **a farfalla**. Incomplet, en partie à cause de la fracture du vase et en partie à cause de l'abrasion de la superficie, qui a effacé une des pointes externes (en haut à droite sur l'image).

Le signe a farfalla est interprété comme une lettre **sade** (son *s*) dont le prolongement des traverses internes produit cette forme particulière (Briquel 1972 ; Prodocimi 1990).

Malgré une fréquence caractéristique en Etrurie campanienne, son utilisation est bien documentée dans l'ensemble des territoires étrusquises et, à partir de l'Étrurie padane, son emploi se répand dans les graphismes de tout le Nord de l'Italie, dans les secteurs de Golasecca et vénète.

Références bibliographiques :

Briquel 1972 : D. Briquel, Sur des faits d'écriture en Sabine et dans l'ager Capenas, MEFRA, 85, 1972, p. 789-845.

Prodocimi 1990 : A.L. Prodocimi, Insegnamento e apprendimento della scrittura nell'Italia antica. In: M. Pandolfini & A.L. Prodocimi, Alfabetari e insegnamento della scrittura nell'Italia antica, Firenze 1990, p. 157-288.

1.2.2.3. Un remblai final

Cette séquence d'occupation se termine par l'apport d'une couche très hétérogène (1219), composée de sable grossier rouge, de mottes d'argile gris clair et de limon gris moyen, de cailloux de grès jaune ou grisâtre et de moellons ne dépassant pas les 18 cm. Ce remblai nivèle l'ensemble de l'espace situé à l'est de la cloison en matériaux périssables SB1223.

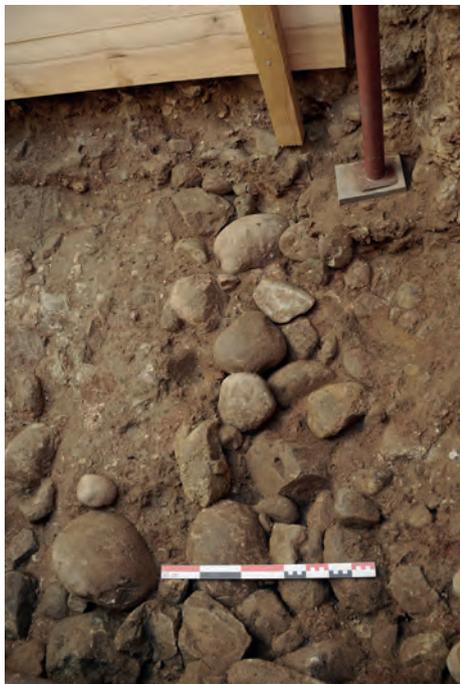


Fig. 25 : Vue depuis le sud de la structure MR1220
(© A. Vacheret).

Un bâti linéaire (MR1220) d'axe nord/sud mais légèrement désaxé nord-ouest/sud-est, est installé dans ce remblai 1219 (fig. 25). Le creusement (1221), de 63 cm de large pour une profondeur conservée de 28 cm maximum présente un profil en cuvette irrégulier et peu profond. Il sert de réceptacle à ce qui s'apparente à un radier de fondation de mur (1220). Il s'agit d'un ensemble de galets et de moellons de 15 à 30 cm, disposés de manière irrégulière, sans ordonnancement visible. Les moellons et galets bruts sont liés parfois avec un limon très meuble brun gris foncé, parfois avec un limon sableux rouge légèrement compact. Aucune trace de l'élévation n'a été mise au jour, l'interprétation de cette structure reste donc hypothétique.

Le mobilier céramique de l'ensemble de cette séquence ne livre que peu d'indications (fig. 26 et encart 1). La présence d'un bord de skyphos italique à vernis noir, type Morel 4300 n'est en soi guère déterminante au-delà d'une attribution lâche au IV^e s. av. J.-C. L'association avec des céramiques à pâte claire, céramiques grise et non tournée n'est pas non plus significative, aussi cet intervalle doit-il être avant tout considéré en fonction des TPQ/TAQ indiqués par le reste de la stratigraphie.

Us 1229

– **Comptages** : 1 fragment d'autre céramique fines ; 4 fragments de céramique italique à vernis noir ; 8 fragments de céramique commune tournée étrusque ; 1 fragment de céramique à pâte claire ; 1 fragment de céramique à pâte claire étrusque ; 3 fragments d'amphore étrusque ; 17 fragments de céramique non tournée corse . Total : 35 fr.

– Typologie :

- *céramique à pâte claire étrusque* : 1 fond de graffite CL-ETR
- *céramique commune tournée étrusque* : 1 fond
- *céramique italique à vernis noir* : 1 bord de skyphos ITAL-VN 4300 ; 1 bord et 1 anse de coupes ITAL-VN.

Us 1233

– **Comptages** : 3 fragments d'autre céramique fines ; 1 fragment d'autre céramique à vernis noir ; 2 fragments de céramique italique à vernis noir ; 1 fragment de céramique étrusque à vernis noir tardo-archaïque ; 1 fragment de céramique à pâte claire étrusque ; 1 fragment de céramique à pâte claire ; 4 fragments de céramique grise étrusque ; 1 fragment d'autre céramique commune ; 1 fragment d'amphore étrusque ; 1 fragment d'autres amphores ; 69 fragments de céramique non tournée corse ; 7 fragments de dolium . Total : 92 fr.

– Typologie :

- *autre céramique commune* : 1 bord
- *céramique à pâte claire* : 1 bord d'olpé P-CLAIRE
- *céramique italique à vernis noir* : 1 anse de coupe ITAL-VN
- *céramique non tournée corse* : 6 bords et 1 fond d'urnes CNT-CORSE ; 1 bord de mortier CNT-CORSE ; 1 bord de couvercle CNT-CORSE ; 1 anse
- *céramique étrusque à vernis noir tardo-archaïque* : 1 bord de coupe ETR-VN.

Us 1238

– **Comptages** : 2 fragments de céramique attique ; 1 fragment de céramique grise étrusque ; 3

fragments de céramique à pâte claire étrusque ; 1 fragment d'amphore étrusque ; 22 fragments de céramique non tournée corse ; 2 fragments de dolium . Total : 31 fr.

– **Typologie :**

- *céramique à pâte claire étrusque* : 1 bord de plat CL-ETR
- *céramique grise étrusque* : 1 décor.

Us 1241

– **Comptages** : 1 fragment de céramique grise étrusque ; 1 fragment de céramique non tournée corse . Total : 2 fr.

– **Typologie :**

- *céramique grise étrusque* : 1 bord de coupe GR-ETR.

2. LA MISE EN PLACE DE LA LEVÉE DE TERRE LT1212

À la suite de cette séquence, les premiers apports constitutifs de la levée de terre LT1212 sont mis en place (*supra*, fig. 3 et fig. 4). Dans la partie sud-ouest du sondage 6, des dépressions sont comblées par un sédiment gravilloneux rouge, homogène et compact (1259). C'est sur cette surface aplanie formée par la sédimentation 1211 et les remblais 1219 et 1259 que s'amoncellent les divers horizons de recharge de LT1212 (1212). Étant donné la fourchette chronologique fournie par le mobilier céramique, la mise en place de cette levée de terre date au plus tôt du dernier quart du IV^e s. av. J.-C. (fig. 26 et fig. 27). Le mobilier est, ici comme ailleurs, principalement constitué de céramique non tournée, peu discriminante sur le plan chronologique.

Us 1219

– **Comptages** : 1 fragment de céramique attique ; 1 fragment de bucchero gris ; 2 fragments d'autre céramique à vernis noir ; 1 fragment d'autre céramique fines ; 3 fragments de céramique à pâte claire ; 1 fragment d'autres amphores ; 2 fragments d'amphore punique ; 8 fragments de céramique non tournée corse ; 1 fragment d'autre . Total : 20 fr.

– **Typologie :**

- *céramique attique à figures rouges* : 1 bord de skyphos AT-FR Sk2c
- *autre céramique à vernis noir* : 1 bord de coupe AUT-VN
- *bucchero gris* : 1 bord de coupelle B-GRIS
- *céramique non tournée corse* : 1 fond.

Le remblai 1259 est percé par la mise en place d'un poteau (PO1235). Il se compose d'un trou d'installation de 23 cm de diamètre (1255), dans lequel est visible l'empreinte 1235 d'un poteau en bois de 6 cm de diamètre. Ce dernier semble avoir été arraché car la base de l'empreinte s'empâte jusqu'à atteindre les 20 cm de large. L'empreinte est colmatée par un sédiment très ressemblant au remblai 1259, à savoir du sable gravilloneux rouge brun foncé, homogène et peu compact. Enfin, le trou d'installation est rempli par un limon gris peu compact (1256). La profondeur totale du poteau n'est pas encore connue. Les observations de cette campagne de fouille montrent qu'il s'enfonce d'au moins 37 cm.

Sur la surface explorée, aucune autre trace de poteau contemporaine à celle-ci n'a été observée. Nous ne pouvons pas émettre d'hypothèse quant à une organisation de l'espace auquel il semble participer.

Quelques indications complémentaires aux données de la campagne 2023 méritent cependant d'être formulées. En effet, en bordure ouest du sondage, ce qui

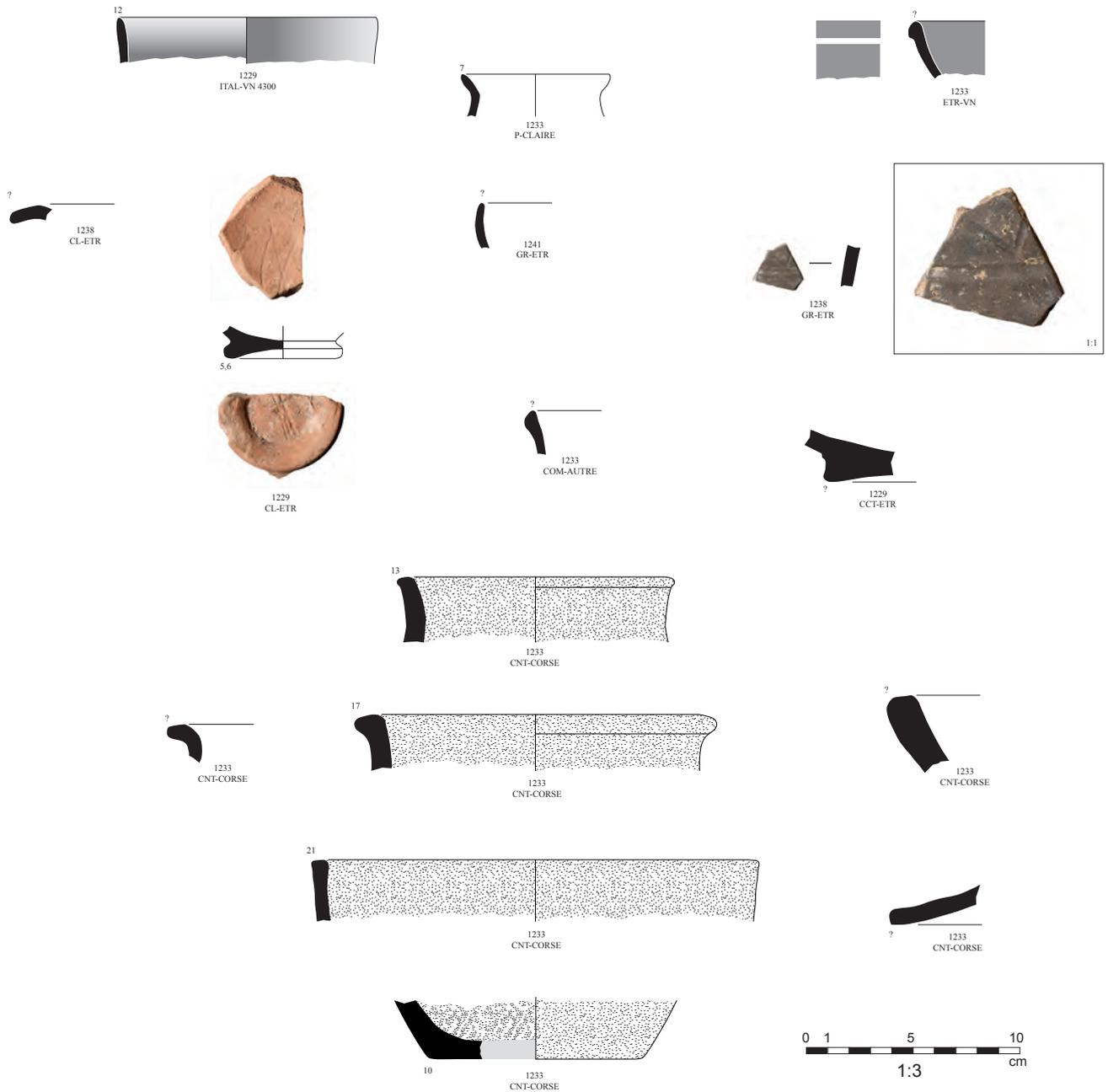


Fig. 26 : Mobilier céramique des Us 1229, 1233, 1238 et 1241 (© E. Gailledrat).

avait été aperçu lors de la campagne 2023 ressemblait à une tranchée d'épierrement (TR1209). En 2024, lors de la reprise des bermes pour l'installation du caisson, il a été possible d'observer un radier de fondation (MR1257) élaboré avec des galets de gros module (minimum 15 cm) sur lequel devait prendre place une élévation ensuite récupérée par la tranchée mentionnée précédemment (*supra*, fig. 5). Cette construction est peu ou prou à l'aplomb du mur postérieur SB1138, décalée de quelques centimètres vers l'ouest. Sa situation ne permet pas une observation complète, ni de ses dimensions, ni de sa mise en œuvre précise. Aucune organisation particulière n'est mise en place et aucun liant n'est présent. Son état de conservation semble parfois lacunaire. Cette construction pourrait toutefois limiter l'état primitif de la levée de terre LT1212 sur son flanc occidental.

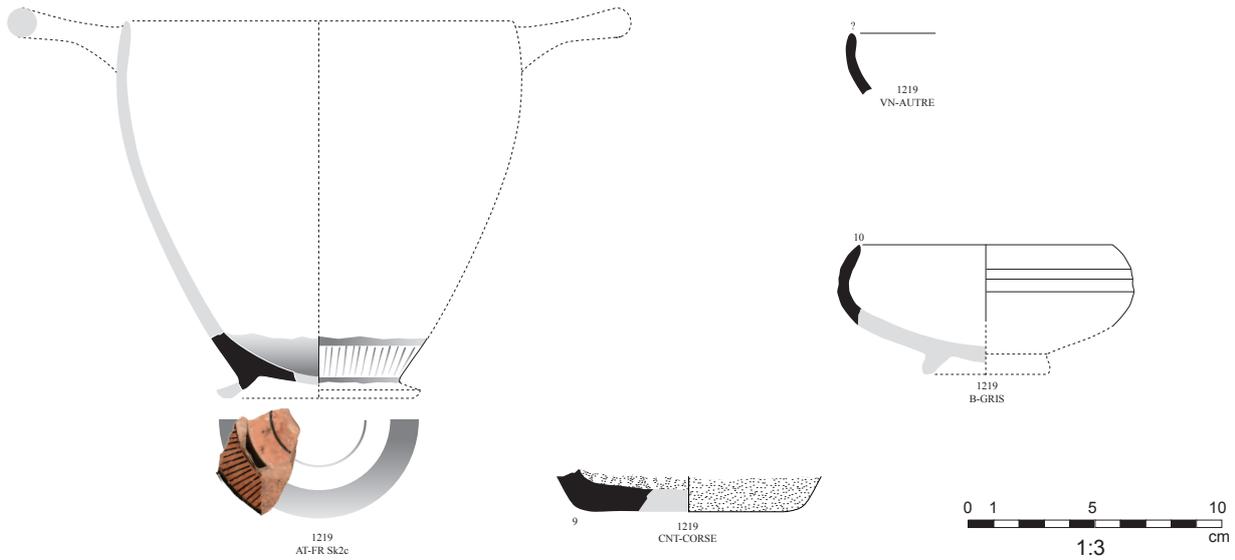


Fig. 27 : Mobilier céramique de l'Us 1219 (© E. Gailledrat).

3. BILAN ET PERSPECTIVES

En conclusion, l'observation des strates inférieures à la levée de terre LT1212 nous permet d'exclure, en cet endroit, la présence d'un système défensif antérieur. En revanche, la présence de divers niveaux d'occupation, qui semblent parfois liés à des zones d'artisanat, parfois à des espaces domestiques, questionne l'organisation et les limites de l'habitat au IV^e s. av. J.-C.

L'image qui nous parvient, malgré la surface restreinte du sondage, montre en effet ici une occupation lâche, sans trame urbanistique dense, qui ne correspond manifestement pas « au cœur » de la cité étrusque telle qu'on peut l'imaginer au regard de ce que l'on connaît en Étrurie même. En l'état, il semble plutôt que nous nous trouvions au sein d'espaces périphériques, en lien direct avec la ville, tant par leur fonction que de par leur localisation.

Un autre élément de réflexion nous est fourni par le mobilier céramique, puisque dans cet horizon de la seconde moitié du IV^e s. av. J.-C., on constate une véritable surreprésentation de la céramique modelée de tradition locale, qui représente à elle seule environ 77 % du total des fragments de vaisselle. Rien ne permet pour autant de formuler l'hypothèse d'une occupation indigène périurbaine ou même de quartiers périphériques, *a fortiori* au moment de considérer les taux observés dans d'autres parties du site – en l'occurrence la zone 4 – (*supra*) où l'on constate que cette même céramique non tournée représente en moyenne 60 % des fragments de vaisselle durant le IV^e s. av. J.-C. À tout le moins, le faciès particulier que l'on retrouve ici invite à s'interroger sur les spécificités de ce quartier qui a été profondément remanié au moment de l'érection du système défensif associé à la levée de terre.

Les données relatives à l'absence de système défensif ou même d'une simple limite de l'habitat dans ce secteur corroborent les observations réalisées en 2021 au sein du sondage 2/1, situé dans le prolongement oriental du sondage 1/6. En effet, il est acquis qu'au IV^e s. av. J.-C. (et peut-être avant), l'habitat s'étendait plus vers l'est, au-delà de la limite fixée par le rempart RMP1119 (fig. 28). En effet, la présence d'un

niveau d'occupation associé à un foyer (FY2080), directement sous-jacent à la levée de terre, révèle une occupation originellement plus vaste dont les limites orientales sont en revanche inconnues. Ce niveau observé en zone 2, daté du IV^e s. av. J.-C, se situe à une cote altimétrique similaire à l'arrêt de fouille de cette campagne dans le sondage 1/6 (+43,60 m NGF). Tout porte donc à croire qu'il participe de cette même séquence d'occupation.

Or vers l'est (zone 2), cette séquence est totalement tronquée, tant par le creusement d'un large fossé entaillant le substrat que par les aménagements postérieurs d'époque romaine (fig. 28), interrogeant du même coup sur la topographie du flanc oriental de la colline durant la période hellénistique, voire avant.

Se pose donc plus globalement la question des limites de la ville durant l'époque hellénistique, corrélée à la présence ou à l'absence d'un système défensif oriental antérieurement à la charnière des IV^e-III^e s. av. J.-C. Pour mémoire, les travaux réalisés dans la zone 4 (*supra*) indiquent que la mise en place de défenses dans la partie méridionale du site (sous la forme d'un rempart à *agger*), intervient dès le dernier quart du VI^e s. av. J.-C. En revanche, comme cela a été dit, au sein du sondage 1/6, la levée de terre LT1212 n'est quant à elle pas édifiée avant la fin du IV^e s. av. J.-C. Nous avons donc un intervalle d'environ 250 ans pour lequel aucune donnée n'est connue concernant les défenses du flanc oriental de la ville.

Enfin, dans la zone 2, le substrat a été formellement identifié à la cote +42,65 m NGF. Dans l'hypothèse de l'absence de dénivelé, le sondage 6 pourrait encore nous livrer 1 m de stratigraphie. En tout état de cause, il est envisagé de poursuivre la fouille en 2025.

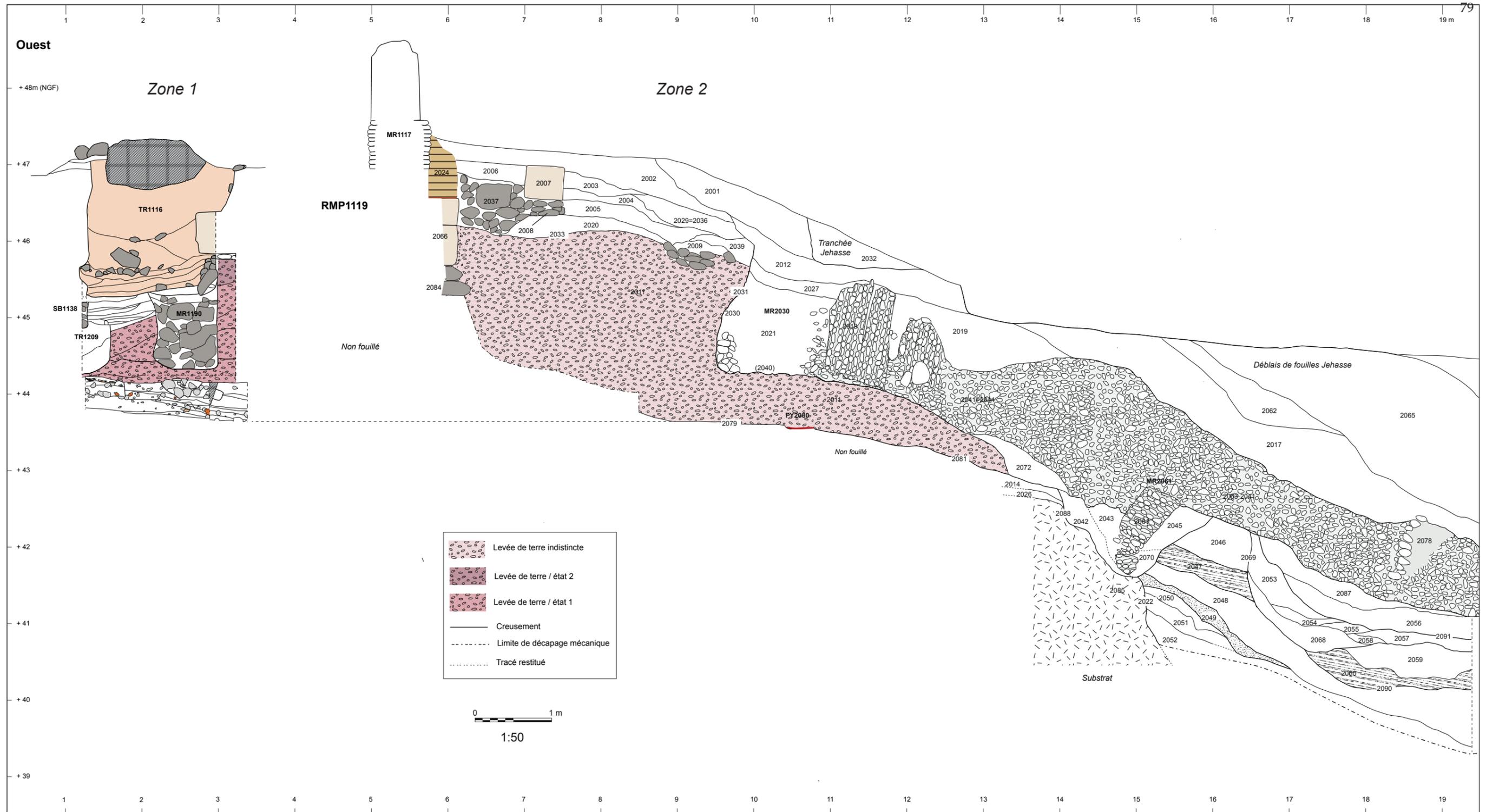


Fig. 28 : Cumul des coupes (face nord) des sondages de la zone 1 / secteur 6a (2021-2024) et de la zone 2 / secteur 6b (2021) (© E. Gaillardat / S. Sanz / A. Vacheret)

ZONE 2-SECTEUR 10

STRATIGRAPHIE LE LONG DU PAREMENT EST DE LA TOUR TOU3090

Jessica BLANC, Eric GAILLEDRAT

avec la collaboration de Laetitia CAVASSA et Ariane VACHERET

Tandis que les travaux menés dans la zone 2 en 2023 ont consisté en la reprise d'un sondage ouvert par J. Jehasse au pied de la tour TOUTO3090 (secteur 9), la fouille s'est limitée en 2024 au démontage d'un petit témoin stratigraphique laissé en place à l'occasion des fouilles anciennes (fig. 1). Durant la campagne de 1977 est en effet apparue une sépulture à inhumation d'époque romaine, implantée à proximité du parement oriental de la tour en grand appareil. Ce témoin se situe à environ 3,70 m au sud de l'angle NE de cette dernière et à environ 1,30 m de la limite méridionale du sondage 9. Ce nouveau secteur (secteur 10) est donc assimilé au reste de l'espace situé à l'extérieur de la tour, sur sa face orientale (fig. 2).

Cette petite butte, très mal conservée en raison de l'érosion et inévitablement destinée à disparaître à court ou moyen terme, occupe une superficie d'environ 2 m² et constitue en fait une sorte d'excroissance dans la partie supérieure de la séquence stratigraphique encore en place de ce côté. Sa fouille a donc été envisagée dans une double optique : documenter le peu de stratigraphie encore conservée et faciliter la lecture du bâti de la tour située immédiatement à l'ouest (fig. 3).

À noter que, malheureusement, la connexion physique entre la tour et cette sépulture (ainsi qu'une partie des couches sous-jacentes) a été rompue, le fouilleur de l'époque ayant fait procéder à une saignée le long du parement en grand appareil, de sorte qu'un vide de 15 à 50 cm de large isole au final cette butte témoin. Son intérêt, bien que limité, est néanmoins réel au moment de reconsidérer l'ensemble de la séquence liée au secteur oriental de la tour, pour ainsi dire pas documenté graphiquement par J. Jehasse et décrit de manière plus ou moins sommaire à l'occasion des différents rapports de fouille, en particulier ceux des campagnes 1976 à 1978.

1. FOUILLE DE LA BUTTE TÉMOIN

1.1. La sépulture SP2103

Dans son rapport de 1977, J. Jehasse nous en donne la description suivante :

« À 0,40 m au-dessus du niveau hellénistique marqué par le radier de la façade orientale de la tour, une tombe romaine à inhumation du II^e s. de n. ère est apparue au flanc de la terrasse. Un blocage maintenait une construction en briques, de 7 rangs à 11 rangs selon la déclivité (L. 2,10 m ; l. 0,60 m ; H. 0,32 m). Le sommet avait été partiellement arraché par les ravinements ; une partie de la tête se trouvait au centre, l'autre partie, au sud, tout le corps était écrasé. Le mobilier comprenait un morceau de plomb à hauteur de la main ; des débris de sigillé claire, ainsi qu'une lampe sigillée ; des céramiques communes très abimées (un plat, deux gobelets). À hauteur de la bouche, un morceau quadrangulaire de bronze pouvait tenir lieu de monnaie. » (Jehasse, Jehasse 2004, p. 29-30)¹.

De cette description, rien ne ressort concernant le niveau de départ du creusement, et aucun lien ne peut être établi avec les couches encore en place dans l'emprise de la tour.

Très partiellement conservé (fig. 4), le bâti de cette tombe a pu faire l'objet de quelques observations, qui – en soi – n'apportent guère d'information supplémentaire

¹ Le texte paru en 2004 reprend très exactement celui du rapport de fouille de 1977 (Jehasse 1977, p. 9)

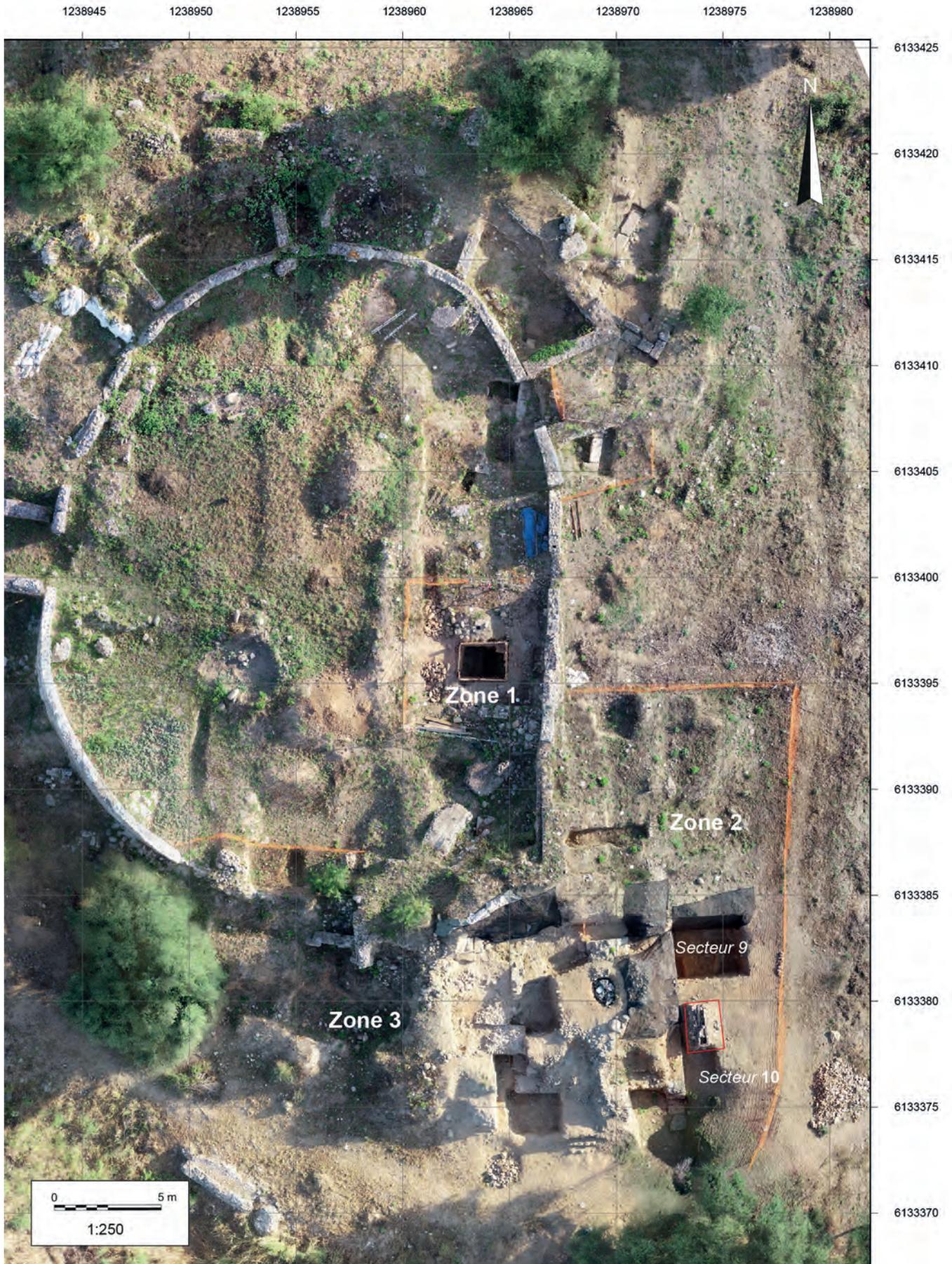


Fig. 1 : Orthophotographie générale des zones 1 à 3, avec localisation du témoin stratigraphique laissé en place à l'aplomb de la sépulture SP2103 (Zone 2, secteur 10) (© S. Sanz, E. Gailledrat).

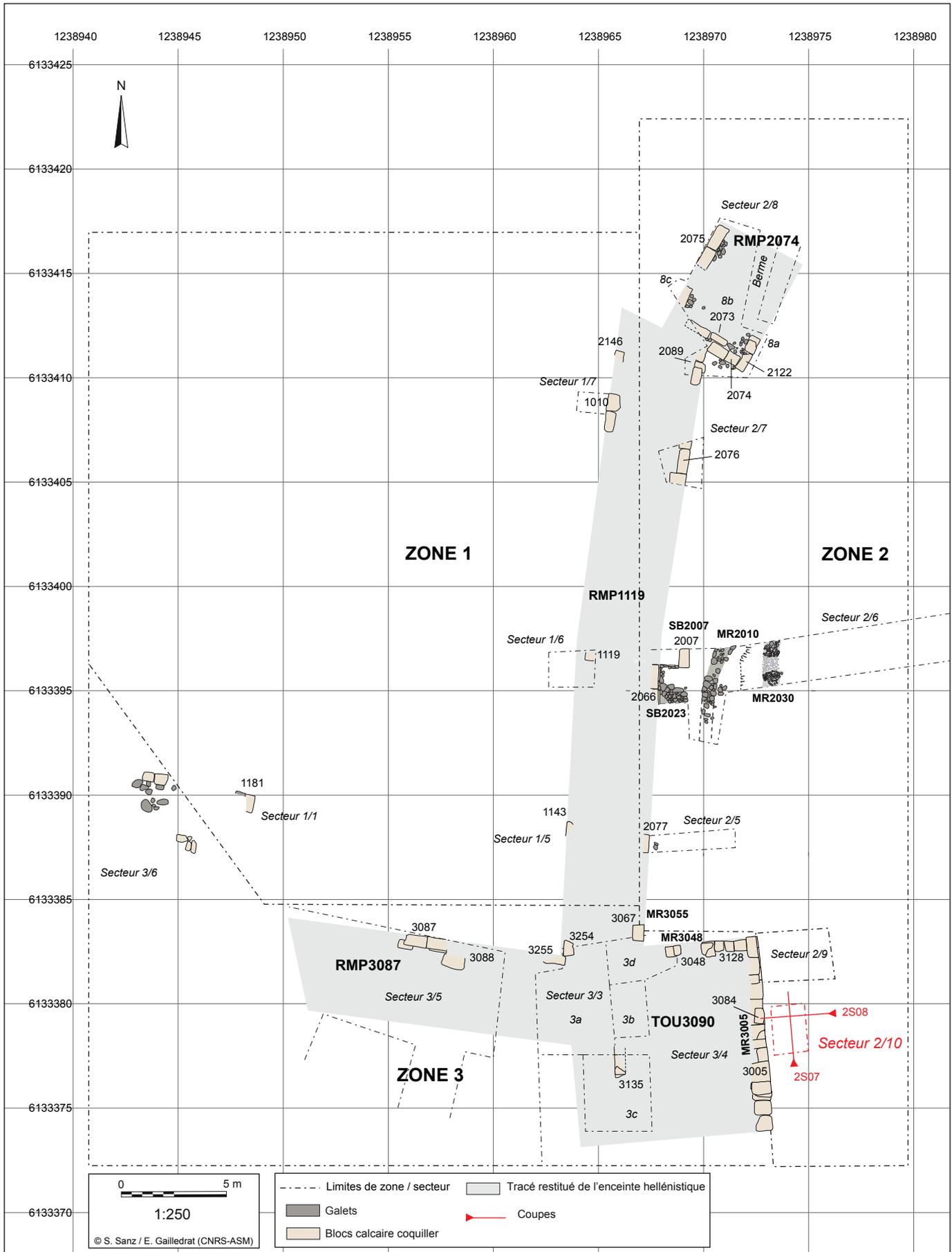


Fig. 2 : Plan de situation de la zone 2 avec implantation des coupes au niveau du secteur 10 (© S. Sanz, E. Gailledrat).



Fig. 3 : Vue depuis le sud-est du témoin stratigraphique situé à proximité de la tour TOUT3090 (© E. Gailledrat).



Fig. 4 : Vue en surplomb depuis le nord-ouest de la sépulture antique SP2103 après nettoyage et rectification des bermes (© E. Gailledrat).



Fig. 5 : Vue depuis le sud de la berme ouest-est conservée sous la sépulture SP2103 (© J. Blanc).

à ce qu'en disait J. Jehasse. La partie nord du coffrage est ainsi largement disparue et le parement ouest s'est quant à lui affaissé vers l'intérieur. La partie sud, bien que mieux conservée, est néanmoins fragilisée par sa proximité avec un décrochage d'environ 1 m de haut correspondant aux limites d'un décaissement opéré lors des fouilles anciennes (fig. 5).

Deux coupes cumulées ont été implantées, l'une d'axe Nord/Sud (2S07), l'autre Est/Ouest (2S08) (fig. 6 et fig. 7).

La sépulture SP2103, orientée nord/sud, présente un coffrage en briques liées au mortier (2103) (fig. 8). Ses dimensions extérieures conservées sont de 2,04 m de long et 0,50 m de large, avec des dimensions intérieures de 1,86 m de long et 0,30 m de large. La hauteur préservée du coffrage atteint environ 0,30 m. Ce dernier est constitué de briques et de tuiles posées à plat en quinconce, sur 6 à 7 assises conservées. Une fine couche de mortier (2148) d'environ 0,04 m sépare chaque assise. Ce mortier est constitué de chaux de couleur blanche tirant sur le gris, et présente des petites inclusions de graviers.

Une couche de mortier d'environ 5 cm vient également napper le fond du coffrage, directement sur le sommet de la couche de remblai sous-jacente (2149), surcreusée lors de l'installation de la sépulture (fig. 9). Les briques, mesurant en moyenne 0,20 m de long, 0,05 m d'épaisseur et 0,16 m de large, sont de fabrication variée (teintes rouges, oranges, beige clair ; avec ou sans grosses inclusions, parfois avec des inclusions noires) et semblent provenir de réemplois. Des fragments de tuiles sont présents en partie supérieure et au niveau de la première assise du coffrage. Les parois ouest et nord sont effondrées, et le système de couverture n'est pas conservé.

Seules les parois ouest et est de la tranchée d'installation (2150) de la sépulture ont pu être observées. Son fond est plat, ses parois apparaissent évasées et le niveau de creusement ne

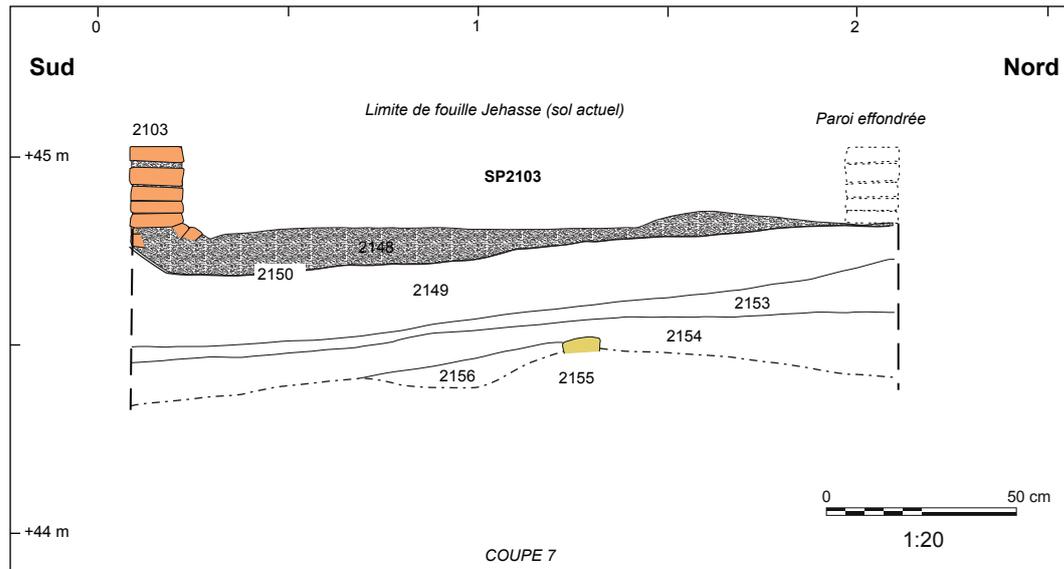


Fig. 6 : Coupe N-S (2S07) (© J. Blanc).

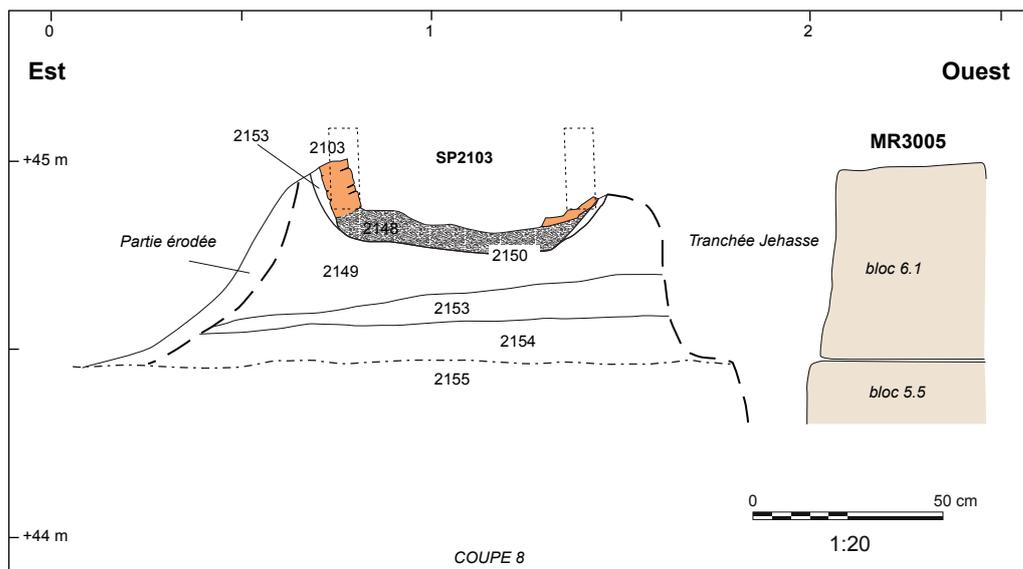


Fig. 7 : Coupe E-O (2S08) (© J. Blanc).



Fig. 8 : Vue de détail depuis l'ouest du coffrage de la sépulture SP2103, avant démontage (© E. Gailledrat).



Fig. 9 : Vue depuis l'est des dernières assises du coffrage et du fond de la sépulture SP2103 (© J. Blanc).



Fig. 10 : Vue depuis l'ouest de la couche de remblai 2149 dans laquelle a été installé le coffrage de la sépulture SP2103 (© J. Blanc).

peut être précisé. Un fin comblement (2151) est partiellement observé entre les parois du coffrage et le creusement de la fosse d'installation. Sa matrice est limoneuse, grise et peu compacte, et ne présente que de rares inclusions de cailloutis.

Aucun élément de datation supplémentaire à ceux apportés par J. Jehasse ne peut être apporté. On s'en tiendra donc aux données du rapport de fouille de 1977 (reprises dans l'ouvrage de 2004), sachant que le mobilier correspondant est, pour l'heure, introuvable.

1.2. Les couches sous-jacentes

Le nettoyage des abords de la sépulture ainsi que le redressement des parois lessivées de la butte témoin a livré un certain nombre de mobiliers des III^e-II^e s. av. J.-C. (essentiellement des fragments d'amphores gréco-italiques et de la céramique commune), rassemblés au sein d'une Us technique (2147).

Us 2147

– **Comptages** : 6 fragments d'autre céramique fines ; 16 fragments de céramique commune italo-grecque ; 2 fragments d'autre céramique commune ; 6 fragments de céramique à pâte claire ; 1 fragment de céramique à pâte claire étrusque ; 1 fragment d'amphore punique ; 35 fragments d'amphore italique . Total : 67 fr.

– Typologie :

- *autre fine* : 1 bord
- *céramique commune italo-grecque* : 1 fond de vase fermé COM-GRE 5 ; 1 bord de couvercle COM-GRE 5 ; 1 bord de couvercle COM-GRE 5-bd3
- *céramique à pâte claire* : 1 anse
- *amphore gréco-italique* : 1 anse de marque A-GR-ITA.

Sous la sépulture SP2103², et entaillée par l'installation de celle-ci, se trouve une épaisse couche de remblai limoneux brun clair peu compact (2149) (fig. 10). Elle contient de nombreuses inclusions millimétriques blanches et orangées. On y trouve également un grand nombre de tessons de céramique, des fragments de tuiles (5-12 cm), des éclats de calcaire centimétriques (2 à 6 cm), quelques pierres décimétriques (> 0,12 m). On observe également quelques nodules de briques crues gris-vertes, bien que ces derniers soient plus rares. Cette couche correspond peut-être à un remblai lié à une destruction.

Le mobilier céramique est relativement abondant compte tenu de la faible surface fouillée, et son homogénéité chronologique est notable (fig. 11). On constate en effet, à côté de céramiques de cuisine de type italique, l'association entre des bords d'amphores gréco-italiques plutôt caractéristiques du II^e s. av. J.-C. (A-GR-ITA bd3) et surtout un fond de gobelet à parois fines à décor de perles disposées en filet (PAR-FIN 1a), datable vers 150-50 av. J.-C., ce qui autorise à proposer pour cette Us une datation durant la seconde moitié du II^{ème} s. av. J.-C.

2 Pour plus de clarté, la stratigraphie sera décrite ici du haut vers le bas.

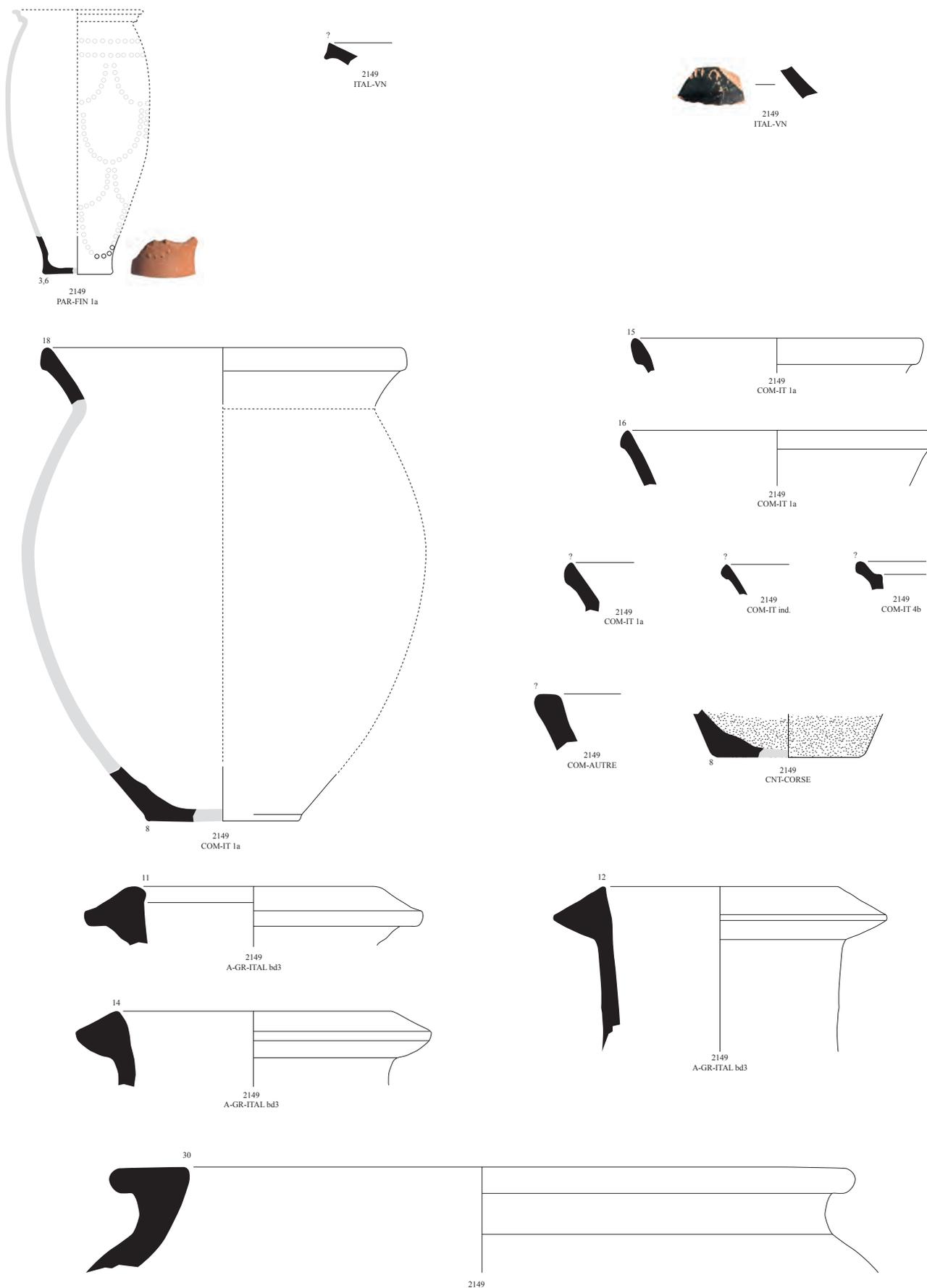


Fig. 11 : Mobilier céramique de l'Us 2149 (© E. Gailledrat).



Us 2149 (milieu du II^e s. av. J.-C.) : Fragment de coupe en céramique italique à vernis noir (F.S).

Sur le fond interne, graffito réalisé après cuisson avec une pointe moyenne et un trait profond.

*Le graffito est largement incomplet du fait de l'état fragmentaire du vase. Il pourrait s'agir d'une écriture latine cursive archaïque (pour la forme ouverte vers le bas de la lettre O). Dans ce cas, on lirait, de gauche à droite, les lettres **c, i, o** : [...] c i o.*

Encart 1 : Graffite de l'Us 12149 (Echelle 1:1)



Fig. 12 : Vue depuis l'ouest du niveau d'éclats de taille de calcaire coquillier 2153 (© J. Blanc).



Le remblai 2149 recouvre directement un niveau d'éclats de taille de calcaire coquillier (2153), comprenant des éclats allant de quelques millimètres (poussières sableuses blanches) à plusieurs centimètres (fig. 12). Des cassures franches correspondant à des traces d'outils ont été observées sur certains de ces éclats. Ce niveau a été observé sur une épaisseur variant de 3 à 14 cm. Il présente également une forte inclinaison vers le sud et l'est. Ce niveau d'éclats de taille devait probablement venir au contact du parement est de la tour TOUTO3090 et doit en tout cas résulter d'une phase d'épierrement de cette dernière. On note à ce propos que le bloc de calcaire coquillier isolé (3084) présent à hauteur du témoin stratigraphique n'est pas un bloc en place mais un élément retaillé, en réemploi, correspondant à une phase encore mal définie de reprise de la tour (fig. 13).

Sous le niveau d'éclats de taille, on distingue une possible couche de démolition également associée à une phase d'épierrement ou d'abandon. Cette couche (2154) se caractérise par un sédiment limono-argileux brun-gris, compact et hétérogène, riche en inclusions (fig. 14). On y observe de nombreux charbons millimétriques, des éclats de calcaire coquillier, des tessons de céramique, ainsi que quelques fragments de tuiles. Le sédiment semble mélangé à des fragments d'adobes de couleur gris-vert, partiellement fondus. Également assez riche en mobilier céramique, cette Us reste cependant difficile à dater avec précision faute d'éléments typologiques pertinents sur le plan chronologique (fig. 15). L'assemblage céramique commune italique / amphore gréco-italique est assez semblable à celui de l'Us 2149, mais pourrait tout aussi bien remonter plus haut, à savoir dans la seconde moitié ou au milieu du III^e s. av. J.-C., ce qui laisse subsister un doute quant à la datation de la couche d'éclats de taille (2153).

Fig. 13 (ci-contre) : Vue depuis le sud-est du niveau d'éclats de taille de calcaire coquillier 2153. Au second plan, le bloc isolé en réemploi 3084 (© J. Blanc).

L'Us 2154 en recouvre une autre, plus riche en fragments d'adobes (2155), à la surface de laquelle on observe une poche limoneuse, riche en mobilier céramique (2156) (fig. 16). Cette couche limoneuse brune, tendant parfois vers le rougeâtre, est assez meuble. Elle semble former une « poche » qui recouvre partiellement la couche d'adobes 2155 (fig. 17). Elle se distingue par une forte concentration d'inclusions de charbons de taille millimétrique à centimétrique et de quelques cailloux. De nombreux tessons de céramique ont été recueillis, ainsi que des fragments de tuiles et quelques éléments de faune et des coquillages. Cette couche pourrait correspondre à la partie inférieure d'un comblement de fosse de rejet, bien qu'aucun creusement n'ait été identifié.

Une fois encore, le mobilier céramique n'apporte que peu d'indications mais s'inscrit néanmoins dans un même horizon chronologique lâche, compris entre le III^e et le II^e s. av. J.-C. (fig. 15 et fig. 18).

Us 2149

– **Comptages** : 1 fragment de céramique à paroi fine ; 5 fragments de céramique italique à vernis noir ; 21 fragments de céramique commune italo-grecque ; 3 fragments de céramique à pâte claire étrusque ; 5 fragments de céramique à pâte claire ; 1 fragment de céramique commune punique ; 1 fragment d'autre céramique commune ; 2 fragments d'amphore punique ; 7 fragments d'autres amphores ; 86 fragments d'amphore italique ; 3 fragments de céramique non tournée corse ; 6 fragments de dolium tourné ; 3 fragments de dolium . Total : 144 fr.

– **Statistiques** : Sur le total des fragments : vaisselle 27.8%, amphores 66%, dolium 6.2%

– Typologie :

- *autre céramique commune* : 1 bord de mortier. AUT-COM
- *céramique commune italique* : 4 bords et 1 fond d'olla COM-IT 1a ; 1 bord de patella COM-IT 4b ; 1 bord
- *céramique italique à vernis noir* : 1 tesson de graffite ITAL-VN ; 1 bord
- *céramique à paroi fine* : 1 fond de gobelet PAR-FIN 1a
- *céramique non tournée corse* : 1 fond
- *amphore gréco-italique* : 3 bords d'amphores A-GR-ITA bd3
- *dolium* : 1 bord de dolium DOLIUM bd7b.

Us 2154

– **Comptages** : 3 fragments de céramique italique à vernis noir ; 14 fragments de céramique à pâte claire ; 2 fragments d'autre céramique commune ; 16 fragments de céramique commune italo-grecque ; 5 fragments d'autres amphores ; 24 fragments d'amphore italique ; 6 fragments de céramique non tournée corse ; 2 fragments de dolium . Total : 72 fr.

– Typologie :

- *autre céramique commune* : 1 fond
- *céramique commune italo-grecque* : 1 bord et 1 fond
- *céramique commune italique* : 2 bords d'ollas COM-IT 1a ; 1 bord
- *céramique non tournée corse* : 1 décor
- *amphore gréco-italique* : 2 anses d'amphores A-GR-ITA.



Fig. 14 : Vue depuis l'ouest de la couche 2154, sous le niveau d'éclats de taille de calcaire coquillier 2153 (© J. Blanc).

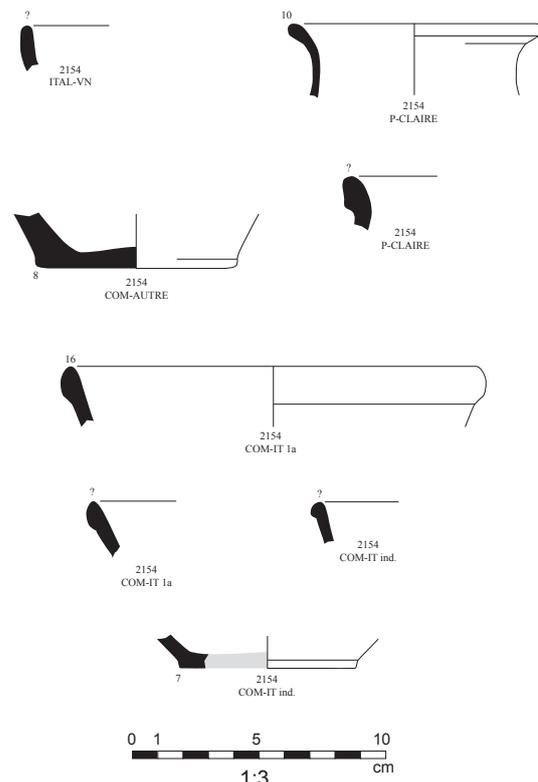


Fig. 15 : Mobilier céramique de l'Us 2154 (© E. Gailledrat).



Fig. 16 : Vue depuis l'ouest de l'épandage de tessons 2156 recouvrant une partie de la couche 2155 (© J. Blanc).



Fig. 17 : Détail, depuis l'ouest, de l'épandage de tessons 2156 présent sur la couche 2155 (© J. Blanc).

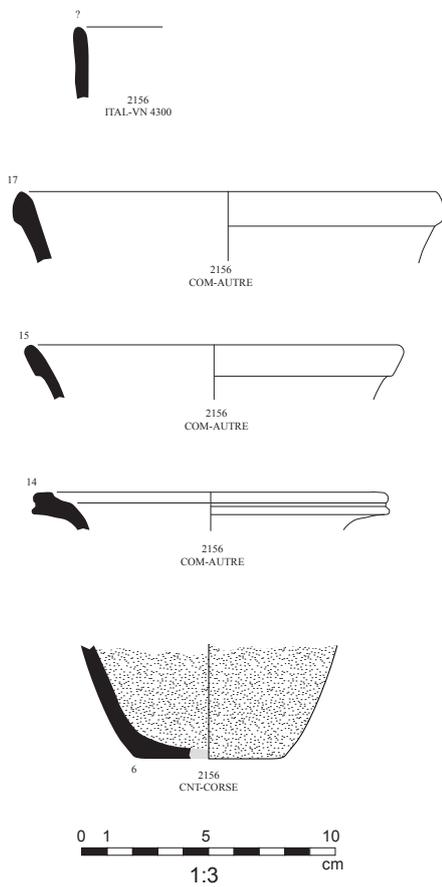


Fig. 18 : Mobilier céramique de l'Us 2156 (© E. Gailledrat).



Fig. 19 : Vue depuis l'ouest de la couche d'adobes en position désordonnée 2155 (arrêt de fouille sur ce niveau) (© J. Blanc).



Fig. 20 : Vue de détail depuis le nord-ouest d'un agglomérat d'argile (adobes verts) dans la couche 2155 (© J. Blanc).

Us 2156

– **Comptages** : 2 fragments de céramique italique à vernis noir ; 3 fragments d'autre céramique commune ; 1 fragment de céramique à pâte claire étrusque ; 3 fragments de céramique commune tournée étrusque ; 75 fragments d'amphore italique ; 15 fragments de céramique non tournée corse . Total : 99 fr.

– **Typologie** :

• *autre céramique commune* : 1 bord de vase fermé AUT-COM ; 2 bords ; 1 bord de cruche AUT-COM

• *céramique italique à vernis noir* : 1 bord de skyphos ITAL-VN 4300

• *céramique non tournée corse* : 1 fond de gobelet ? CNT-CORSE.

L'Us sous-jacente (2155), très compacte, présente une coloration gris-vert. Elle est composée d'une matrice limono-argileuse mélangée à des adobes fondus disposée de manière désordonnée (fig. 19 et fig. 20). Une brique, sûrement incomplète, mesurant 0,24 m x 0,14 m x 0,06 m a été observée dans cette couche. Celle-ci présente une forte inclinaison vers l'est et le sud, avec une surface inégale marquée par des aspérités et des creux. La couche 2155, non fouillée mais observable en coupe³ sur épaisseur d'environ 0,15 m, présente une matrice comparable à celle des Us 2097 et 2107, respectivement fouillées en plan et repérées en coupe en 2023 lors de la réouverture du sondage de J. Jehasse (secteur 9) situé juste au nord (*supra*, fig. 2). Plus que des couches de destruction, ces deux couches ont été considérées comme des résidus de construction, liés à la reprise en adobes de l'élévation de la tour TOU3090. *A priori*, une interprétation similaire peut être avancée pour l'Us 2155.

La surface de cette couche marque l'arrêt de fouille suite au démontage de la petite butte initialement laissée en place par J. Jehasse.

2. QUESTIONS SUR LA STRATIGRAPHIE DE LA FAÇADE EST DE LA TOUR TOU3090

La confrontation des indications livrées par les fouilles anciennes avec les résultats acquis, tant à l'occasion de la reprise du sondage du secteur 9 (2023) que du démontage de la butte laissée dans le secteur 10 (2024), invite à reconsidérer certains points liés à la chronologie – relative et absolue – de toute cette séquence présente à l'est de la tour (fig. 21).

En premier lieu, il convient de revenir sur les descriptions que fait J. Jehasse dans son rapport de fouille de 1977, du sondage initialement ouvert au niveau de l'angle NE de la tour sur une largeur d'environ 1,50 m :

« La face est présente [...] des séries de blocs à bossage de 0,45/0,50 m de hauteur, et de 1 m/ 1,06 m de largeur parfaitement jointoyés. Ils ont été taillés sur place : un bloc mal dégrossi et abandonné a servi de remplissage, et la trace de la taille au niveau des fondations est repérable sur plus d'1,50 m de largeur, et de six à un centimètre d'épaisseur » (Jehasse 1977, p. 6).

« Sur cette face Est sont conservés en général 8 blocs superposés. Le second débord du premier d'environ 0,12 m en formant radier. Les trois derniers servaient de fondation, mais restent aussi bien taillés et jointoyés avec les mêmes bossages. C'est à partir du 3^{ème} rang et aux 4^{ème} et 5^{ème} rang que l'on distingue le plus nettement l'épaisseur

3 Côté ouest, au niveau de la saignée pratiquée par J. Jehasse le long du parement de MR3005.

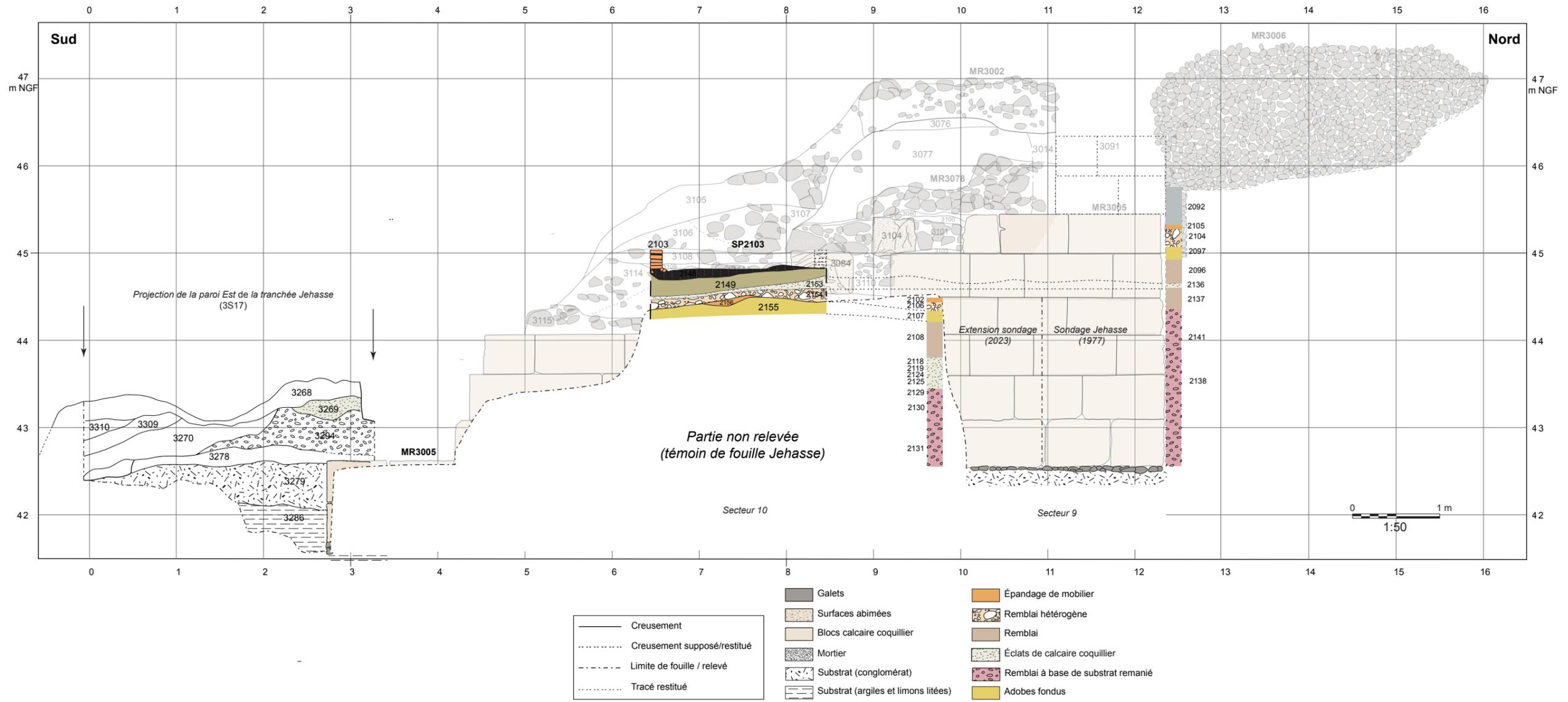


Fig. 21 : Stratigraphie (projection) le long de la façade Est de la tour T0U3090 (© E. Gailledrat, P. Fontaine, J. Blanc, S. Sanz).

coulée blanche due à la taille sur place. C'est à ce 3^{ème} rang que nous avons retrouvé le niveau d'occupation juste antérieur à la conquête romaine une série impressionnante de débris d'amphores, de céramique campanienne (petites estampilles), de céramique tournée punique, de céramique modelée, le plus souvent décorée au peigne et armée d'amiante ; ajoutons quelques débris de bronze, trois monnaies puniques de la 1^{ère} moitié du III^e siècle, et un index (L. 5 cm) qui devait appartenir à une statue en terre cuite [...]. Un sondage a révélé que la 5^{ème} assise était englobée dans des strates régulières de terre rouge soigneusement tassée, où de la céramique commune et un tesson d'attique du V^e s. ont été découverts » (Jehasse 1977, p. 7).

La description et la numérotation des assises, telle que réalisée ici par J. Jehasse, part du haut vers le bas, en prenant en compte les 2 assises supérieures disparues en façade mais dont le négatif est indiqué par l'empreinte laissée au niveau de l'enceinte en galets du I^{er} s. av. J.-C. (MR3006), les blocs correspondants étant, par ailleurs, encore partiellement en place au niveau du retour vers l'ouest de la tour.

Quoiqu'il en soit, J. Jehasse évoque en premier lieu une strate de 1 à 6 cm d'épaisseur avec des traces de taille, présente « au niveau des fondations ». La description est pour le moins vague, mais un peu plus loin il dit que c'est à partir du 3^{ème} rang (c.a.d la 8^{ème} assise) et aux 4^{ème} et 5^{ème} rangs (c.a.d les 7^{ème} et 6^{ème} assises) qu'a le plus clairement été observée une épaisse strate blanchâtre que l'on comprend être constituée d'éclats de calcaire coquillier provenant des blocs du parement de MR3005.

Remarquable est le fait que cela coïncide assez parfaitement avec le niveau d'apparition de l'Us 2153 à la cote +44,75 m, soit à mi-hauteur de la 7^{ème} assise. Plus au nord, et en particulier dans l'emprise du sondage 9, ce même niveau a évidemment disparu. En revanche, le relevé de la face nord du sondage (dans l'emprise donc de la fouille Jehasse de 1977), conservée sur une hauteur plus importante, laisse apparaître une couche similaire d'éclats calcaires (2136). Assez mince (épaisse d'à peine 5 cm), elle apparaît quant à elle à la cote +44,62 m. Or sa relation avec l'Us 2153 apparaît d'autant plus probable que le niveau sur lequel reposent ces deux couches se situe pour ainsi dire exactement à la même hauteur, à la cote +44,58 m. Il est donc possible de proposer une équivalence 2153-2126 et d'y voir la couche « de 1 à 6 cm d'épaisseur » que décrivait à l'époque J. Jehasse dans la partie supérieure de la stratigraphie du sondage. Cela exclurait de fait tout lien (envisagé en 2023) avec l'autre succession de couches d'éclats calcaires observée dans l'extension sud de ce dernier (2118-2119-2124-2125) avec un niveau d'apparition situé bien plus bas (fig. 21).

Il existe donc une séquence de taille ou de retouche des blocs calcaires qui, à l'évidence, participe d'une phase « récente » d'épierrement et de réaménagement, à laquelle il faut très probablement rattacher les blocs 3084 et 3104, autrement dit des blocs qui ne sont pas en position originelle au niveau du parement de MR3005 et qui présentent des traces de taille, voire des cassures accidentelles. À noter que lorsque J. Jehasse signale « un bloc mal dégrossi et abandonné » ayant servi de remplissage, il fait probablement référence au bloc ici numéroté 3104, pris en réemploi dans un blocage de galets (3108-3101) (fig. 22), ensemble de chronologie mal assurée mais qui pourrait être en rapport avec la reprise de la tour dans le courant du II^e s. av. J.-C. dont différents indices nous sont donnés en zone 3.

Enfin, côté nord du sondage, la couche d'adobes fondus repérée en coupe (2097) ne semble donc pas devoir être mise en lien avec les couches présentes, pourtant de nature similaire, présentes au sud (2107-2155). Les données sont toutefois trop partielles pour pouvoir en proposer une interprétation : couche de destruction ou de construction ?



Fig. 22 : Vue de détail, depuis l'est, du bloc retaillé 3104, en arrière du parement de MR3005
(© A. Jamai)

Le caractère « récent » de cette phase de reprise de la tour est également suggéré par la chronologie associée à l'Us 2149 (milieu du II^e s. av. J.-C.) qui vient sceller la couche d'éclats calcaires (2153) et nous donne ainsi un *TAQ* fiable. Reste à préciser le *TPQ*, et donc la chronologie des Us sous-jacentes (2154 et 2155). Or, si l'on s'en tient aux données typo-chronologiques disponibles, rien ne permet d'avancer une datation plus précise que l'intervalle milieu III^e-milieu II^e s. av. J.-C. La présence de bords d'*olla* de production indéterminée mais de typologie italique (série COM-IT 1) n'est en effet pas déterminante.

En se penchant sur les indications des fouilles anciennes, J. Jehasse précise bien que c'est à partir de la 8^{ème} assise (ce qu'il considère comme le « 3^{ème} rang de blocs ») qu'a été repéré « le niveau d'occupation juste antérieur à la conquête romaine » (Jehasse 1977, p. 7), caractérisé par des épandages de mobilier et de cailloutis, bien visibles sur les rares documents visuels disponibles (fig. 23). Cela correspond, non seulement aux Us 2154 et 2156 fouillées en 2024 à l'aplomb de la sépulture SP2103, mais encore à la partie supérieure de la séquence fouillée en 2023 dans l'extension du sondage Jehasse (sondage 9), autrement dit aux Us 2102 (épandage de mobilier, partiellement amputé par les fouilles anciennes) et 2106 (couche de destruction) (fig. 21).

Si la continuité stratigraphique semble ici assurée, le raccord avec la partie nord du sondage 9 (fouillée par J. Jehasse) pose en revanche question, car l'épandage de mobiliers observé (uniquement en coupe) de ce côté (2105) se situe non seulement plus haut topographiquement, mais semble bien s'inscrire après la phase d'épierrement (2136-2153). L'équivalence un temps envisagée entre 2102 et 2105 semble donc désormais caduque.

Un problème est cependant posé par la séquence de destruction/abandon que J. Jehasse fait coïncider avec l'épisode de la prise de la ville par Scipion en 259 av. J.-C. Si l'hypothèse s'accorde assez bien avec les datations proposées pour les Us 2102 et 2106 (milieu du III^e s. av. J.-C.), en dépit de la présence de bords d'amphores gréco-italiques de type 3 (A-GR-ITAL bd3) globalement considérés comme étant un peu plus récents (et que l'on retrouve encore en plein II^e s. av. J.-C.), la séquence observée dans l'extension du sondage 9 (incluant la couche d'adobes fondus 2107) ne se retrouve pas dans la partie nord de ce dernier. Cela n'a en soi rien d'impossible, mais cela présuppose que le remblai sous-jacent (2108) soit considéré comme étant synchrone avec l'Us 2137 au nord.

L'hypothèse formulée en 2023 de l'attribution de la couche d'adobes 2107 (qu'il faudrait donc dissocier de l'Us 2097, au nord) à un épisode, non pas de destruction mais au contraire de (re)construction de l'élévation de la tour semble toujours envisageable, sachant par ailleurs qu'il faut établir une équivalence avec la couche (2155) qui coïncide avec le niveau d'arrêt de la fouille 2024 dans le secteur 10.

L'interprétation de la partie inférieure de la séquence stratigraphique du sondage 9 semble, pour l'instant, ne pas devoir être modifiée : après creusement du substrat et mise en place de remblais venant s'appuyer contre la 3^{ème} assise, d'épais remblai caillouteux sont disposés contre le parement de la tour (2129/2130-2141-2138). Ces remblais, qui accusent à ce niveau un pendage Nord-Sud assez marqué et un pendage



Fig. 23 : Vue depuis l'est, au moment des fouilles Jehasse, du sondage pratiqué à l'aplomb de la tour TOUTO3090 ainsi que des niveaux marqués par la présence de cailloux et d'épandages de mobiliers / « Zone de projection des débris du IIIe siècle » (d'après J. Jehasse, Rapport de fouille 1978, p. 3).

Ouest-Est moins prononcé, font partie de la levée de terre originelle datable de la transition IV^e-III^e s. av. J.-C. disposée le long du flanc oriental de la ville, observée tant en zone 2 qu'en zone 1 (*supra*) et dont on aurait ici l'extrémité méridionale. Dans son état originel, le parement oriental de la tour devait donc être en partie occulté, depuis la 6^{ème} assise en nord jusqu'à la 3^{ème} assise au sud et il semblerait que des aménagements complémentaires aient été réalisés au pied de la tour.



Fig. 24 : Vue depuis le sud de l'angle sud-est de la tour TOUT3090 au moment des fouilles Jehasse. Au premier plan, les assises 4 et 5 du parement oriental de la tour (MR3005). « Vue du sud de la façade orientale de la tour, élevée en carreaux et boutisses. Traces blanches de lignes de taille » (d'après Jehasse, Jehasse 2004, p. 24 ; Rapport Jehasse 1977).

Uniquement présente au sud du sondage 9, la séquence comprenant un remblai (2108) et une couche d'adobes fondus (2107) doit, en l'état, toujours être attribuée à l'épisode de réfection de la fortification ayant impliqué l'épierrement partiel de la tour TOUT3090. Les blocs extraits en cette occasion ont en effet été réutilisés dans le soubassement du rempart RMP1119, manifestement peu de temps (au mieux quelques années) avant la prise de la ville par les armées romaines.

L'attribution des lits d'éclats de taille (2118/2125) à cette même séquence plutôt qu'à la mise en œuvre première du parement de la tour (retouche sur place des blocs) demeure incertaine. On remarque cependant que ces traces « anciennes » ne sont *a priori* pas présentes au nord, autrement dit dans la partie de la tour ayant le moins été épiercée. On note enfin que ce premier épisode de taille ou de récupération des blocs semble bien se retrouver jusqu'en limite méridionale de l'ouvrage, ce dont témoigne l'Us 3269 observée en zone 3 (*supra*) dont le niveau d'apparition se situe à la cote +43,30 m et confirme l'existence d'un pendage N-S adouci de ce côté (fig. 22).

Quelques indications supplémentaires nous sont fournies par une des rares photographies anciennes disponibles et un tant soit peu explicites (fig. 25) : ici, depuis l'angle SE de la zone 3, on aperçoit au second plan la butte témoin laissée à l'aplomb de la sépulture SP2103 ainsi que la tranchée réalisée le long du parement oriental de la tour. À noter dans la stratigraphie sous-jacente, au niveau de la 6^{ème} assise, la présence d'une couche blanchâtre correspondant à un lit d'éclats de taille (équivalent à l'Us 2153). En-dessous on observe une ou deux couches : la première assez hétérogène mêlée de cailloutis ; la seconde homogène de couleur brun-rouge. Celle-ci surmonte apparemment un autre niveau (plus ponctuel) d'éclats calcaires (équivalent à l'Us 2118). Le sommet de ce remblai semble affleurer à hauteur de la 5^{ème} assise. Le niveau d'éclats calcaires inférieur apparaît quant à lui à hauteur de la 4^{ème} assise.

CONCLUSIONS

La stratigraphie de tout ce secteur, bien que largement amputée par les fouilles anciennes et présentant une certaine discontinuité, offre néanmoins des éléments clés permettant de restituer la morphologie du système défensif du III^e s. av. J.-C. Le schéma proposé demeure incertain sur plusieurs points, mais une cohérence d'ensemble se dégage. Parmi les points qui interrogent, celui d'un hiatus de près d'un siècle qui existerait entre l'abandon de la fortification (milieu du III^e s. av. J.-C.) et une reprise de la tour vers le milieu du II^e s. av. J.-C. Néanmoins, dans un contexte historique particulièrement troublé où, à l'évidence, Aleria a dû rentrer dans une phase de déclin, la ville n'avait plus vocation à être fortifiée, du moins durant un temps, expliquant peut-être cette discontinuité chrono-stratigraphique.

ZONE 3-SECTEUR 3e

L'ANGLE SUD-EST DE LA TOUR HELLÉNISTIQUE

Eric GAILLED RAT, Jessica BLANC et Paul FONTAINE

avec la collaboration de Laetitia CAVASSA et Ariane VACHERET

Les travaux sur la tour d'angle de la fortification d'époque hellénistique (TOU3090), correspondant à la zone 3 (fig. 1), ont été limités cette année à l'angle sud-est de cette dernière, dans un secteur (3e) fouillé par J. Jehasse en 1977. Ce secteur prend la forme d'un espace d'environ 12 m², délimité au nord par le mur en galets MR3082, à l'ouest par une limite de fouille ancienne (correspondant à une séquence stratigraphique postérieure à l'édification de ce mur) et à l'est par une autre berme laissée dans l'alignement du mur de façade orientale de la tour (MR3005). Au sud, la limite est fixée par la rupture de pente qui intervient à cet endroit (fig. 2-3).

L'objectif principal était de résoudre la question des limites exactes de la tour de ce côté, les travaux anciens demeurant flous sur le sujet malgré la mention récurrente de « traces d'arrachage des blocs » que rien ne permet de situer avec précision. Dans la mesure du possible, il s'agissait également d'apporter d'autres éléments chronologiques permettant de dater la construction de cet édifice, dont il a été démontré qu'il était nécessairement antérieur à l'édification du rempart RMP1119, ce dernier ayant utilisé des blocs extraits de la tour.

Reprenant le protocole de sécurité défini en 2023 pour cette zone qui accuse de forts dénivelés, des filets de protection anti chute de gravats ont été solidement fixés à l'aplomb de la zone de fouille, concrètement au niveau de la berme ouest et au niveau de la butte conservée au-delà du mur MR3082, au nord (fig. 4).

1. MISE EN ÉVIDENCE DES LIMITES DE FOUILLES ANCIENNES (E.G, J.B)

1.1. Le secteur 3e

Le secteur a fait l'objet, en 2021, d'un nettoyage superficiel, destiné notamment à pouvoir relever en plan les derniers blocs de parement du mur MR3005 et de relever la partie alors visible de la coupe 3S03, correspondant à la limite occidentale de l'un des sondages Jehasse, en l'occurrence celui ayant entaillé l'angle sud-est de la stratigraphie liée à la tour TOU3090.

La partie inférieure de cette coupe a été relevée¹, tandis que deux autres coupes N-S ont été implantées, l'une dans la partie centrale du secteur (3S16), l'autre en limite orientale de ce dernier (3S17) (fig. 3 et fig. 5-7).

Après un nouveau nettoyage superficiel (fig. 8), est apparue dans l'angle NO du secteur une couche de limon brun-jaune, meuble et hétérogène (3271), épaisse au maximum d'une vingtaine de centimètres et se terminant en biseau au sud et à l'est au contact de l'Us 3275. Limitée de ce côté par les blocs de soubassement du mur MR3005, cette couche ne se prolonge pas à l'ouest au niveau de la coupe 3S03. Au nord, à l'aplomb du mur MR3082, elle vient s'appuyer contre une couche adossée à ce même mur et qui adopte un fort pendage vers le sud où elle se réduit rapidement à une surface d'à peine quelques centimètres. Cette Us (3273-3277) est constituée d'une terre limoneuse meuble et hétérogène de couleur brun-jaune, mêlée de quelques galets de taille moyenne (fig. 9). Sa limite vers le sud-est, au contact avec le comblement de la tranchée TR3280, est difficile à établir. À noter la présence, sous l'Us 3273 (à l'Est), d'une poche argileuse grise, compacte et homogène (3291), présente à l'angle de MR3082 et MR3005 (fig. 10).

1 Seules les Us concernées par la fouille 2024 seront décrites ici.

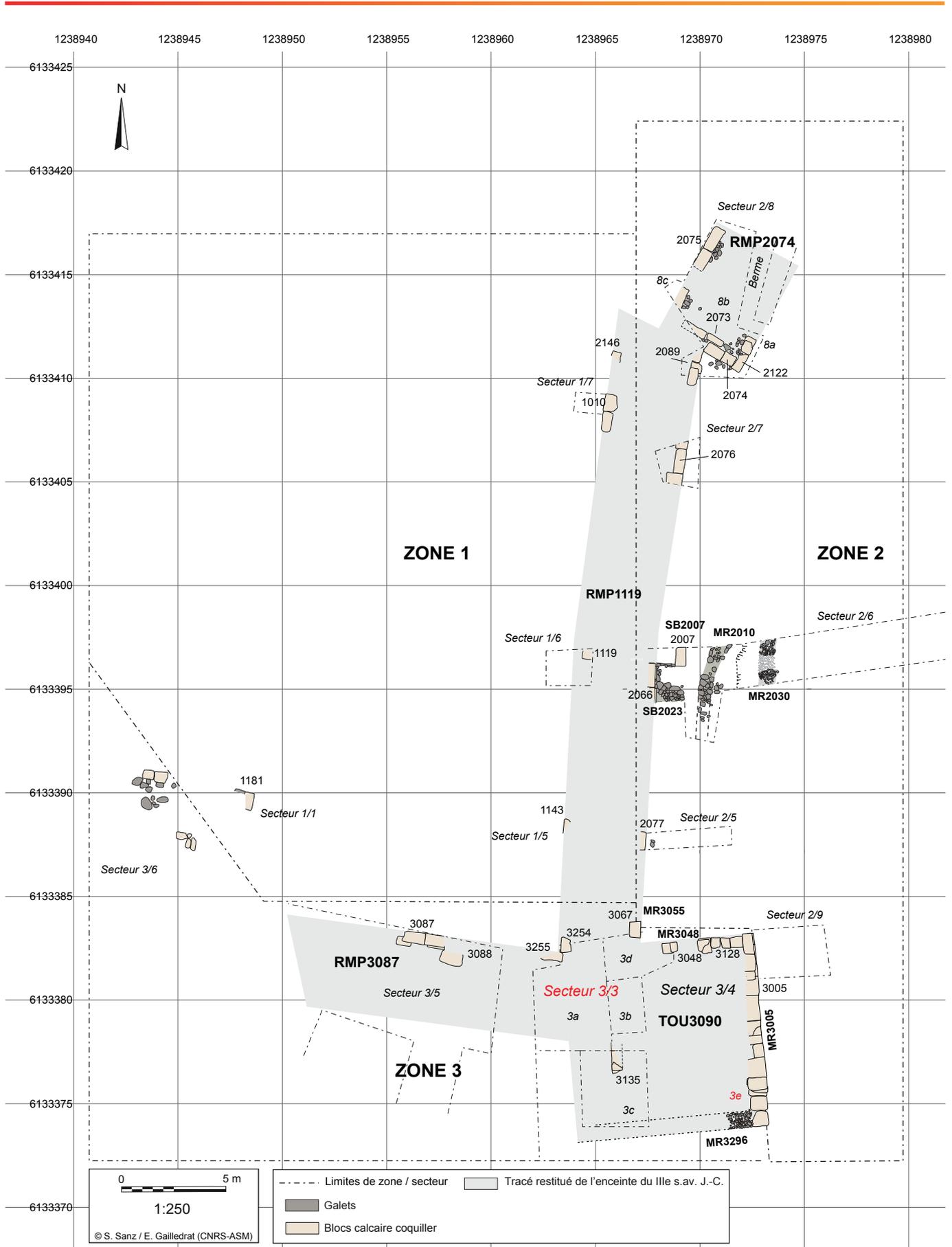


Fig. 1 : Plan de situation de la Zone 3 (S. Sanz, E. Gailledrat).

Le mobilier présent au sein de l'Us 3271, bien qu'homogène avec une datation du I^{er} s. av. J.-C. (association céramique à vernis noir et amphore italique Dressel 1A), ne peut cependant être considéré comme fiable, la couche sous-jacente (3273) étant clairement issue de dépôts contemporains. À tout le moins, elle témoigne du lessivage de couches immédiatement en surplomb du mur MR3082 qui, effectivement, peuvent se rapporter à cet horizon chronologique.

Us 3271

– **Comptages** : 4 fragments de céramique italique à vernis noir ; 26 fragments d'autre céramique fines ; 11 fragments d'autre céramique commune ; 31 fragments d'amphore italique . Total : 72 fr.

– Typologie :

• *autre céramique commune* : 4 bords et 1 fond de couvercles AUT-COM ; 4 fonds ; 1 bord de plat AUT-COM ; 1 bord de loppas AUT-COM ; 1 bord de bassin AUT-COM

• *céramique italique à vernis noir* : 1 fond

• *amphore italique* : 2 bords d'amphores A-ITA Dr1A-bd2 ; 1 anse d'amphore A-ITA.

Us 3273

– **Comptages** : 1 fragment de céramique italique à vernis noir ; 8 fragments d'autre céramique commune ; 3 fragments d'amphore italique . Total : 12 fr.

– Typologie :

• *autre céramique commune* : 3 bords de couvercles AUT-COM.

Outre le caractère meuble de ces deux couches qui interroge quant à leur nature (en place ou non ?), la présence d'éléments contemporains confirme qu'il s'agit là de dépôts sédimentaires intervenus postérieurement au démontage de la superstructure mise en place en 1990 et qui protégeait jusqu'au début des années 2000 l'ensemble de cette zone des remparts méridionaux. À noter la présence, malheureusement hors contexte, d'un fragment de terre cuite correspondant à l'auriculaire gauche d'une statue humaine grandeur nature (fig. 11). Cette découverte rappelle celle faite en 1977 par J. Jehasse d'un « *index (L : 5 cm) qui devait appartenir à une statue en terre cuite [...]* » au niveau du sondage pratiqué contre le parement Est de la tour TOU3090 (zone 2, secteur 9), plus précisément dans les couches d'épandage correspondant à l'abandon de la fortification du III^e s. av. J.-C. (*infra*, Zone 2).

En limite ouest, au niveau de la coupe 3S03, ces couches de lessivage constituées récemment forment également un amas aux contours imprécis, recouvrant des lambeaux de couche épargnés par les fouilles Jehasse et correspondant à la base de cette stratigraphie.

En limite sud, et précédant le fort dénivelé qu'accuse ici le terrain (rupture de pente correspondant au vallon entre les collines de Palazzo et de Terrina), un ensemble de couches en place (3274 et 3275) semble avoir été recoupé par un creusement linéaire E-O aux contours difficiles à établir en plan mais mieux visible en section, dans le prolongement de la coupe 3S03 (*infra*, fig. 5). Une Us composite de creusement/comblement a été assignée à cette anomalie (3304). Avec un profil en « U », les dimensions observées du creusement sont de 95 cm de large pour une profondeur de 40 cm. Il recoupe à la fois l'Us 3275 au sud et la base de la stratigraphie conservée au niveau de 3S03 au nord. Les limites, et en particulier le niveau de départ du creusement, sont néanmoins peu évidentes, compte tenu de l'irrégularité du terrain, conséquence de la multiplicité des interventions réalisées à l'occasion des fouilles Jehasse (voire après). Il est ainsi probable que cette tranchée ait été ouverte depuis un niveau supérieur, concrètement à partir de l'Us 3274.



Fig. 2 : Zone 3. Relevé général des vestiges (© S.Sanz, J. Bertaut, E. Gailledrat).

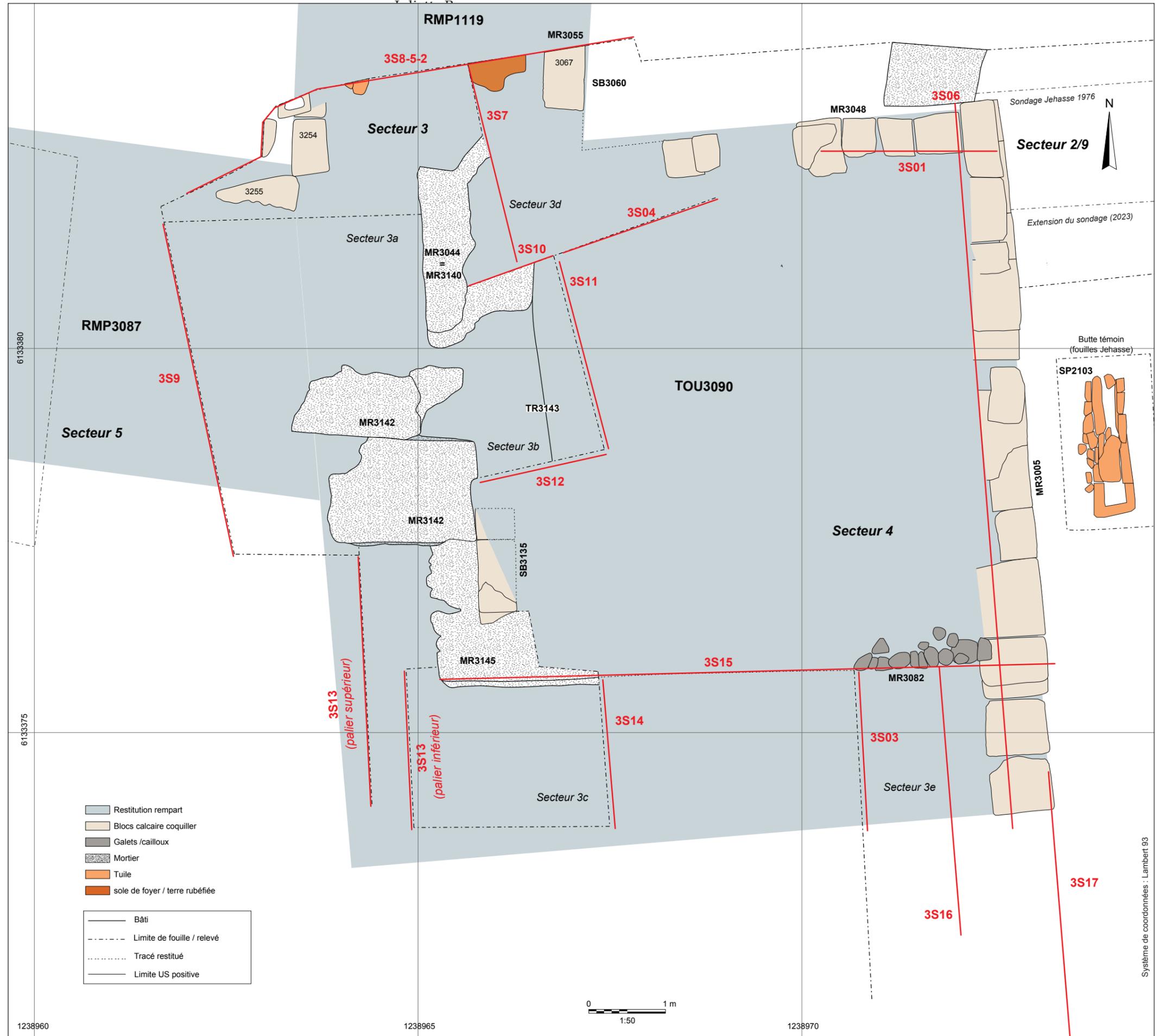


Fig. 3 : Zone 3. Implantation des coupes (© J. Bertaut, E. Gailledrat).



Fig. 4 : Zone 3. Fouille du secteur 3e après aménagements de mise en sécurité (© E. Gailledrat).

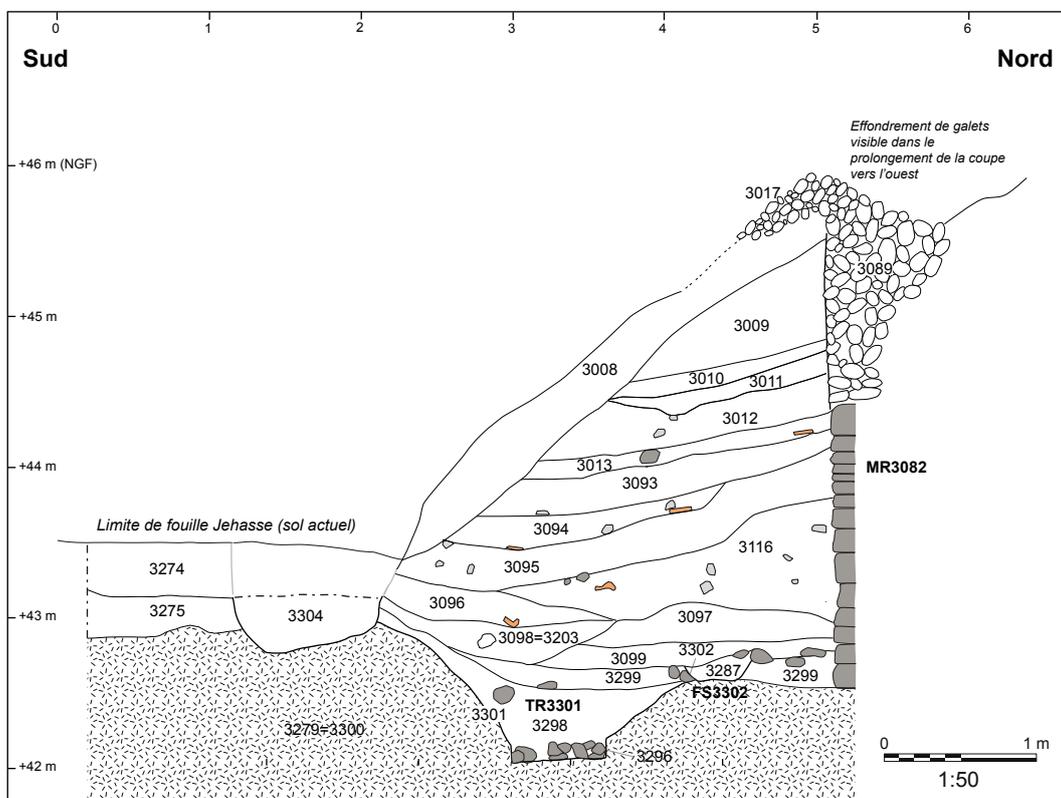


Fig. 5 : Coupe nord-sud (3S03) en limite ouest du secteur 3e (© A. Jamai, J. Blanc).

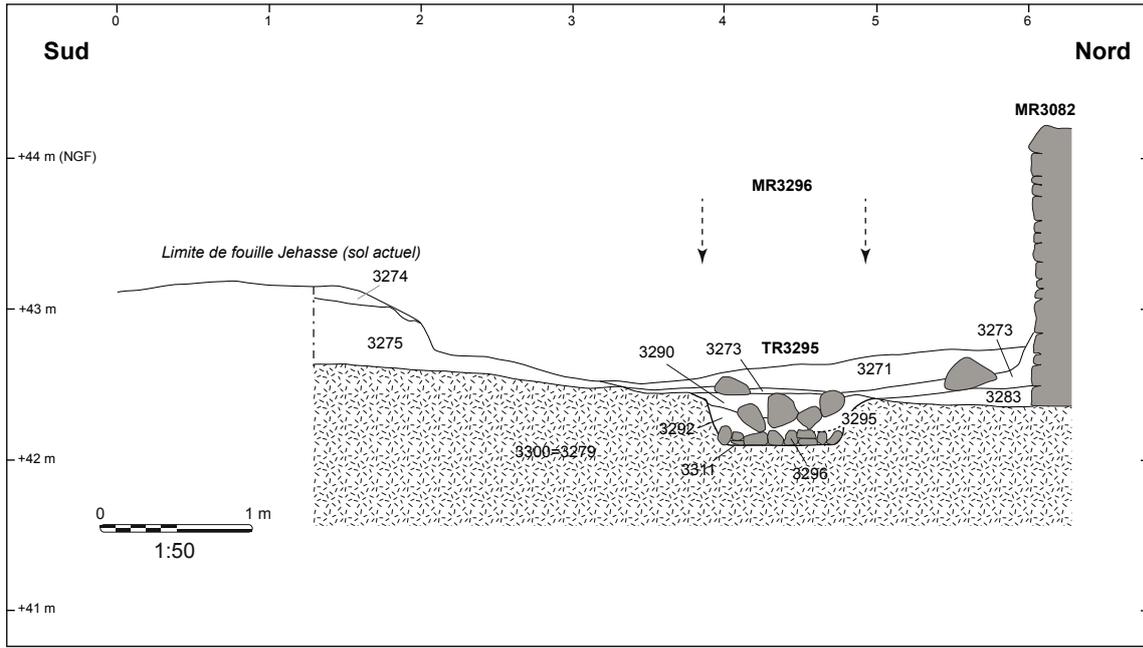


Fig. 6 : Coupe nord-sud (3S16) dans la partie centrale du secteur 3e (© J. Blanc).

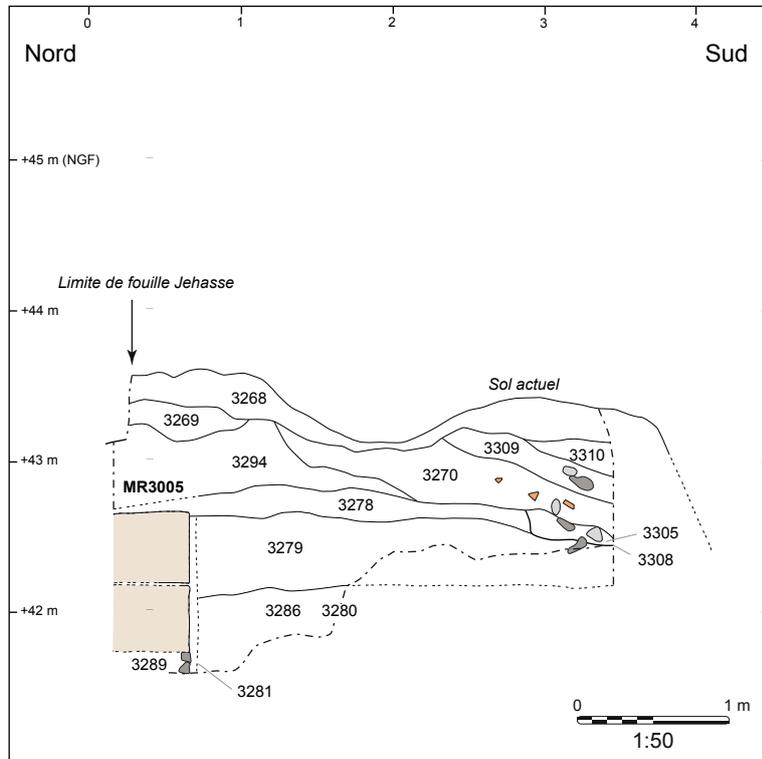


Fig. 7 : Coupe nord-sud (3S17) en limite est du secteur 3e, correspondant à la paroi Est des tranchées Jehasse TR3280 et TR3284 (© J. Blanc).



Fig. 8 : Vue d'ensemble du secteur 3e depuis le sud-est, après nettoyage (© J. Blanc).

Le comblement (3304), stérile, consiste en une couche hétérogène de limon argileux mêlé de cailloutis, d'une matrice assez voisine de celle des Us 3274 et 3275 et présentant de nombreuses inclusions de graviers, cailloux et de fragments de mortier antique. Son aspect remanié est néanmoins clairement indiqué par la nouvelle présence d'éléments contemporains issus du démantèlement de la structure de protection. Il faut alors considérer qu'il s'agit là d'un comblement contemporain d'une tranchée E-O non moins récente, probablement ouverte par J. Jehasse et que l'on devine (tant en raison de son positionnement que de sa largeur) avoir été réalisée à un moment donné afin de retrouver le mur de façade méridional de la tour MR3090.

Le mobilier exhumé dans les couches recoupées par la tranchée TR3304, et dont on ne peut préciser le raccord avec la stratigraphie (3S03) venant s'appuyer au nord contre le mur MR3082, présente une dominante de céramiques ne descendant pas au-delà du I^{er} s. av. J.-C. (céramiques à vernis noir, amphore italique) mais la présence de fragments d'amphore de Bétique laisse envisager que la mise en place de ces dépôts est intervenue à une date plus récente.

Us 3274

– **Comptages** : 1 fragment de céramique italique à vernis noir ; 21 fragments d'autre céramique commune ; 17 fragments d'amphore italique ; 1 fragment de céramique non tournée corse . Total : 40 fr.

– Typologie :

- *céramique non tournée corse* : 1 bord d'urne CNT-CORSE.

Us 3275

– **Comptages** : 4 fragments de céramique italique à vernis noir ; 27 fragments d'autre céramique commune ; 2 fragments d'amphore de Bétique ; 36 fragments d'amphore italique ; 1 fragment de dolium . Total : 70 fr.

– Typologie :

- *autre céramique commune* : 2 bords et 1 fond
- *céramique italique à vernis noir* : 3 bords.



Fig. 9 : Vue depuis le sud des couches remaniées (effondrement contemporain) présentes au contact du mur MR3082 (© J. Blanc).

1.2. Le limite Est du secteur

De ce côté, les limites de fouille anciennes se sont trouvées non moins difficiles à établir. Le prolongement de la tranchée TR3304 n'a pas véritablement pu être mis en évidence (l'espace a été fortement décaissé à l'occasion du sondage pratiqué par J. Jehasse), tandis qu'apparaît un autre comblement, en l'occurrence celui d'une tranchée N-S (TR3280) ouverte dans le prolongement des blocs du mur MR3005.

Après nettoyage superficiel, les couches venant au contact du dernier bloc de MR3005 affleuraient à mi-hauteur de ce dernier, n'en laissant visible qu'une dizaine de centimètres (*supra*, fig. 8). La tranchée présente un profil en « U » assez marqué, aux parois verticales. À l'est, elle entaille à la fois le substrat et les couches superficielles encore conservées de ce côté. Le fond de la tranchée apparaît assez irrégulier et remonte sensiblement vers le sud où affleure rapidement le substrat. Observée sur environ 2,50 m de long (N-S), elle est colmatée par une couche de terre limoneuse brun-gris peu compacte et hétérogène, épaisse d'une trentaine de centimètres (3272)². De nombreux éléments contemporains (verre, etc...) sont une nouvelle fois présents, témoignant du fait qu'il s'agit d'un apport récent étant venu colmater la tranchée Jehasse demeurée ouverte.

On note que dans la partie nord de la tranchée, la base de la couche coïncide assez précisément avec celle du bloc de l'assise n°2 (fig. 12 et fig. 41). De toute évidence, le creusement (3280) correspond à une tranchée linéaire réalisée par J. Jehasse afin de trouver le prolongement éventuel du mur MR3005. Son niveau d'arrêt semble bien correspondre à ce qu'écrivait alors le fouilleur de l'époque, au moment où sont apparus les blocs 1 et 2 de ce qu'il considérait alors à tort comme étant la première assise de la tour :

« Un sondage a été effectué au sud, dans le prolongement de la façade orientale. Le mur en gros appareil, du fait de la déclivité, est contrebuté par de gros blocs, l'un de 0,68 x 0,80, l'autre de 0,96 x 0,83 de largeur. **Nous n'en savons pas encore l'épaisseur**, mais elles semblent bloquées contre le tuf naturel juste évidé à leur dimension pour les mieux caler » (Jehasse 1977, p. 7).

Si J. Jehasse fait alors état de 8 rangs de blocs, précisant par ailleurs que « les trois derniers servaient de fondation mais restent aussi bien taillés et jointoyés avec les mêmes bossages » (*ibid.*), cela tient au fait que son décompte (partant du haut) inclut les 2 assises supérieures, absentes du parement oriental mais encore présentes au niveau du retour occidental partant de l'angle NE de la tour. Étonnantes en revanche sont les dimensions qu'il affecta alors à cette dernière, décrivant en effet un quadrilatère de 7,50



Fig. 10 : Vue depuis le sud-ouest de la couche argileuse grise 3291 située à l'angle nord-ouest du secteur 3, au contact des murs MR3082 et MR3005 (© J. Blanc).



Fig. 11 : Doigt (auriculaire) en terre cuite (© C. Sarradin).



Fig. 12 : Détail depuis le sud-ouest de la stratigraphie au niveau de la berme est du secteur 3e, au contact avec le bloc de la deuxième assise de MR3005, dégagé par J. Jehasse (© J. Blanc).



Fig. 13 : Vue depuis le sud des deux derniers blocs de fondation du mur MR3005 (assises n°1 et 2) au niveau de l'angle de la tour TOUTO3090, dans l'axe la tranchée Jehasse TR3280 (© J. Blanc).

m de côtés (Jehasse 1978, p. 5), puisque dès ce moment le soubassement matérialisé par les blocs de l'assise n°2 étaient visibles, conférant à l'ouvrage une longueur N-S de 9,40 m. L'explication tient au fait qu'il semble avoir considéré qu'il ne s'agissait là que d'une assise de réglage débordante et que l'élévation à proprement parler ne débutait qu'au niveau du bloc 1 de l'assise n°3 (ou à celui de l'assise n°4).

Cette tranchée datant de 1977 a donc été laissée ouverte jusqu'à une date très récente, moment où un colmatage (sûrement autant d'origine anthropique que naturelle) s'est opéré.

Au moment de purger le fond de l'Us 3272 est apparu le sommet d'un bloc sous-jacent, correspondant à l'assise n°1. Or, dans le même temps a été observée une anomalie dans l'emprise de la tranchée, dont le fond, sur une longueur d'environ 1 m, laissait apparaître une couche de limon brun foncé, compacte et homogène (3276). Parfaitement limitée de part et d'autre par le substrat, cette couche pratiquement stérile, vient au contact du bloc de la première assise ainsi que de son assise de réglage faite d'un lit de galets (3289). Un autre creusement existe donc dans l'emprise de la tranchée Jehasse, plus limité en extension (N-S) et présentant en plan une limite curviligne (fig. 13 et fig. 14).

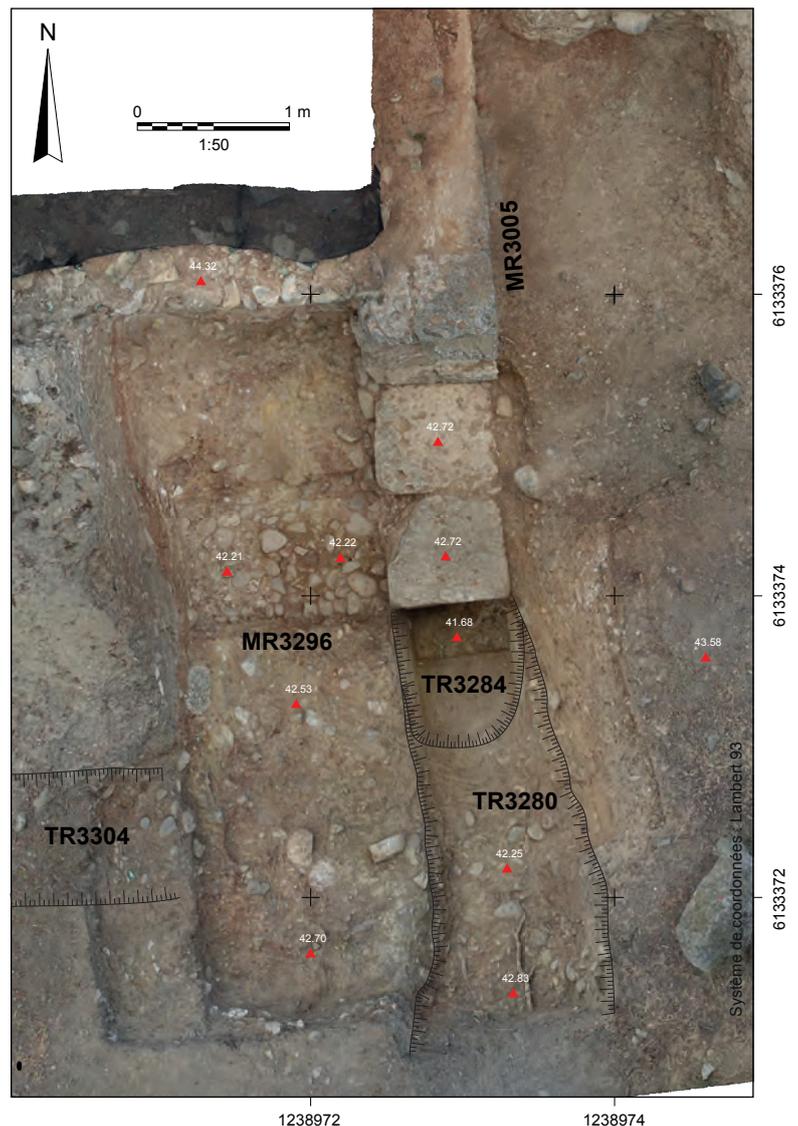


Fig. 14 : Orthophotographie du secteur 3e (© A. Vacheret, E. Gailledrat).

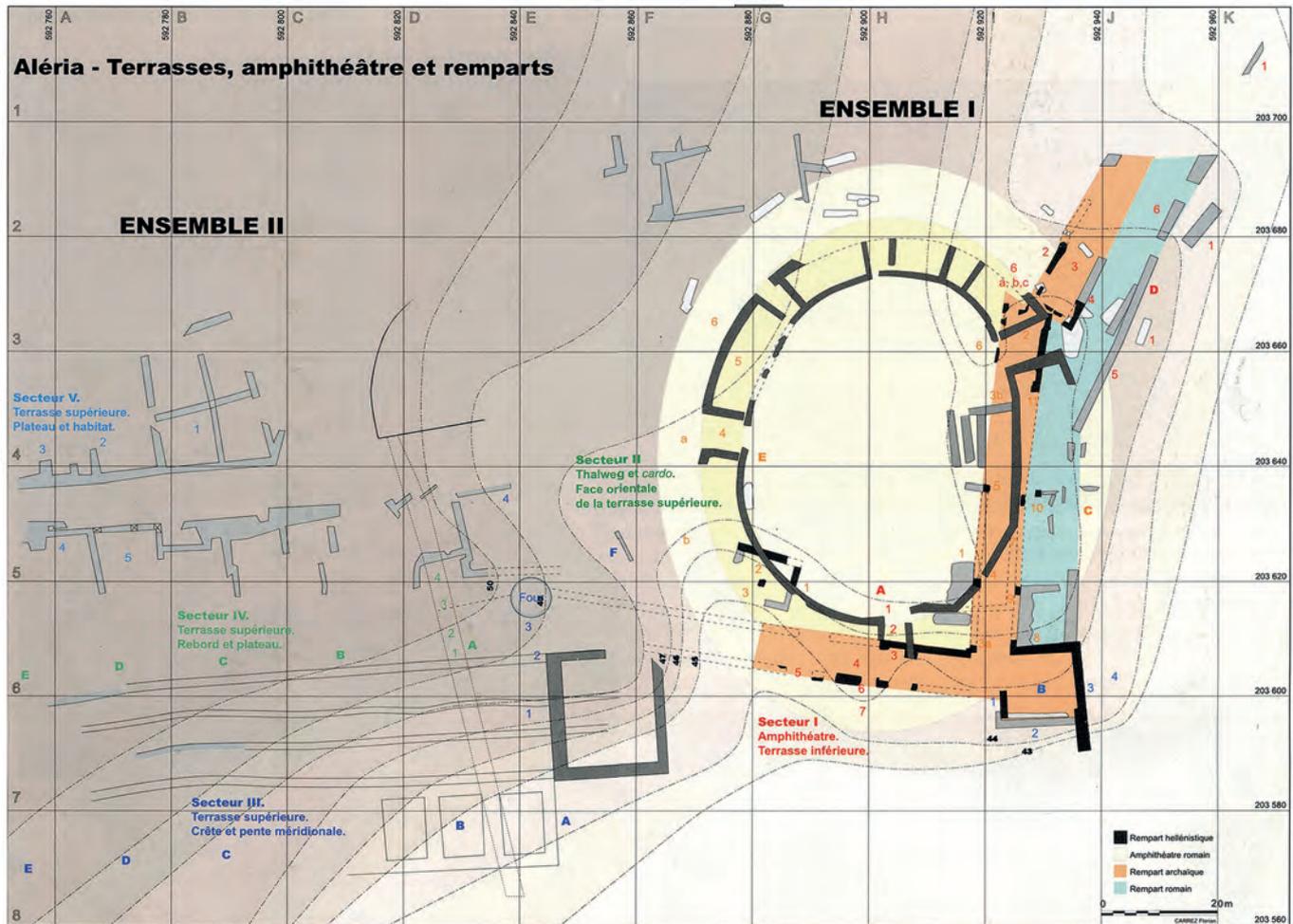


Fig. 15 : Plan d'ensemble restitué de la partie méridionale du site. Les coordonnées sont indiquées en NTF Lambert Corse (d'après Jehasse, Jehasse 2004, p. 12-13)

2. LA STRATIGRAPHIE EST (3S17) (E.G, J.B)

Cette coupe (*supra*, fig. 7) correspond au relevé de la paroi Est de la tranchée – ou plutôt des deux tranchées successives – ouvertes par J. Jehasse dans le prolongement du parement oriental de la tour. Le profil vertical des Us de la partie inférieure correspond bien aux limites du creusement opéré en 1977. La partie supérieure, légèrement décalée vers l'Est, a quant à elle été en partie érodée. Les limites de la coupe ne pouvant guère être repoussées, un simple ravivage des parois a été opéré (fig. 16).

Le substrat géologique affleure à la cote +42,65 m, ce qui correspond au niveau d'arase de l'assise n°2. Cela confirme le fait que les assises 1 et 2 (dont on ne peut dire jusqu'où elles se prolongeaient vers le nord) étaient à la fois occultées et bien calées dans une tranchée entaillant le substrat. Ce dernier comporte 2 horizons distincts : à la base, sur une épaisseur observée d'environ 50 cm, se trouve une strate très compacte limono-sableuse d'aspect lité, faite d'alternance de fines couches de gravillons brun-orangés incluant des poches argileuses verdâtres (3286) (fig. 17). La même couche se rencontre au niveau de la face ouest de la tranchée TR3280 (fig. 18), ce qui démontre que la tranchée d'installation de MR3005 et de son retour vers l'ouest a bien consisté en un creusement assez strictement ajusté à la dimension des blocs devant être mis en place.



Fig. 16 : Vue depuis l'ouest de la stratigraphie présente au niveau de la berme est du secteur 3e. Couche limono-sableuse indurée et substrat rocheux entaillés, remblais postérieurs (© J. Blanc).



Fig. 17 : Vue de la berme est de la tranchée N-S de J. Jehasse (TR3280), présentant dans le fond des litages de colluvionnements limono-sableux et gravillonneux (3288) issus du lessivage des parois (substrat 3286) (© J. Blanc).



Fig. 18 : Vue de la berme ouest de la tranchée N-S de J. Jehasse (TR3280). Détail de la couche de substrat 3286 (© J. Blanc).

Ce niveau est surmonté d'une strate épaisse en moyenne de 50 à 53 cm, très dense et compacte, constituée d'un agglomérat de limon argileux, cailloux et galets présentant une teinte brune rougeâtre (3279-3300), que l'on retrouve également dans la partie ouest du secteur, au-delà de la tranchée TR3280 (fig. 19). Il correspond à celui rencontré dans le sondage de la zone 2, secteur 9 (sondage 2/9) où il apparaît un peu plus haut, entre les cotes +42,88 et +43,06 m (*infra*, Zone 2). À noter que, de ce côté, cette strate (2132) a été entaillée sur une profondeur d'environ 40 cm par un décaissement d'environ 90 cm de large, destiné à ménager une surface plane devant accueillir la 3^{ème} assise de blocs, qui ici correspond à la base du mur MR3005 (fig.41). De fait, on peut se demander si plus au sud (au niveau de la coupe 3S17), ce conglomérat n'aurait pas été également aplani. La correspondance des altitudes entre la base de l'assise n°3 au nord (Zone 2-secteur 9) (+42,62) et l'affleurement de 3279 au sud (Zone 3-secteur3e) (+42,65) est en effet manifeste.

Au-dessus vient une couche stérile de limon très compacte et homogène, de couleur brun orangé (3278). Épaisse en moyenne de 20 cm, elle est observable uniquement en coupe, sur une longueur d'environ 2 m (fig. 20). Sa prolongation vers le nord (au niveau d'arrêt des fouilles Jehasse, à l'est du parement de MR3005) n'a pu être précisée. La couche semble toutefois se terminer en biseau et filer sous les remblais postérieurs. Son interprétation n'est pas assurée : son absence dans les autres séquences sédimentaires observées (notamment dans le sondage de la zone 2, secteur 9) tend à écarter l'hypothèse d'un paléosol et invite plutôt à y voir un remblai de nivellement, dans ce cas lié à la construction de la tour TOU3090 et à l'aménagement de ses abords. Il est en tout cas impossible de dire si la tranchée de fondation du mur MR3005 l'a ou non entaillée.

Au sud de la coupe on observe le départ d'un léger creusement à profil en « U » d'une quinzaine de centimètres de profondeur (3308). Sa largeur minimale est de 58 cm, mais sa limite méridionale n'a pu être définie. Le comblement de ce négatif (3305) est constitué d'un sédiment limono-argileux brun foncé, caractérisé par une concentration de pierres centimétriques. Compte tenu de l'aspect très partiel des observations, aucune interprétation ne peut être proposée pour cette structure.

La séquence suivante est caractérisée par la mise en place successive de deux remblais (3294-3270) dont la distinction demeure subjective (fig. 20). Le premier (3294) correspond à une couche de limon argileux rouge-orangé, compacte et homogène, présentant de nombreuses inclusions de cailloutis et galets centimétriques, principalement concentrées dans la partie nord de la couche, observée en coupe. Le second (3270) est constitué de limon argileux gris brun, compact et homogène, avec des inclusions de cailloutis, galets et des fragments de tuiles.

Aucun mobilier n'a été recueilli, et la synchronie de ces deux couches est loin d'être assurée. L'Us 3270 pourrait en

effet, soit appartenir à la phase d'épierrement et remaniement de la tour dans la première moitié du III^e s. av. J.-C., soit participer des remblais appuyés à une date plus récente (II^e s. av. J.-C.) contre le parement du mur MR3082 (équivalente à l'Us 3116 au niveau de la coupe 3S03 ?).

On note en revanche la similitude entre le remblai 3294 et les premières couches constitutives de la levée de terre, telles qu'elles ont été observées dans le sondage 2/9 (Us 2128-2129), qui semblent largement constituées de sédiments extraits du substrat (3279-2132). La disposition de l'Us 3294, en limite nord de la tour, laisse voir que le talus initialement aménagé contre cette dernière adoptait à cet endroit un profil subhorizontal, occultant les assises n°3 et 4 de la tour (*infra*-Zone 2, fig. 22) et prenant – de fait – l'aspect d'une plateforme ou d'un terre-plein.

Au sud, L'Us 3270 est successivement recouverte par les Us 3309 et 3310. La première est constituée d'un sédiment limono-argileux brun-orangé homogène, contenant des inclusions de mortier de chaux ainsi que du cailloutis. Si aucun mobilier n'est présent, la présence de mortier permet d'attribuer cette Us à une séquence récente, au plus tôt contemporaine de la reprise de tour au II^e s. av. J.-C. L'Us 3310, quant à elle, est caractérisée par un sédiment limono-argileux brun homogène, mêlé de cailloutis.

Au nord, venant colmater une légère dépression au sommet de l'Us 3294, se trouve un lambeau de couche hétérogène renfermant de nombreux éclats calcaires (3269). Épaisse au maximum de 20 cm et marquée à son sommet par l'aspect pulvérulent des éléments calcaires cette couche disparaît au nord en limite de fouille Jehasse (fig 21) et évoque assez directement les couches observées par ailleurs en zone 2, interprétées comme résultant de la taille ou du débitage des blocs de calcaire coquillier de la tour. Compte-tenu des observations réalisées en zone 2, il faut apparemment rattacher l'Us 3269 à la première phase de taille des blocs (*infra*-Zone 2, fig. 22), probablement liée à l'épierrement partiel de la tour au moment de la construction de l'enceinte RMP1119.

L'ensemble est scellé par une couche de limon argileux, peu compacte et hétérogène de couleur brun gris moyen, en limite du sol actuel (3268) (fig. 22).

La coupe n'ayant fait l'objet que d'un simple ravivage destiné à relever la stratigraphie, aucun élément mobilier n'a pu être prélevé, de sorte que seule une datation relative peut être proposée en fonction des indications énoncées précédemment. Seule exception : l'Us 3268, présente en superficie et potentiellement sujette à des intrusions, qui a livré 3 tessons informes, dont 1 d'amphore italique et 1 d'amphore africaine. Ce mobilier est en tout état de cause insuffisant pour préciser sa datation.



Fig. 19 : Vue de la berme est de la tranchée de J. Jehasse TR3280, où l'on observe près du bloc la tranchée de fondation (3281) du mur MR3005, qui s'ouvre depuis la couche de substrat 3279. À noter la présence d'une racine s'étant développée dans l'espace meuble limité par ce dernier (© J. Blanc).



Fig. 20 : Détail depuis l'ouest de la stratigraphie présente au niveau de la berme est du secteur 3e. Couche limono-sableuse indurée et substrat rocheux entaillés (© J. Blanc).

3. L'EXTREMITÉ SUD DE LA TOUR TOUTO3090 (E.G, J.B)

3.1. Le mur MR3005

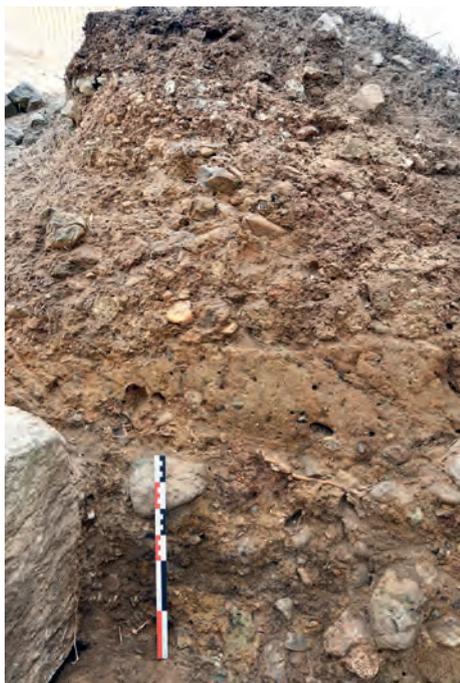


Fig. 21 : Vue d'ensemble depuis le sud-ouest de la stratigraphie présente au niveau de la berme est du secteur 3e
(© J. Blanc).

Compte tenu de l'aspect tronqué de la stratigraphie, la tranchée de fondation du mur MR3005 n'a pu être que partiellement observée. La fouille a néanmoins permis de préciser sa morphologie initiale, tout en apportant des informations inédites quant à la mise en œuvre de l'ouvrage.

En premier lieu, bien qu'amputée par le sondage Jehasse (TR3280) effectué dans le prolongement sud de MR3005, la tranchée de fondation de ce dernier a pu être observée, tant au niveau de la limite est du secteur (3S17) que du côté ouest des blocs, des éléments de stratigraphie ayant été – miraculeusement pourrait-on dire – conservés dans ce secteur.

Il apparaît ainsi que les blocs ont été soigneusement disposés dans une tranchée à profil en « U » aux parois subverticales et fond plat, d'une largeur moyenne de 95 cm pour une hauteur maximale conservée (côté Est) de 1,05 m. La première assise est disposée sur un niveau de réglage en galets (3289) (fig. 23). La largeur de la tranchée est donc à peine supérieure à celle des blocs mis en place par la suite (82 cm pour le bloc n°1 de la 2^{ème} assise), laissant de part et d'autre un vide de seulement 5 à 8 cm. Le creusement (3281) est particulièrement bien visible au niveau de la face orientale des blocs de la 1^{ère} et de la 2^{ème} assise, où il part depuis le sommet du substrat 3279 (fig. 19 et 24). L'espace laissé libre entre la paroi et le bloc est colmaté d'un sédiment limoneux brun moyen mêlé de quelques petits cailloux et d'éclats de calcaire (3282).

Côté ouest, la tranchée de fondation est partiellement visible en coupe, mais elle l'est également en plan. On observe en effet un linéaire matérialisé par un sédiment limoneux brun moyen mêlé d'éclats calcaires, qui vient également colmater l'interstice entre les blocs n°1 et 2 de la première assise (fig. 25), tandis qu'un dispositif de cailloutis et galets de taille variée disposés de chant (3293) est plaqué contre la face arrière des blocs n°2 et 3 de la deuxième assise, venant caler ces derniers à hauteur du départ de l'entaille pratiquée dans le substrat (fig. 26 et fig. 27).



Fig. 22 : Détail de la séquence sédimentaire de la coupe 3S03 (© J. Blanc, E. Gailledrat).

Ce creusement entaille ici le substrat de conglomérat ou « poudingue » (3300=3279) que l'on ne trouve à une cote altimétrique plus basse (+42,35) qu'immédiatement à l'est des blocs (+42,65). Faut-il pour autant imaginer que, dans l'espace correspondant à la tour, le substrat ait été en partie décaissé sur une trentaine de centimètres ? Restituer le profil initial du terrain est d'autant plus compliqué que, en limite ouest du secteur, le même substrat présente un profil irrégulier, apparaissant à une altitude moyenne de +42,54 m au nord et +42,85 m au sud (*supra*, fig. 5). L'hypothèse d'un aplanissement du terrain demeure néanmoins probable, *a fortiori* au moment de considérer le pendage vers le nord observé dans la partie ouest du secteur.



Fig. 23 : Vue depuis le sud du lit d'attente en galets et pierres (3289) sur lequel est installé le premier bloc du mur MR3005 (angle de la tour TOUT3090)
(© J. Blanc).



Fig. 24 : Vue depuis le sud du lit des deux premières assises du mur MR3005 (angle de la tour TOUT3090)
(© J. Blanc).



Fig. 25 : Vue depuis l'ouest du placage de galets (3293) en sommet du comblement de la tranchée de fondation du mur MR3005. À noter son interruption à hauteur du retour occidental (MR3296), épierré
(© J. Blanc).



Fig. 26 : Vue depuis le sud-ouest du placage (3293) de la tranchée de fondation 3281 du mur MR3005
(© J. Blanc).



Fig. 27 : Vue zénithale, depuis l'est, du placage (3293) de la tranchée de fondation 3281 du mur MR3005 (© J. Blanc).



Fig. 28 : Vue de détail de la tranchée de fondation 3281/3282 du mur MR3005, qui s'ouvre depuis la couche de substrat (3279) et entaille également l'horizon sous-jacent (3286) (© J. Blanc).

Pour en revenir à la tranchée de fondation de MR3005, un autre élément doit être pris en compte, à savoir que le creusement profond visible dans l'axe méridional des blocs correspond à l'installation de la première assise, dont on ne peut dire si elle se prolonge au nord mais dont on est sûr en revanche qu'elle ne se poursuit pas à l'ouest. De ce côté en effet, la façade méridionale de la tour (mur fantôme MR3296) a été édiflée à partir de la 2^{ème} assise de blocs, et non de la première. Par ailleurs, au niveau de la coupe Est (3S17), on aperçoit très clairement l'empreinte laissée par la limite sud du creusement, en débord de seulement quelques centimètres de la face des blocs n°1 des assises 1 et 2 (fig. 28). Cela signifie, d'une part que les bâtisseurs ont délibérément creusé plus profond qu'ailleurs (partie occidentale) dans le but explicite d'installer en fondation ce bloc afin de renforcer au maximum la stabilité de l'angle de la tour, d'autre part que la tranchée N-S TR3280 résulte bien d'un décaissement du substrat réalisé à l'occasion des fouilles anciennes...

3.2. La partie ouest du secteur et le mur MR3296

De ce côté, la stratigraphie conservée est pour le moins réduite (*supra*, fig. 5 et fig. 6) même si la séquence observable en coupe présente en limite occidentale du secteur apporte d'utiles informations sur l'évolution de la partie méridionale de la tour TOUTO3090, dont le bâti initial a – de ce côté – totalement disparu, et ce dès une date ancienne.

Le point fondamental réside ici dans la mise en évidence de la façade méridionale de la tour (MR3296), dont seul subsiste le négatif. En effet, situé à peine à quelques centimètres en-dessous de la limite atteinte par les fouilles Jehasse, est apparu un radier de galets (3296) d'une largeur moyenne de 78 cm formant un linéaire E-O observé sur une longueur de 1,30 m. Constitué de galets décimétriques et de pierres calcaires disposées à plat sur un maximum de 2 niveaux conservés, ce dispositif constitue une assise de réglage destinée à recevoir les blocs de taille. Inégalement conservé (fig. 29), car en partie arasé dans sa partie ouest lors de la récupération postérieure des blocs, il vient buter à l'est contre le bloc n°1 et s'engage partiellement sous le bloc n°2 de la 2^{ème} assise (fig. 30). Le radier est installé dans un creusement à profil en « U » et fond plat, observé partiellement, qui entaille le substrat (fig. 31).

Aucune couche ne peut être mise en relation avec cette fondation, qui a été recoupée au moment de l'épierrement définitif du mur MR3296 dont témoigne une tranchée observée dans la plus grande partie du secteur et au niveau de la coupe ouest (3S03) (TR3295- TR3301).

À l'est, la tranchée de récupération des blocs (TR3295) reprend en effet le tracé du radier 3296. Les limites du creusement (3295) se confondent donc avec celles de la tranchée d'installation. La récupération des blocs a eu comme conséquence le bouleversement plus ou moins superficiel du radier et la tranchée d'épierrement est colmatée d'un sédiment hétérogène incluant des galets en position remaniée (fig. 32). La base du comblement (3292) inclut des cailloux de calcaire dur et coquillier, des galets décimétriques, bruts ou retouchés, liés par un sédiment limono-argileux brun. Elle recouvre à l'est deux fines couches (3307 et 3297). La première (3307) correspond à une pellicule limono-sableuse de couleur jaune-beige, meuble, à granulométrie fine,



Fig. 29 : Vue depuis le nord du radier de fondation (3296) du mur MR3296 (© J. Blanc).

observée au contact de la face ouest du bloc n°1 de la 2^{ème} assise. Elle se confond avec une couche limoneuse brun-gris clair (3297), meuble et homogène, incluant de nombreux éclats de calcaire coquillier, qui résulte probablement de l'arrachage du premier bloc de MR3296 et d'impacts portés au bloc de la 2^{ème} assise de MR3005 (fig. 33). Vient ensuite une couche limoneuse brun-rougeâtre (3290) observée en plan sur une largeur de 54 cm dans la partie centrale du secteur, au contact de la face ouest des blocs de MR3005. Elle présente de très nombreuses inclusions de pierres et galets décimétriques ainsi que des inclusions blanches millimétriques. Sa matrice est assez granuleuse en surface, puis devient plus compacte.

Au nord de la tranchée, la seule Us encore en place (3283), observée sur moins d'1 m de long, vient s'appuyer au nord contre le parement du mur en galets MR3082. Il s'agit d'une couche limono-argileuse compacte et homogène, de couleur brun gris, avec quelques inclusions de cailloutis centimétriques, malheureusement stérile. Elle présente une alternance de litages laissant à penser qu'il s'agit là d'une sédimentation naturelle, d'origine hydraulique. Sa mise en place intervient donc à la fois après l'épierrement de de MR3296 et après la construction de MR3082. Avec MR3145 dans son prolongement ouest, ce dernier (fig. 34) correspond à une reprise de la tour, formant probablement une plateforme à partir de laquelle aurait été remontée une élévation incluant des blocs de calcaire coquillier issus du démontage de l'ouvrage antérieur (*supra*, fig. 2).

À l'ouest, au niveau de la coupe 3S03, la morphologie de cette tranchée de récupération est plus visible, même si, une fois encore, elle se confond partiellement avec celle de la tranchée d'implantation du radier 3296 (*supra*, fig. 4 ; fig. 35). Le creusement (3301) recoupe le substrat (3279=3300)



Fig. 30 : Vue depuis l'ouest de l'assise n°2 du mur MR3005, partiellement installée sur le radier 3296 MR3296 (© J. Blanc).



Fig. 31 : Vue depuis l'est du creusement (3111) et du radier de fondation (3296) de MR3296 (© J. Blanc).



Fig. 32 : Vue depuis le sud du secteur 3e en cours de fouille. Apparition de la couche 3290 liée à la phase d'épierrement du mur MR3096 (© J. Blanc).



Fig. 33 : Vue depuis l'ouest de la couche d'éclats de taille de calcaire coquillier (3297) au contact du parement ouest de l'extrémité de MR3005 (© J. Blanc).

topographiquement plus haut au sud qu'au nord. Les parois sont évasées, indiquant une ouverture de près de 2 m de large. Le comblement (3298), d'une épaisseur maximale de 34 cm, correspond à une couche limono-argileuse brun-jaune, très dense et hétérogène, présentant de nombreuses inclusions de pierres anguleuses issues du substrat et mêlées à des éclats de calcaire coquillier issus de la récupération des blocs de MR3296.

La dépression est en partie colmatée par un remblai de nivellement stérile (3299) qui vient s'appuyer au nord contre le parement de MR3082. La couche, épaisse au maximum de 19 cm, se compose de limon sableux et gravillonneux rouge, très dense et homogène (fig. 36). Localisée dans la partie ouest du secteur, elle a pu être fouillée en plan sur une longueur (N-S) de 1,50 m et sur une largeur d'environ 35 cm (fig. 37).



Fig. 34 : Vue depuis le sud du mur de galets MR3082 (© J. Blanc).

Le sédiment est similaire à celui du remplissage originel de la tour TOUTO3090, observé en plusieurs endroits. Il faut donc en conclure qu'il s'agit d'un remblai (initialement présent sur toute l'emprise du secteur ?) réalisé avec du sédiment issu de son démantèlement. Plus généralement, force est de constater qu'il n'existe plus aucune couche en place correspondant au remplissage originel de la tour, preuve qu'en parallèle à l'épierrement de la façade méridionale, le massif qui en constituait le remplissage a été totalement décaissé, selon tout vraisemblance au moment de la reprise dont témoigne le mur MR3082 qui est alors fondé sur le substrat aplani (*supra*, fig. 34).

Peu d'éléments nous permettent de dater l'épierrement de la façade méridionale de la tour dont témoigne la tranchée TR3295-3301. Le comblement de cette tranchée (3292, 3290 à



Fig. 35 : Vue depuis l'est du radier de fondation de MR3296 et de la tranchée d'épierrement TR3301 (© J. Blanc).



Fig. 36 : Vue depuis l'est de la berme ouest du secteur 3e (3S3). À la base, la couche brun rougeâtre 3299 (© J. Blanc).

l'est, équiv. à 3298 à l'ouest) a livré un mobilier peu abondant. Celui-ci semble néanmoins homogène et nous donne une datation lâche comprise entre le II^{ème} et le I^{er} s. av. J-C. Il s'agit là de la seule indication supplémentaire qui, indirectement, puisse être mise en relation avec la construction du mur MR3082

Us 3290

– **Comptages** : 1 fragment de céramique commune italique . Total : 1 fr.

– **Typologie** :

• *céramique commune italique* : 1 bord de couvercle COM-IT 7a.

Us 3292

– **Comptages** : 1 fragment d'autre céramique commune . Total : 1 fr.



Fig. 37 : Vue depuis l'est secteur 3e. Affleurement du substrat et du comblement (3298) de la tranchée d'épierrement TR3301 de MR3296. Au second plan, lambeau de l'Us rougeâtre 3299 (© J. Blanc).



Fig. 38 : Vue rapprochée de la couche de terre rubéfiée 3187 apparaissant au pied de la berme ouest du secteur 3e (© J. Blanc).

Us 3298

– *Comptages* : 1 fragment d’amphore italique . Total : 1 fr.

Au niveau de la berme ouest du secteur a également été observée une petite fosse de rejet (FS3302), indiquée par un creusement à profile en « U » adouci (3302) de 40 cm de large pour une profondeur de 16 cm, venant recouper le remblai 3299. Son remplissage (3287) est caractérisé par un limon argileux rouge foncé, peu compact et hétérogène, présentant des traces de rubéfaction. On note en effet la présence de terre rubéfiée, de pierres ayant chauffé et de rares charbons millimétriques (fig. 38).

Au sud, le substrat est directement recouvert par une épaisse couche (3275) présente dans tout l’angle SO du secteur (fig. 39



Fig. 39 : Vue depuis le nord-est du remblai de galets 3275 (© J. Blanc).



Fig. 40 : Vue de détail, depuis l’est, du substrat directement présent sous le remblai de galets 3275 (© J. Blanc).

et fig. 40). Il s’agit d’un épais remblai (épaisseur moyenne 25 cm) hétérogène de terre limono-argileuse brun-gris mêlée de nappes de galets de dimensions variables, généralement de petit calibre. La couche adopte un pendage vers le sud-est assez prononcé. Au nord, elle ne se retrouve pas au niveau de la coupe 3S03, et semble donc postérieure au creusement ayant tronqué cette partie de la stratigraphie (3304). Vers l’est, elle se prolonge dans tout le secteur, mais est en partie amputée par les fouilles Jehasse, y compris par la tranchée TR3280. Elle adopte un pendage assez accentué vers le NE et semble équivalente de l’Us 3305, présente au niveau de la berme Est (*supra*, fig. 7).

Cette couche est surmontée d’un lambeau de remblai limono-argileux de couleur brun gris mêlé d’un petit cailloutis, peu compact et homogène, directement sous le niveau de sol actuel. Peu épaisse, la couche inclut d’assez nombreux petits nodules de mortier de chaux ainsi que des éclats de calcaire coquillier (éclats de taille). Elle adopte un pendage vers le sud-est assez prononcé.

4. LA FAÇADE ORIENTALE DE LA TOUR HELLÉNISTIQUE - MR 3005. QUELQUES OBSERVATIONS D'ORDRE TECHNIQUE ET ARCHITECTURAL (P.F)

La mise au jour en 2024 de l'extrémité sud du flanc oriental de la tour livre une idée plus précise de la monumentalité de l'ouvrage et fournit l'occasion de compléter les observations sur sa maçonnerie, y compris en tentant quelques relevés statistiques. La longueur totale de la façade orientale atteint 9,40 m, ce qui correspond, à 4 cm près, à 18 coudées de 52 cm, mesure d'origine orientale, reprise par les Grecs (= la coudée ionienne) mais également largement en usage dans les fortifications punique occidentales³.

4.1. L'angle sud-est de la tour

L'angle n'est conservé qu'en fondation. Trois grands blocs (fig. 41, blocs 1.1 - 2.1 - 2.2), approximativement carrés, forment un ensemble de deux assises en gradin reposant sur un lit de galets et de cailloux, exactement comme les blocs inférieurs de la tour dégagés en 2023 dans la portion nord de ce MR 3005, mais à un niveau sensiblement supérieur. Le bloc 1.1 constituant la première assise à l'angle sud-est est implanté à la cote 41,79 m contre 42,60 m pour la première assise de l'angle nord-est. Entre les deux angles, le décalage au niveau de fondation correspond à deux assises. Le nombre total des assises conservées s'établit ainsi à 8, représentant une hauteur de 3,58 m.

Dégagés complètement sur leur face sud et, du côté ouest, au niveau de la seconde assise, les blocs de l'angle sud-est présentent des faces latérales dressés à grands coups de taillant (fig. 42-43). Aucun bossage en table n'est repérable sur les faces de parement sud et est. Les lits d'attente visibles, en l'occurrence ceux des deux blocs 2.1 et 2.2 de la seconde assise, présentent une surface très inégalement aplaniée et creusée de multiples alvéoles naturelles, laissées en l'état (fig. 44-46). Le joint entre ces blocs est grossièrement taillé et comblé avec de la terre tassée ainsi que des cailloux.

Sans entrer ici dans le détail d'observations stratigraphiques présentées plus haut, on notera que les blocs empilés à l'angle ne se superposent pas exactement du côté sud. De ce côté, le bloc 2.1 de la seconde assise affiche en effet un débord de 3 cm par rapport au bloc placé sous lui. Par ailleurs, du côté est, les deux blocs 2.1 et 2.2 de la seconde assise forment un ensemble légèrement décalé par rapport aux assises suivantes du parement : en élévation, on mesure un retrait de 4 cm par rapport au front des assises supérieures (fig. 47), et, dans le sens horizontal, un dépassement de 1 cm par rapport au plan de pose du bloc 3.1 qui, placé lui aussi sur un lit de galets et de cailloux, vient buter contre le bloc 2.2. (fig. 48). Le dépassement monte à 9 cm si l'on prend en compte le niveau d'implantation de la première assise près

3 P. Fontaine, *Mura, arte fortificatoria e città in Etruria. Riflessioni sui dati archeologici, dans La città murata in Etruria*. Atti XXV Convegno di studi etruschi ed italici, Pise-Rome, 2008, p. 212; D. Montanero Vico & P. Olmos Benloch, *La arquitectura militar de los asentamientos fenicos occidentales: nuevas aportaciones al estudio arquitectónico y metrológico*, dans *La vie, la mort et la religion dans l'univers phénicien et punique*. Actes du VIIe Congrès international des études phéniciennes et puniques, I. *Présence phénicienne et punique en Méditerranée, urbanisme, architecture*, Tunis, 2019, p. 601-602.

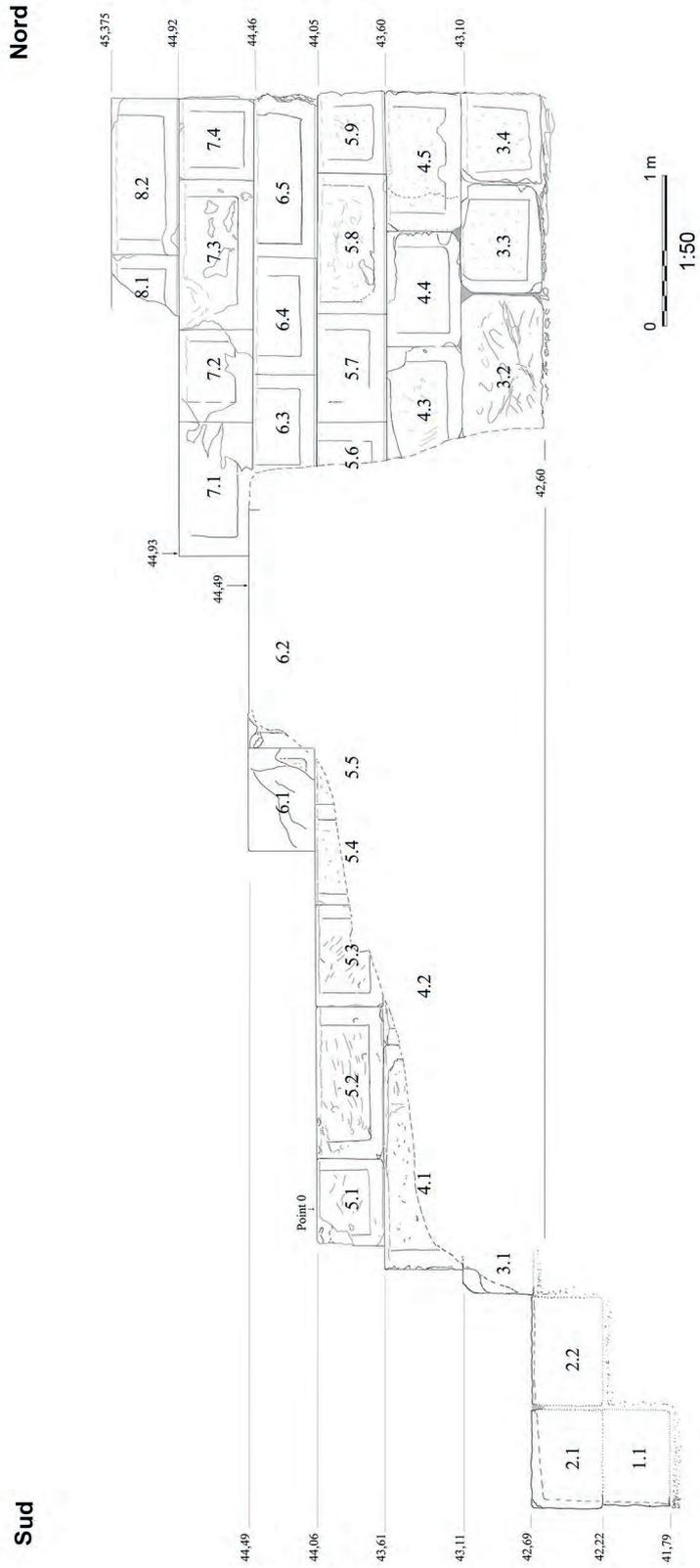


Fig. 41: Façade orientale de la tour - MR 3005. Dessin du parement en élévation, avec numérotation des blocs et cotes altimétriques (© P. Fontaine).



Fig. 42 : Extrémité méridionale de la façade orientale de la tour - MR3005. Vue générale, avec au fond de la tranchée les blocs 1.1 et 2.1 formant l'angle sud-est (© P. Fontaine).

de l'angle nord-est de la tour (fig. 1, bloc 3.2). Ces éléments donnent à penser que les trois blocs de l'angle sud-est ont été placés comme point de repère, préalablement à la réalisation de l'assise 3 dont le lit d'attente correspond au premier nivellement général de la façade est.

4.2. L'ÉLEVATION DE LA FACE ORIENTALE

En élévation, la mise à niveau des assises entre les portions nord et sud de la face orientale est réglée au centimètre près. La 4^{ème} assise est mise en place à la cote 43,10 m au nord, et 43,11 m au sud. Les assises supérieures témoignent d'un nivellement tout aussi précis, avec, le cas échéant, une légère variation au sein d'une même assise. Ainsi la 6^{ème} assise voit elle son lit d'attente monter de 44,46 m à l'angle nord-est, à 44,49 m à peu près au milieu de la paroi.



Fig. 43 : MR3005, détail. Les blocs 1.1 et 2.1 vus du sud. (© J. Blanc).



Fig. 44 : MR3005, détail. Les blocs 2.1 et 2.2 vus du nord-ouest (© J. Blanc).



Fig. 45 : MR3005, détail. Face ouest et lit d'attente du bloc 2.2 (© P. Fontaine).



Fig. 46 : MR3005, détail. Les blocs 2.1 et 2.2 vus de haut (© P. Fontaine).

Compte tenu de l'épierrement de l'ouvrage, qui débute déjà peu de temps après sa construction, et de la partie encore non dégagée à l'heure actuelle, 32 blocs sont actuellement visibles, au moins partiellement, ce qui autorise quelques considérations statistiques.

La hauteur mesurée des blocs s'établit comme suit :

Assises	Haut. des blocs (en cm)							
1	44							
2	46,5							
3	44,5	52	50	56,5				
4	50	47	45,5	47				
5	44,5	44,5	44	46	47	47	45,5	
6	43,5	41	40,5	40				
7	46	46,5	45	46				
8	44,5	44,5						

La hauteur moyenne pour 27 blocs, classés par écart type de 5 cm, s'établit entre 40 et 50 cm. Trois blocs seulement dépassent 50 cm. Ils appartiennent aux fondations du côté nord (blocs 3.2 à 3.4).

Haut.40 à 45 cm : 12 blocs
 45,5 à 50 cm : 13 blocs
 50,5 à 55 cm : 1 blocs
 55,5 à 60 cm : 1 bloc

Plutôt que l'usage d'une mesure théorique prédéfinie, c'est l'épaisseur naturelle des bancs rocheux exploités qui semble avoir déterminé la hauteur des blocs mis en œuvre.

La longueur des blocs, qui varie considérablement – entre 53 cm et 104 cm, avec 2 blocs exceptionnels de 148 cm (bloc 4.1) et 161 cm (6.2) – paraît de même déterminée par la nature, dans ce cas le hasard de la fracture des blocs au moment de l'extraction.

Assises	Long. des blocs (en cm)							
1	/							
2	76,5							
3	72,5	60						
4	148	77	91					
5	57	101,5	66	66	71	89,5	55	
6	68	161	76	104				
7	90,5	59	97	53				
8	80	102						

Long. 50 à 55 cm : 2 blocs
 55,5 à 60 cm : 3 blocs
 60,5 à 65 cm : 0
 65,5 à 70 cm : 3 blocs
 70,5 à 75 cm : 2 blocs
 75,5 à 80 cm : 4 blocs
 80,5 à 85 cm : 0
 85,5 à 90 cm : 1 bloc
 90,5 à 95 cm : 2 blocs
 95,5 à 100 cm : 1 bloc
 100,5 à 105 cm : 3 blocs
 + de 105 cm : 2 (blocs 4.1 et bloc 6.2)

La longueur en moyenne arithmétique pour 23 blocs (soit 1.921,5 cm : 23) est de 83,5 cm/bloc. Partant de ce chiffre et compte tenu de la grande diversité des mesures de longueur sur laquelle s'éparpillent les blocs pris en compte, on peut évaluer entre 11 et 12 le nombre de blocs par assise complète (9,40 m : 0,835).

4.3. Traces du montage et du démontage de l'appareil

Le flanc oriental de la tour est celui qui offre le champ d'observation le plus complet sur le traitement de la pierre mise en œuvre. Nous ne reviendrons pas ici sur la mise en forme des blocs ni sur le traitement caractéristique de leur face de parement - ciselure en « U » autour d'un bossage en table de faible relief, arêtes horizontales biseautées. L'attention portera plutôt sur des traces laissées par le montage de la tour... et le démontage de la maçonnerie lors de la / des phase(s) d'épierrement de l'ouvrage.

Sur le lit d'attente des blocs 5.3 et 5.4, une petite cavité, située à peu près au milieu de la surface du bloc, conserve le souvenir de la mise en place d'un bloc de l'assise suivante, en l'occurrence la 6^e assise (fig. 49, a-b et fig. 50). La cavité se décompose en deux parties perpendiculaires : la première consiste en une entaille marquant l'emplacement du joint latéral du bloc à placer ; la seconde est une petite saignée dans l'axe du mur, à bords à peu près parallèles, et servant à caler l'extrémité d'un levier destinée à pousser le bloc pour le positionner correctement contre le bloc précédent (fig. 51-52). L'emplacement de cette petite saignée par rapport à l'entaille permet de conclure que le levier a été positionné du côté sud et que la pose des blocs a donc ici progressé du nord vers le sud, en croisant les joints d'une assise à l'autre⁴.

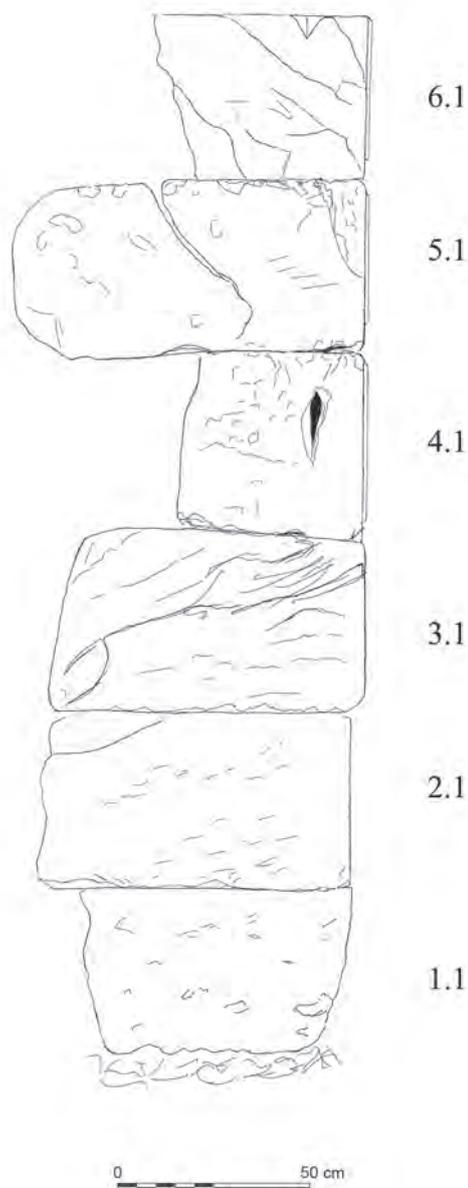


Fig. 47 : MR3005. Dessin en coupe, avec numérotation des blocs (© P. Fontaine).



Fig. 48 : Extrémité méridionale de la façade orientale de la tour - MR 3005, détail. Vue depuis l'ouest du bloc 3.1 calé à sa base contre le bloc 2.2 (© P. Fontaine).

4 R. Martin, *Manuel d'architecture grecque*, 1. *Matériaux et technique*, Paris, 1965, pp. 235-238.

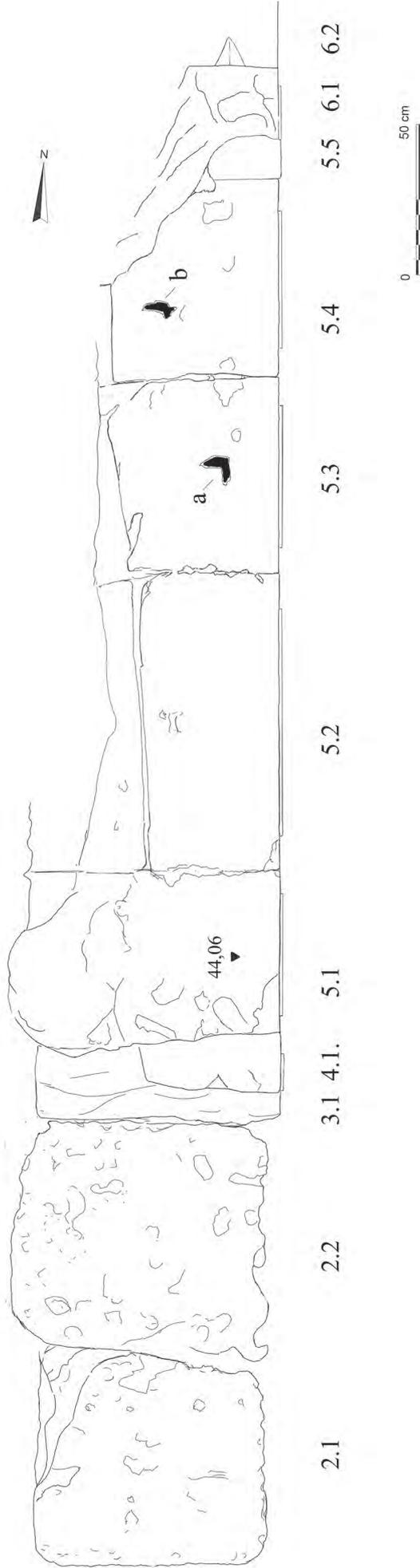


Fig. 49 : Partie méridionale de la façade orientale de la tour - MR3005. Dessin en plan et numérotation des blocs (voir fig. 1). a et b : entailles pour la mise en place de blocs de l'assise supérieure (© P. Fontaine).



Fig. 50 : Partie méridionale de la façade orientale de la tour - MR3005. Blocs 5.1 à 6.1 vus du haut (© P. Fontaine).

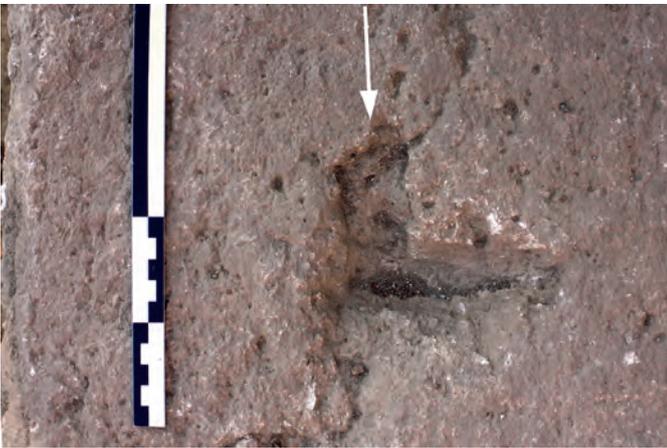


Fig. 51 : Partie méridionale de la façade orientale de la tour - MR3005, détail. Cavités du lit d'attente du bloc 5.3. et de celui du bloc 5.4. La flèche indique la gouttière où était engagée l'extrémité du levier (© P. Fontaine).

D'autres traces sont manifestement à ranger au rayon du démontage de l'appareil. La boutisse 5.1 est à cet égard particulièrement représentative. Pour dégager le bloc voisin désormais disparu, son arête supérieure sud a été emportée par une série de coups et de saignées creusées en sens divers, qui labourent véritablement le bord du bloc et ont dû servir à positionner la pointe de leviers (fig. 53).

Un élément plus intrigant est visible sur la face latérale sud de la panneresse 4.1. (*supra*, fig. 47 et fig 54). Il s'agit d'une entaille verticale, haute de 18 cm, allant en se rétrécissant du haut vers le bas et taillée profondément à coups de pic. La cavité,



Fig. 52 : Partie méridionale de la façade orientale de la tour - MR3005, détail. Cavité du lit d'attente du bloc 5.3. et de celui du bloc 5.4. La flèche indique la gouttière où était engagée l'extrémité du levier (© P. Fontaine).



Fig. 53 : Partie méridionale de la façade orientale de la tour - MR3005, détail. Bloc 5.1, bord supérieur du côté sud (© P. Fontaine).

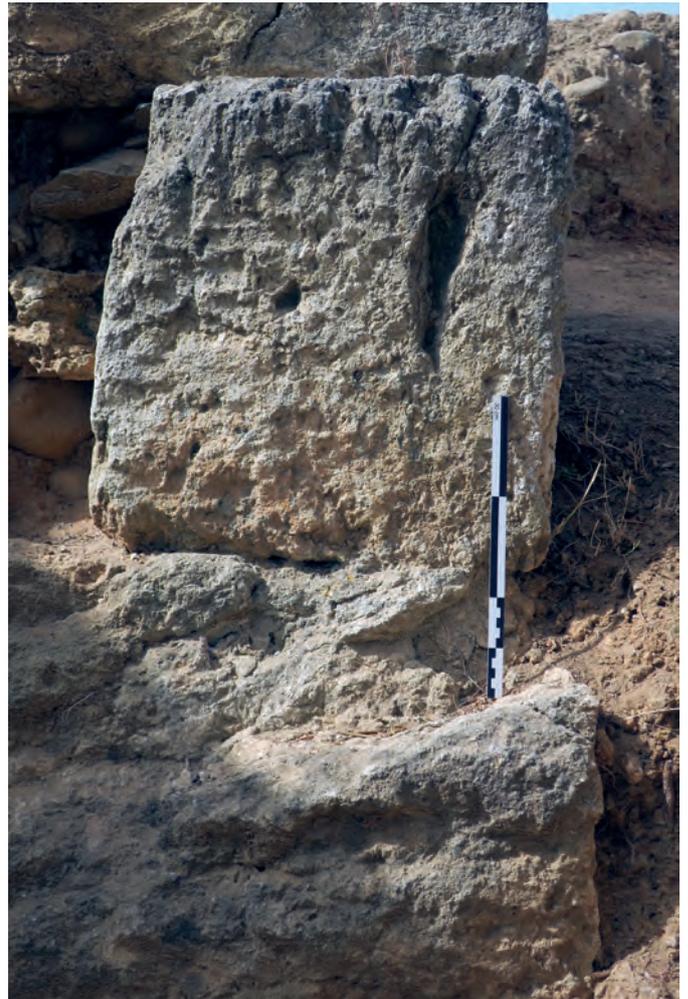


Fig. 54 (ci-contre) : Partie méridionale de la façade orientale de la tour - MR3005, détail. Vue depuis le sud du bloc 3.1, ruiné, et du bloc 4.1. avec la profonde entaille verticale creusée dans sa face de joint latérale (© P. Fontaine).



Fig. 55 : Courtine orientale du rempart hellénistique RMP1119, Us 2089. Vu du haut, détail du bloc de l'assise inférieure creusé d'une entaille (cliché 2021) (© P. Fontaine).



Fig. 56 (ci-contre) : Courtine orientale du rempart hellénistique RMP1119, Us 2089. Le bloc de l'assise inférieure creusé d'une entaille (© P. Fontaine).

large de 4 cm max., s'enfonce de 4,5 cm dans la pierre. Une entaille analogue a été précédemment observée en 2021 sur un bloc du bras nord du rempart hellénistique - RMP1119, en parement extérieur du secteur 7, US 2076 (fig. 55-56). La cavité, longue de 11cm, large de 5 cm max et profonde de 3 cm, défonce une surface régularisée à coups de taillant, qui pourrait correspondre à l'origine à une face de joint latéral. L'hypothèse d'une cavité pour une pince de levage est à écarter vu que sur le bloc 4.1, elle n'est pas positionnée pour un tel usage. Une autre hypothèse est que de telles entailles auraient été effectuées comme repères dans la carrière, au moment de l'extraction des blocs (limite du travail journalier ?). On peut encore envisager qu'il s'agisse d'une forme élémentaire de marque de tailleur de pierre, sur le chantier de construction.

BILAN ET PERSPECTIVES

Au terme de la campagne 2024, la tranchée, ou plutôt les deux tranchées successives opérées par J. Jehasse dans le prolongement du mur MR3005 ont été rebouchées manuellement après mise en place d'un géotextile.

Le faible potentiel stratigraphique conservé n'a pas permis de préciser outre mesure la date de construction de la tour. En revanche, sa mise en œuvre a pu faire l'objet d'observations complémentaires et ses dimensions sont dorénavant clairement établies, tandis que son évolution à partir du milieu du III^e s. av. J.-C. a été précisée. Il apparaît ainsi que sa face méridionale semble bien avoir été totalement épierrée dès le II^e s. av. J.-C., ce qui tend à démontrer que la reprise de la tour indiquée par le mur en galets MR3082 intervient durant cet horizon chronologique.

Il reste donc à préciser les différentes étapes de construction dont témoigne la stratigraphie présente plus à l'ouest et dont un premier bilan avait été dressé en 2023. La campagne de fouille 2025 se concentrera donc sur ce secteur (secteur 3), avec ici une double problématique, à savoir la restitution de la morphologie de cette partie de la fortification aux II^e et I^{er} s. av. J.-C. et l'articulation de la tour avec le retour occidental du rempart d'époque hellénistique RMP3087.

ZONE 4

LA LEVÉE DE TERRE MÉRIDIONALE

Marie-Claire BRELLE, Éric GAILLED RAT

avec la collaboration de Laetitia CAVASSA, Séverine SANZ et Ariane VACHERET

L'opération de cette année a permis de poursuivre le travail entamé en 2023 dans la Zone 4. Celle-ci correspond à l'emprise de système défensif présent dans la partie SO du site, à l'ouest de l'amphithéâtre (fig. 1). Plus précisément, les travaux se concentrent sur la reprise d'une tranchée de plus de 16 m de long ouverte par J. Jehasse en 1981 et agrandie à plusieurs reprises par la suite (fig. 2). Son but était d'étudier le système de fortification méridionale du site, principalement constituée à cet endroit d'une levée de terre d'orientation E-O conservée sur environ 2 m de hauteur et qui s'interrompt à l'est au niveau d'une probable porte donnant accès à la ville.

1. OBJECTIFS ET MÉTHODE

En 2023, la campagne avait consisté en un réexamen de cette tranchée et plus particulièrement en une reprise assortie d'un nouveau relevé de sa face orientale. Ce travail qui avait supposé de reculer d'une vingtaine de centimètres en moyenne la coupe – pour en assurer une bonne lisibilité et collecter le matériel nécessaire à la datation de l'ensemble des unités stratigraphiques identifiées – a été poursuivi et achevé en 2024. En effet, l'un des principaux objectifs de la campagne était de terminer l'étude de l'extrémité sud de la coupe, qui correspond à la première levée de terre et donc à un élément clef du système défensif (fig. 3). La levée de terre LT4101 a ainsi pu être caractérisée et décomposée en une douzaine d'unités stratigraphiques, là où, l'année passée, elle n'avait fait l'objet que d'une description superficielle à travers deux Us (4006 et 4010).

Le travail sur la coupe Est a été prolongé au sud, au-delà de la limite marquée par le mur MR4015, mais aussi au nord, dans un secteur exploré à partir de 1984 par J. Jehasse et délaissé depuis, à l'exception des opérations d'installation puis de démontage de la toiture en tôles qui recouvrait la tranchée (fig. 4). Enfin, la campagne 2024 visait également les niveaux conservés dans le fond de la grande tranchée. Les précédents fouilleurs considéraient en effet avoir atteint partout le substrat naturel de la colline, mais il était apparu, dès l'année dernière, que des niveaux archéologiques étaient encore – au moins partiellement – en place.

1.1. Présentation du travail par secteur

En 2024, le travail dans la Zone 4 a porté exclusivement sur les secteurs 3, 4 et 5 (fig. 5). Les secteurs 1 et 2 qui correspondent respectivement à la partie sommitale des coupes Ouest et Est ont seulement été désherbés et nettoyés. Les structures visibles à leur surface avaient fait l'objet d'une description d'ensemble lors de la campagne précédente.

En 2023, le secteur 3 (situé à l'extrémité sud de la Zone 4, au-delà du mur MR4015) n'avait fait l'objet que d'un nettoyage général suivi d'observations superficielles. Ce secteur a pour particularité de ne conserver presque aucun niveau en plan dans l'axe de la tranchée, du fait des fouilles anciennes qui les ont presque entièrement purgés.

Fig. 1 (ci-contre) : Situation des zones 4 et 5 sur fond orthophotographique géoréférencé (© S. Sanz, E. Gailledrat).



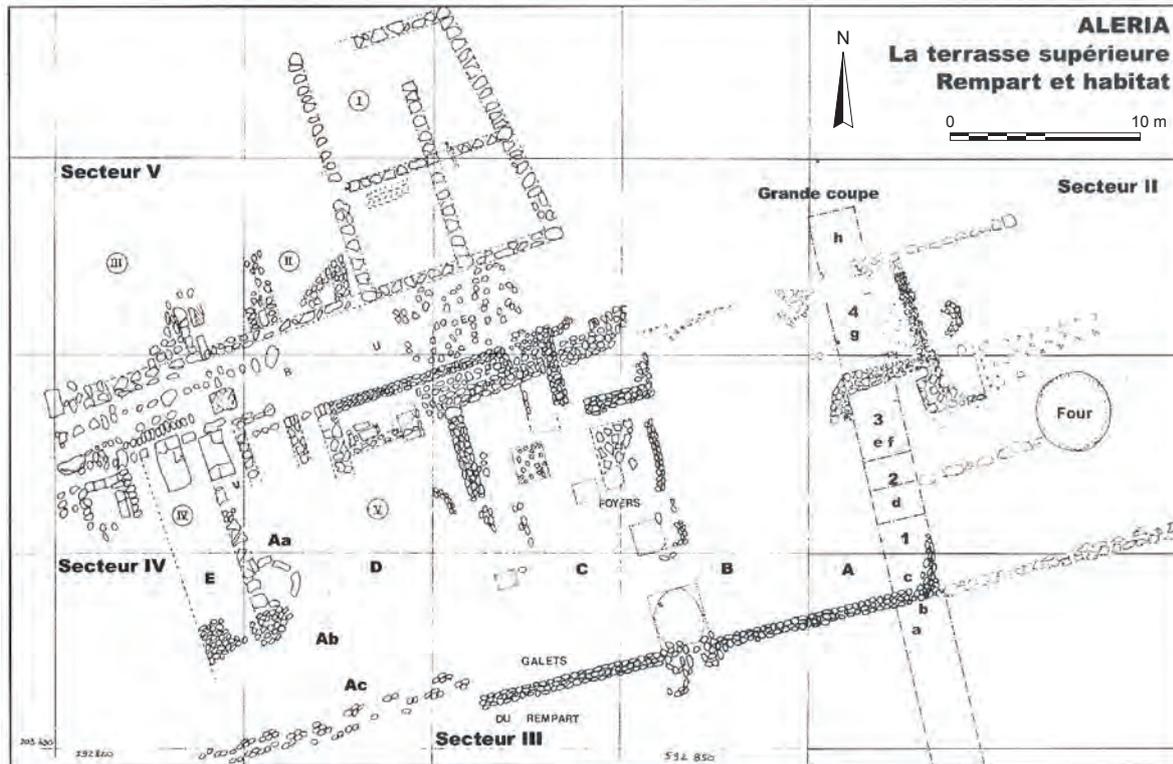


Fig. 2 : Fouille Jehasse 1981-1990. Plan du quartier d'époque préromaine adossé ou se superposant à la levée de terre d'époque archaïque et implantation de la tranchée recoupant cette dernière (d'après Jehasse, Jehasse 2004, p. 64)

De ce fait, le travail dans le prolongement de la coupe à l'Est était le seul à même de nous permettre de progresser dans notre compréhension de l'extrémité sud de l'ensemble défensif étudié dans la Zone 4, ainsi que des niveaux préalables à sa mise en place (fig. 6). Ce travail a été complété par la fouille des mêmes niveaux, dans l'axe de la coupe Ouest, action indispensable pour garantir une interprétation fiable des phénomènes survenus aux abords immédiats du rempart méridional.

Le secteur 5 n'avait pas été exploré en 2023. Seul l'alignement de blocs 4016 le délimitant au sud avait été décrit et relevé. On peut dès à présent mentionner le fait que les fouilles anciennes ont profondément modifié la morphologie de ce secteur, qui a dans un second temps été en grande partie rebouché, sans que les limites des fouilles des années 1980 ne soient indiquées clairement, ni sur le terrain, ni dans les rapports, ce qui a considérablement complexifié le travail mené dans ce secteur (fig. 7).

Côté est, la coupe a été prolongée et rafraîchie, en suivant la même méthode que dans les secteurs 3 et 4, à savoir en la reculant d'une vingtaine de centimètres. La discontinuité de la stratigraphie entre les secteurs 4 et 5 résulte de la tranchée E-O ouverte par J. Jehasse à partir du secteur 5 et en direction de l'amphithéâtre, ou plus exactement du secteur de la porte supposée. Cette tranchée dans laquelle il est censé avoir reconnu une « rue » longe de fait l'ensemble de la levée de terre et accuse un net pendage vers l'est.

En plan, a été remis au jour l'amas de galets découvert par J. Jehasse sur le flanc du talus : celui-ci a été entièrement nettoyé pour observation, sans être démonté (fig. 8). Pour le reste, la partie centrale de la stratigraphie du secteur ayant totalement disparu, remplacée par des remblais de rebouchage consécutifs aux anciennes fouilles et par l'effondrement progressif des parois du sondage, la même stratégie que dans le secteur 3 a été adoptée, en procédant à des observations complémentaires sur la coupe ouest.

La levée de terre LT4101

A : État début de campagne 2024 →↑



B : Après que la coupe a été reculée →↑

Fig. 3 : Vue depuis l'Ouest de la levée de terre LT4101 au sud de la Zone 4 (© M.-C. Brelle).

Enfin, le secteur 4 (qui correspond au fond de la grande tranchée Jehasse) a concentré une grande partie des efforts de la campagne 2024. Là où l'opération de 2023 avait privilégié un travail dans la moitié Est de la tranchée et surtout sur la coupe orientale, la campagne 2024 a permis de travailler dans l'ensemble du fond de la tranchée, même si le substrat n'a pu être atteint qu'à certains endroits (fig. 77 et fig. 79).

Fig. 4 (page suivante) : Vue d'ensemble de la zone 4 sur fond orthophotographique géoréférencé (© S. Sanz, E. Gailledrat).



Système de coordonnées : Lambert 93

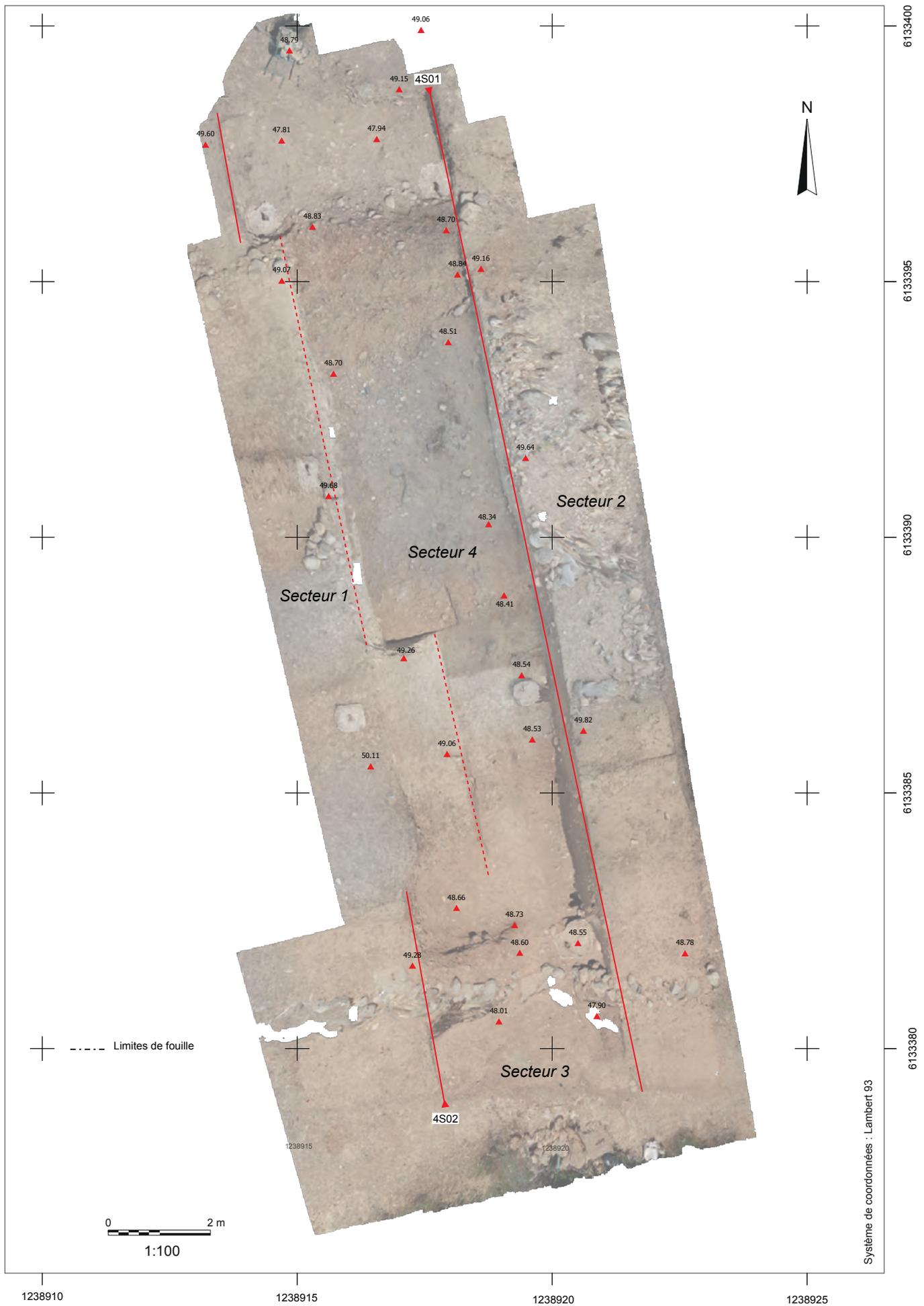


Fig. 5 (page précédente) : Implantation des coupes et localisation des différents secteurs (© S. Sanz, A. Vacheret, E. Gailledrat).



Fig. 6 : Vue d'ensemble de la partie sud de la Zone 4, avec le secteur 3 au premier plan (© M.-C. Brelle).

1.2. Le problème des fouilles anciennes

Dans l'ensemble de la Zone 4, l'un des grands enjeux – et en même temps l'une des principales difficultés de la campagne 2024 – a été de faire la jonction avec le niveau d'arrêt des fouilles Jehasse. On pourrait s'étonner du fait que cette difficulté ait été rencontrée davantage au cours de cette campagne que durant la précédente, mais on l'explique aisément si l'on tient compte des objectifs différents des deux opérations : en 2023, la priorité était la reprise de la grande coupe Est. Toutes les couches ont donc été fouillées sur une emprise très réduite, mais dans laquelle elles ne pouvaient pas avoir fait l'objet de remaniements ou de perturbations lors des fouilles précédentes (hormis le cas particulier du plot en béton situé au niveau du décrochage situé dans la partie NE). En 2024 au contraire, une part importante de la campagne a consisté à revenir sur des couches conservées de manière résiduelle, suite à leur fouille partielle dans les années 1980 et 1990.

Une grande variété de situations a pu être observée dans la Zone 4. Certaines couches ont été fouillées entièrement par le passé, mais sans avoir été décrites dans les rapports de l'époque, ce qui a entraîné beaucoup de difficultés, à la fois sur le terrain et *a posteriori* pour restituer l'existence de couches aujourd'hui manquantes, mais indispensables pour la compréhension d'ensemble des structures mises au jour. Beaucoup d'autres n'ont fait l'objet que d'une fouille partielle et étaient donc conservées sous forme de lambeaux. Il s'est souvent avéré difficile sur le terrain de faire la part des choses entre ces résidus



Fig. 7 : Vue générale de la zone 4, depuis le nord-ouest, en début de la campagne 2024. Au premier plan, le secteur 5 (© D. Lecuit).



Fig. 8 : Vue d'ensemble, depuis le nord, de l'amas de galets (4132) situé dans la partie sud du secteur 5, après nettoyage (© M.-C. Brelle).

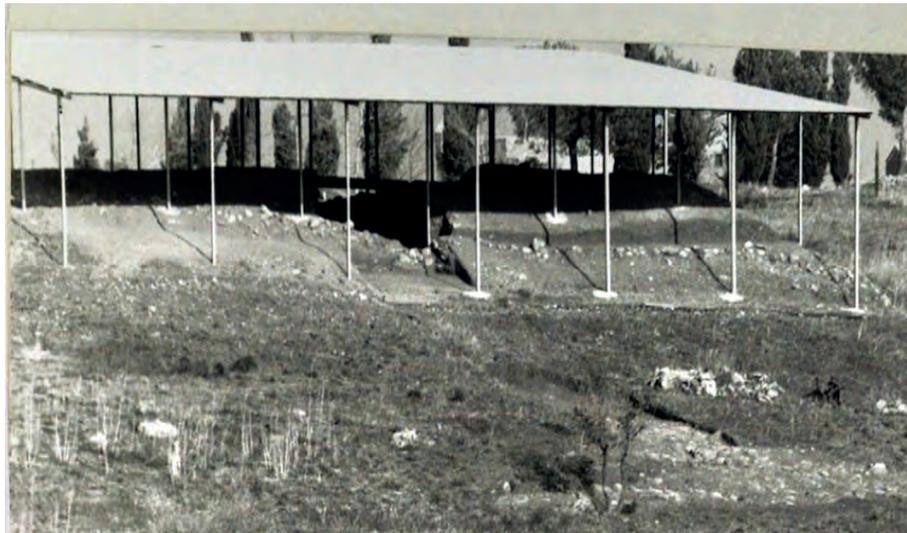


Fig. 9 : Vue depuis le sud-ouest de l'extrémité méridionale de la Zone 4, recouverte par la couverture aujourd'hui démontée (d'après Jehasse, 1990).

bien en place et les couches résultant de l'accumulation sédimentaire au pied des coupes, ou par apport volontaire pour reboucher la zone, comme c'est le cas dans le secteur 5. Plusieurs structures excavées identifiées au cours de la campagne 2024 se sont également avérées avoir déjà été partiellement mises au jour par le passé, mais ayant fait l'objet d'un probable rebouchage rapide, avec du sédiment et du mobilier archéologique, cette intervention antérieure aurait été indétectable si on n'avait pas retrouvé ici ou là des marqueurs d'activités récentes, tels que des morceaux de fil de fer, des écrous et autres déchets, probablement dus en partie aux travaux d'installation ou de démontage de la toiture de tôles installée provisoirement sur la Zone 4 (fig. 9).

Par ailleurs, la toiture en question a eu pour effet de cribler la zone de plots en béton qui, par endroits, ont amputé la stratigraphie (fig. 10). Enfin, d'autres « perturbations » sont à prendre en compte : on pensera notamment à l'exemple assez édifiant de la remise en place de blocs préalablement démontés dans l'alignement du mur MR4015, à l'extrémité sud de la tranchée (fig. 11). On en restera au constat que la fouille a été confrontée à une grande variété de perturbations issues des travaux anciens que la documentation photographique contenue dans les rapports Jehasse – peu abondante et vieillie – ne permettait pas d'anticiper ou d'éviter. Ces difficultés n'ont cependant pas empêché d'importantes avancées dans l'étude de la Zone 4.



Fig. 10 : L'un des plots en béton présent dans la Zone 4. Celui-ci se trouve à l'interface entre le mur MR4015 et la levée de terre LT4101 (© M.-C. Breille)



Fig. 11 : Vue de la partie centrale du mur MR4015 prise depuis le sud. On distingue une irrégularité dans cette structure due à sa fouille partielle par le passé et à la réinstallation de certains blocs (© E. Gailledrat).

2. UNE SÉQUENCE ANTÉRIEURE À L'INSTALLATION DU REMPART MÉRIDIONAL (PHASE 4I)

2.1. Une première phase marquée par un incendie (secteur 3)

À l'extrémité sud de la Zone 4, on a pu étudier une séquence stratigraphique antérieure à l'installation du grand ensemble défensif dont le noyau est la levée de terre LT4101. Cette séquence est constituée de quatre unités stratigraphiques superposées qui ont pu être examinées de part et d'autre de la grande tranchée, dans l'axe de la coupe Est comme dans celui de la coupe ouest (où l'on n'a pas cependant atteint les niveaux inférieurs). Il s'agit des Us 4218, 4208 (= 4207 à l'ouest), 4201 (= 4063) et 4198 (= 4197) (fig. 77-78 et fig. 12).

L'Us 4218 a été fouillée sur une longueur de 2,50 m et une largeur d'environ 1 m. Elle se présente comme un niveau de limon brun-gris contenant beaucoup de pierres et de galets de petit et moyen module (2-15 cm). Elle est totalement stérile : aucune inclusion d'origine anthropique, ni aucun élément de mobilier n'a été observé (fig. 13). Dans l'inventaire des unités stratigraphiques, l'Us 4218 n'a pas d'équivalence côté ouest pour des raisons purement pratiques, le temps de la fouille n'ayant pas permis d'arriver au bout de la séquence de ce côté, mais elle doit se retrouver dans l'ensemble du secteur 3. Compte-tenu de l'absence de tout indice d'activité anthropique et de son extrême densité, cette couche semble bien correspondre au substrat géologique.

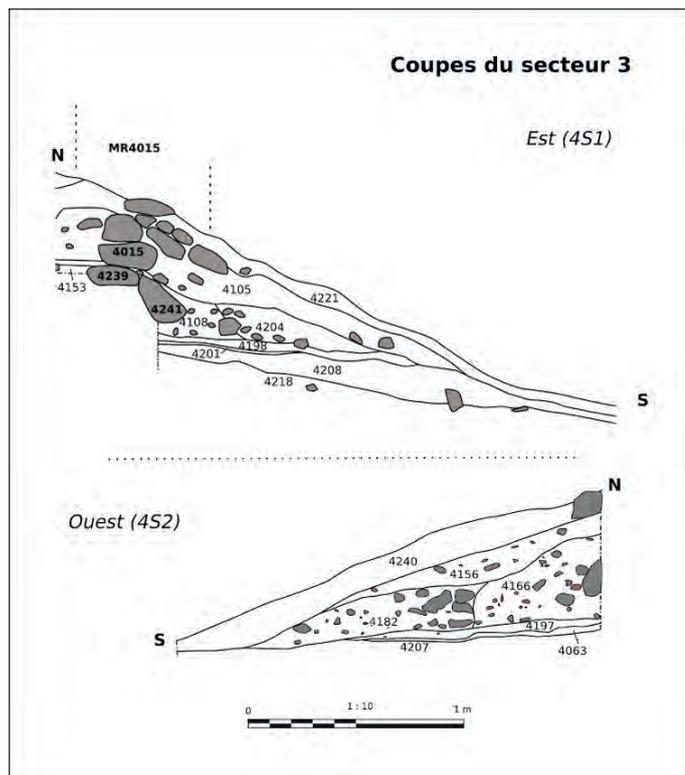


Fig. 12 : Extraits des coupes 4S1 et 4S2 (secteur 3) (© M.-C. Brelle).

Située au-dessus de l'Us 4218, l'Us 4208 se présente comme une couche de limon argileux très compacte et homogène, de couleur brun foncé. Elle contient de nombreuses inclusions de cailloutis, de galets, de charbons et de terre rubéfiée ainsi qu'un rare mobilier céramique. Sans pouvoir aller beaucoup plus loin dans l'interprétation, il semble qu'il s'agisse d'une couche de remblai qui marque la première phase d'activité humaine à cet endroit précis.

L'Us 4201 correspond à une fine pellicule extrêmement charbonneuse, peu compacte et homogène, observée à la surface de l'Us 4208. Elle mesure environ 1 cm d'épaisseur et a une extension d'à peine un mètre au sud du mur MR4015. Étant donné qu'elle est antérieure à la première étape de l'aménagement de ce mur (Us 4239), il n'est pas possible à ce stade de trancher la question de savoir si elle se poursuit en direction du Nord, sous le mur, où si elle est limitée à ce niveau par un aménagement antérieur au mur MR4015, mais qui aurait déjà pu délimiter l'espace dans ce secteur. La fouille de son équivalent côté ouest (4063), a apporté un complément d'information sur cette couche charbonneuse. En effet, un peu plus épaisse (2 cm), elle est conservée dans une extension plus importante vers le sud (1,30 m) de ce côté-ci de la tranchée. On y a remarqué la trace de gravillons présentant des marques de rubéfaction, ainsi que des traces rubéfiées. L'interprétation de cette couche semble devoir se faire conjointement avec les Us 4198 (Est) et 4197 (ouest) qui la surmontent.



Fig. 13 : Vue de l'Us 4218 (substrat) prise depuis le Sud (© M.-C. Brelle).

Les Us 4198 et 4197 sont tout à fait semblables, si ce n'est que, là encore, l'état de conservation est apparu meilleur du côté ouest que du côté est. Elles forment ensemble une couche poudreuse de couleur blanchâtre, tirant ponctuellement sur l'orangé par contamination avec les éléments de terre crue rubéfiée qu'elle contient (fig. 14). 4198 et 4197 se caractérisent par les très nombreux petits cailloux (1-2 cm) qu'elles contiennent, ainsi que par la présence de rares nodules de torchis, de charbon et de petits galets (2 cm) présentant des traces de passage par le feu. L'ensemble présente un léger pendage vers le sud, où il tend à s'amoinrir, jusqu'à disparaître. Comme dans le cas de la couche charbonneuse située en-dessous, les Us 4198 et 4197 sont donc concentrés le long du futur axe marqué par le mur MR4015 (fig. 15)

La couche charbonneuse (4201, équiv. 4063) ainsi que la couche cendreuse pulvérulente qui la surmonte (4198, équiv. 4197), paraissent renvoyer à un même épisode d'incendie assez intense d'une ou plusieurs constructions en bois situées dans l'axe du futur mur MR4015 ou bien se prolongeant vers le nord. Quoiqu'il en soit, l'homogénéité de ces niveaux et le fait qu'ils ne soient pas mélangés entre eux laisse penser qu'il ne s'agit pas de remblais, mais bien de résidus de destruction en place. Seule l'avancée de la fouille à cet endroit permettra de déterminer si des structures en bois ayant brûlé dans un incendie se trouvaient bel et bien sous le mur MR4015.

Le rare mobilier céramique mis au jour pour cette séquence est malheureusement peu identifiable en raison de sa fragmentation et n'apporte guère de précisions sur le plan chronologique. Tout au plus peut-on dire que ce mobilier associe une majorité de céramique modelée locale à de la céramique commune tournée et à de l'amphore, toutes deux indéterminées.

Us 4198

– *Comptages* : 5 fragments de céramique non tournée corse . Total : 5 fr.

Us 4201

– *Comptages* : 1 fragment d'autres amphores ; 1 fragment de céramique non tournée corse . Total : 2 fr.

– *Typologie* :

- *céramique non tournée corse* : 1 fond (non dessinable).

Us 4208

– *Comptages* : 1 fragment d'autre céramique commune ; 11 fragments de céramique non tournée corse . Total : 12 fr.



Fig. 14 : Détail depuis le sud de la partie conservée de la couche pulvérulente 4198 et de la pellicule charbonneuse 4201 à la base du mur MR4015 (© M.-C. Brelle).

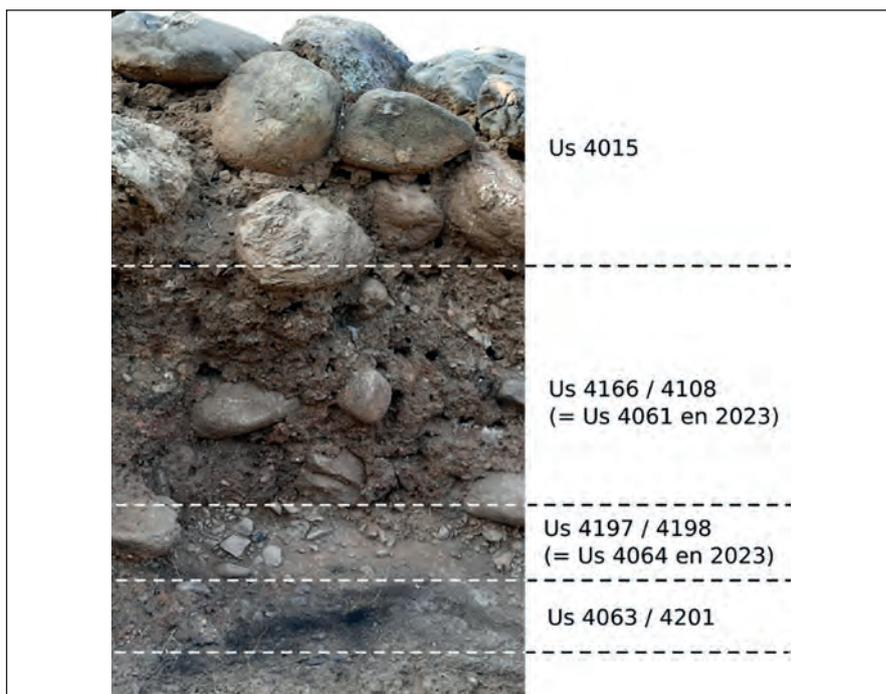


Fig. 15 (ci-contre) : Vue depuis le sud de la séquence stratigraphique présente sous le mur MR4015 (© M.-C. Brelle).



Fig. 16 : Vue d'ensemble depuis l'ouest de l'Us 4113 conservée en plan au pied de la levée de terre LT4101 (© M.-C. Brelle).



Fig. 17 : Vue depuis l'ouest du niveau 4153. L'alignement de galets contre lequel il vient buter au sud correspond à l'Us 4239 (© M.-C. Brelle).



Fig. 19 : Vue de détail d'un fragment de tuile observée à la base de la levée de terre LT4101, dans l'axe de la coupe Est (© E. Gailledrat).

2.2. Une séquence d'occupation adossée au premier état du mur MR4015 (secteur 4)

Ont été atteints au cours de la campagne 2024 les premiers niveaux antérieurs à l'installation de la levée de terre LT4101. Cependant, ces derniers n'ont pas été fouillés mais seulement observés en surface, de sorte que leur interprétation demeure encore imprécise.

L'Us 4113 a été observée sur une longueur de 2,80 m par 2,50 m à l'extrémité sud du secteur 4, sous la levée de terre LT4101. Elle présente l'aspect d'une couche de limon compacte de couleur brune (fig. 16). Elle contient de fréquentes inclusions de galets, d'autres moins nombreuses de charbons et de cailloutis et enfin de rares fragments de terre rubéfiée. Plusieurs tessons de céramique visibles en surface ont été prélevés. Faute d'avoir été fouillée, il n'est pas encore possible à ce stade de proposer une interprétation pour cette couche (niveau de sol ?).

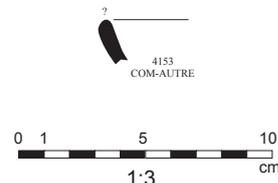


Fig. 18 : Mobilier céramique de l'Us 4153 (© E. Gailledrat).

L'Us 4153, située dans l'angle sud-est du secteur 4 et qui recouvre en partie l'Us 4113, n'est conservée que dans un espace très restreint, compris entre la berme est, le parement nord du mur MR4015 et l'un des plots en béton (fig. 17). Elle paraît s'être prolongée en direction du nord, mais la perturbation causée par les fouilles anciennes et l'installation du plot empêchent de connaître ses dimensions réelles. Dans l'espace dans lequel elle a pu être observée, l'Us 4153 se présente comme une couche de limon brun dans laquelle sont pris de très nombreux petits galets et autres fragments de pierres (environ 10 cm). Des fragments de céramique ont été recueillis en surface, ainsi que des morceaux de TCA et peut-être des fragments d'architecture en terre crue partiellement cuits de façon accidentelle.

L'aspect de cette couche évoque celui d'une couche d'habitat, avec son empierrément régulier et le mobilier céramique assez abondant présent à la surface. Il pourrait s'agir d'un niveau de sol ayant fonctionné avec le premier état du mur MR4015.

Le mobilier ayant pu être prélevé en surface de ce niveau demeure évidemment peu abondant, mais livre néanmoins certaines indications utiles. Il associe une nouvelle fois de la céramique modelée locale à des céramiques tournées parmi lesquelles est présente de la céramique grise, potentiellement étrusque. Le seul élément de forme présente correspond à un bord de coupe (?) en céramique commune (fig. 18).

Us 4113

– *Comptages* : 3 fragments d'autre céramique commune ; 1 fragment de céramique grise ; 2 fragments de céramique non tournée corse . Total : 6 fr.

– *Typologie* :

- *céramique grise étrusque* : 1 bord (non dessinable).
- *céramique non tournée corse* : 1 bord (non dessinable)

Us 4153

– *Comptages* : 1 fragment d'autre céramique commune ; 1 fragment de céramique non tournée corse . Total : 2 fr.

– *Typologie* :

- *autre céramique commune* : 1 bord.⁹

Intéressante est également la présence, très précisément à l'interface entre le niveau marqué par le sommet de l'Us 4113 et la base de la levée de terre, d'un fragment de tuile plate à rebords (*tegula*) pris dans la coupe (fig. 19). De couleur blanchâtre, avec de nombreuses inclusions noires, la pâte de cette terre cuite architecturale se démarque totalement de celles habituellement rencontrées dans les niveaux des phases postérieures, et pourrait correspondre à un élément importé depuis la péninsule italique¹. À ce stade, tout ce que l'on peut dire est, qu'au moment de la mise en place de la levée de terre LT4101, on se trouve dans un contexte où une architecture de type « méditerranéen » est déjà en place sur le site.

2.3. Le premier état du mur MR4015 (secteurs 3-4)

L'Us 4153 vient buter contre la partie inférieure du mur MR4015, c'est-à-dire l'Us 4239. Ce mur d'orientation E-O, situé à l'extrémité sud du secteur 4, comporte en effet au moins deux phases de construction nettement distinctes, la première coïncidant chronologiquement avec l'Us 4153, tandis que la seconde correspond à la phase de grands travaux qui voit la mise en place à proprement parler de la levée de terre LT4101.

Dans la section où elle a été mise au jour, l'Us 4239 se présente comme un alignement continu de galets mesurant entre 20 et 35 cm de long, pour une largeur allant de 15 à 23 cm. La fouille ne pouvant progresser au-delà dans cet espace en repoussant la coupe (ce qui aurait permis repérer d'éventuels aménagements fonctionnant avec ces galets et situés en-dessous d'eux), il est évidemment très difficile de faire une hypothèse quant à la nature et à la fonction précise de cet alignement de galets, mais on doit souligner le fait que l'axe du mur MR4015 était déjà marqué avant la construction de la levée de terre par



Fig. 20 : Vue depuis le sud de l'assise inférieure du mur MR4015 avec au premier plan l'alignement de blocs 4241 (© M.-C. Brelle).

1 Analyse pétrographique en cours.

ce qui constituait déjà une forme de limitation de l'espace. Il est donc envisageable que le sud de la Zone 4 ait eu déjà une fonction défensive à ce moment-là, sans attendre la phase suivante qui voit le renforcement du mur MR4015 et l'installation concomitante de la grande levée de terre LT4101. Dans ce cas, le changement de phase ne correspondrait pas tant à un changement de fonction (de domestique à défensif, bien qu'un usage domestique d'une partie de cet espace soit envisageable) qu'à un changement d'envergure, autrement dit d'un simple alignement de galets marquant une limite légère à un ensemble défensif très imposant.

2.4. Questions sur la construction et la morphologie du premier état du mur MR4015 (secteurs 3-4)

Un autre alignement de blocs situé au contact de l'Us 4239, mais qui a fait l'objet d'une numérotation distincte, pourrait appartenir à la même phase (4I), ou être rattaché à la phase suivante (4H) : il s'agit de l'Us 4241 (fig. 20). Elle est constituée d'un ensemble de blocs plus massifs que ceux de l'Us 4239 (ils peuvent atteindre 40 cm de long) et se voit située topographiquement un peu plus bas (avec une dizaine de centimètres d'écart en moyenne entre l'altitude des blocs composant l'Us 4239 et celle des blocs composant 4241).

En l'absence d'éléments de datation décisifs, on peut envisager deux possibilités concernant l'installation de ces blocs. La première consiste à penser que, bien qu'un peu différents dans leur forme et leur mise en œuvre, ils ont été installés simultanément et fonctionnent avec l'alignement 4239. Dans ce cas, ces deux Us formeraient les deux parements d'un même mur et appartiendraient à la phase 4I. L'autre possibilité est que l'Us 4241 ait été ajoutée dans un second temps, en renfort de 4239, au moment de l'aménagement de la levée de terre LT4101, quand le besoin d'agrandir et de renforcer la stabilité du mur MR4015 s'est faite sentir, expliquant la mise en place du parement 4015.



Fig. 21 : Vue depuis l'est de l'extrémité sud de la coupe ouest, en cours de fouille. On distingue nettement la couche garnie de galets et de cailloux 4182 qui vient maintenir au sud la couche 4166, truffée d'inclusions de terre rubéfiée et de charbons » À noter que la photographie ne restitue pas la couleur réelle de l'Us 4197, plus près du blanc que du rougeâtre : la couche a pris cette couleur au contact des éléments rubéfiés et charbonneux présents dans les couches au contact
(© M.-C. Brelle).

L'Us 4241 fonctionnant intrinsèquement avec le niveau 4166 (à l'ouest) équivalent à 4108 (à l'est), qui a non seulement été placé contre les blocs, au sud, mais qui constitue aussi le liant de terre qui les unit, on doit par voie de conséquence associer ce niveau et celui qui le retient (4204/4182) à la même phase que l'Us 4241, c'est-à-dire soit à la phase 4I, soit à la phase 4H, selon l'interprétation retenue. Le niveau 4166 (équivalent 4108) se présente comme une couche de limon brun foncé hétérogène, caractérisée par une forte teneur en charbons, en cailloutis et par la présence de morceaux de terre rubéfiée ainsi que de torchis brûlé. Il est très probable que les éléments caractéristiques d'une combustion observés dans cette couche soient issus de l'épisode d'incendie qui a généré les couches situées juste en-dessous stratigraphiquement et qu'il s'agisse donc d'un niveau de démolition remanié dans le but de constituer un remblai de soutènement de l'ouvrage alors mis en place.

Au sud, ce niveau est lui-même maintenu en place par une autre couche (4204, équivalent 4182). Il s'agit d'une couche de limon légèrement argileux, de couleur brune tirant sur le gris, et qui se caractérise par son aspect caillouteux dû à la présence de nombreux galets (1-15 cm). Quelques fragments de charbon et de terre crue rubéfiée ont été observés. Côté ouest, on a particulièrement l'impression que cette couche a été aménagée en accumulant volontairement des galets contre l'Us 4166, ce qui renforce l'impression qu'il s'agit d'un remblai construit pour contribuer *in fine* au maintien du mur MR4015 (fig. 21). Le fait que les éléments brûlés soient présents, mais en quantité beaucoup moins importante que dans l'Us contre laquelle elle est accolée au nord, laisse penser qu'il y a bien eu un premier remblai directement constitué avec les restes encore présents sur place de l'incendie, avant que n'intervienne un deuxième apport constitué de sédiments prélevés un peu plus loin.

D'un point de vue stratigraphique et morphologique, on peut supposer que l'intervalle de temps séparant les niveaux d'incendie 4198/4197 et 4201/4063 et le remblai 4166/4108 a été assez bref. En effet, les couches charbonneuses et cendreuses sont particulièrement fragiles, ce qui a rendu leur fouille délicate et nous invite à penser que, si elles étaient restées à l'air libre longtemps, elles auraient probablement été lessivées et auraient disparu. De plus, on n'a pas observé de couche de sédimentation d'origine naturelle ou anthropique qui se seraient accumulées entre le niveau d'incendie et le remblaiement postérieur. Par conséquent, l'installation de l'Us 4241 – qu'elle ait fonctionné avec une petite structure, telle que 4239, ou avec une structure de grande envergure (MR4015 complet en association avec la levée de terre LT4101) – semble correspondre à une reconstruction assez rapide après un épisode de destruction brutale marqué par un incendie.

3. L'INSTALLATION D'UN PREMIER TRÈS GRAND ENSEMBLE DÉFENSIF MÉRIDIONAL (PHASE 4H)

Le rempart méridional (RMP4006) est constitué de deux ensembles construits successivement et appartenant à deux phases différentes (fig. 77 et fig. 78). Le plus ancien, appartenant à la phase 4H, correspond à l'association de la levée de terre LT4101 et des deux murs qui la soutiennent au nord et au sud, à savoir MR4112 et MR4015. Avant d'en venir à la description et à l'analyse de ces ensembles, on doit aborder les niveaux supérieurs de la séquence observée dans le secteur 3, intrinsèquement liés à la construction du mur MR4015.

3.1. Les remblais du secteur 3

La séquence stratigraphique du secteur 3 s'achève au cours de la phase 4H, avec deux niveaux successifs. On trouve d'abord les Us équivalentes 4105 (à l'est) et 4156 (à l'ouest), qui correspondent à une couche de limon brun, homogène et presque dépourvue de mobilier archéologique. Elle ne comprend que de nombreux galets de petit et moyen module, des cailloutis et des charbons relativement rares. Viennent ensuite, les Us 4221 et 4240, constituées d'un limon argileux brun, présentant de très fines inclusions de terre rubéfiée et des petits cailloux et, là encore, dépourvues (dans les parties fouillées) de mobilier archéologique.

Ces deux niveaux successifs correspondent à nouveau à des remblais installés concomitamment à la mise en place de l'Us 4015, qui correspond à la deuxième phase de construction du mur MR4015. Ils sont intrinsèquement liés à cette construction et assurent la stabilité du mur qui retient à son tour la levée de terre LT4101.

3.2. Le mur MR4015 : soutènement de la levée de terre LT4101 côté sud (secteur 4)

Le changement de dénomination entre les Us 4239 et 4015 s'explique par plusieurs changements morphologiques importants. Tout d'abord, même si toutes les assises suivent logiquement la même orientation E-O, il existe un léger décalage de tracé entre les deux Us, 4015 étant située légèrement plus au sud que la première (fig. 22). Ensuite, du point de vue de la technique de construction, l'Us 4015 présente un aspect différent, plus irrégulier que l'Us 4239, donnant l'impression soit d'un soin moindre apporté à la construction, soit plus vraisemblablement d'un véritable changement dans la technique employée. Côté Sud, l'Us 4015 présente l'aspect d'un blocage de galets de taille diverse, amassés de façon irrégulière. Tous ces éléments nous conduisent à faire l'hypothèse qu'il a bien deux phases distinctes lisibles dans le mur MR4015, l'Us 4015 correspondant à une reprise d'un état précédent auquel correspond l'Us 4239. On a déjà discuté du statut et du phasage incertain de l'Us 4241 que l'on peut ou non raccorder à cette phase. La fonction de MR4015 ne fait aucun doute : le mur maintient en place la levée de terre LT4101, située immédiatement au Nord.

3.3. La construction de la levée de terre LT4101 (secteur 4)

Cette construction témoigne d'une phase de grands travaux (fig. 23). Chronologiquement, la première couche mise en place au cours de cette phase d'installation de la levée de terre semble être l'Us 4102. Il s'agit d'une couche brune limoneuse extrêmement compacte située immédiatement au nord du mur MR4015. Très homogène, sa densité est renforcée par la présence nombreuse de très petits graviers. La couche est largement recoupée par l'installation d'un plot en béton et probablement fouillée anciennement, ce qui explique la faible empreinte dans laquelle elle a pu être observée en 2024. La couche est pratiquement stérile, à l'exception d'un unique fragment de céramique non tournée. L'Us 4102 se présente comme un mince niveau de remblai oblitérant le niveau 4153 et accueillant les premières installations associées à la levée de terre, à savoir la deuxième phase du mur MR4015.

Vient ensuite l'Us 4237, qui correspond en pratique à un unique galet (20x12 cm), pris dans la coupe Est, mais qui devait probablement faire partie d'un alignement E-O. La situation s'explique là encore par la perturbation induite par l'installation de du plot en béton (fig. 24).

L'Us 4183, une couche de limon brun très caillouteuse, a été accumulée contre l'Us 4015, qui correspond donc aux assises supérieures du mur du même nom (MR4015). Elle se caractérise par les très nombreux petits cailloux (1-5 cm) qui la composent, même si de rares galets de module plus important (10-15 cm) ont également été observés. Cet aspect caillouteux est un élément caractéristique d'une bonne partie des couches qui composent la levée de terre et que l'on retrouve notamment avec les Us 4116, 4141 ou encore 4101. D'un point de vue morphologique, il y a deux façons d'interpréter l'ajout de l'Us 4183 : soit on considère qu'il s'agit du pendant de l'Us 4105 située côté sud, et qu'elle sert à garantir la stabilité du mur MR4015 ; soit (plus probablement) on envisage MR4015 comme un élément pivot, autoporteur et renforcé de façon efficace au sud, de façon à accueillir les apports successifs constituant la levée de terre. Dans ce cas, l'ensemble constitué par MR4015 au sud et les couches 4102 et 4183, stabilisé peut-être par l'alignement de galets 4237, correspond au noyau originel de la levée de terre LT4101, en cours de construction.

Cet ensemble est à son tour renforcé au Nord par l'apport de la couche 4228, un limon brun homogène contenant quelques galets, d'une longueur d'1,30 m pour une épaisseur maximale de 25 cm. L'Us 4228 présente le même léger pendage vers le Nord que l'Us 4153 qu'elle vient complètement recouvrir, là encore venant occulter les traces de la phase précédente.

Ensuite, toutes les autres couches viennent s'accumuler les unes après les autres contre ce noyau constitué autour du mur MR4015, avec tout d'abord l'ajout de l'Us 4111, qui correspond à une couche de limon très caillouteux et compact de couleur brune. Elle contient quelques galets pouvant mesurer jusqu'à une douzaine de centimètres de large. Morphologiquement, elle est assez semblable à l'Us 4183 située juste en-dessous, mais elle se distingue par la finesse des cailloux qu'elle contient. Cette couche semble jouer le même rôle que l'Us 4183, en surélevant et renforçant le noyau de la levée de terre constitué au contact du mur MR4015.

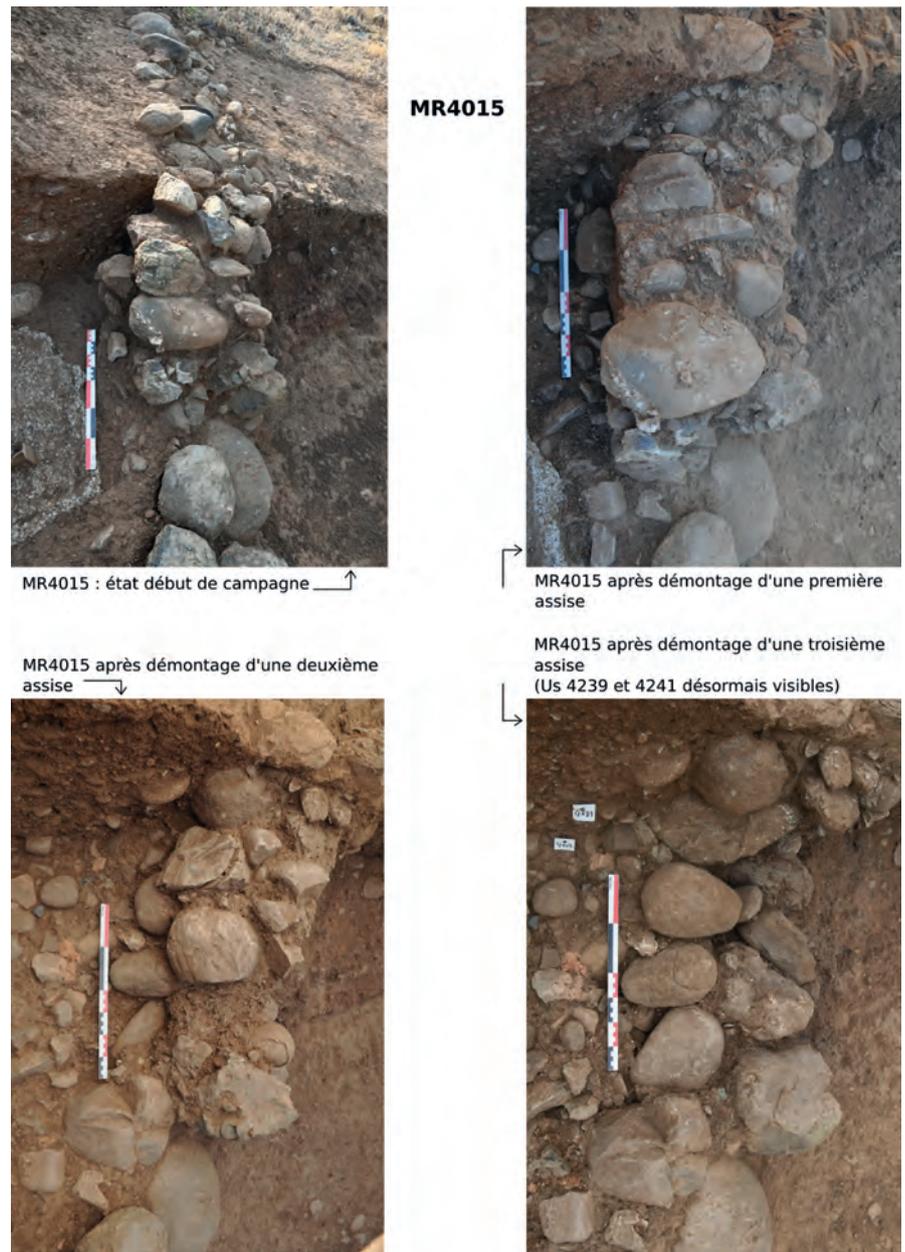


Fig. 22 : La structure du mur MR4015, assise par assise (© M.-C. Brelle).



Fig. 23 : Vue d'ensemble, depuis l'ouest, de la levée de terre LT4101 (© E. Gailledrat).



Fig. 24 : Détail depuis l'ouest de l'extrémité sud de la levée de terre LT4101 avec le galet 4237 pris dans la coupe (à gauche du cliché) (© M.-C. Brelle).

L'Us 4116 correspond à un apport de sédiment bien plus important quantitativement que les précédents, puisqu'elle forme une couche observable sur 2,30 m de longueur pour une épaisseur pouvant atteindre 40 cm. Elle suit le même léger pendage vers le nord que les couches sur lesquelles elle s'appuie (4228 et 4111). Il s'agit d'un apport assez hétérogène, majoritairement constitué d'un limon extrêmement caillouteux de couleur rougeâtre, mais présentant de fins litages de limon, plus bruns et épurés.

À la surface de l'Us 4116, un amas de trois blocs mesurant entre 15 et 35 cm de long et visibles dans la coupe Est a été installé (4139). Ces gros galets pourraient constituer un véritable ensemble construit, dans lequel deux blocs sont posés l'un sur l'autre et un troisième, installé derrière, vient renforcer la stabilité de l'ensemble. On a pu observer au même niveau, de l'autre côté de la tranchée, un alignement de galets grossièrement assisés sur deux niveaux, qui pourraient correspondre au même aménagement que l'Us 4139, même si la disparition du lien stratigraphique entre ces deux ensembles ne permet pas de garantir cette équivalence (fig. 25).

Pour ce qui est de l'interprétation, on peut rapprocher les Us 4139 et 4237 en considérant que, dans les deux cas, l'ajout d'un alignement de pierres plus ou moins agencé marque une étape dans l'aménagement de la levée de terre,

faisant pendant en cela à l'alignement que représente le mur MR4015. Une façon de l'envisager est de considérer que le mur MR4015 fait fonction de parement sud pour un ensemble qui va en s'élargissant en déplaçant progressivement le parement nord, incarné d'abord par l'Us 4237, puis par l'Us 4139, ceci au fur et à mesure de l'avancée des travaux, et que toutes les couches comprises entre ces alignements de pierres font office de remplissage entre ces deux « parements ». Dans cette perspective, on constate l'intrication morphologique parfaite entre le mur MR4015 et la levée de terre LT4101, qui ne sont pas simplement juxtaposés l'un à l'autre mais entremêlés, pour assurer la solidité et la stabilité de l'ensemble.

Quoi qu'il en soit, on observe que l'Us 4139 est stabilisée à son tour côté nord par un nouvel apport de sédiment important (4107)². Il s'agit d'une couche de limon brun homogène et compacte, contenant quelques galets et du cailloutis, mais qui n'a livré aucun élément de mobilier.

Probablement de façon presque concomitante à l'installation de l'Us 4107, vient l'Us 4110. Elle présente une structure caillouteuse et limoneuse, compacte et homogène et se caractérise également par la présence de galets assez nombreux (2-12 cm). De couleur brune à orangée, elle contient très peu de mobilier. À la suite des Us 4183 et 4111, l'Us 4110 est venue augmenter la taille de la levée de terre au contact du mur MR4015.

Le haut de la couche 4110 est calé au sud par un apport (4141) qui rappelle morphologiquement l'Us 4116 et la façon dont cette dernière venait buter contre l'Us 4111. La couche 4141 se présente comme une couche massive, de près de trois mètres de long pour une épaisseur pouvant atteindre 50 cm, principalement constituée d'un limon caillouteux rougeâtre, mais contenant également des poches du même limon brun que celui qui constitue l'Us 4107. Comme les couches situées en-dessous d'elle, l'Us 4141 suit un léger pendage vers le nord.

Du point de vue de leur composition, presque toutes les couches de la levée de terre LT4101 peuvent être rangées dans deux catégories, soit du côté des couches de limon rougeâtre caillouteuses, soit du côté des couches de limon brun épurées. L'Us 4222 se distingue cependant, en renvoyant à un type différent : il s'agit d'un niveau régulier et peu épais (environ 10 à 15 cm sur toute sa longueur) de limon sablonneux dans lequel sont pris des galets. Elle donne l'impression d'un aménagement volontaire, marquant une étape dans la construction de la levée de terre, bien que la fonction particulière de cette couche soit difficile à déterminer. Elle ne contenait aucun élément de mobilier dans la section dans laquelle elle a été fouillée.

Une nouvelle couche massive et hétérogène (4235) a été ajoutée sur l'Us 4222, observée sur 2 m de long pour une épaisseur d'environ 30 cm. La matrice principale de cette couche est limoneuse et caillouteuse, mais on observe des poches de limon brun et elle paraît surmontée d'un litage sableux et contenant des galets, qui rappelle l'Us 4222 située en-dessous, bien que ce litage soit moins net et ne se suive pas sur toute la longueur de la couche.

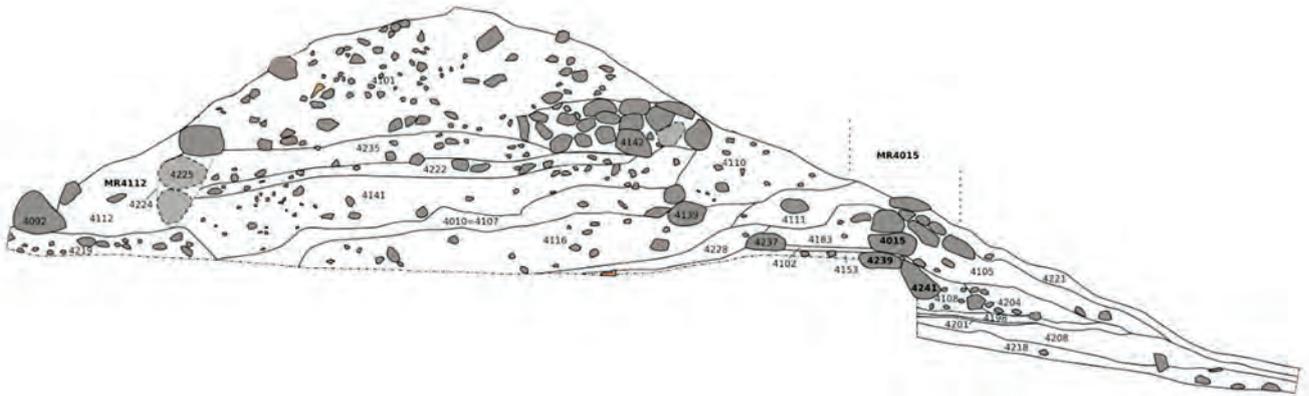


Fig. 25 : Vue depuis le nord de l'alignement de blocs pouvant correspondre au prolongement de l'Us 4139 dans l'emprise de la tranchée Jehasse (© M.-C. Breille).

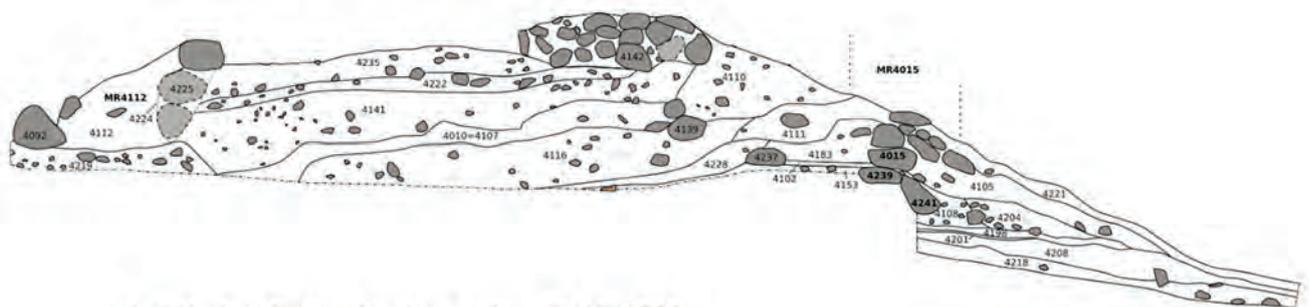
2 4107 est égale à 4010, fouillée en 2023, avant que ne soit entièrement redressée la berme Est. C'était alors la seule couche déjà visible qui se distinguait de l'Us 4006 (tout le reste de la levée de terre), du fait de son aspect brun et lisse qui contraste nettement avec le caractère caillouteux et rougeâtre du reste.

Construction de LT4101

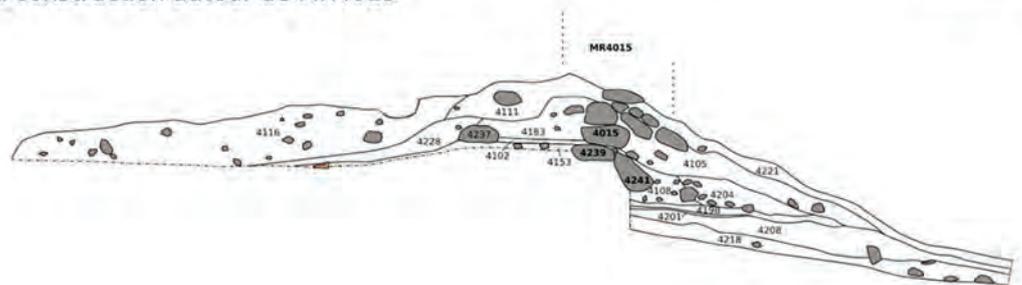
4. finalisation par l'apport de l'Us 4101



3. agrandissement et adjonction de MR4112



2. début de la construction autour de MR4015



1. état initial

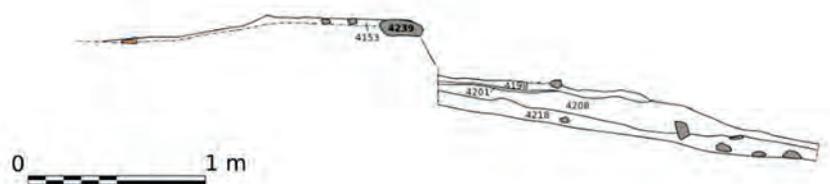


Fig. 26 : Proposition de restitution schématique des étapes de construction de la levée de terre LT4101(© M.-C. Brelle).

L'Us 4142 consiste en un amas de galets disposés suivant approximativement trois assises, à la surface de la couche 4222. Parmi la quinzaine de pierres observables, le bloc aux dimensions les plus importantes mesure 29x17 cm. On peut le rapprocher des deux autres aménagements en pierre observés au cœur de la levée de terre, à savoir les Us 4237 et 4139, même si l'Us 4142 représente un amas beaucoup plus imposant. On peut l'interpréter comme le résultat de la volonté des bâtisseurs de renforcer la structure interne de la levée de terre toujours du côté de son extrémité sud, du côté de la pente, avant d'ajouter le dernier et le plus massif apport de sédiment, constitué par l'Us 4101³. Elle présente une structure assez hétérogène, marquée par des effets de litage. La couche est caillouteuse et limoneuse de couleur rougeâtre tirant sur le brun et se caractérise également par la présence de galets assez nombreux (2-12 cm) (fig. 26).

3.4. Le mur MR4112 : soutènement de la levée de terre LT4101 côté nord (secteur 4)

Le mur MR4112 est construit au cours de la phase 4H, au nord de la levée de terre LT4101, pour la contenir de ce côté, faisant ainsi pendant au mur MR4015. Nous avons réalisé l'essentiel de nos observations à partir du côté Est de la tranchée (fig. 77), mais à chaque fois que c'était possible, on s'est référé à la partie conservée de cette structure également visible dans la coupe ouest (4S02), relevée de manière simplifiée (fig. 79) (fig. 27).

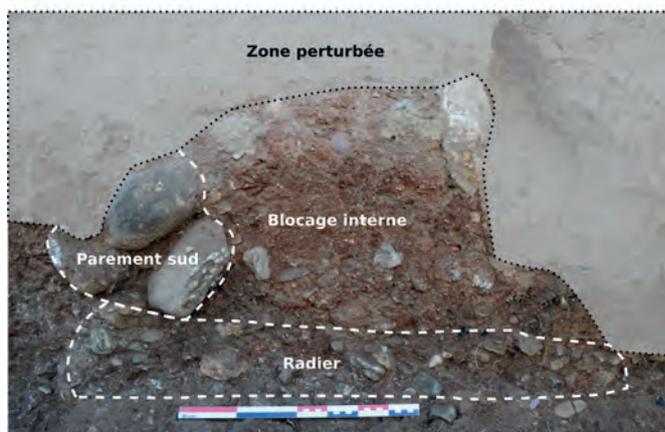
L'Us 4219 a d'abord été installée, après l'apport de l'Us 4107 et avant celui de 4141. Il s'agit d'une couche compacte de petits galets (5 cm) et de cailloutis pris dans un sédiment limono-argileux brun moyen. De rares fragments de céramique ont été trouvés parmi les galets. Horizontale, elle mesure 1,15 m de longueur pour une dizaine de centimètres d'épaisseur, ce qui correspond à la largeur maximale du mur MR4112, en comptant le blocage interne et les blocs de parements disposés de part et d'autre. Il s'agit manifestement d'un radier d'installation du mur, destiné à préparer une assise régulière et solide pour le reste de la construction et probablement à isoler le noyau central du mur en terre du sol.

Le noyau du mur est constitué par l'Us 4112 qui se compose d'un limon homogène rouge à brun moyen. Extrêmement compacte, elle se caractérise par la présence de nombreux cailloux très fins, qui accentuent encore le caractère massif de l'ensemble. Quelques petits galets (2-6 cm) ont également été observés. Ce garnissage en terre massive semble avoir été complété par deux parements faits de gros blocs :

Le parement sud (4135) a été observé au cours de la fouille sous la forme d'un gros galet de 25 cm de large au pied de la coupe Est sur lequel était posé un moellon plus petit. La fenêtre réduite d'observation de ce probable parement laisse ouvertes certaines questions sur sa forme et notamment sur le nombre



MR4112 dans la coupe Est (4S1) ↗



Les vestiges visibles dans la coupe Ouest (4S2) ↗

Fig. 27 : Le mur MR4112, vestiges observables de part et d'autre de la tranchée (© M.-C. Brelle).

3 Cette Us correspond partiellement à l'Us 4006 créée en 2023.

d'assises qui pouvaient le composer. On relie à titre d'hypothèse ces blocs au sol avec celui observé une trentaine de centimètres au-dessus, à la jonction avec l'Us 4101. Entre ces deux pierres, on a en effet observé une anomalie dans la structure du sédiment, visuellement très semblable à l'Us 4112, mais qui se distingue très nettement par son caractère très meuble, voire friable. On en déduit qu'il pouvait y avoir eu un ou plusieurs blocs intermédiaires qui auraient fait l'objet d'un arrachage (négatif 4224) et d'un comblement par le sédiment voisin remanié (4225). L'hypothèse que l'on retient comme la plus probable à ce stade est donc que le parement sud du mur MR4112 ait été constitué d'une série de trois blocs ou plus, probablement posés contre la levée de terre en cours de construction, avant que ne soit ajouté le noyau central et le parement nord.

Ce dernier (4092), tel qu'il a été observé au pied et dans la coupe Est, se présente sous la forme de blocs similaires à ceux du parement sud, sauf qu'il ne s'agit pas ici de galets mais de gros moellons de calcaire. Ce choix est difficile voire impossible à interpréter, d'autant plus qu'on ne sait pas s'il est continu sur l'ensemble de la levée de terre, ou s'il correspond juste aux blocs visibles dans la partie dégagée en fouille.

On doit mentionner enfin la possibilité que la forme du mur MR4112 dans son ensemble ait été affectée par l'installation, durant la phase suivante, de la levée de terre LT4032, en provoquant son affaissement partiel vers le sud.

3.5. Éléments de chronologie pour la levée de terre LT4101 (secteur 4)

3.5.1. Le massif de LT4101

Le rare mobilier livré par les couches constitutives de la levée de terre LT4101, parmi lequel aucun élément de forme identifiable n'est malheureusement présent, n'en demeure pas moins intéressant. Ce mobilier, qui concerne les Us 4107 et 4110 et 4219, se caractérise en effet – outre la présence récurrente de céramique modelée indigène – par l'association entre de la céramique de cuisine tournée étrusque, de l'amphore également étrusque et de la céramique fine (bucchero nero, pâte claire peinte et attique). Pour autant que cette association soit représentative, elle nous indique à tout le moins un horizon lâche des VI^e-début du V^e s. av. J.-C. (le bucchero nero disparaissant dans le deuxième quart du V^e s.) mais qui, compte-tenu de la datation fournie par ailleurs pour la levée de terre LT4032 qui vient après (*infra*), peut aisément être restreint à un moment encore imprécis du VI^e s. av. J.-C.

Us 4107

– **Comptages** : 1 fragment de céramique attique ; 1 fragment d'autre céramique fines ; 2 fragments de céramique commune tournée étrusque ; 2 fragments d'amphore étrusque ; 1 fragment de céramique non tournée corse ; 1 fragment d'autre . Total : 8 fr.

– **Typologie** :

- *céramique non tournée corse* : 1 anse.

Us 4110

– **Comptages** : 2 fragments de céramique non tournée corse . Total : 2 fr.

Us 4219

– **Comptages** : 3 fragments de céramique claire peinte étrusque ; 1 fragment de bucchero nero ; 1 fragment d’amphore étrusque . Total : 5 fr.

– **Typologie** :

• *céramique claire peinte étrusque* : 1 anse de vase fermé CL-PEINTE.

3.5.2. Un niveau d’occupation fonctionnant avec la levée de terre LT4101 (secteur 4) ?

L’Us 4147 présente l’aspect d’un limon-argileux de couleur brune tirant sur le gris et contient des inclusions de terre rubéfiée et de charbon. Du mobilier céramique est visible à sa surface et au moins une concentration assez importante de restes de malacofaune a été mise au jour. Identifiée en plan sur une longueur de 2,5 m et une largeur d’environ 0,80 m, ses limites nord et ouest posent quelques difficultés, car la couche a été entaillée lors des fouilles anciennes. En revanche, sa limite sud a pu être clairement identifiée : l’Us 4147 vient buter contre la base du mur MR4112, c’est-à-dire le radier de galets 4219 (fig. 28). Bien qu’elle n’ait pas pu être fouillée, la mise au jour de l’Us 4147 nous permet d’affirmer avec certitude que les levées de terre LT4101 et LT4032 n’ont pas été construites lors d’un seul et même programme de travaux et qu’il y a bien eu une période de temps – dont la durée reste à déterminer – durant laquelle des activités ont été menées immédiatement au nord de la levée de terre LT4101.

L’Us 4147 a fait l’objet d’un prélèvement superficiel de mobilier. Celui-ci se caractérise par une association entre du mobilier étrusque (largement majoritaire) et de la céramique modelée locale. On note que la céramique grise (y compris le bucchero gris) est présente, à l’inverse du bucchero nero, mais ce matériel est trop peu nombreux pour

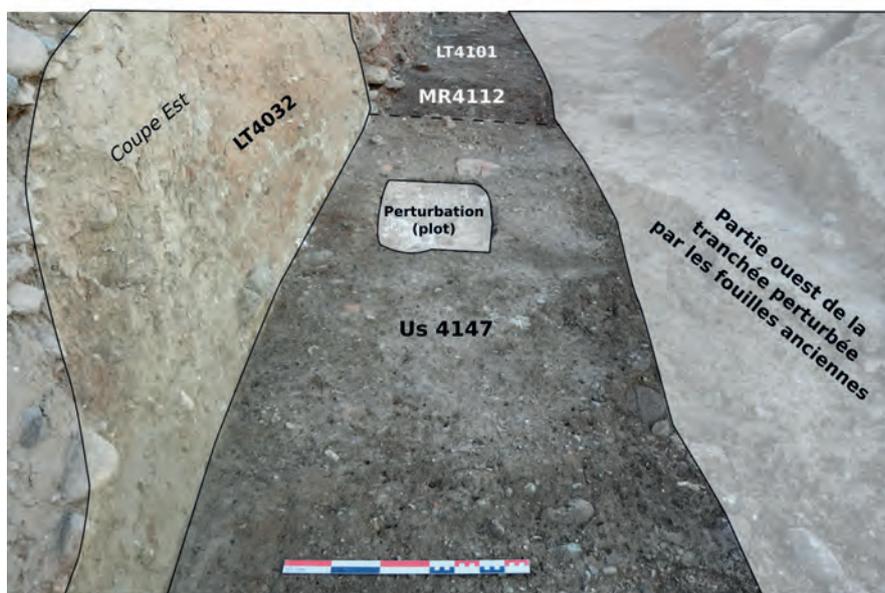


Fig. 28 : Vue du niveau 4147 depuis le nord (© M.-C. Brelle).

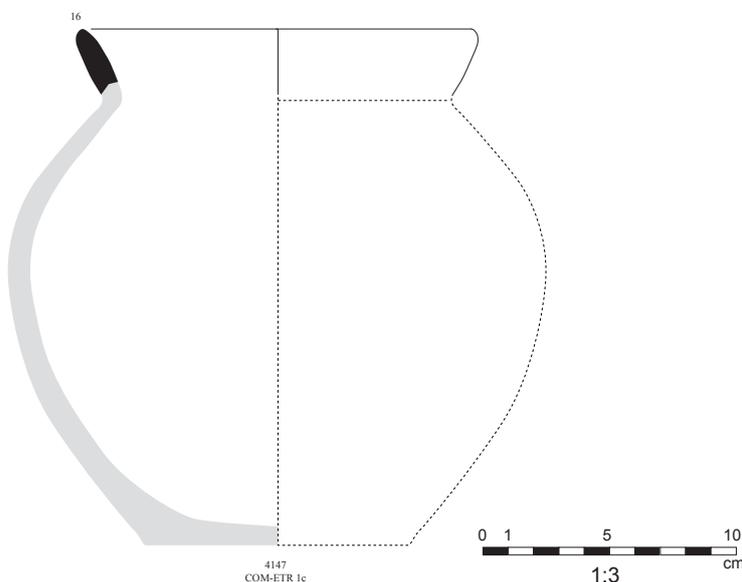
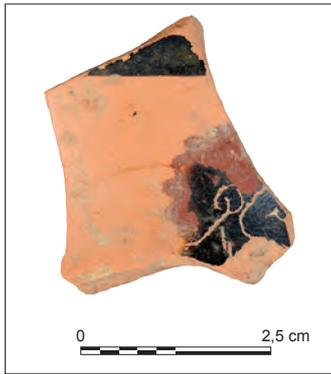


Fig. 29 (ci-contre) : Mobilier céramique de l’Us 4147 (© E. Gailledrat).



Amphore « Groupe E » (575-525)
Athènes, Musée national 1.790
Beazley archive n° 310325



Amphore « Groupe E » (575-525)
New York, Metropolitan Museum 56.171.12
Beazley archive n° 301056

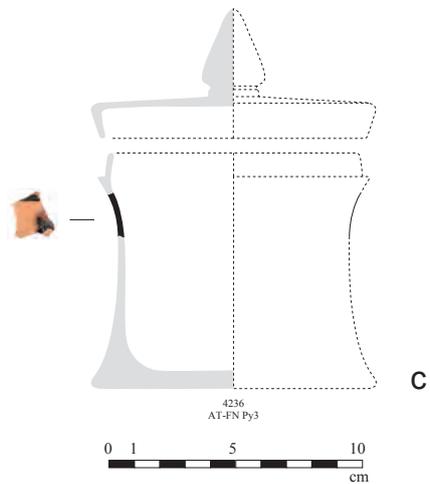
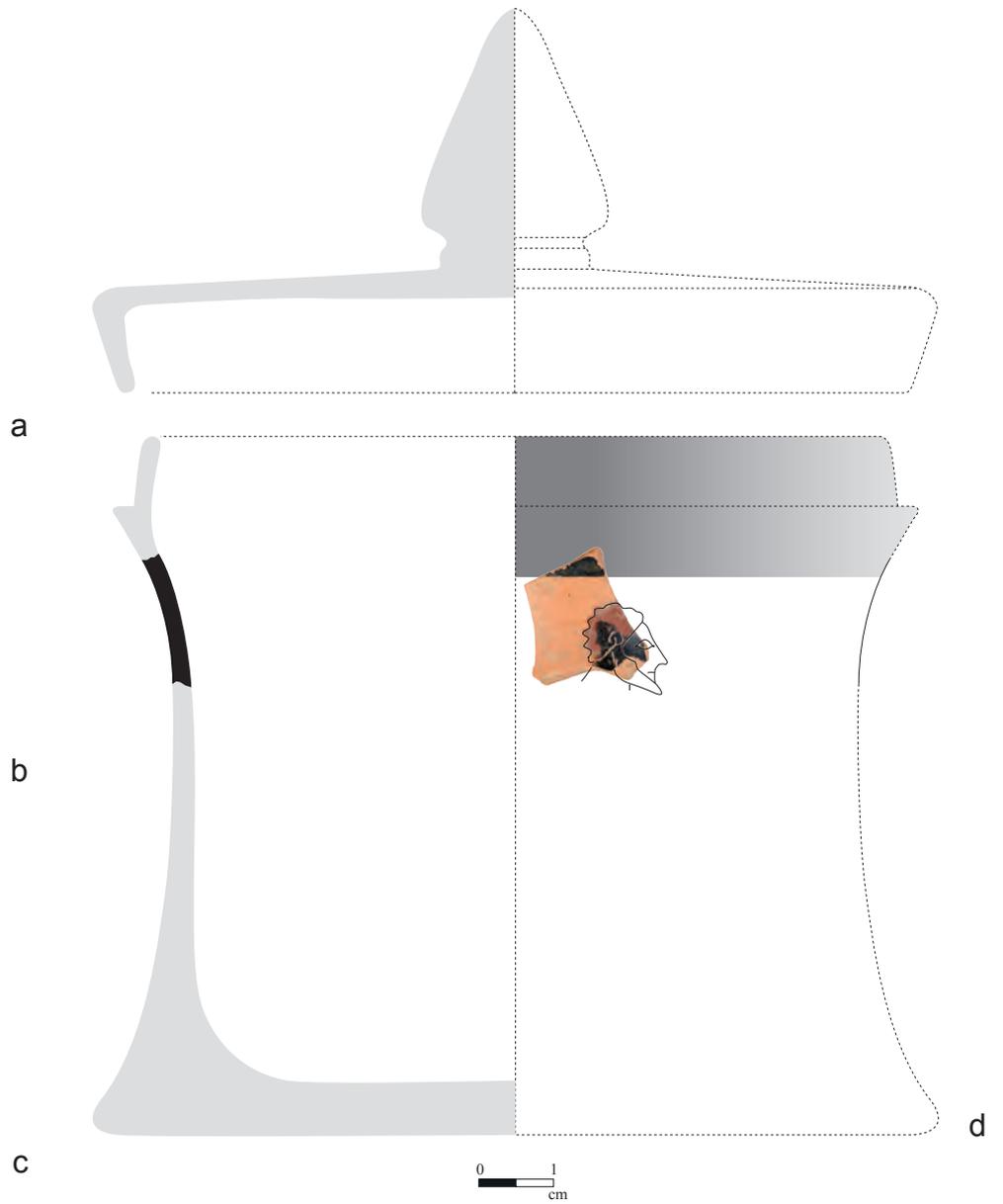


Fig. 30 : Fragment attique à figures noires de l'Us 4236 et proposition de restitution de la forme associée (© E. Gailledrat).

pouvoir être considéré comme représentatif sur le plan statistique. Le seul élément de forme présent consiste en un bord de pot à cuire étrusque (COM-ETR 1c), dont la chronologie est malheureusement des plus lâche (fig. 29). En l'état, rien n'autorise donc à proposer une chronologie plus précise que celle définie par ailleurs pour la levée de terre LT4101, à savoir le VI^e s. av. J.-C.

Us 4147

– *Comptages* : 1 fragment de céramique claire peinte étrusque ; 1 fragment de bucchero gris ; 1 fragment de céramique grise étrusque ; 1 fragment de céramique commune tournée étrusque ; 1 fragment de céramique non tournée corse . Total : 5 fr.

– *Typologie* :

- *céramique commune tournée étrusque* : 1 bord d'urne COM-ETR 1c.

3.5.3. Autres éléments mobiliers

À proximité du foyer FY4205, dans l'emprise de la tranche Jehasse et dans une couche superficielle profondément remaniée (Us technique 4236) mais qui pourrait être en lien avec l'Us 4147, a été ramassé un tesson de céramique attique à figures noires. Il s'agit d'un fragment de *kalathos* (AT-FN Kt1) ou, plus sûrement, de *pyxis* type AT-FN Py1-3 (fig. 30). Le fragment en question figure une tête masculine barbue, vers la droite. Le style de la figuration permet sans conteste de l'attribuer à une production du milieu ou du troisième quart du VI^e s. av. J.-C. Il s'agit donc, à l'échelle du site, de l'un des rares vestiges mobiliers de cette époque, à laquelle se rattachent quelques fragments de céramique attique ou de bucchero issus des fouilles Jehasse (pour la plupart hors contextes) (Gailledrat 2023) ou encore un bord de canthare en bucchero nero type B-NERO Ct3e2 trouvé en position résiduelle en 2023 dans la zone 4 (Us 4069). Le fragment d'attique dont il est question ici (dont on notera qu'il s'agit d'une forme peu courante) est-il aussi en position résiduelle, ou témoigne-t-il de l'existence de niveaux – encore non reconnus – datables de cette époque (contemporaine de la présence phocéenne, pour l'heure non reconnue) ? On mesure donc un peu plus l'enjeu de la datation de la première levée de terre (LT4101) et des niveaux antérieurs...

4. RENFORCEMENT DU SYSTÈME DÉFENSIF (PHASE 4G)

4.1 Mise en place de la levée de terre LT4032

La partie supérieure de la levée de terre LT4032 – correspondant aux Us 4032, 4079 et 4080 – a été décrite dans le rapport d'opération de l'année 2023, aussi n'y reviendrons-



Fig. 31 : Vue depuis le sud de la couche 4120 au début de la campagne. Elle n'était présente qu'à l'état résiduel (à droite de l'image, au pied de la coupe). Les trois blocs posés au pied du plot en béton étaient errants, probablement déplacés lors des précédentes fouilles et n'étaient rattachés à aucune structure (© M.-C. Brelle).

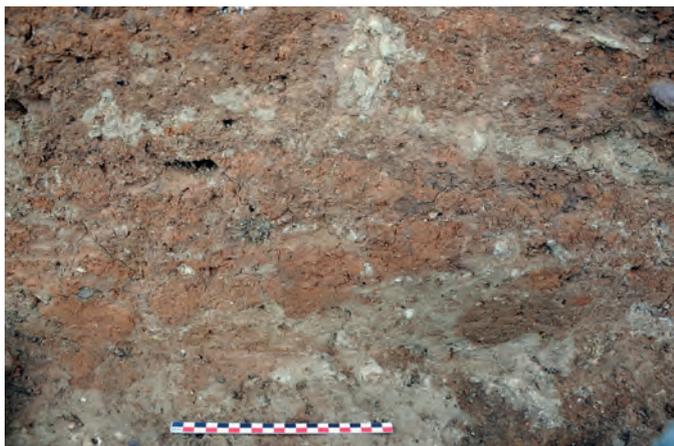


Fig. 32 : Vue de détail, depuis l'ouest, des adobes aux contours difficiles à cerner présents dans l'Us 4120 (© E. Gailledrat).



Fig. 33 : Détail, depuis le nord, de l'extrémité sud de l'Us 4120 en cours de fouille. On distingue en plan sur la gauche la silhouette d'une brique crue et des morceaux du bloc de pierre friable marquant la limite sud de l'Us 4120 (© M.-C. Brelle).



Fig. 34 : Fragment de brique de limon collecté à la base de l'Us 4120 (© M.-C. Brelle).

nous pas dans le cadre de ce rapport intermédiaire. On y avait présenté également la façon dont le mur MR4017 avait été installé au sommet de l'ensemble, retaillé préalablement par le creusement 4084. La progression de la fouille en 2024 nous a permis d'atteindre la base de ce deuxième grand dispositif défensif, qui est venu s'accoler à la levée de terre LT4101, après une période de temps encore difficile à déterminer.

Au contact immédiat de la base du mur MR4112 a d'abord été aménagé l'Us 4120 (=4085) qui n'a malheureusement pu être fouillée en plan que sous la forme d'un lambeau, au pied de la coupe 4S1, derrière l'un des plots en béton (fig. 31). Elle était donc conservée sur environ 1.50 m de longueur pour une largeur maximale de 30 cm. Elle se présentait comme une couche grise très argileuse dans laquelle apparaissait de larges taches orangées. Après fouille et surtout après observation en coupe, il est apparu que ces taches orange correspondaient très probablement à des adobes, peut-être en partie fondus ce qui expliquerait leurs contours brouillés (fig. 32). Les rares petits galets repérés pourraient faire partie de la maçonnerie du mur ou être errants. À son extrémité sud et à sa base, l'Us 4120 paraît en partie délimitée par un gros bloc de pierre, qui n'est ni un galet, ni du calcaire : il pourrait s'agir d'une roche de la famille des arénites, du fait de son aspect et de son caractère friable. Quoiqu'il en soit, ce bloc (fig. 33) dénote par rapport aux autres retrouvés dans la zone. L'Us 4120 comprenait des briques crues, bien qu'il soit difficile de déterminer s'il s'agissait d'éléments complets ou de fragments (fig. 34). Ces adobes présentaient un aspect nettement argileux, pour leur grande majorité, mais quelques éléments limoneux peu épais et contenant des inclusions de cailloux ont été repérés à la base de l'Us 4120, sans pour autant constituer un lit complet et cotinu.

À l'échelle de l'ensemble constitué par la levée de terre LT4032, l'Us 4120 apparaît comme la couche la plus construite, au sens où on distingue des briques utilisées comme éléments de bâti, posées les unes à côté des autres et liées par un mortier d'argile grise, et que le bloc de pierre posé au sud paraît délimiter l'ensemble. Pour autant, l'impression qui s'en dégage n'est pas vraiment celle d'un mur assisé de manière régulière, avec des adobes complets. En coupe, on distingue des nodules argileux qui présentent généralement la forme de briques, mais leur forme est nettement irrégulière et on ne peut pas suivre des niveaux cohérents sur toute la largeur de la couche. Cette impression d'irrégularité est renforcée par le léger pendage vers le sud qu'accuse l'Us 4120, qui paraît assez incompatible avec la construction d'un mur, au sens premier du terme. On peut alors envisager deux explications : la première voudrait que la base de la levée de terre LT4032 n'a jamais été constituée d'un mur construit, mais a dès le départ été pensée comme un amas massif et compact de matériaux de construction, plaqué contre la levée de terre LT4101 et censé servir d'assise à l'ensemble de la levée de terre LT4032 ainsi qu'à la structure installée au sommet (MR4017) ; la seconde voudrait que le pendage vers le sud, et les irrégularités et le contour brouillé des adobes sont liés à l'état de conservation de l'ensemble et à sa dégradation progressive, mais qu'il s'agissait bien au départ d'une véritable base de mur construite (fig. 35).



Fig. 35 : Vue en coupe, depuis l'ouest, de la jonction entre les Us 4120 et 4123, à la base de la levée de terre LT4032 (© E. Gailledrat).

L'Us 4123 a été installée contre la couche 4120. Il s'agit d'un niveau d'argile gris à verdâtre, très compact et homogène, formant une nappe se prolongeant sous la berme est. Dans l'emprise de la tranchée Jehasse, elle est absente de la partie ouest, et est en revanche partiellement conservée dans la partie Est où l'on observe un décrochage régulier résultant d'un arrêt de fouille. La couche semble recouvrir le niveau d'occupation lié au foyer FY4205. Au niveau de la berme est, on constate que la couche forme en réalité un massif de 1,60 m de long environ adoptant un fort pendage vers le nord, et épais au maximum d'une soixantaine de centimètres. Ses limites avec l'Us 4079 sont peu nettes, la distinction reposant sur une plus grande homogénéité du sédiment argileux verdâtre au niveau de 4123. Il est possible que les Us 4123 et 4079 correspondent à un même gros apport argileux installé pour élargir et renforcer la levée de terre LT4032, et avec elle tout le système défensif méridional.

L'existence de l'Us 4147, que l'on a déjà présentée, prouve qu'un laps de temps a existé entre la construction de la levée de terre LT4101 et celle de LT4032, durant lequel la première levée de terre a assuré seule la fonction défensive. Cependant, une fois LT4032 installée (au cours de la phase 4G,) les deux ensembles pourtant assez différents d'un point de vue morphologique n'en ont plus formé qu'un, à savoir le rempart RMP4006.

4.2. Des niveaux d'occupation au nord de la levée de terre LT4032

En 2023 a été mis en évidence une série de couches venant s'appuyer au sud contre la levée de terre LT4032. Cette séquence (phase 4G), au sein de laquelle aucun niveau de sol n'a véritablement été identifié, semble témoigner d'un nivellement global de la partie arrière du dispositif défensif. Ce remaniement intervient concomitamment avec une réfection ponctuelle du rempart, la face nord de la levée de terre LT4032 accueillant alors de nouveaux remblais (4037-4035) qui réhaussent quelque peu l'ensemble, tandis qu'intervient à son sommet (à ce moment ou durant une phase postérieure ?) la construction du mur en terre crue MR4017.



Fig. 36 : Vue d'ensemble depuis le sud-ouest de la partie nord du secteur 4, en cours de fouille (© E. Gailledrat).

La nature détritique et hétérogène de la plupart de ces apports, constitués de limon mêlé de cendres et charbons, incluant des galets, parfois du torchis rubéfié, ainsi qu'un abondant mobilier céramique et des fragments de tuiles, évoque – sur un laps de temps que l'on imagine relativement court – la mobilisation de sédiments issus de contextes d'habitat proches, alors démantelés. Deux sous-phases ont alors été distinguées (4G1 et 4G2), qui correspondaient à autant de moments distincts pour lesquels le mobilier indique une datation resserrée dans le dernier quart du VI^e s., voire aux environs de 500 av. J.-C.

La poursuite de la fouille en 2024, avec l'apparition de niveaux sous-jacents (en partie bien conservés au niveau de la coupe Est) a permis de préciser cette séquence, tout en modifiant quelque peu le phasage initialement proposé. L'ensemble des couches de remblai adossées à la levée de terre ont ainsi été attribuées à la phase 4G1, tandis que la séquence inférieure, apparue en 2024 et témoignant de niveaux d'occupation en place, a été attribuée à la phase 4G2.

4.2.1. La séquence conservée au niveau de la berme Est

En effet, tandis qu'est désormais bien caractérisée la base de la levée de terre LT4032 (Us 4085=4120 / Us 4123) (*supra*), sont désormais définies les premières couches qui, au sud, viennent buter contre sa base. De même, sont présentes vers le nord des couches qui reposent directement sur le substrat rocheux ou sur le massif de cailloutis rapportés (4132) qui vient fixer la terrasse aménagée sur laquelle prend

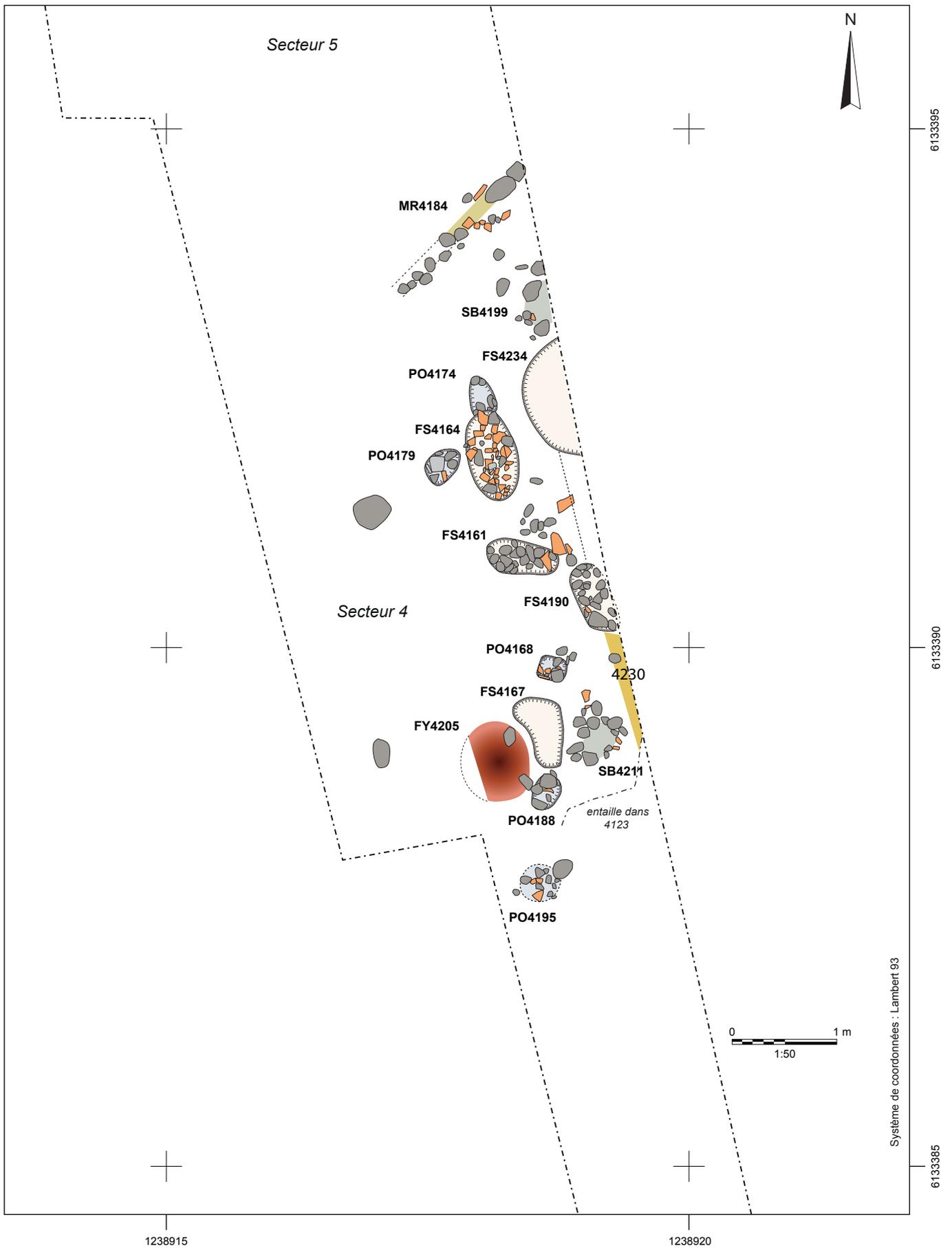


Fig. 37 : Relevé général des structures du secteur 4 (phase 4G) (© E. Gailledrat).



Fig. 38 : Vue depuis l'ouest du comblement inférieur (4220) de la fosse FS4234, en cours de fouille. Au premier plan, l'alignement de galets 4227 (© E. Gailledrat).



Fig. 39 : Vue depuis l'ouest du niveau d'apparition du remblai 4216, après fouille de l'Us 4194, et le sol charbonneux 4217 (© E. Gailledrat).



Fig. 40 : Vue depuis le sud des couches au contact du remblai argileux jaunâtre 4123 après fouille de l'Us 4126 (© E. Gailledrat).

appui le rempart. La stratigraphie, appréhendée à la fois dans l'espace correspondant à la reprise de la coupe orientale et dans celui correspondant à l'emprise initiale de la tranchée Jehasse, s'est avérée conservée de manière inégale : si la partie ouest de la tranchée a pour ainsi dire été « purgée » à l'occasion des fouilles anciennes, des lambeaux de couches en place ont en revanche été préservés dans la partie Est, autorisant un certain nombre de raccords avec la séquence observable en coupe (fig. 77). Or, le fait marquant de cette séquence est l'existence de structures d'habitat, inégalement conservées et pour partie arasées, matérialisées par un ensemble de trous de poteau, fosses et restes d'architectures en terre (fig. 36) qui – compte tenu de l'exiguïté de la fenêtre d'observation – ne dessinent malheureusement pas de plan cohérent (fig. 37).

La couche la plus ancienne (4210) est présente dans la partie centrale du secteur, côté Est. Il s'agit d'une couche de limon argileux brun gris moyen peu compacte et hétérogène, incluant quelques galets, qui vient s'appuyer au sud contre la base de la levée de terre (4123). La couche présente un aspect plus homogène vers l'est. Le sédiment limono-argileux renferme quelques fins charbons, des nodules calcaires ainsi que des petits fragments de terre rubéfiée. D'une épaisseur variable (max. 10-15 cm), elle évoque un remblai indifférencié. Ses limites sont mal définies en dehors de la coupe où elle s'étend sur une longueur N-S de près de 3 m. Dans l'emprise de la fouille Jehasse, sa partie supérieure (4206) est plus ou moins remaniée et présente une surface très irrégulière. Sa correspondance avec l'Us 4196 (visible en coupe) a néanmoins pu être établie.

Au nord, l'Us 4210 est recoupée par une probable fosse de rejet en lien avec des activités domestiques (FS4234). Partiellement observée car en limite de la berme Est, celle-ci est définie par un creusement de plan ovale irrégulier, d'une longueur N-S de 1,10 m pour une largeur observée de 50 cm et une profondeur de 25 cm. Le fond est tapissé d'une couche de terre limono sableuse de couleur brun-jaune à gris moyen, peu compacte et hétérogène, épaisse d'environ 17 cm (4220). La couche inclut d'assez nombreux charbons fins à moyen, de rares nodules de terre rubéfiée, du mobilier céramique ainsi que des fragments de tuiles et quelques restes de macrofaune, mais contient surtout de très nombreux restes de coquillages (fig. 38). Vient ensuite une couche de terre argilo-limoneuse de couleur brun-gris moyen, peu compacte et homogène, épaisse d'une dizaine de centimètres (4217), qui recèle également quelques charbons fins à moyens ainsi que des coquillages identiques à ceux de l'Us sous-jacente.

La fosse est ensuite occultée par un remblai superficiel (4216). Ce dernier consiste en une couche de limon argileux gris jaune moyen, peu compacte et hétérogène, formant une nappe peu épaisse à la surface de l'Us 4217 et adoptant un léger pendage vers le sud. Observée sur une longueur d'environ 2,60 m pour une largeur conservée de 60 cm, ses limites sont peu

visibles dans la coupe Est, où elle se prolonge néanmoins à l'interface des Us 4194 et 4217. La couche est mêlée d'assez nombreux charbons fins à moyens ainsi que de quelques nodules de terre rubéfiée. En surface sont présents quelques galets de taille plus ou moins importante, disposés en ordre lâche mais dont certains peuvent former un alignement (4226). Elle vient en grande partie recouvrir l'emprise de la fosse sous-jacente FS4234 et s'appuie à l'ouest contre le cailloutis 4132, qui affleure de ce côté (fig. 39).

La séquence suivante est marquée par la constitution de deux Us synchrones : 4194 au nord et 4206=4196 au sud. La première (4194) s'étend sur plus de 3 m de long (N-S) pour une épaisseur moyenne d'une dizaine de cm et a pu être observée sur une largeur maximale de 72 cm (E-O). Elle se compose d'un sédiment limono-argileux de couleur gris-jaune clair, compact et hétérogène, renfermant quelques nodules de torchis et de terre rubéfiée ainsi que d'abondants charbons fins à moyens. La couche adopte un léger pendage vers le sud et sa surface, indurée et marquée de nombreuses traces charbonneuses, semble correspondre à un niveau de sol.

Au sud, l'Us 4206 (= 4196) consiste en un remblai de limon brun gris, peu compact et hétérogène, mêlé de quelques galets, incluant ici encore d'assez nombreux charbons fins ainsi que quelques nodules de terre rubéfiée. La couche forme une nappe d'environ 80 cm de long (N-S). Épaisse vers l'Est d'une dizaine de centimètres, elle se perd rapidement à l'ouest au niveau de la tranchée de fouille ancienne et se termine en biseau au nord. En coupe (4196), elle apparaît synchrones de 4194, dont elle est séparée par le creusement d'une fosse (FS4190). Dans l'emprise de la tranchée, elle forme un amas dense en cailloux qui colmate une dépression. Elle vient en effet s'appuyer contre le massif d'argile verte 4123, recoupé à cet endroit sur une longueur (N-S) d'une vingtaine de centimètres (fig. 40).

Cette dépression, qui forme un angle assez net avec un retour vers le nord qui file sous la berme Est (et une limite ouest tronquée par la fouille ancienne), semble correspondre à un arrêt de fouille Jehasse. L'aspect remanié de la couche 4206 pourrait confirmer cette hypothèse, mais la présence d'un mobilier céramique homogène et l'absence de rupture franche avec l'Us 4196 (conservée dans la berme), invitent à nuancer l'impact de cet « accident de fouille ». L'aspect très perturbé de la stratigraphie présente à cet endroit précis ne permet guère de conclure : les limites vers l'ouest de l'Us 4206 sont en effet imprécises et le pendage observé de ce côté tient apparemment au fait que sa partie supérieure a disparu à l'occasion des fouilles anciennes.

L'ensemble est scellé par une couche (4103) limono-argileuse gris-verdâtre fouillée dans la partie nord-est du secteur 4, le long de la berme Est, dans l'emprise de l'ancien décrochage laissé par la fouille Jehasse (*supra*, fig. 4). Homogène et assez compacte, elle se caractérise par la présence d'assez nombreux charbons. Elle a également livré une quantité assez importante de mobilier céramique et des restes de faune (fig. 41).

4.2.2. Les aménagements liés à la phase 4G

Pour en revenir à la séquence observée au niveau de la coupe 3S01, plusieurs structures sont parfaitement calées stratigraphiquement et indiquent qu'un niveau d'occupation coïncide bien avec la surface des Us 4194 et 4196 (fig. 42).



Fig. 41 : Vue de détail de l'Us 4103, depuis l'ouest (© M.-C. Brelle).

4067

4072 = 4099

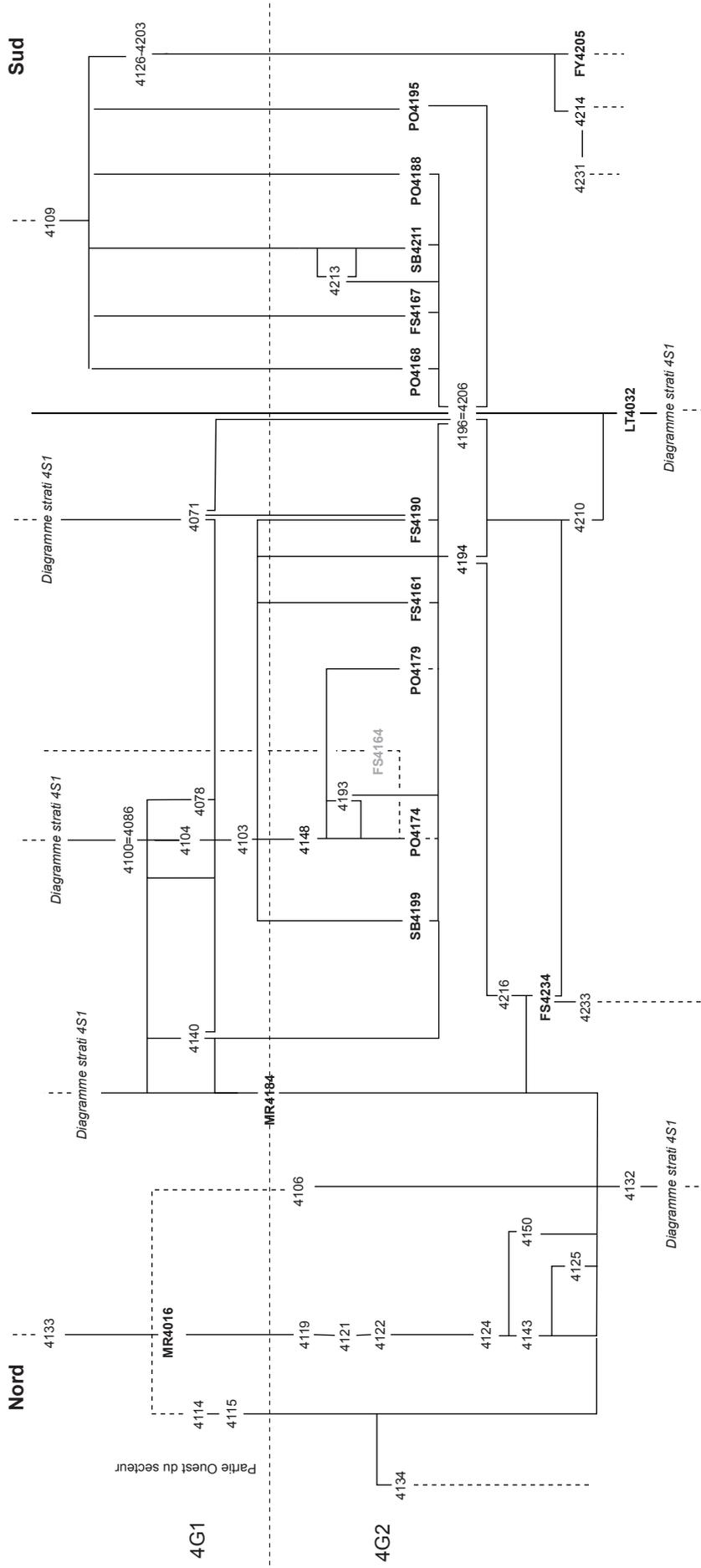


Fig. 42 : Diagramme stratigraphique du secteur 4 (© E. Gailledrat).

C'est en premier lieu le cas d'une structure indéterminée (SB4199) située au NE du secteur et partiellement occultée par la berme Est. Il s'agit d'un dispositif de galets petits à moyens formant un ensemble de plan subrectangulaire, d'une longueur observée de 60 cm pour une largeur minimale de 40 cm. Cet aménagement, qui ne comporte qu'un simple alignement de galets et fonctionne avec le sol 4194 dans lequel il est fiché, délimite strictement une empreinte de couleur brun gris foncé, peu épaisse (environ 7 cm), composée d'argile mêlée de limon, compacte et hétérogène, incluant d'assez nombreux charbons fins et des nodules de terre rubéfiée (4200) (fig. 43). Empreinte de poteau simplement posé sur le sol ou calage de récipient ? Aucun élément ne permet de répondre.



Fig. 43 : Vue de détail, depuis l'ouest, du calage SB4199 (© E. Gailledrat).

C'est ensuite le cas d'une fosse (FS4190) située en limite Est du secteur (fig. 44). Il s'agit d'une fosse oblongue colmatée de galets, bien définie par un creusement de plan ovalaire irrégulier d'environ 80 cm de long (N-S) pour une largeur observée de 40 cm (E-O). Sa limite Est se trouve sensiblement à l'aplomb de la berme. Le creusement (4192) adopte un profil en cuvette à fond plat, d'une profondeur maximale de 10 cm. La dépression reçoit un amas de galets de petit à moyen calibre (4190). L'ensemble forme un radier discontinu, dont la surface a semble-t-il été partiellement démantelée. Ces galets sont noyés dans une couche hétérogène d'argile grise et de limon brun gris, peu compacte et hétérogène, mêlée de quelques fins charbons. La morphologie de cette fosse évoque un support ou un plan de travail (pour une table de mouture ?)



Fig. 44 : Vue zénithale, depuis l'ouest, de la fosse FS4190 et de son comblement (© E. Gailledrat).

Sa similitude avec la fosse voisine FS4161, apparue après la fouille de l'Us 4103, est notable. Cette dernière structure consiste en une fosse oblongue colmatée de galets. Elle est bien définie par un creusement de plan ovalaire régulier sensiblement orienté E-O (4162) (fig. 45) d'une longueur de 70 cm pour une largeur de 36 cm environ. Le creusement présente un profil en cuvette à fond plat assez régulier, d'une profondeur de 12 à 15 cm (fig. 46). Noyé dans un sédiment limoneux de couleur brun gris moyen, peu compact et homogène, mêlé de quelques fins charbons (4163) se trouve un niveau dense de galets calibrés, décimétriques associés à un fragment de tuile, formant une nappe au sommet du comblement de la fosse. La morphologie de cet aménagement évoque à son tour un support ou un plan de travail.



Fig. 45 : Vue de détail, depuis l'ouest, de la fosse FS4161, en cours de fouille (© E. Gailledrat).

Moins bien calées stratigraphiquement, car apparues sous l'Us 4148 dont la partie ouest a été en partie oblitérée par les fouilles anciennes, un ensemble de trois structures contiguës se trouve immédiatement au nord de la fosse FS4161 (*supra*, fig. 37). Ici, deux calages de poteau (PO4174 et PO4179) sont en partie recoupés par une fosse de chronologie incertaine (FS4164) (fig. 47).

Cette fosse (FS4164), tout comme celle précédemment décrite (FS4161) et le poteau PO4174, se trouve en partie à l'aplomb du décrochage initialement laissé par J. Jehasse dans la partie nord du secteur 4 (*supra*, fig. 4) et dont la fouille, initiée en 2023, a été achevée en 2024 (fouille des Us 4103 et 4148). Autrement dit, ces structures sont potentiellement exemptes de remaniements ou de perturbations contemporaines. Le cas de la fosse FS4164 est néanmoins particulier, dans la mesure

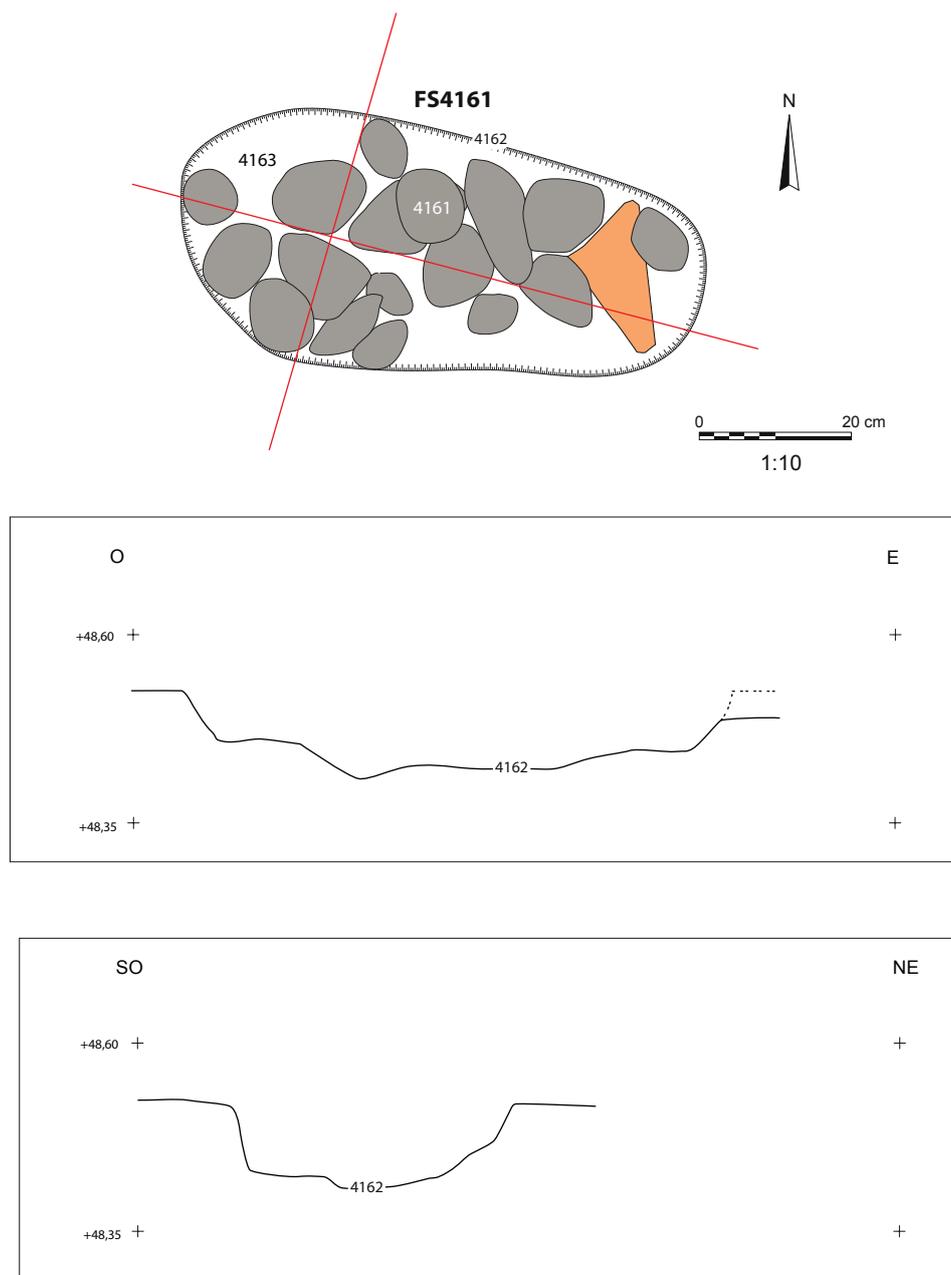


Fig. 46 : Plan et coupe de la fosse FS4161 (© C. Jézégou, D. Lecuit, E. Gailledrat).

où celle-ci se situe à l'aplomb de l'un des plots en béton (démonté en 2023), initialement destiné à supporter la couverture mise en place en 1990.

La structure présente un creusement (4171) de plan ovalaire irrégulier, de 82 cm de long (N-S) pour 51 cm de large à profil subvertical et fond plat irrégulier ayant mis à nu le substrat. La limite nord, au contact du poteau PO4174, demeure imprécise. Le comblement (4164) se compose de galets et fragments de tuiles en position désordonnée pris dans une couche de terre limoneuse très meuble, de couleur brun gris moyen, renfermant d'assez nombreux charbons fins à moyens (fig. 48). Outre l'aspect très meuble de la couche, la présence d'artefacts contemporains dans la partie basse de la couche (boulons, fil de fer...) ne laisse malheureusement pas de doute quant au fait qu'*a minima* cette structure a été perturbée au moment du creusement lié à l'installation du bloc en béton évoqué plus haut. Son identification en tant que fosse antique demeure donc très hypothétique.

Le poteau PO4174 est indiqué par un négatif de plan ovalaire, de 48 cm de long (N-S) pour 27 cm de large (E-O). Creusement mal défini à profil en cuvette, d'une profondeur de 15 cm environ (4175), dont le niveau de départ ne peut être défini avec précision. Côté sud, la limite avec la fosse FS4164 est particulièrement

imprécise. Un amas de petits galets (4174) est présent le long des faces nord et sud du creusement, délimitant un négatif pouvant correspondre à un poteau de 15 à 20 cm de diamètre. Côté sud, les galets semblent avoir en partie basculé vers l'intérieur de la dépression, probablement après arrachage de l'élément en bois. L'ensemble est colmaté par un limon argileux meuble et homogène, de couleur brun gris moyen (4175) qui contient quelques charbons de taille moyenne.

Le poteau PO4179 correspond à un négatif de plan ovalaire de 42 cm de long pour 29 cm de large environ (4178). Le creusement adopte un profil en cuvette mal défini, d'une profondeur maximale de 18 cm, partiellement amputé à l'est par la fosse FS4164. Les restes d'un calage sont indiqués par un amas localisé de cailloux et fragments de tuiles (4178). De chaque côté on observe la présence de

deux galets, l'un (côté ouest) étant un galet plat fiché sur la tranche. Le centre est en revanche occupé par un caillou équarri d'environ 15 cm de côtés dont la position ne semble pas initiale (basculé après arrachage du poteau en bois ?), car étant pris dans la couche de terre argilo-limoneuse de couleur brun gris, peu compacte et homogène, qui vient colmater la dépression. Un petit galet ainsi qu'un fragment de tuile basculé sont respectivement présents sur les côtés nord et sud. L'ensemble évoque un calage ayant abrité un poteau en bois de 15 à 20 cm de diamètre (fig. 49).

Au nord-est du secteur (*supra*, fig. 37), installé sur l'interface substrat / cailloutis 4132, se trouve la trace d'un linéaire orienté NE-SO (MR4184), observé sur une longueur d'environ 1,70 m et se prolongeant à l'est sous la berme marquant la limite de fouille (fig. 50). La structure est matérialisée par un alignement de galets de calibre moyen à petit, disposés à plat pour les petits éléments ou de chant pour les plus gros, conservés en niveau de la berme Est du secteur (4184). L'ensemble, largement érodé, dessine un alignement très net orienté NE-SO, conservé sur une longueur minimale de 1,10 m. On devine en réalité un double alignement de petits galets délimitant une bande d'environ 30 cm de large, combiné aux gros éléments qui, eux, occupent toute la largeur. La partie ouest de cet aménagement se perd au contact du cailloutis 4132. Fonctionnant avec l'alignement de galets 4184, et partiellement délimitée par ce dernier, est présente une bande de terre limono-sableuse de couleur gris-beige clair, très compacte et homogène, incluant de petits nodules de terre rubéfiée (4185). Observée sur une longueur de 1,10 m environ, dans le sens NE-SO, cette bande est conservée sur une largeur moyenne de 16 cm. Prolongé vers le SO par quelques galets, l'ensemble est conservé sur une longueur de 1,70 m environ et doit être interprété comme les restes d'un mur ou d'une cloison en terre crue. Conservé à l'aplomb du décrochage initialement laissé de ce côté par J. Jehasse, ce mur ne laisse pas apparaître de retour évident (peut-être au niveau de la berme Est ?) et devait probablement se prolonger vers le sud-ouest, dans l'emprise des fouilles anciennes où la stratigraphie a presque intégralement été purgée (niveau d'affleurement du cailloutis 4132).

Accolé à la base encore en place, côté sud, se trouve un lambeau de couche hétérogène et compacte d'argile brun orangé mêlée de limon sableux (4140, équiv. 4200), comportant des nodules de terre rubéfiée ainsi que quelques fins charbons. Épaisse au maximum de 9 cm, la couche (fortement arasée) forme une nappe



Fig. 47 : Niveau d'apparition, depuis l'ouest, de la fosse FS4164 (© E. Gailledrat).



Fig. 48 : Vue zénithale, depuis l'est, de la fosse FS4164 recoupant les poteaux PO4174 et PO4179 (© E. Gailledrat).



Fig. 49 : Vue de détail, depuis l'ouest, du poteau PO4179, en cours de fouille (© E. Gailledrat).



Fig. 50 : Vue de détail depuis le sud-ouest de la base de mur MR4184 (© E. Gailledrat).



Fig. 51 : Vue depuis l'est de la base de mur MR4184 (© E. Gailledrat).

irrégulière venant au contact du parement sud de MR4184 et du possible angle formé par celui-ci au niveau de la berme Est du secteur. Elle inclut quelques fragments de tuile qui proviennent de l'arasement de la base de ce même mur (fig. 51). Cette couche, à l'interface entre les Us 4100 et 4103 semble correspondre aux restes fortement arasés de la destruction du mur MR4184, dont l'attribution à la phase 4G1 est, de fait, probable.

Immédiatement au sud de l'ensemble formé par les fosses à galets FS4161 et FS4190, apparaissent plusieurs autres structures inégalement conservées, apparues directement après le décapage superficiel du secteur (*supra*, fig. 37).

Un trou de poteau (PO4168) est matérialisé par un creusement bien défini de plan subrectangulaire, de 30 cm de long (NO-SE) pour 25 cm de large (NE-SO) (fig. 52). Le creusement (4170), qui recoupe l'Us présente un profil en U plus ou moins adouci, d'une profondeur conservée de 30 cm (fig. 53). Le niveau d'ouverture a quant à lui été partiellement amputé par les fouilles anciennes. On observe la présence d'un calage constitué de cailloux, galets et fragments de céramique (4168). Plusieurs galets sont plaqués contre la paroi Est, tandis qu'au sud un tesson retaillé en bouchon est fiché verticalement, accolé au profil du creusement, avec à la base un caillou et un fragment de tuile (fig. 54). À noter la présence d'un fragment de céramique disposé à plat sur le fond. Le comblement est constitué d'une couche de terre limono argileuse de couleur brun gris clair, meuble et homogène (4169).

Un autre trou de poteau (PO4188) est indiqué par un creusement plus ou moins bien défini (4188) venant entailler l'Us 4206. Il dessine un négatif de plan piriforme, d'une longueur observée de 40 cm pour une largeur maximale de 31 cm et une profondeur conservée de seulement 8 cm (fig. 55). Le reste d'un calage (4186) est constitué de galets et tessons installés dans le creusement. Ce calage est mal conservé, notamment dans sa partie sud où l'on observe un seul caillou basculé vers l'intérieur du négatif. Côté nord, deux galets de taille moyenne marquent en revanche la limite du creusement. Un tesson fiché à la verticale semble venir colmater l'espace laissé libre entre un élément disparu (base du poteau en bois, arraché) et les pierres faisant office de calage. Ce dispositif laisse entrevoir la présence initiale d'un poteau d'environ 15 cm de diamètre. Après démantèlement, le négatif a été colmaté d'un sédiment argilo-limoneux brun gris peu compact et hétérogène, mêlé de fins charbons et de nodules de terre rubéfiée (4187).

La structure bâtie SB4211, à la surface de l'Us 4206, se présente comme une simple nappe de galets et tessons de plan subcirculaire d'environ 60 x 50 cm de côtés et dessine un possible négatif pouvant correspondre à un calage de vase (fig. 56). Elle est partiellement recouverte par une couche de terre limoneuse brune, peu compacte et homogène, formant une nappe aux contours mal définis d'environ 30 cm de long pour 20 cm de large (4213).

Un foyer situé à proximité (FY4205) est d'attribution stratigraphique non moins délicate (antérieur ou postérieur à la levée de terre LT4032 ?) car se situant indubitablement dans l'emprise de la tranche initialement ouverte par J. Jehasse en 1981 et en limite du décrochage (en partie artificiel) observé dans l'Us 4123. Une empreinte rubéfiée est ainsi apparue sous l'Us 4126 (équiv. 4203), soit une couche de limon sableux fin de couleur brun rouge foncé, compact et homogène, dont les limites au nord n'ont pu être clairement définies, la couche se perdant par ailleurs comme conséquence de la tranchée de fouille ancienne. Vers l'est, elle se confond avec le remblai remanié 4206 et semble former une nappe assez épaisse présentant des traces de rubéfaction. La couche semble en réalité correspondre à la partie supérieure (remaniée) de la sole de foyer 4205. Elle vient s'appuyer au sud contre le massif 4123, lui-même entaillé par la tranchée de fouille Jehasse (fig. 57).

Le foyer aménagé FY4205 est matérialisé par une empreinte rubéfiée, partiellement amputée par les fouilles anciennes et qui fonctionne avec un niveau de sol charbonneux partiellement reconnu (4214) dans lequel il semble implanté, niveau sur lequel était posé un fond de coupe étrusque à vernis noir tardo-archaïque recevant un graffiti (fig. 68). Un creusement peu profond de plan ovalaire irrégulier présente un profil en cuvette à fond subhorizontal, qui ne dépasse pas 10 cm de profondeur. Ce creusement entaille à la fois le niveau d'occupation charbonneux (4214) partiellement conservé et (à la base) un cailloutis dense correspondant soit à un remblai, soit à un affleurement du substrat (fig. 58). D'une longueur observée de 62 cm, sa partie ouest est manquante car entaillée par le fond de la tranchée de fouille Jehasse. Au vu de l'extension de la couche rubéfiée qui vient le sceller (4205), il est possible de restituer une largeur d'environ 50 cm. Cette fosse d'installation, dans laquelle aucun radier n'a été disposé, reçoit une couche de limon sableux fin de couleur brun rouge foncé, compact et homogène, dont la partie ouest est manquante (fig. 59). Cette couche indurée fortement rubéfiée, qui correspond à la sole du foyer, forme une nappe assez épaisse de plan ovalaire d'environ 62 cm de long (N-S) pour une largeur (restituée) de 52 cm (E-O). Elle renferme quelques fins charbons ainsi que du gravier. On note la présence de deux galets pris dans le sommet de la couche, l'un étant enfoncé en limite sud, dans le niveau charbonneux associé à cette structure de combustion, qui correspondent peut-être à un système de calage de vase sur la plaque foyère.

La complexité de la stratigraphie est accentuée par la densité de structures sur une surface ici réduite,



Fig. 52 : Vue zénithale, depuis le nord-ouest, du trou de poteau PO4168 après fouille de son comblement (© E. Gailledrat).

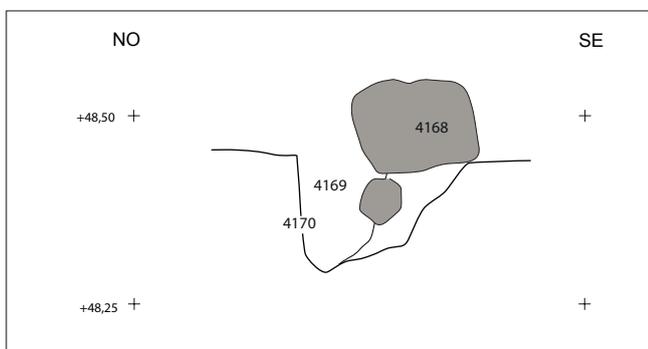
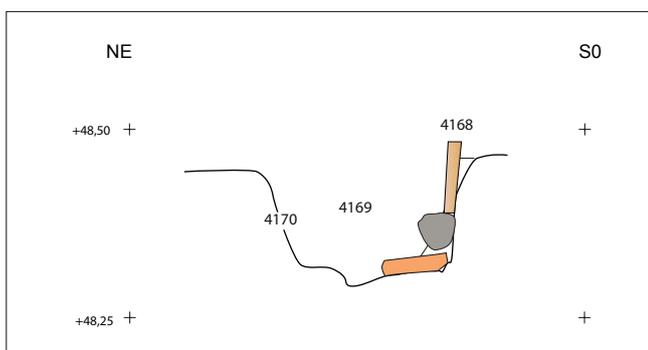
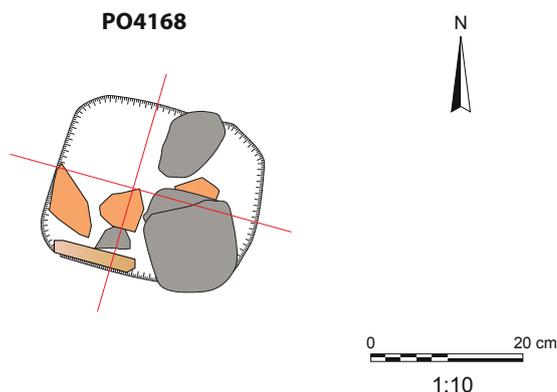


Fig. 53 : Plan et coupe du poteau PO4168 (© C. Gouzien, A. Pecchioli, E. Gailledrat).



Fig. 54 : Vue de détail, depuis l'ouest, du poteau PO4168, en cours de fouille (© E. Gailledrat).



Fig. 55 : Vue de détail, verticale, du trou de poteau PO4188, en cours de fouille (© E. Gailledrat).



Fig. 56 : Vue verticale, depuis le sud, de l'amas de galets et tessons SB4211 (© E. Gailledrat).

structures dont on ne peut préjuger de la stricte contemporanéité mais qui s'inscrivent en tout état de cause dans une même phase chronologique. À ce titre, une probable fosse (FS4167) est indiquée par un creusement mal défini (4189) ou une dépression de plan sensiblement ovulaire d'environ 67 cm de long pour une largeur maximale de 35 cm, entaillant la couche 4206 sur une profondeur maximale de 8 cm. Le creusement à parois verticales (?) et fond plat irrégulier semble avoir partiellement recoupé le calage de poteau 4188 sud ainsi que le foyer FY4205 situés à proximité (fig. 60). Son comblement (4167) est réalisé à l'aide d'une terre argileuse de couleur gris moyen, compacte et assez hétérogène, mêlée d'assez nombreux charbons fins à moyen, renfermant du cailloutis ainsi que des fragments de tuiles. Ce comblement est en partie remanié. La présence de mobilier «remarquable» (peson en terre cuite) (fig. 61) rend cependant peu probable le fait qu'il s'agisse d'un résidu de fouille Jehasse étant venu colmater une dépression artificielle.

Enfin, plus au sud et dans l'alignement de la tranchée initiale de 1981, une anomalie correspond à un possible fond de trou de poteau (PO4195), indiqué par un amas constitué d'un gros galet, de quelques cailloux et petits galets et d'un fragment de tuile formant une nappe localisée d'environ 45 cm de côtés. Cet amas peut constituer les restes d'un calage de poteau initialement implanté dans le massif (4123) de la levée de terre LT4032, dont le niveau d'ouverture a disparu (fig. 62).

L'enchevêtrement des structures, conjuguée à la difficulté de lecture induite par l'arasement différencié des couches, pose un problème global de lecture de ces aménagements qui, de toute évidence, relèvent de niveaux d'habitat véritablement accolés à la base nord de la levée de terre LT4032, voire entaillant légèrement celle-ci, probablement afin de disposer d'une assise destinée à appuyer des élévations en terre crue. Parmi les questions non totalement résolues demeure celle de l'entaille régulière observée dans le remblai 4123, constitutif de la levée de terre (*supra*, fig. 57 ; fig. 63). Que dans sa partie supérieure, la limite corresponde à un front de taille de la fouille Jehasse, cela est probable, mais la présence de couches apparemment en place occupant le négatif ainsi créé pose question, invitant bien à considérer que l'occupation dont il est question a bien entaillé ponctuellement la base de la stratigraphie de la levée de terre. La coïncidence entre cette limite et l'arrêt de fouille Jehasse au niveau de la coupe ouest de la tranchée (*supra*, fig. 37) est non moins problématique, d'autant que les observations réalisées de ce côté, au niveau de la coupe 3S02 (fig. 79) demeurent superficielles. Il est clair néanmoins que, de ce côté, lors de l'élargissement de la tranchée de 1981 (effectué en 1984 ou 1990 ?), J. Jehasse s'est précisément arrêté au niveau du départ de la levée de terre LT4032. Cela laisse à penser qu'a été privilégiée la fouille des niveaux d'occupation (remblais et sédimentations de sols) désormais attestés dans la moitié orientale de la tranchée.



Fig. 57 : Vue depuis le nord-ouest de l'amas de galets et tessons SB4211, recouvrant le sol 4214 associé au foyer FY4205 (niveau d'apparition). Au second plan, l'embranchement correspondant à la limite de fouille Jehasse (?), ayant entamé la couche argileuse 4123 (© E. Gailledrat).

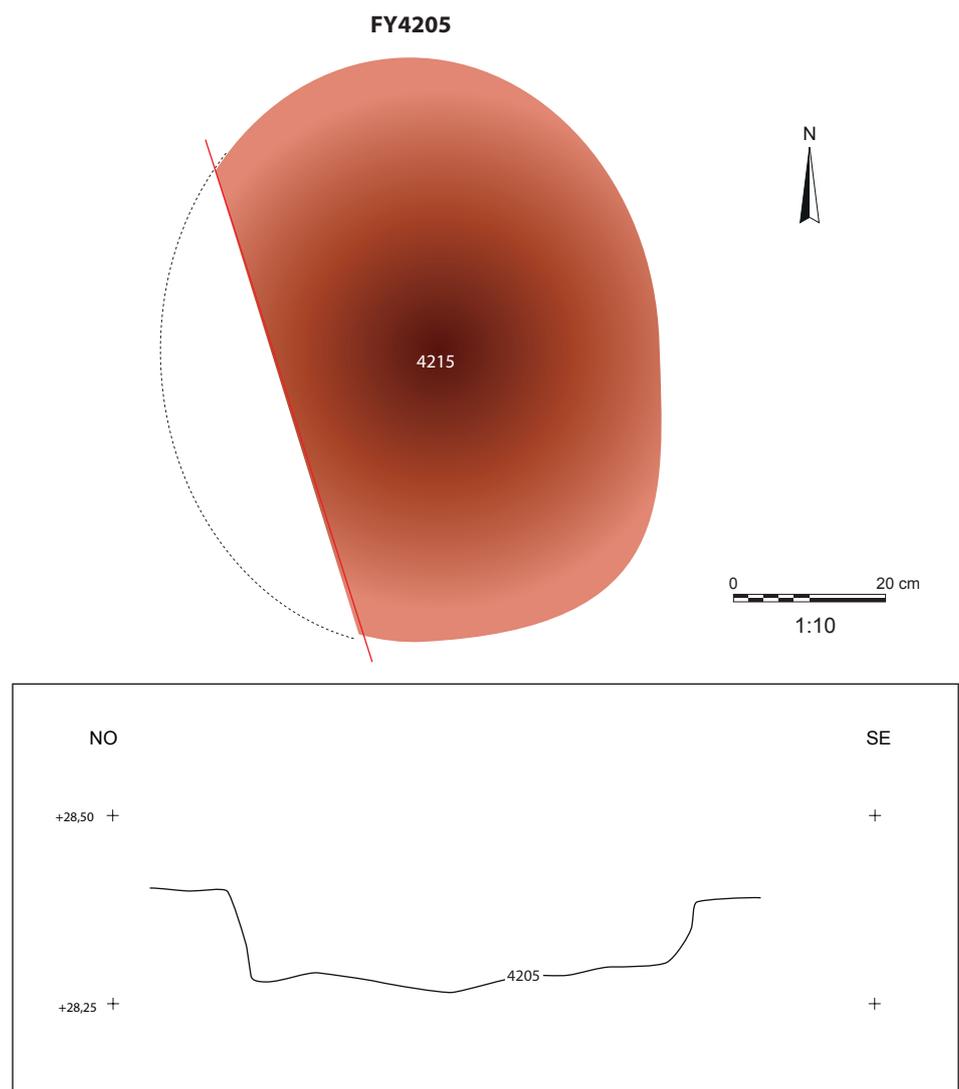


Fig. 58 (ci-contre) : Plan et coupe du foyer FY4205 (© C. Gouzien, E. Gailledrat).



Fig. 59 : Vue depuis l'ouest du foyer FY4205, en cours de fouille. Détail de la sole rubéfiée et du creusement de la fosse d'implantation (© E. Gailledrat).



obj-4167-1
Echelle : 1/2

Fig. 61 : Peson en terre cuite provenant du remplissage de la fosse FS4167 (© C. Saradin).



Fig. 60 : Vue depuis le sud-ouest de l'ensemble formé par le trou de poteau PO4188 et la fosse FS4167, après fouille du comblement de cette dernière (© E. Gailledrat).



Fig. 62 : Vue verticale (détail depuis l'ouest) de l'amas de tessons et galets 4195 (© E. Gailledrat).



Fig. 63 (ci-contre) : Vue depuis l'ouest de l'embranchement ayant entamé la couche argileuse 4123. Niveau d'apparition des couches sous-jacentes, après fouille du remblai 4210. Niveau d'apparition des Us 4230 et 4232 (non fouillées). Au premier plan, le lambeau de sol 4214 et le creusement du foyer FY4205 (© E. Gailledrat).

4.2.3. Une structure énigmatique en adobe

En limite de fouille, à l'aplomb de la berme Est, est apparu le sommet arasé d'une structure linéaire en adobes, orientée sensiblement NO-SE, pratiquement parallèle au tracé de la berme. Cette structure, apparue sous le remblai 4210, affleure au niveau d'un sol (4231), peut-être équivalent à l'Us 4214 située plus à l'est, au niveau du foyer FY4205, et marqué par un épandage de galets (4232) (non fouillés).



Fig. 64 : Vue d'ensemble depuis l'ouest de l'alignement N-S d'adobes (4230) situé dans la partie centrale du secteur 4, à l'aplomb de la berme Est (© E. Gailledrat).



Fig. 65 : Détail depuis l'ouest de l'alignement N-S d'adobes (4230), à l'aplomb de la berme Est (© E. Gailledrat).



Fig. 66 : Vue depuis le nord-ouest du probable prolongement de la structure en terre crue 4230, recoupée au niveau de la fosse FS4234 (© E. Gailledrat).

La structure partiellement observée prend la forme d'un alignement régulier, observé sur une longueur de 1,35 m et une largeur maximale de 17 cm, qui bute au sud contre un gros galet pris dans la berme et dessine un effet de paroi très net (fig. 64). L'ensemble est constitué d'une succession de briques crues de couleur rouge et gris-verdâtre, d'une longueur de 22 à 23 cm de long, peut-être disposées en boutisse (fig. 65). Au sud est visible un joint d'argile rouge d'une épaisseur de 1 cm. L'ensemble se prolonge au sud par une bande de terre crue moins lisible (bauge ?) de couleur gris-verdâtre. Au nord, ce massif de terre crue semble se prolonger au-delà de FS4190 et être recoupé au niveau de la fosse FS4234 (fig. 66).

La poursuite de la fouille devra permettre de préciser la nature de cette structure (mur ?) ainsi que sa chronologie, tant relative (manifestement antérieure à la levée de terre LT4032) qu'absolue.

4.2.4. Aperçu du mobilier de la phase 4G

Les niveaux fouillés en 2024 permettent de conforter les observations réalisées en 2023 quant à la chronologie de cette phase, qu'il faut décomposer en deux moments distincts, le plus ancien (4G2) étant celui d'une occupation contemporaine de la levée de terre LT 4032, le plus récent (4G1) étant celui d'un abandon et du nivellement des constructions légères érigées à cet endroit. Si rien ne permet fondamentalement de dissocier les deux sur le plan chronologique, en les situant dans un intervalle lâche correspondant au dernier quart du VI^e s. av. J.-C., certains indices invitent néanmoins à situer la séquence la plus récente (4G1) « autour » de 500 av. J.-C.

4.2.4.1. La Phase 4G2

Le mobilier de cette phase (fig. 67) est caractérisé par un taux d'amphore relativement faible au regard de la vaisselle (moins de 10 % des fragments). Ces amphores sont majoritairement étrusques, le reste se répartissant fondamentalement entre productions grecques et magno-grecques. Aucun élément pertinent sur le plan chronologique n'est toutefois livré par cette catégorie de mobilier. Au niveau de la vaisselle, près d'1/3 des fragments sont constitués de céramique modelée indigène. Le reste comprend essentiellement de la vaisselle étrusque, et notamment des céramiques grises (principalement du bucchero gris) destinées au service de table (calices ou canthares, bols...). On note également la présence de quelques fragments de céramiques étrusques à vernis noir tardo-archaïques (fig. 68) et de pâtes claires, peintes ou non. Malheureusement, peu d'éléments datants sont à notre disposition. Un fond de kylix attique à vernis noir ou à figures rouges (coupe à tige) évoque néanmoins les environs de 500 av. -C., ce qui nous pousse à resserrer la datation de cette phase dans les toutes dernières années du VI^e s. av. J.-C. On note également un fond d'amphore étrusque de type A-ETR 5, dont la datation oscille entre la seconde moitié du VI^e et la première moitié du V^e s. av. J.-C.

Us 4120

– *Comptages* : 1 fragment de céramique à pâte claire ; 2 fragments d'autre . Total : 3 fr.

– *Typologie* :

• *céramique non tournée corse* : 1 bord.

Us 4123

– **Comptages** : 5 fragments de céramique non tournée corse. Total : 5 fr.

– **Typologie** :

- *céramique non tournée corse* : 1 fond.

Us 4161

– **Comptages** : 1 fragment de bucchero gris . Total : 1 fr.

– **Typologie** :

- *bucchero gris* : 1 fond de vase ouvert B-GRIS.

Us 4167

– **Comptages** : 1 fragment de céramique claire peinte étrusque ; 1 fragment de céramique attique ; 5 fragments de céramique commune tournée étrusque ; 1 fragment de céramique à pâte claire étrusque ; 1 fragment d'autre céramique commune ; 2 fragments d'autres amphores ; 3 fragments de céramique non tournée corse . Total : 14 fr.

– **Typologie** :

- *céramique attique à vernis noir* : 1 anse
- *céramique à pâte claire étrusque* : 1 bord de coupe CL-ETR.

Us 4168

– **Comptages** : 4 fragments de céramique non tournée corse ; 1 fragment de dolium ; 1 fragment d'autre . Total : 6 fr.

– **Typologie** :

- *céramique non tournée corse* : 1 bord d'urne CNT-CORSE.

Us 4169

– **Comptages** : 1 fragment d'amphore étrusque . Total : 1 fr.

Us 4176

– **Comptages** : 1 fragment de céramique non tournée corse . Total : 1 fr.

Us 4186

– **Comptages** : 1 fragment de céramique non tournée corse . Total : 1 fr.

Us 4191

– **Comptages** : 1 fragment de céramique non tournée corse . Total : 1 fr.

Us 4194

– **Comptages** : 8 fragments de bucchero gris ; 1 fragment d'autre céramique fine ; 16 fragments d'autre céramique commune ; 3 fragments de céramique à pâte claire ; 3 fragments d'amphore grecque ; 1 fragment d'amphore magno-grecque ; 5 fragments d'amphore étrusque ; 28 fragments de céramique non tournée corse . Total : 65 fr.

– **Typologie** :

- *autre céramique commune* : 1 bord de coupe AUT-COM ; 2 bords d'olpé ? AUT-COM
- *bucchero gris* : 1 bord de calice ? B-GRIS ; 1 bord de coupe B-GRIS ; 1 fond
- *céramique à pâte claire* : 1 fond de vase ouvert P-CLAIRE
- *céramique non tournée corse* : 1 bord d'urne CNT-CORSE.

Us 4200

– **Comptages** : 2 fragments d'amphore grecque ; 9 fragments de céramique non tournée corse ; 2 fragments de dolium étrusque peint . Total : 13 fr.

– **Typologie :**

- *céramique non tournée corse* : 1 bord et 1 fond.

Us 4210

– **Comptages** : 3 fragments de céramique attique ; 7 fragments de bucchero gris ; 1 fragment de céramique étrusque à vernis noir tardo-archaïque ; 1 fragment de céramique grecque orientale ; 7 fragments de céramique claire peinte étrusque ; 1 fragment de céramique à pâte claire étrusque ; 3 fragments de céramique à pâte claire ; 12 fragments de céramique commune tournée étrusque ; 2 fragments d'autre céramique commune ; 7 fragments d'amphore étrusque ; 3 fragments d'autres amphores ; 5 fragments d'amphore grecque ; 57 fragments de céramique non tournée corse ; 6 fragments de dolium . Total : 115 fr.

– **Statistiques** : Sur le total des fragments : vaisselle 81.7%, amphores 13%, dolium 5.2%

– **Typologie :**

- *céramique attique à figures rouges* : 1 fond de Kylix AT-FR Ky0
- *autre céramique commune* : 1 bord de coupe AUT-COM
- *bucchero gris* : 1 bord de calice ? B-GRIS ; 2 bords et 1 fond de coupes B-GRIS
- *céramique claire peinte étrusque* : 2 bords de coupes CL-PEINTE ; 1 bord et 1 anse de cruches CL-PEINTE
- *céramique à pâte claire étrusque* : 1 bord
- *céramique commune tournée étrusque* : 1 décor d'urne CCT-ETR
- *céramique grecque orientale* : 1 tesson de coupe GREC-OR
- *céramique non tournée corse* : 2 bords d'urnes CNT-CORSE ; 1 bord de couvercle CNT-CORSE
- *dolium* : 1 bord de couvercle ? DOLIUM
- *céramique étrusque à vernis noir tardo-archaïque* : 1 bord de coupe ETR-VN.

Us 4211

– **Comptages** : 1 fragment de céramique grise étrusque ; 1 fragment de céramique non tournée corse ; 1 fragment de dolium étrusque peint . Total : 3 fr.

– **Typologie :**

- *céramique non tournée corse* : 1 bord d'urne CNT-CORSE.

Us 4214

– **Comptages** : 1 fragment de céramique étrusque à vernis noir tardo-archaïque . Total : 1 fr.

– **Typologie :**

- *céramique étrusque à vernis noir tardo-archaïque* : 1 fond de coupe ETR-VN.

Us 4217

– **Comptages** : 3 fragments de bucchero gris ; 1 fragment de céramique à pâte claire étrusque ; 2 fragments de céramique commune italo-grecque ; 1 fragment d'amphore magno-grecque ; 6 fragments de céramique non tournée corse . Total : 13 fr.

– **Typologie :**

- *bucchero gris* : 1 bord de calice B-GRIS
- *céramique à pâte claire étrusque* : 1 bord de vase fermé CL-ETR
- *céramique non tournée corse* : 2 bords.

Us 4220

– **Comptages** : 1 fragment de bucchero gris ; 1 fragment d'autre céramique à vernis noir ; 3 fragments de céramique à pâte claire étrusque ; 8 fragments de céramique grise étrusque ; 5 fragments d'amphore étrusque ; 2 fragments de céramique non tournée corse . Total : 20 fr.

– **Typologie :**

- *céramique à pâte claire étrusque* : 1 bord de coupe CL-ETR
- *céramique grise étrusque* : 1 fond de vase fermé GR-ETR
- *amphore étrusque* : 1 fond d'amphore A-ETR 5.

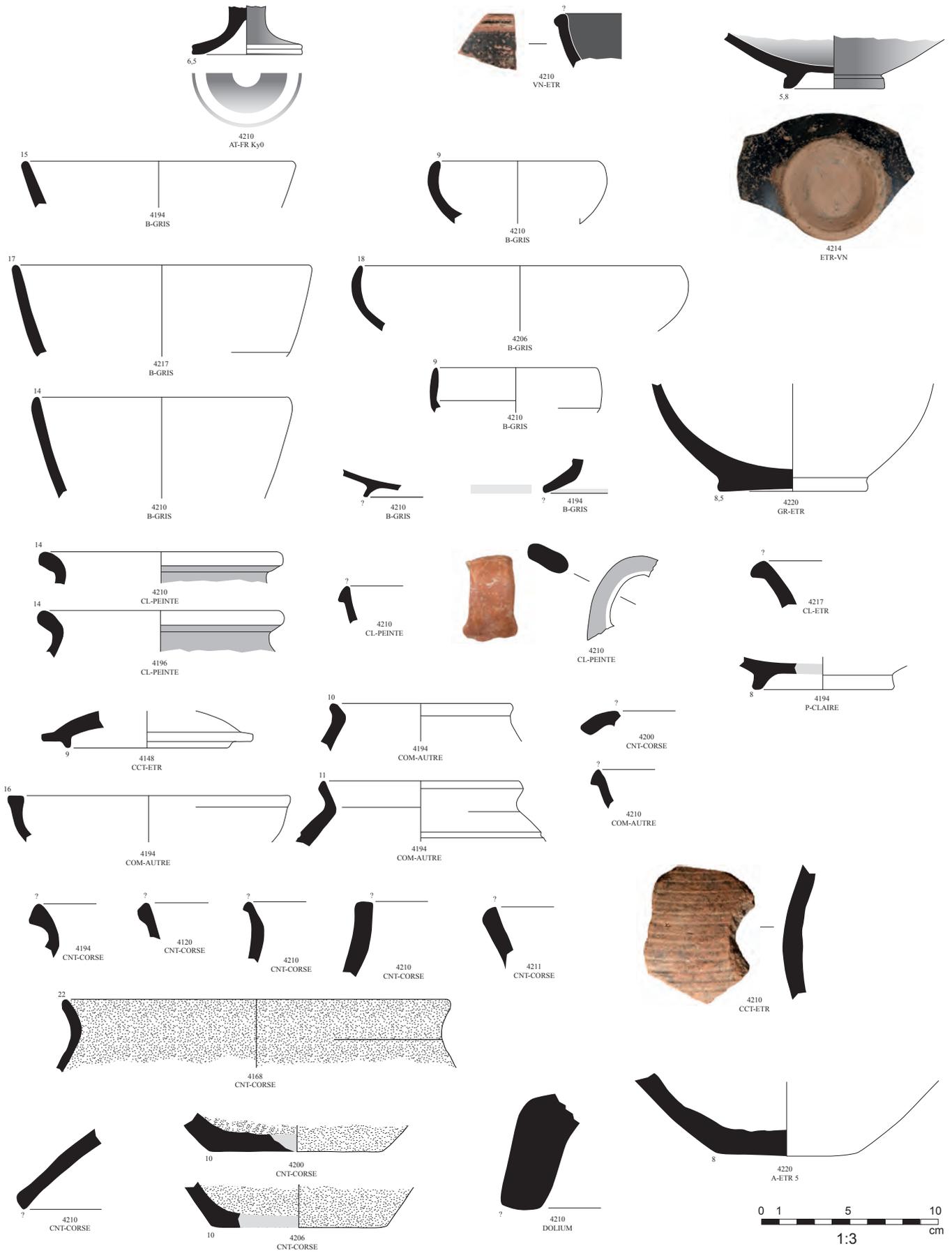


Fig. 67 : Mobilier céramique de la phase 4G2 (© E. Gailledrat).



Us 4214 (v. 500. av. J.-C.) : Fond de coupe en céramique étrusque à vernis noir tardo-archaïque (F.S).

Sur le fond externe, graffito rédigé après cuisson avec une pointe fine. Traits de faible profondeur.

*Plusieurs traits se croisent pour former un signe qui se rapproche du signe en étoile à cinq pointes. Toutefois, comme d'autres signes interprétés comme des **signes en étoile** (cf. Sassatelli 1994, pl. LXIII-LIV), la marque en question demeure un signe d'interprétation incertaine.*

Référence bibliographique :

Sassatelli 1994 : G. Sassatelli dir., *Iscrizioni et graffiti della città etrusca di Marzabotto*, Bologna 1994.

Fig. 68 : Graffite de l'Us 4214

4.2.4.2. La Phase 4G1

Le faciès associe une part non négligeable de céramique modelée indigène. Comme précédemment, la vaisselle tournée est quant à elle presque exclusivement étrusque, avec une prédominance des céramiques grises et des productions tournées à destination culinaire (fig. 69). Parmi les éléments datants, on note la présence d'un fragment de kylix attique à vernis noir AT-VN 434-441 (« Vicup » ou « Acrocup »), datable du tout début du V^e s. av. J.-C. Cette datation s'accorde avec la présence de fragments d'amphore massaliète à pâte micacée, dont la production ne débute pas avant les années 510-500 av. J.-C. ici encore, l'amphore étrusque de type A-ETR 5 est attestée. Le bucchero nero (*bucchero pesante*) est rare, et aucune forme n'est ici identifiable.

Au final donc, aucune différence fondamentale ne sépare cette phase de la précédente. La prise en compte de l'ensemble de la séquence devrait permettre d'affiner le tableau, mais on peut désormais tenir pour acquis que la phase 4G tient dans un laps de temps relativement réduit, qui coïncide avec la datation des plus anciennes sépultures connues à ce jour dans la nécropole d'Aleria (v. 510-490 av. J.-C.).

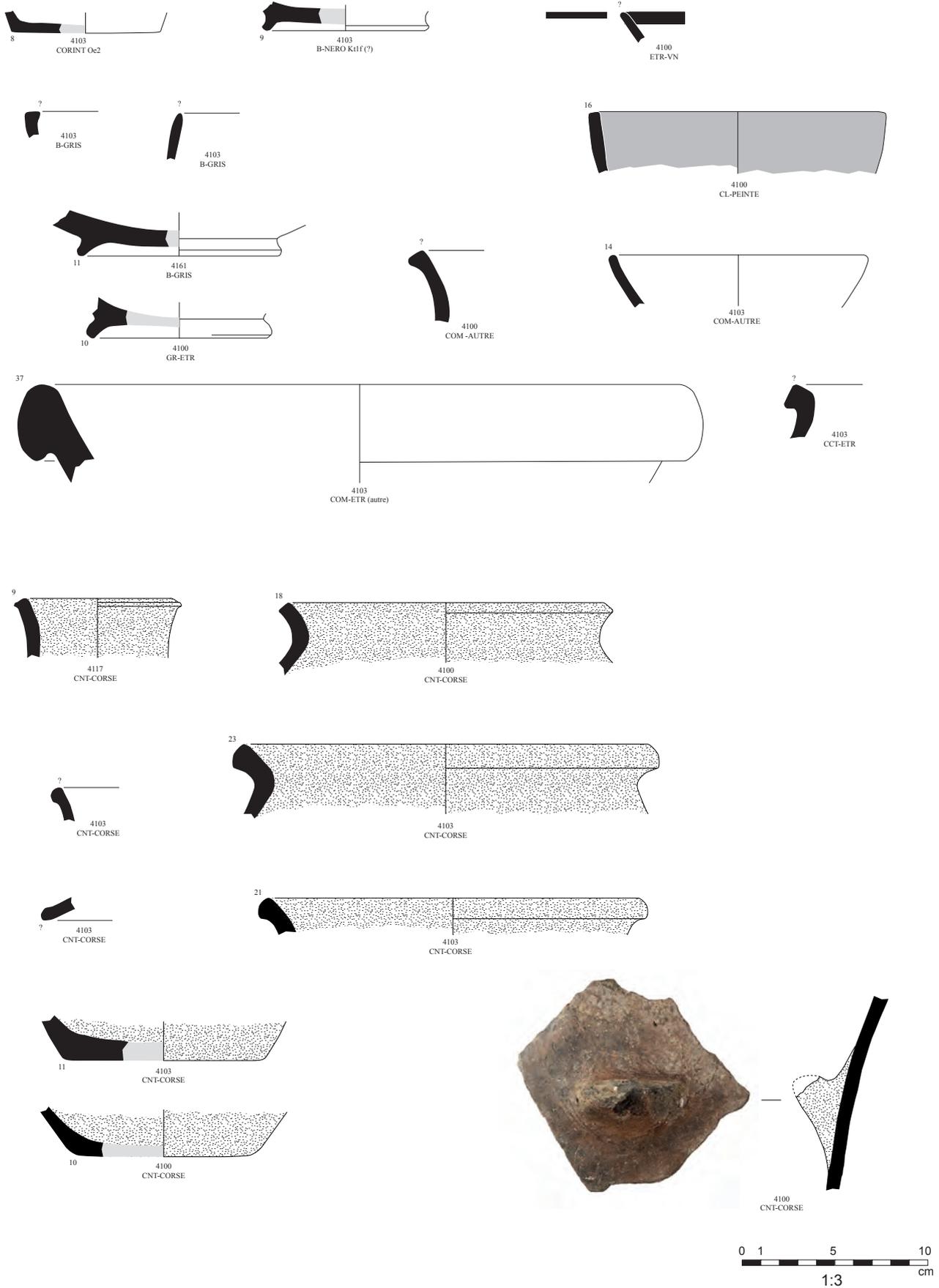


Fig. 69 : Mobilier céramique de la phase 4G1 (© E. Gailledrat).

Us 4103

– **Comptages** : 1 fragment d'autre céramique à vernis noir ; 1 fragment de céramique corinthienne ; 6 fragments de céramique attique ; 1 fragment de bucchero nero ; 9 fragments de bucchero gris ; 32 fragments de céramique commune tournée étrusque ; 3 fragments de céramique à pâte claire ; 3 fragments de céramique commune italo-grecque ; 12 fragments d'autre céramique commune ; 1 fragment de céramique commune tournée étrusque ; 11 fragments de céramique grise étrusque ; 13 fragments d'amphore étrusque ; 3 fragments d'amphore massaliète ; 3 fragments d'autres amphores ; 12 fragments d'amphore grecque ; 61 fragments de céramique non tournée corse ; 1 fragment de dolium . Total : 173 fr.

– **Statistiques** : Sur le total des fragments : vaisselle 81.5%, amphores 17.9%, dolium 0.6%. Sur les fragments de vaisselle : tournée fine 12.8%, tournée commune 44%, non tournée 43.3%

– **Typologie** :

- *céramique attique à vernis noir* : 1 tesson de kylix AT-VN 434-441
- *autre céramique commune* : 2 bords de coupes AUT-COM
- *bucchero gris* : 1 bord de coupe B-GRIS ; 1 bord de bol B-GRIS ; 1 fond
- *bucchero nero* : 1 fond
- *céramique commune tournée étrusque* : 1 bord d'urne CCT-ETR
- *céramique à pâte claire* : 1 anse
- *céramique commune tournée étrusque* : 1 bord de mortier COM-ETR 3
- *céramique non tournée corse* : 2 bords et 2 fonds d'urnes CNT-CORSE ; 2 bords ; 1 bord de couvercle CNT-CORSE
- *amphore étrusque* : 1 anse d'amphore A-ETR 5.

Us 4104

– **Comptages** : 1 fragment d'autre céramique à vernis noir ; 1 fragment d'amphore magno-grecque ; 2 fragments de céramique non tournée corse . Total : 4 fr.

– **Typologie** :

- *céramique non tournée corse* : 1 bord.

Us 4117

– **Comptages** : 1 fragment de céramique attique ; 1 fragment de céramique étrusque à figures rouges ; 14 fragments de céramique commune tournée étrusque ; 2 fragments de céramique à pâte claire ; 1 fragment d'autre céramique commune ; 3 fragments d'amphore massaliète ; 2 fragments d'amphore étrusque ; 15 fragments de céramique non tournée corse ; 1 fragment de dolium ; 3 fragments d'autre . Total : 43 fr.

– **Typologie** :

- *céramique non tournée corse* : 1 bord d'urne CNT-CORSE.

Us 4148

– **Comptages** : 2 fragments de bucchero gris ; 3 fragments de céramique commune tournée étrusque ; 1 fragment de céramique à pâte claire ; 1 fragment d'autre céramique commune ; 6 fragments d'amphore étrusque ; 1 fragment de dolium étrusque peint ; 1 fragment d'autre . Total : 15 fr.

– **Typologie** :

- *céramique commune tournée étrusque* : 1 bord de couvercle CCT-ETR.

4.3. Le niveau de cailloutis 4132

Censé correspondre au « substrat aplani » évoqué dans les rapports de fouille Jehasse, un niveau empierré se confondant avec un banc de substrat rocheux est visible dans tout le ¼ nord-ouest du secteur 4 et en limite septentrionale de ce dernier (fig. 70), à l'endroit où s'observe un dénivelé de près d'1 m de haut avec le secteur 5 (dont la base n'a pas été atteinte en 2024). Pour ainsi dire mis à nu à l'occasion



Fig. 70 : Vue d'ensemble depuis le sud-ouest de la partie nord du secteur 4 avec le niveau de galets 4132 visible au premier plan (© E. Gailledrat).

des fouilles anciennes, ce niveau (4132) semble bien se prolonger vers l'ouest, en accusant un pendage plus ou moins prononcé. Il se retrouve ainsi au fond de plusieurs structures en creux, telles la fosse FS4234 où il apparaît autour de la cote +48,20 m. De fait, compte tenu de la différence d'altitude avec l'extrémité nord du secteur (où il affleure à la cote +48,68 m) (fig. 77), se pose un double problème, à la fois topographique (morphologie du terrain au moment de la première installation et nature des différentes strates de substrat affleurantes) et stratigraphique, car à l'évidence il ne s'agit pas là d'un ensemble homogène, et encore moins d'un simple horizon de substrat que l'on semble retrouver dans le secteur 3 (Us 4218) (*supra*, fig. 13).

Concrètement, au niveau de la limite entre les secteurs 4 et 5, on imagine mal que le dénivelé visible résulte d'un décaissement massif du terrain naturel, sur une épaisseur de plus d'1 m et sur une largeur (N-S) que rien ne permet d'estimer, mais qui serait *a minima* de plus de 3 m, ce qui correspond à l'espace (secteur 5) colmaté tardivement (*supra*). Plus encore, les observations réalisées dans la partie nord du secteur 4 laissent apparaître en plan diverses strates qui semblent bien correspondre à autant de remblais caillouteux (à base de matériaux effectivement extraits du substrat) appuyés du nord vers le sud. Cela laisse à penser qu'il s'agit – au moins ici – d'apports intentionnel destinés à niveler le flanc de la colline. En effet, à certains endroits, des plaques de substrat rocheux naturel apparaissent entre les galets, laissant penser que ces derniers ont été apportés dans le but de compenser les irrégularités du terrain et créer un espace voué (dès l'origine ?) à implanter la fortification.

5. COMBLEMENT TARDIF DE LA DÉPRESSION AU NORD DE LA ZONE (SECTEUR 5) (PHASE 4A)

5.1. Données stratigraphiques

L'ensemble des couches fouillées dans le secteur 5 paraissent appartenir à une même phase tardive – à l'échelle de la zone – de comblement de la dénivellation ancienne du terrain, qui suivait le fort pendage observé vers le nord, marqué par l'Us 4132. L'importance des perturbations causées par les fouilles anciennes nous poussent à envisager avec la plus grande prudence les résultats de nos travaux dans ce secteur, compte-tenu du risque de perturbations contemporaines et parce que toutes les couches ont été fouillées dans une emprise très réduite. Cependant, on peut tout de même proposer une description de la séquence stratigraphique mise au jour en travaillant de part et d'autre, au contact des coupes Est et Ouest. Contrairement au secteur 3, il n'a pas été possible d'établir des équivalences strictes entre les couches identifiées à l'est et celles identifiées à l'ouest, même si des rapprochements sont possibles, au moins à titre d'hypothèse (fig. 71).

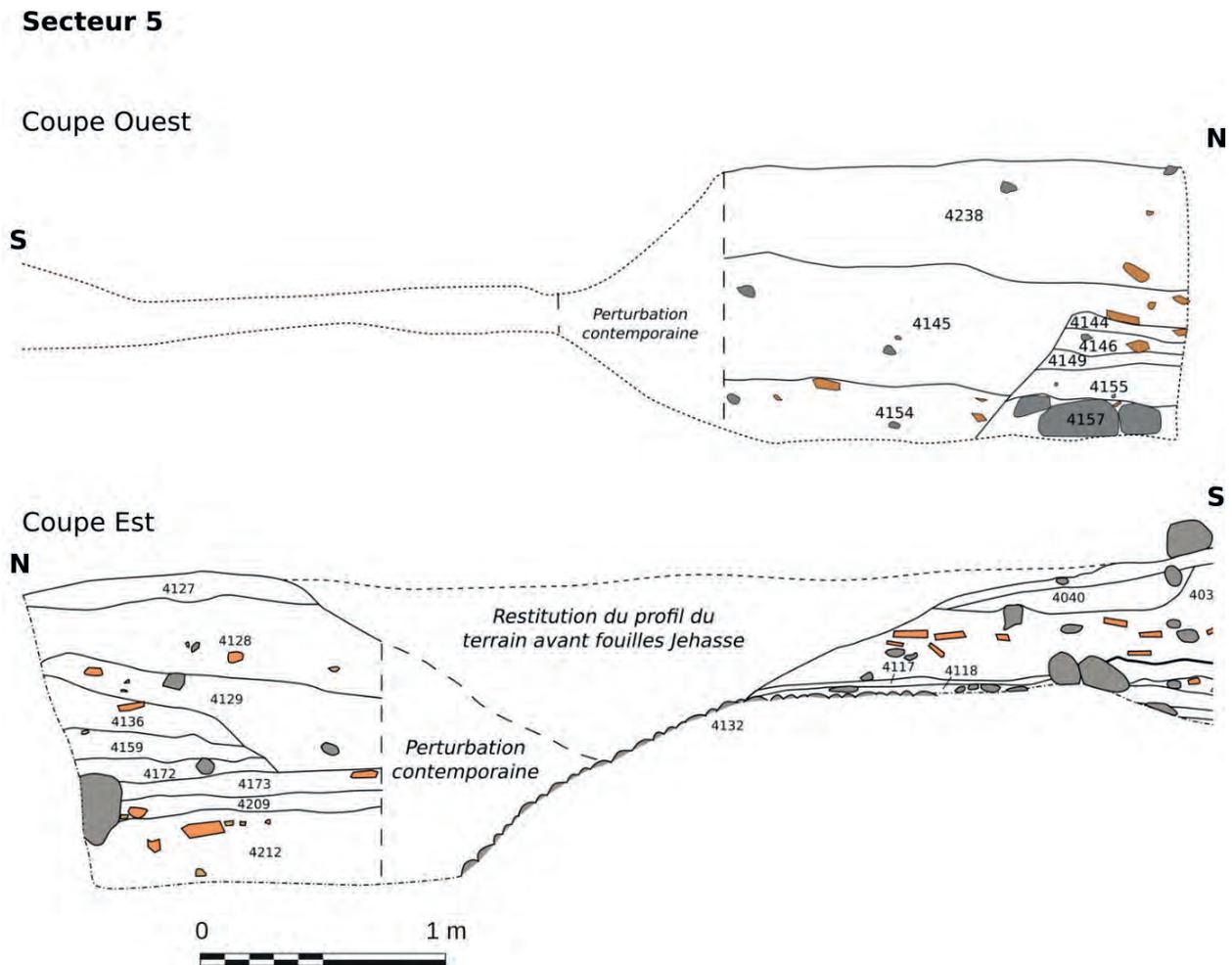


Fig. 71 : Extraits des coupes 4S1 et 4S2 (secteur 5) (© M.-C. Brelle).

Au cours de la campagne 2024, le travail a été plus approfondi côté Est, dans le souci de proposer la séquence la plus complète possible de la coupe 4S1. Les niveaux les plus bas n'ont donc pas, à ce stade, d'équivalence côté ouest. Le niveau le plus profond atteint correspond à l'Us 4212, une couche d'argile limoneuse, de couleur brune à grise, très compacte et fouillée dans une emprise réduite (1,20 m x 1 m) dans l'angle nord-est du secteur. Elle contient des cailloutis, du charbon en fines inclusions, ainsi que des fragments de briques cuites, des tuiles et de la céramique (fig. 72). L'Us 4212 est recouverte intégralement par un niveau limono-argileux (4209) qui contient lui aussi une grande quantité de tuiles et de fragments de briques cuites. On a distingué à la fouille ces deux Us car l'une était plus argileuse que l'autre et surtout parce qu'on a vu nettement des niveaux de TCA à plat ; cependant les deux couchent semblent renvoyer au même type de remblai, contenant les restes remaniés de structures bâties. Au-dessus, l'Us 4173, faite d'un limon argileux brun-gris très compact et homogène, se distingue du fait de l'absence des inclusions charbonneuses et surtout parce que les restes de mobilier, notamment de TCA, sont de taille beaucoup plus petite que les fragments repérés en-dessous (2-8 cm). En revanche, du point de vue de l'interprétation, il ne semble pas faire de doute que l'on ait toujours affaire à du remblai.

Après cette première série de couches, dont on ne peut connaître l'extension exacte mais qui excèdent à l'évidence les limites de la fenêtre fouillée, des apports plus localisés ont été installés, que l'on a pu observer de part et d'autre de la tranchée, concentrés contre la berme nord du secteur. Il est très probable que certaines des couches observées à l'Est trouvent leur équivalent dans la séquence observée à l'ouest, mais la nature des vestiges, constitués là encore de remblais assez indifférenciés, ne permet pas d'établir des équivalences certaines.

Dans l'angle nord-est du secteur 5, l'Us 4172 – fouillée sur une très faible emprise (80x60 cm) – correspond à une couche de limon argileux compact, homogène et de couleur grise. Elle contient de fréquentes inclusions de charbon de petite taille ainsi que des cailloutis. Quelques rares galets de petite taille (les plus grands mesuraient jusqu'à 10 cm de long) étaient présents dans la couche, ainsi que des tessons de céramique. Cette couche était recouverte par l'Us 4159, niveau de limon argileux de couleur brune, homogène et très compact. Elle contenait quelques petits éclats de charbon et de rares fragments de terre cuite. Cette séquence de couches localisées dans l'angle nord-est du secteur 5 s'achève par le niveau 4136, qui se caractérise par la forte présence de blocs de pierre (dont le plus gros mesure un vingtaine de centimètres de long) et de TCA, pris dans un sédiment limoneux brun assez compacte (fig. 73).

Dans l'angle nord-ouest du secteur, on a pu observer une série de couches semblables à ce que l'on observe à l'Est, en commençant par l'Us 4157, composée d'un limon argileux gris,



Fig. 72 : Vue de la couche 4212 prise depuis le sud (© M.-C. Brelle).



Fig. 73 : Vue depuis le sud-ouest de l'Us 4136, présente dans l'angle nord-est du secteur 5 (© J. Blanc).



Fig. 74 : Vue depuis le sud de l'Us 4157 (conservée uniquement dans l'angle supérieur gauche de l'image, le reste correspondant à des niveaux remaniés lors des fouilles Jehasse) (© M.-C. Brelle).



Fig. 75 : Vue depuis le sud de l'Us 4149, dans l'angle nord-ouest du secteur 5 (© J. Blanc).

compacte et homogène. Elle contenait du mobilier céramique ainsi que des inclusions de tuiles, de gravier, de rares charbons et un gros bloc (25 cm) (fig. 74). L'Us 4157 a été recouverte par le niveau 4155, là encore observé exclusivement dans l'angle nord-ouest du secteur. Il s'agit d'une couche limono-argileuse de couleur brune à grise et qui contenait du mobilier céramique et d'assez nombreux galets (2-5 cm). Cette succession se poursuit avec le niveau 4149, remarquable par la présence de gros blocs (jusqu'à 25 cm) pris dans une argile grise compacte et là encore conservé uniquement dans une faible emprise. Quelques tessons de céramique ont été ramassés et un peu de charbon a été observé (fig. 75). Au-dessus, l'Us 4146 se présente comme un niveau de tessons et de fragments de TCA à plat, mêlés à un sédiment limono-argileux brun assez compact (fig. 76). L'Us 4144 clôt cette série de niveaux, sous la forme d'un nouveau niveau de TCA et de céramiques à plat, pris dans un sédiment limono-argileux brun assez compact.

Cette série de couches relativement peu épaisses et peu étendues, du moins dans la fenêtre de fouille, doit s'interpréter encore globalement comme du remblai, dans lequel on distingue des niveaux différents, qui se différencient en particulier par la variation de taille des blocs et des restes en terre cuite retrouvés.

De part et d'autre, ces deux successions de couches sont recouvertes par des apports plus massifs, dont l'Us 4154 (à l'ouest), homogène de couleur brun-gris moyen et contenant des fragments de TCA et de céramique. Elle est surmontée par l'Us 4145, couche limono-argileuse peu compacte comprenant de nombreux tessons de céramiques et des fragments de TCA dans laquelle on a observé quelques charbons millimétriques. L'équivalent possible de cette couche à l'Est serait l'Us 4129, une couche limono-argileuse plutôt compacte, de couleur brune, avec de fréquentes inclusions de charbons de taille millimétrique, de la céramique et des tuiles (fragments de petites dimensions, n'excédant pas 6 cm) et de rares cailloutis. Là encore, son sommet est marqué par un épandage de fragments de TCA et de céramiques à plat.



Fig. 76 : Vue depuis l'est de la couche 4146 conservée de façon résiduelle dans l'angle nord-ouest du secteur 5 (© M.-C. Brelle).

Les couches superficielles de la séquence correspondent aux US 4128, 4127 (Est) et 4238 (Ouest). Côté ouest, le sommet de la séquence est représenté par l'Us 4238, très limoneuse et brune et contenant des petits fragments de mobilier très brassés. Du point de vue de l'interprétation, on ne peut pas déduire grand-chose de ces couches, qui semblent se situer à mi-chemin entre le remblai et la terre arable. Côté Est, l'Us 4128 est limoneuse, faiblement granuleuse, assez meuble, de couleur brune, avec de fréquentes inclusions de céramiques, de tuiles (moins de 6 cm) et de cailloutis blanc (moins de 2 cm). Elle a été recouverte par l'Us 4127 qui correspond à une couche limoneuse, très meuble et homogène, assimilable également à de la terre arable.

Dans l'ensemble, toutes les couches identifiées dans le secteur 5 paraissent appartenir à une seule et même phase de remblai. À elle seule, la stratigraphie ne permet pas de savoir si cela correspond à un moment précis ou s'il s'agit d'une accumulation un peu plus progressive au cours d'un laps de temps qu'il reste à définir. Si ce remblai paraît constitué avec

des apports de tout-venant, comprenant beaucoup de fragments évoquant des restes de bâti, on ne décèle cependant pas la trace d'un épisode de démolition spécifique. On peut en revanche souligner la quasi absence des restes de faune, ce qui laisse penser qu'il ne s'agit pas du comblement progressif d'un espace utilisé comme dépotoir en marge de l'habitat, mais évoque plutôt une séquence de gros travaux liés au terrassement de cette zone.

5.2. Éléments de chronologie

Les couches fouillées dans le secteur 5 ont livré un total de 1392 fragments de céramique, correspondant à un minimum de 249 individus. D'une manière générale, le mobilier est assez hétérogène en ce sens que (outre quelques rares fragments résiduels du IV^e s. av. J.-C.) il comprend à la fois du mobilier datable du changement d'ère (sigillée italique, campanienne, amphore italique, commune italique et rouge pompéien) et du mobilier plus tardif, du II^e s. ap. J.-C.

Ce faciès se rencontre sur l'ensemble de la séquence stratigraphique considérée. On retrouve, dès le fond du sondage nord-est (Us 4212), de la sigillée africaine A (coupes Hayes 8a), de la culinaire africaine avec des marmites de type Ostia II 324, Hayes 197, des couvercles Hayes 196, un plat de type Hayes 181, ou encore un plat de type Hayes 23b. L'ensemble de ces fragments fournit un *TPQ* du II^e s. apr. J.-C. Cette datation est cohérente avec l'ensemble du matériel que l'on retrouve dans les niveaux supérieurs, qui présentent le même faciès céramique, et qui ne laissent pas apparaître de matériel plus tardif. Les formes et types présents sont en effet les mêmes : culinaire africaine, sigillée claire A... Les mêmes observations peuvent être faites sur la partie ouest du sondage avec des productions d'Afrique du Nord (culinaire et sigillée africaine A) fournissant le même *TPQ* du II^e s. apr. J.-C. De ce côté, le matériel est néanmoins partiellement remanié (on retrouve un tessou considéré comme une intrusion moderne dans l'Us 4157).

De fait, tout en considérant le caractère remanié d'une partie de la stratigraphie (conséquence de remblais potentiellement intervenus à la suite des fouilles Jehasse et surtout de l'installation des plots en béton de la superstructure ayant couvert cette partie du site), l'impression de remblais massifs – donnée par l'aspect même des couches rencontrées – semble bien confirmée par le mobilier. En d'autres termes, il faut considérer que, dans le courant du II^e s. ap. J.-C., des travaux de terrassement importants ont été mis en œuvre dans ce secteur, oblitérant au passage des niveaux datés du Haut-Empire. À l'évidence la physionomie de cette partie du site s'en est trouvée profondément modifiée, à une époque qui, par ailleurs, correspond à la construction de l'amphithéâtre.

Us 4128

– **Comptages** : 1 fragment de céramique campanienne A ; 1 fragment de céramique sigillée claire A ; 2 fragments de céramique à paroi fine ; 2 fragments de céramique sigillée italique ; 24 fragments d'autre céramique commune ; 6 fragments de céramique africaine de cuisine ; 2 fragments d'amphore de Bétique ; 11 fragments d'amphore italique ; 10 fragments d'autres amphores . Total : 59 fr.

– Typologie :

- *céramique africaine de cuisine* : 2 bords de couvercles AF-CUI 196 ; 1 bord de marmite AF-CUI 197
- *autre céramique commune* : 1 fond de couvercle AUT-COM
- *céramique sigillée claire A* : 1 bord de coupe carénée CLAIR-A 8a
- *céramique à paroi fine* : 2 anses

- *amphore de Bétique* : 1 anse d'amphore A-BET Dr7-11
- *amphore italique* : 1 bord d'amphore A-ITA Dr1A-bd2.
- **Datation** : 175/250.

Us 4129

- **Comptages** : 1 fragment de céramique sigillée italique ; 37 fragments d'autre céramique commune ; 21 fragments de céramique africaine de cuisine ; 10 fragments d'amphore italique . Total : 69 fr.
- **Typologie** :
- *céramique africaine de cuisine* : 1 fond de couvercle AF-CUI 196 ; 1 bord de marmite AF-CUI 197
- *autre céramique commune* : 1 fond
- *céramique sigillée italique* : 1 bord d'assiette SIG-IT 19-1 ?
- *amphore italique* : 1 bord d'amphore A-ITA Lb2.
- **Datation** : 175/250.

Us 4130

- **Comptages** : 1 fragment d'autre céramique à vernis noir ; 6 fragments d'autre céramique commune ; 1 fragment de céramique commune italique ; 1 fragment d'amphore italique ; 1 fragment d'amphore orientale . Total : 10 fr.
- **Typologie** :
- *autre céramique commune* : 1 bord de jatte AUT-COM ; 1 fond de couvercle AUT-COM ; 1 anse
- *céramique commune italique* : 1 fond de patella COM-IT 4c
- *amphore italique* : 1 bord d'amphore A-ITA Dr1A.
- **Datation** : 0/0.

Us 4136

- **Comptages** : 2 fragments de céramique campanienne B ; 2 fragments de céramique sigillée italique ; 1 fragment de céramique sigillée claire A ; 4 fragments d'autre céramique commune ; 5 fragments de céramique africaine de cuisine ; 15 fragments d'amphore italique ; 1 fragment d'autres amphores . Total : 30 fr.
- **Typologie** :
- *céramique campanienne B* : 1 bord d'assiette CAMP-B 5 ; 1 fond
- *céramique sigillée claire A* : 1 bord de coupe carénée CLAIR-A 5
- *céramique sigillée italique* : 1 fond.
- **Datation** : 60/150.

Us 4137

- **Comptages** : 6 fragments d'autre céramique à vernis noir ; 1 fragment de céramique à paroi fine ; 2 fragments de céramique sigillée claire A ; 2 fragments de céramique campanienne A ; 4 fragments de céramique sigillée italique ; 1 fragment de céramique à engobe rouge interne pompéien ; 5 fragments de céramique commune tournée étrusque ; 69 fragments d'autre céramique commune ; 28 fragments de céramique africaine de cuisine ; 3 fragments d'amphore africaine ; 19 fragments d'amphore italique ; 2 fragments d'amphore orientale ; 24 fragments d'autres amphores . Total : 166 fr.
- **Statistiques** : Sur le total des fragments : vaisselle 71.1%, amphores 28.9%. Sur les fragments de vaisselle : tournée fine 12.7%, tournée commune 87.3%, non tournée 0%
- **Typologie** :
- *céramique africaine de cuisine* : 1 bord de couvercle AF-CUI 182 ; 5 bords et 1 fond de couvercles AF-CUI 196 ; 9 tessons de marmites AF-CUI 197 ; 1 bord de plat AF-CUI 23A ; 1 fond de plat AF-CUI 27 ; 1 bord de plat AF-CUI Ostia II 306
- *autre céramique à vernis noir* : 1 bord et 1 fond
- *céramique commune tournée étrusque* : 2 bords
- *céramique sigillée italique* : 1 bord d'assiette SIG-IT 1 ; 1 bord d'assiette SIG-IT 12
- *autres amphores* : 1 fond.
- **Datation** : 175/220.

Us 4138

– **Comptages** : 1 fragment de céramique attique ; 5 fragments d'autre céramique à vernis noir ; 1 fragment de céramique à paroi fine ; 1 fragment de céramique sigillée italique ; 4 fragments de céramique sigillée claire A ; 60 fragments d'autre céramique commune ; 41 fragments de céramique africaine de cuisine ; 2 fragments d'amphore africaine ; 5 fragments d'amphore italique ; 31 fragments d'autres amphores . Total : 151 fr.

– **Statistiques** : Sur le total des fragments : vaisselle 74.8%, amphores 25.2%. Sur les fragments de vaisselle : tournée fine 10.6%, tournée commune 89.4%, non tournée 0%

– **Typologie** :

- *céramique africaine de cuisine* : 1 bord de coupe AF-CUI 14A ; 4 bords et 2 fonds de couvercles AF-CUI 196 ; 1 bord de marmite AF-CUI 197 ; 1 bord de plat AF-CUI 23B ; 1 bord de plat AF-CUI 27 ; 1 anse

- *autre céramique commune* : 1 bord de couvercle AUT-COM ; 1 bord et 1 fond

- *céramique à paroi fine* : 1 fond

- *céramique sigillée italique* : 1 bord d'assiette SIG-IT 3-2.

– **Datation** : 175/220.

Us 4144

– **Comptages** : 1 fragment de céramique sigillée claire A ; 1 fragment d'unguentarium ; 1 fragment d'autre céramique commune ; 3 fragments d'amphore italique ; 1 fragment d'autres amphores . Total : 7 fr.

Us 4145

– **Comptages** : 5 fragments d'autre céramique à vernis noir ; 3 fragments de céramique sigillée italique ; 1 fragment de céramique commune italique ; 32 fragments d'autre céramique commune ; 50 fragments de céramique africaine de cuisine ; 22 fragments d'amphore africaine ; 40 fragments d'amphore italique ; 2 fragments d'amphore orientale ; 1 fragment d'autres amphores ; 2 fragments de dolium . Total : 158 fr.

– **Statistiques** : Sur le total des fragments : vaisselle 57.6%, amphores 41.1%, dolium 1.3%

– **Typologie** :

- *céramique africaine de cuisine* : 1 bord de couvercle AF-CUI 182 ; 1 bord et 1 fond de couvercles AF-CUI 196 ; 3 bords de marmites AF-CUI 197 ; 2 bords de plats AF-CUI 23B ; 1 fond de plat AF-CUI 27

- *autre céramique commune* : 2 fonds et 4 anses

- *autre céramique à vernis noir* : 1 bord d'assiette AUT-VN

- *céramique commune italique* : 1 bord de couvercle COM-IT 7a

- *céramique sigillée italique* : 1 bord d'assiette SIG-IT 3.

– **Datation** : 175/220.

Us 4146

– **Comptages** : 1 fragment de céramique sigillée italique ; 2 fragments d'autre céramique commune ; 4 fragments de céramique commune italique ; 2 fragments de céramique africaine de cuisine ; 8 fragments d'amphore italique ; 6 fragments d'amphore de Bétique ; 1 fragment de dolium étrusque peint ; 1 fragment d'autre . Total : 25 fr.

– **Typologie** :

- *autre céramique commune* : 1 bord de pelvis AUT-COM

- *amphore de Bétique* : 1 anse d'amphore A-BET Dr7-11.

– **Datation** : 50/250.

Us 4149

– **Comptages** : 1 fragment de céramique campanienne B ; 2 fragments de céramique sigillée italique ; 4 fragments d'autre céramique commune ; 1 fragment de céramique commune italique ; 14 fragments de céramique africaine de cuisine ; 9 fragments d'amphore italique ; 2 fragments d'amphore africaine ; 1 fragment d'amphore orientale ; 10 fragments d'autres amphores ; 1 fragment d'autre . Total : 45 fr.

– **Typologie** :

- *céramique africaine de cuisine* : 1 bord de couvercle AF-CUI 196 ; 2 bords de marmites AF-CUI

197 ; 2 bords de plats AF-CUI 23B ; 1 fond de plat AF-CUI 27

- *amphore orientale* : 1 tesson d'amphore A-ORI Rb65/66.

– **Datation** : 175/220.

Us 4152

– **Comptages** : 2 fragments de céramique à paroi fine ; 1 fragment de céramique campanienne B ; 4 fragments d'autre céramique commune ; 3 fragments de céramique commune italique ; 6 fragments de céramique africaine de cuisine ; 4 fragments d'amphore italique ; 3 fragments d'amphore africaine ; 1 fragment d'amphore de Bétique ; 3 fragments d'autres amphores ; 2 fragments d'autre . Total : 29 fr.

– **Typologie** :

- *céramique africaine de cuisine* : 1 bord de plat AF-CUI 23B ; 1 fond de plat AF-CUI 27

- *céramique commune locale* : 1 bord et 1 anse.

– **Datation** : 160/220.

Us 4154

– **Comptages** : 2 fragments d'autre céramique à vernis noir ; 2 fragments de céramique à paroi fine ; 1 fragment de céramique campanienne B ; 3 fragments de céramique sigillée italique ; 40 fragments d'autre céramique commune ; 17 fragments de céramique africaine de cuisine ; 45 fragments d'autres amphores . Total : 110 fr.

– **Statistiques** : Sur le total des fragments : vaisselle 59.1%, amphores 40.9%

– **Typologie** :

- *céramique africaine de cuisine* : 2 bords et 2 fonds de couvercles AF-CUI 196

- *autre céramique commune* : 3 anses ; 1 bord de couvercle AUT-COM ; 1 bord de cruche AUT-COM

- *autre céramique à vernis noir* : 1 fond.

– **Datation** : 70/250.

Us 4155

– **Comptages** : 1 fragment d'autre céramique commune ; 3 fragments de céramique africaine de cuisine ; 1 fragment d'autres amphores ; 1 fragment d'amphore africaine ; 2 fragments d'amphore italique . Total : 8 fr.

Us 4157

– **Comptages** : 1 fragment de céramique campanienne A ; 1 fragment d'unguentarium ; 1 fragment de céramique sigillée italique ; 7 fragments de céramique africaine de cuisine ; 1 fragment d'amphore de Bétique ; 3 fragments d'amphore africaine ; 12 fragments d'amphore italique ; 15 fragments d'autre . 1 fragment moderne (Intrusion). Total : 42 fr.

– **Typologie** :

- *céramique africaine de cuisine* : 1 bord de couvercle AF-CUI 196

- *céramique commune locale* : 1 anse

- *amphore africaine* : 1 anse d'amphore A-AFR.

– **Datation** : 70/250.

Us 4159

– **Comptages** : 1 fragment de céramique commune italique ; 13 fragments d'autre céramique commune ; 1 fragment de céramique africaine de cuisine ; 1 fragment d'amphore italique ; 1 fragment d'amphore africaine ; 1 fragment d'amphore de Bétique ; 4 fragments d'autres amphores . Total : 22 fr.

– **Typologie** :

- *autre céramique commune* : 1 fond.

– **Datation** : 50/250.

Us 4172

– **Comptages** : 1 fragment de céramique sigillée italique ; 10 fragments d'autre céramique commune ; 1 fragment d'amphore italique . Total : 12 fr.

Us 4173

– **Comptages** : 3 fragments de céramique à paroi fine ; 2 fragments de céramique campanienne B ; 1 fragment de céramique campanienne C ; 1 fragment de céramique sigillée italique ; 2 fragments de céramique sigillée claire A ; 2 fragments d'autre céramique commune ; 1 fragment de céramique à engobe rouge interne pompéien ; 18 fragments de céramique africaine de cuisine ; 2 fragments de céramique commune italique ; 11 fragments d'amphore italique ; 1 fragment d'amphore de Bétique ; 7 fragments d'autres amphores ; 30 fragments d'autre . Total : 81 fr.

– **Typologie** :

• *céramique africaine de cuisine* : 1 bord de couvercle AF-CUI 196 ; 3 bords de marmites AF-CUI 197 ; 1 bord de plat AF-CUI 23B

• *céramique campanienne B* : 1 bord d'assiette CAMP-B 5

• *céramique commune locale* : 1 anse

• *céramique à engobe rouge interne pompéien* : 1 bord de plat R-POMP 15

• *céramique sigillée italique* : 1 bord

• *amphore de Bétique* : 2 anses d'amphores A-BET Dr20

• *amphore italique* : 2 anses d'amphores A-ITA Dr2-4

• *amphore orientale* : 1 anse d'amphore A-ORI.

– **Datation** : 175/220.

Us 4209

– **Comptages** : 1 fragment de céramique italique à vernis noir ; 11 fragments d'autre céramique commune ; 7 fragments d'amphore africaine ; 1 fragment d'amphore italique ; 2 fragments d'autres amphores . Total : 22 fr.

– **Typologie** :

• *autre céramique commune* : 1 fond de couvercle AUT-COM

• *céramique italique à vernis noir* : 1 tesson d'estampille ITAL-VN.

– **Datation** : 50/250.

Us 4212

– **Comptages** : 1 fragment de céramique campanienne A ; 11 fragments de céramique italique à vernis noir ; 8 fragments de céramique sigillée italique ; 5 fragments de céramique sigillée claire A ; 54 fragments d'autre céramique commune ; 1 fragment de céramique à engobe rouge interne pompéien ; 59 fragments de céramique africaine de cuisine ; 17 fragments de céramique commune italique ; 42 fragments d'amphore africaine ; 2 fragments d'amphore orientale ; 28 fragments d'amphore italique ; 64 fragments d'autres amphores ; 74 fragments d'autre . Total : 366 fr.

– **Statistiques** : Sur le total des fragments : vaisselle 42.6%, amphores 37.2%. Sur les fragments de vaisselle : tournée fine 16%, tournée commune 84%, non tournée 0%

– **Typologie** :

• *céramique africaine de cuisine* : 1 bord de plat AF-CUI 181 ; 3 bords et 2 fonds de couvercles AF-CUI 196 ; 1 bord de marmite AF-CUI 197 ; 5 bords de plats AF-CUI 23B ; 1 bord de marmite AF-CUI Ostia II 324

• *autre céramique commune* : 2 bords de jattes AUT-COM ; 1 bord de vase fermé AUT-COM ; 2 fonds et 1 anse

• *céramique campanienne A* : 1 bord de coupe CAMP-A 33b

• *céramique sigillée claire A* : 1 bord de coupe carénée CLAIR-A 8a

• *céramique commune italique* : 1 bord de patina COM-IT 6c ; 2 bords et 1 fond de couvercles COM-IT 7a

• *céramique commune médiévale* : 2 bords de bassins COM-LOCALE

• *céramique italique à vernis noir* : 2 bords et 1 fond de coupes ITAL-VN

• *céramique sigillée italique* : 1 fond de coupe SIG-IT 29-1 ; 2 tessons de coupes SIG-IT 34-1 ; 1 décor de coupe SIG-IT

• *amphore italique* : 3 bords d'amphores A-ITA Dr2/4

• *autres amphores* : 1 bord de bouchon A-AUTR.

– **Datation** : 175/220.

CONCLUSIONS

Au terme de la campagne 2024, un constat premier s'impose, à savoir que la complexité de la séquence stratigraphique pressentie en 2023 est bien réelle, tant à l'échelle des secteurs 3 et 4 qu'à celui du secteur 5 dont la reprise est intervenue cette année.

En considérant les séquences des secteurs 3 et 4, s'impose la nécessité de ne plus considérer « une » mais « plusieurs » levées de terre successives. Le détail de la stratigraphie de l'ouvrage méridional (LT4101) révèle une mise en œuvre plus complexe que ce qui était envisagé à la base, et il est désormais acquis qu'un laps de temps – pour l'heure non mesurable – le sépare de la mise en place de son renforcement interne correspondant à la levée de terre LT4032.

L'autre fait marquant est la mise en évidence de niveaux d'occupation accolés à cette dernière, côté nord, autrement dit d'un « habitat » constitué d'architecture en terre (torchis sur poteaux porteurs et/ou bauge). Parler d'architectures légères est sans doute réducteur, eu égard à l'abondance des tuiles (*tegula / imbrex*) mis au jour dans les niveaux correspondants, mais aucune trace d'un bâti un tant soit peu conséquent n'est apparue. Si aucun plan ne se dessine compte tenu de l'exiguïté des surfaces fouillées, il faut en tout cas considérer que cette séquence d'habitat a été de courte durée, puisque son arasement intervient quelques années seulement après sa mise en place.

À ce stade, si peu de choses peuvent être dites quant à la chronologie de la levée de terre LT4101, on a vu que la présence d'un fragment de tuile, probablement d'origine allochtone, à la base de cet ouvrage (Us 4113), fragilise l'hypothèse naguère formulée par J. Jehasse d'un rempart « indigène » remontant au VII^e voire au VIII^e s. av. J.-C. (Jehasse 2004, p. 98). De même doit être définitivement écartée l'hypothèse d'une attribution de la levée de terre LT4032 à un ouvrage en brique crues réalisé au milieu du VI^e s. av. J.-C. par les phocéens, qui auraient « relevé un rempart préexistant » (*ibid.*, p. 99). En effet, la datation de cette levée de terre est désormais bien calée à la transition des VI^e-V^e s. av. J.-C. et le matériel associé à cette phase témoigne sans conteste du caractère étrusque de la population installée sur place.

Parmi les questions en suspens, outre la datation précise de la levée de terre LT4101, celle des niveaux antérieurs est des plus intrigante. Elle l'est d'autant plus qu'une datation C14 a été réalisée sur un échantillon de charbon provenant de l'Us 4108 (couche de destruction présente dans le secteur 3). Les résultats de cette analyse indiquent à 68,4 % un intervalle 570-403 BC ([Annexe 1](#)). Il s'agit là d'un intervalle lâche, mais dans la mesure où il s'agit d'un niveau qui manifestement s'engage sous la levée de terre LT4101 et que, pour cette dernière, la levée de terre LT4032 nous donne un TAQ dans le dernier quart du VI^e s. av. J.-C., il est loisible d'envisager que cette fourchette indiquée par le radiocarbone puisse se restreindre à l'intervalle 570-525/510 av. J.-C. En d'autres termes, il n'est pas impossible que, dans l'emprise de la zone 4, des niveaux des 2^{ème} et 3^{ème} /4 du VI^e s. av. J.-C. puissent être appréhendés.



Mise en place de bâches sur la paroi de la coupe Est, et mise en place d'un géotextile sur le fond de la tranchée avant remblaiement superficiel



La Zone 4 en fin de fouille 2024

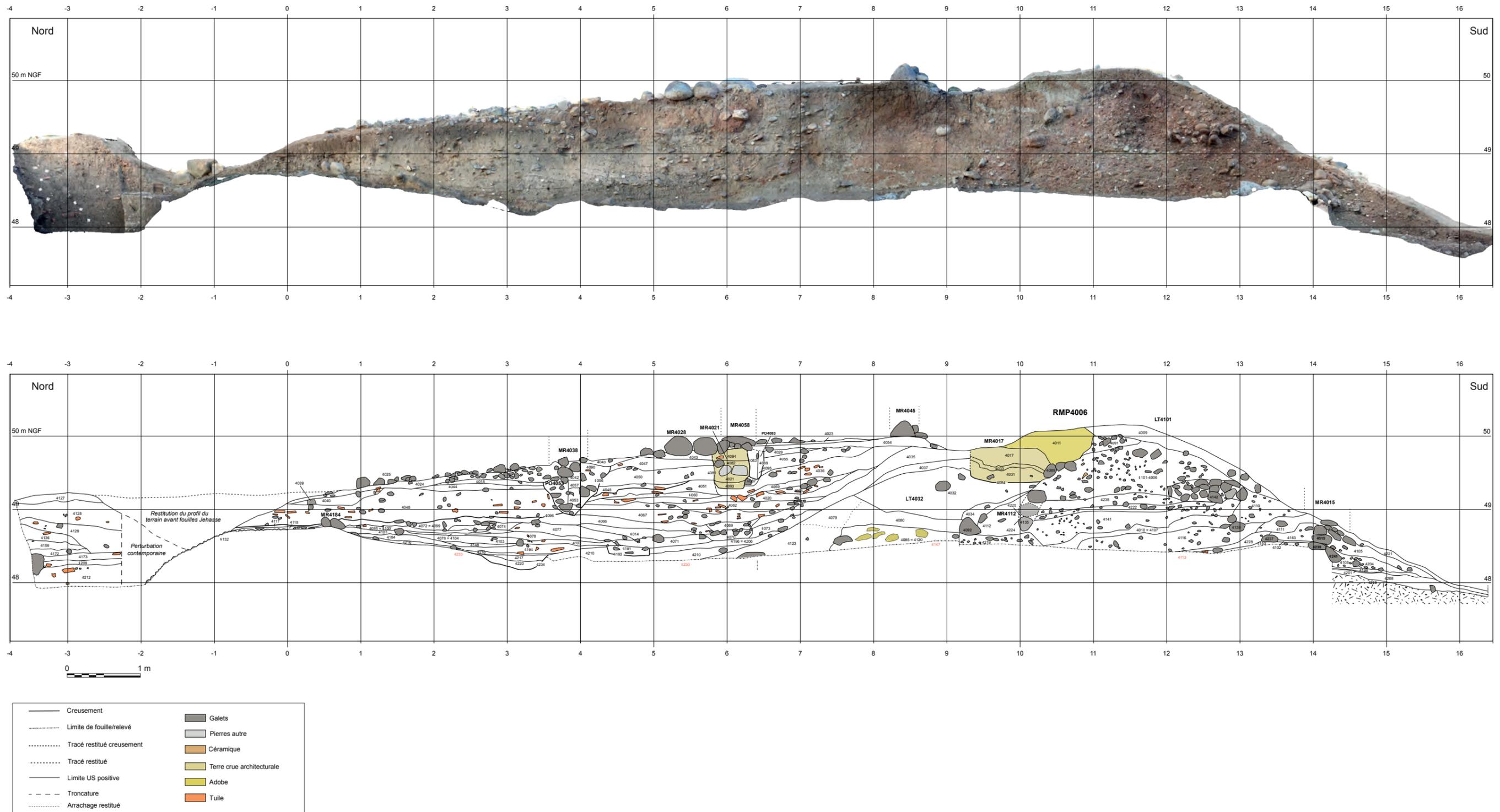


Fig. 77 : Orthophotographie et relevé stratigraphique de la coupe Est (3S01) (© M.-C. Brelle, E. Gailledrat).

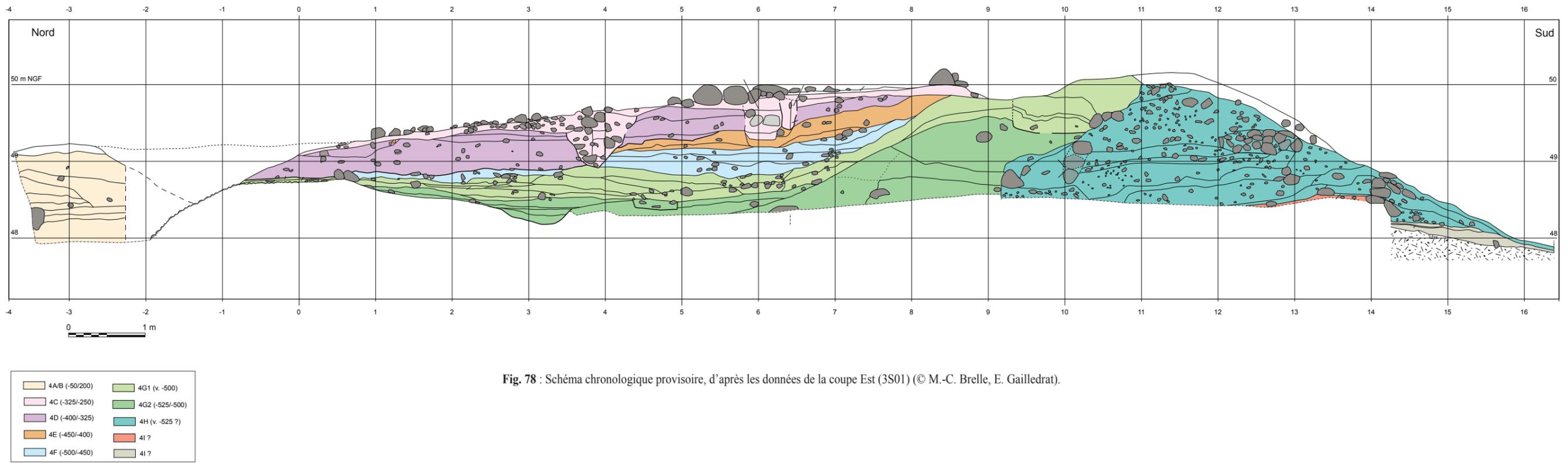


Fig. 78 : Schéma chronologique provisoire, d'après les données de la coupe Est (3S01) (© M.-C. Brelle, E. Gailledrat).

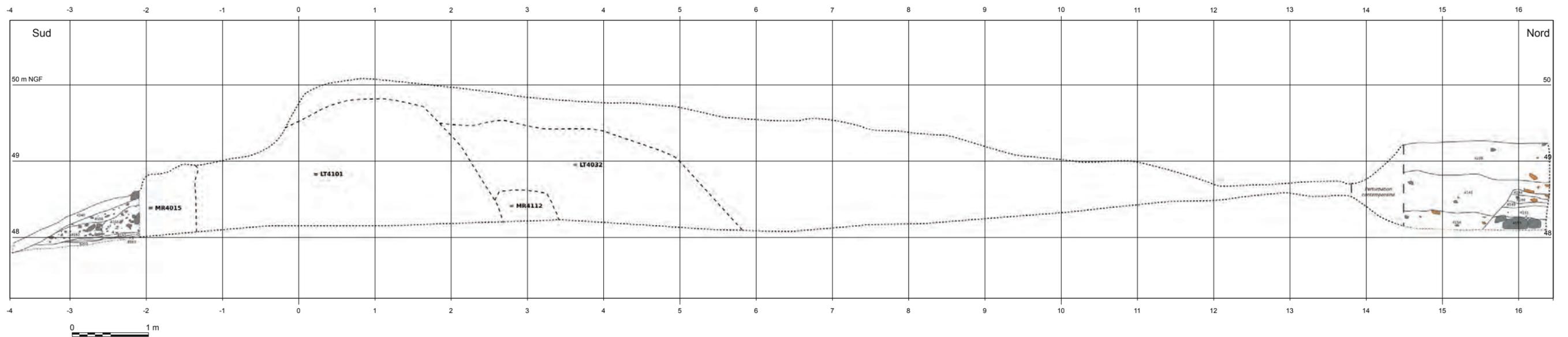


Fig. 79 : Relevé schématique de la coupe Ouest (3S02) (© M.-C. Brelle).

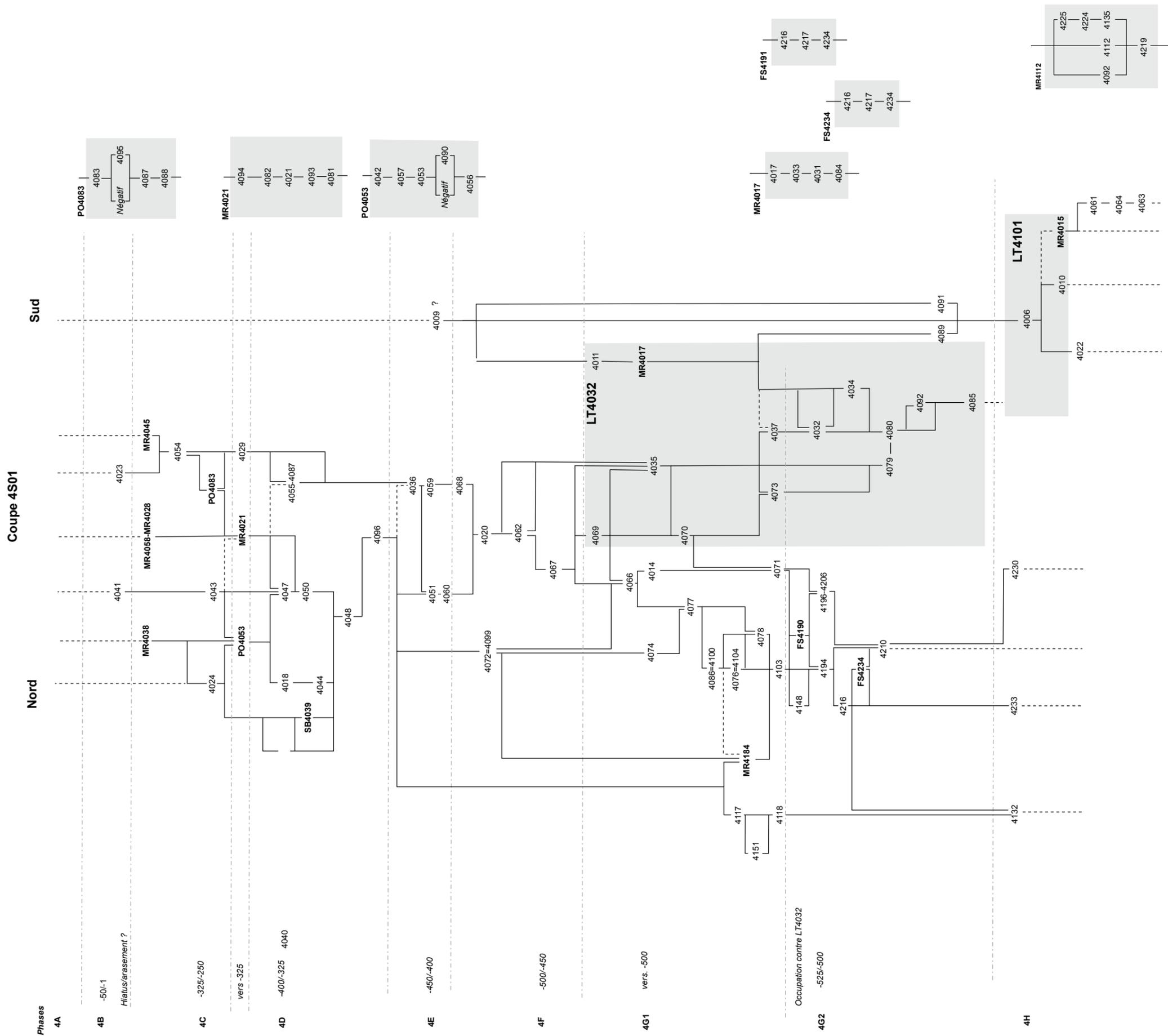


Fig. 80 : Diagramme stratigraphique du secteur 4, d'après les données de la coupe 3S01 (© E. Gailledrat).

ZONE 5

RECHERCHES SUR LE QUARTIER MÉRIDIONAL

Jessica BLANC, Éric GAILLEDRAT

avec la collaboration de Laetitia CAVASSA, Catherine RIGEADE et Ariane VACHERET

La zone 5 est située au nord-ouest de la zone 4 (fig. 1) et laisse apparaître les vestiges de plusieurs bâtiments antiques situés de part et d'autre d'une voie de circulation en galets orientée O-E. Les vestiges visibles ont été mis au jour à l'occasion des campagnes de fouille menées par J. Jehasse au début des années 1980, et notamment en 1983, date à laquelle il a entrepris, en marge d'une fouille extensive, la réalisation de plusieurs sondages stratigraphiques destinés à préciser la chronologie de l'ensemble.

Ce quartier prend la forme de 2 îlots agencés de part et d'autre de la rue venant d'être mentionnée (fig. 2). Au nord (zone 5), plusieurs bâtiments à soubassement en galets, inégalement conservés, ont été repérés. Le plus complet, en limite Est de la zone, se présente comme un vaste bâtiment de plus de 100 m², apparemment composé de 4 espaces. Au sud, les constructions s'avèrent bien plus lacunaires, même si l'on perçoit une certaine régularité dans le tracé des murs qui permet de restituer des édifices de plan quadrangulaire ouvrant au nord sur la rue. Cet îlot méridional est implanté sur l'espace anciennement occupé par la levée de terre associée au rempart RMP4006 (*supra*, Zone 4) après des travaux de terrassement préalables à la mise en place de l'îlot.

Des sondages opérés à l'époque, encore partiellement visibles sur le terrain (fig. 3), nous ne savons malheureusement presque rien, tandis que les conclusions émises par le fouilleur se révèlent des plus confuses, voire contradictoires. Le quartier, tantôt qualifié de « d'archaïque », tantôt (plus prudemment) de « préromain » est en fait décrit de manière succincte comme ayant connu plusieurs phases d'occupation, avec notamment un état d'époque hellénistique qui aurait été scellé par la destruction du site lors de la prise de la ville par les romains en 259 av. J.-C., et ensuite une occupation bien plus tardive, datée du II^e s. ap. J.-C. (Jehasse, Jehasse 2004, p. 86-93). Par ailleurs, les sondages (dont la profondeur n'est pas précisée dans les rapports) font état de niveaux d'occupation plus anciens, remontant au moins au V^e s. av. J.-C., dont l'existence a motivé cette appellation abusive de « quartier archaïque ». Quoi qu'il en soit, J. Jehasse considère de manière plus ou moins explicite que le bâti visible doit être attribué à l'époque hellénistique mais que les murs ont été remontés par la suite, concrètement au bas-Empire.

« [...] le plus caractéristique est le dégagement perpendiculaire de deux longs étirements de galets délimitant une rue, orientée est-ouest, et semblant gagner l'entrée de l'amphithéâtre daté de Trajan. La bordure méridionale de cette rue offre la caractéristique d'avoir été reprise précisément au début du II^e siècle de notre ère : sur les galets primitifs, des briques délimitant l'aire rectangulaire d'une pile apparaissent en trois endroits. Mais en ce palier sommital de la colline, la couverture arable est réduite à 5 cm, et l'érosion aggravée par les labours ne laissent pas reconnaître d'établissement d'époque impériale, sinon quelques tessons étagés du II^e au IV^e siècle » (Jehasse 1984, p. 2)

Les relevés réalisés à l'époque s'avèrent assez schématiques, et le tracé de certains murs fortement restitué. Sur le terrain, si les vestiges ont à l'évidence souffert de leur exposition à l'air libre au cours des dernières décennies, les tranchées opérées afin de retrouver les murs sont encore bien visibles, tandis qu'à l'intérieur des pièces la fouille semble avoir été globalement très superficielle, réserve étant faite des différents sondages qui criblent en particulier l'îlot méridional.

Ces incertitudes ont motivé la reprise de l'étude de cette zone avec un double objectif : en premier lieu, procéder à un nettoyage extensif de l'îlot Nord (zone 5) et à un relevé des structures encore visibles ; ensuite, procéder à l'ouverture d'un nouveau sondage dans un secteur *a priori* non affecté par les fouilles anciennes, ceci



Fig. 1 : Situation de la zone 5 sur fond ortho-photographique géoréférencé, avant nettoyage (© S. Sanz, E. Gailledrat).

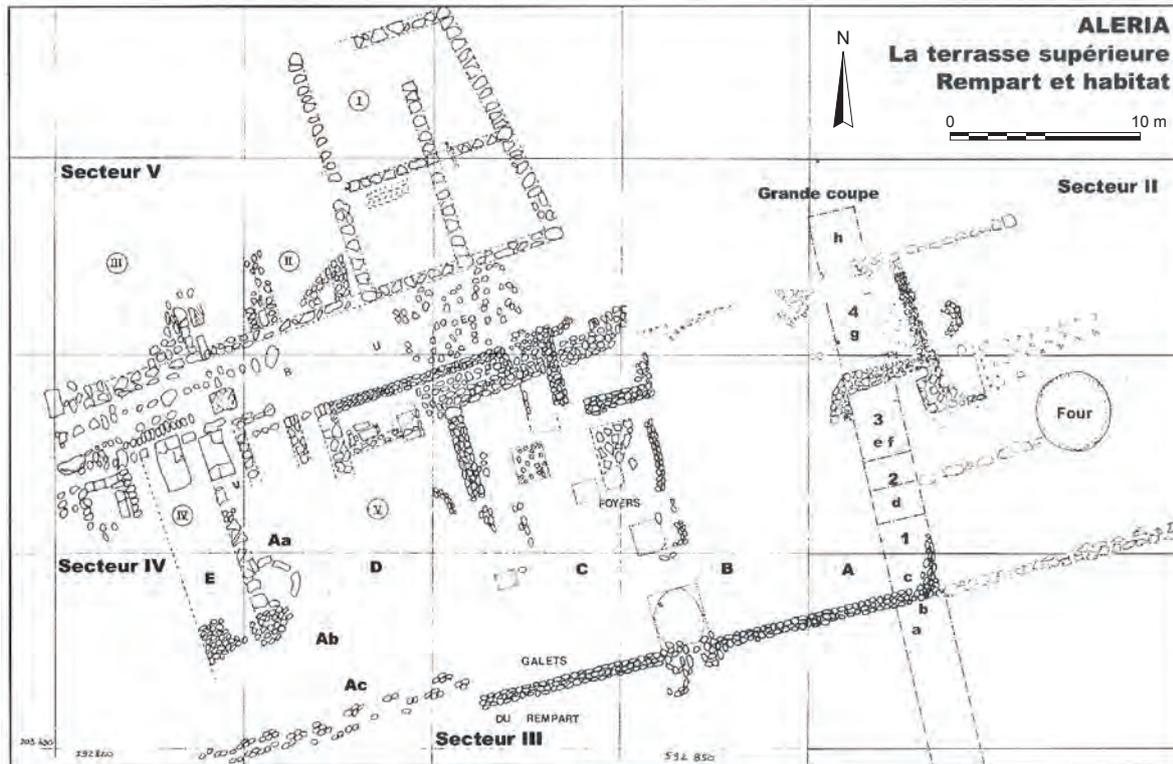


Fig. 2 : Fouilles Jehasse 1983-1990. Plan du quartier d'époque préromaine adossé ou se superposant à la levée de terre d'époque archaïque (d'après Jehasse, Jehasse 2004, p. 64).

afin d'établir la chronologie du bâti et documenter l'entièreté de la séquence stratigraphique susceptible d'apporter un contrepoint aux données acquises par ailleurs en zone 1 et en zone 4 (*supra*).

Compte-tenu des contraintes en termes de temps et d'effectifs, le nettoyage fin de la zone a été limité à un espace d'environ 200 m² centré sur le bâtiment le mieux conservé (UNF5001)¹ (fig. 4). Ce nettoyage a donc à la fois porté sur l'emprise du bâtiment (5001) ainsi que sur la rue 5031 (5002). Ici, il est rapidement apparu que le niveau de circulation n'avait été dégagé que sur une portion très réduite, en limite Est du secteur, le reste du tracé étant encore encombré de résidus de strates de démolition des architectures environnantes (moellons, tuiles...).

Le mobilier issu du nettoyage général (5001-5002) illustre un faciès chronologique centré sur la période romaine, avec quelques éléments résiduels d'époque hellénistique. L'essentiel du mobilier concerne des productions d'époque impériale, avec des sigillées italiques (dont 2 timbres difficilement lisibles et incomplets : un se trouve sur le fond d'une coupelle et on distingue la lettre M dans un cartouche *in planta pedis*, postérieur à 15 apr. J.-C ; le second est un timbre se trouvant sur la panse d'une sigillée italiqque décorée où l'on lit également la lettre M), de la sigillée africaine A, de la céramique culinaire

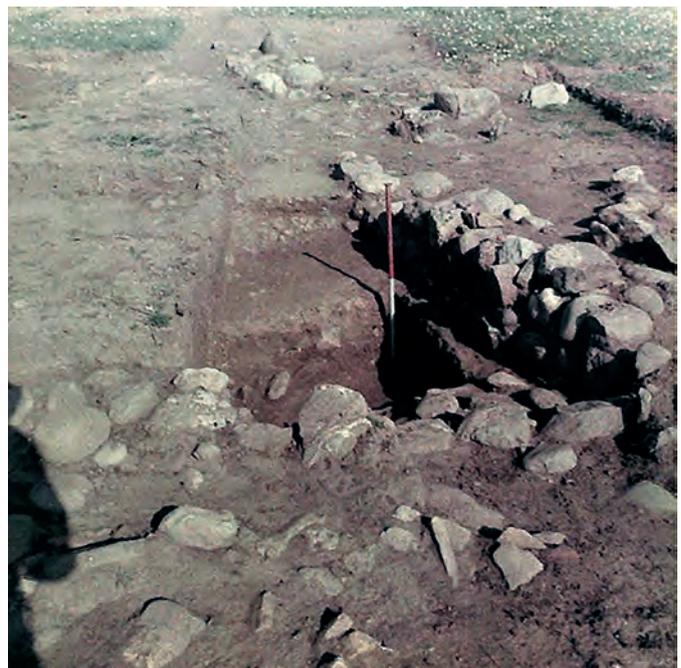


Fig. 3 : Sondage Jehasse dans l'angle sud-est du secteur 4 de l'UNF50014, vu depuis le sud-ouest (d'après Jehasse 1984).

1 UNF = « Unité fonctionnelle »



Fig. 4 : Orthophotographie de la zone 5, après nettoyage (© A. Vacheret, E. Gailledrat).

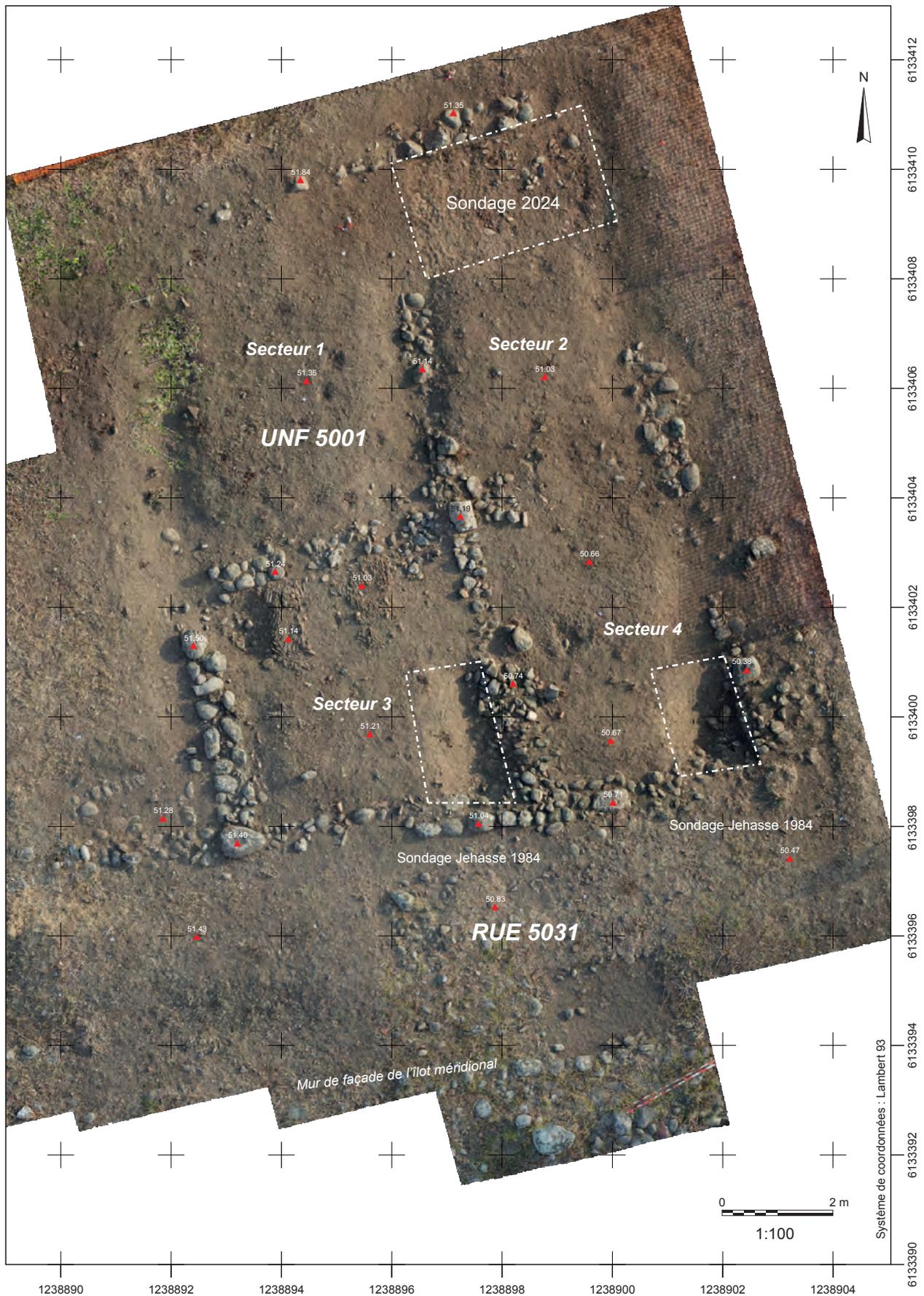


Fig. 5 : Division en secteurs et emprise des sondages de la zone 5 (© A. Vacheret, E. Gailledrat).

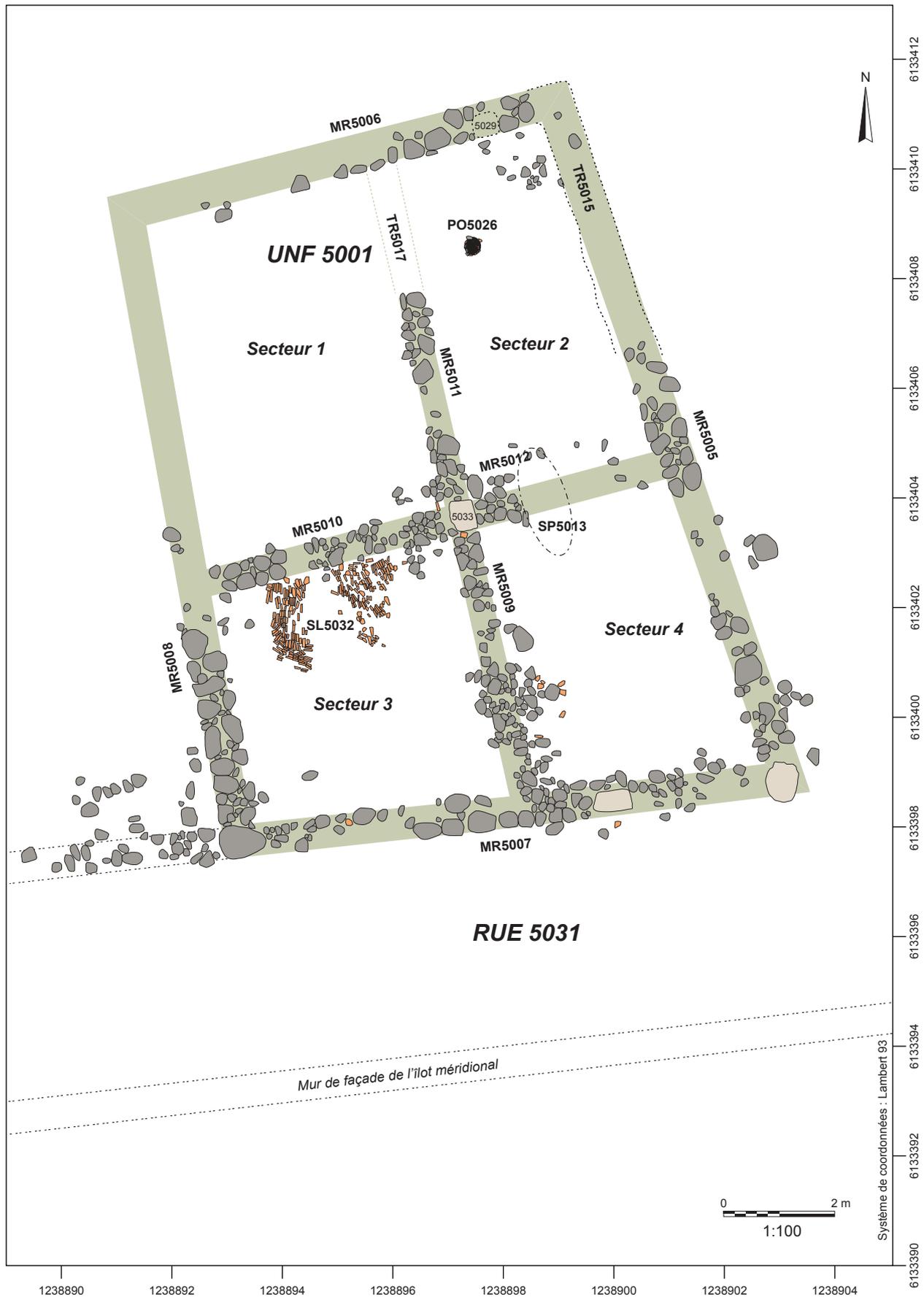


Fig. 6 : Relevé général des vestiges de la zone 5 (UNF5001) (© E. Gailledrat).

africaine avec des couvercles de type Hayes 196, des marmites de type Hayes 197 et des plats à cuire de type Hayes 23b, et enfin de la céramique culinaire italique. On retrouve donc ici des productions dont la chronologie s'étend jusqu'au II^e s. ap. J.-C.

Us 5001

– **Comptages** : 2 fragments de céramique campanienne A ; 1 fragment de céramique étrusque à figures rouges ; 12 fragments d'autre céramique à vernis noir ; 9 fragments de céramique sigillée italique ; 59 fragments d'autre céramique commune ; 1 fragment de céramique à engobe rouge interne pompéien ; 31 fragments de céramique africaine de cuisine ; 7 fragments de céramique commune italique ; 1 fragment de céramique commune tournée étrusque ; 1 fragment de céramique kaolinitique ; 3 fragments d'amphore italique impériale ; 54 fragments d'amphore italique ; 1 fragment d'amphore orientale ; 5 fragments d'amphore de Bétique ; 1 fragment d'amphore étrusque . Total : 188 fr.

– **Statistiques** : Sur le total des fragments : vaisselle 66%, amphores 34%. Sur les fragments de vaisselle : tournée fine 19.4%, tournée commune 80.6%, non tournée 0%

– Typologie :

• *céramique africaine de cuisine* : 4 bords et 2 fonds de couvercles AF-CUI 196 ; 1 bord de marmite AF-CUI 197 ; 3 bords de plats AF-CUI 23B

• *autre céramique commune* : 1 bord de jatte AUT-COM ; 5 bords, 1 fond et 1 anse

• *autre céramique à vernis noir* : 2 bords

• *céramique campanienne A* : 1 bord d'assiette CAMP-A

• *céramique commune italique* : 1 bord de caccabus COM-IT 3 ; 1 fond de patella COM-IT 4c ; 1 bord de patina COM-IT 6 ; 1 bord de couvercle COM-IT 7a ; 1 bord et 1 fond de mortiers COM-IT 8

• *céramique à engobe rouge interne pompéien* : 1 fond de patina R-POMP

• *céramique sigillée italique* : 1 bord d'assiette SIG-IT 12-1 ; 1 bord d'assiette SIG-IT 19-1 ; 2 tessons de marques SIG-IT

• *amphore de Bétique* : 1 anse d'amphore A-BET Dr7-11

• *amphore italique* : 1 bord d'amphore A-ITA Dr1A-bd2 ; 2 fonds d'amphores A-ITA

• *amphore italique impériale* : 3 anses d'amphores A-ITI Dr2/4

• *amphore orientale* : 1 tesson d'amphore A-ORI Rb65/66 ?

• *amphore étrusque* : 1 anse d'amphore A-ETR

• *céramique étrusque à figures rouges* : 1 bord de plat ETR-FR.

Us 5002

– **Comptages** : 2 fragments d'autre céramique à vernis noir ; 1 fragment de céramique sigillée claire A ; 30 fragments d'autre céramique commune ; 5 fragments de céramique africaine de cuisine ; 1 fragment de céramique commune italique ; 1 fragment d'amphore italique impériale ; 23 fragments d'amphore italique ; 1 fragment d'amphore massaliète impériale ; 12 fragments d'amphore africaine ; 1 fragment de dolium étrusque peint . Total : 77 fr.

– Typologie :

• *céramique africaine de cuisine* : 1 bord de marmite AF-CUI 197

• *autre céramique commune* : 1 anse ; 1 bord d'olla AUT-COM ; 1 bord et 1 fond de plats AUT-COM

• *céramique commune italique* : 1 bord de caccabus COM-IT 3

• *dolium étrusque peint* : 1 bord

• *amphore africaine* : 1 bord d'amphore A-AFR

• *amphore italique* : 2 bords d'amphores A-ITA Dr1A-bd2 ; 2 anses d'amphores A-ITA

• *amphore italique impériale* : 1 anse d'amphore A-ITI MR1.

Laissant de côté les sondages Jehasse implantés au niveau de la partie sud de l'îlot, à l'angle SE des pièces/secteurs 3 et 4, un nouveau sondage de 3 x 2 m a été ouvert manuellement en limite nord du secteur 2, censé offrir une séquence stratigraphique intacte (fig. 5).

1. LE BÂTIMENT UNF5001

1.1. Données générales

Ce bâtiment adopte un plan quadrangulaire irrégulier, dont la façade méridionale est définie par le tracé de la rue 5031. Tandis que le mur Ouest (MR5008) suit un tracé NO-SE perpendiculaire à cette façade, le mur Est (MR5005) présente quant à lui une inflexion plus prononcée vers le NO, selon un angle de 18°. Cela laisse à penser qu'il s'agit là, non pas d'un mur mitoyen d'un éventuel bâtiment situé plus à l'Est (dont aucune trace n'est visible), mais bien plutôt de la façade orientale de l'îlot dont le tracé serait probablement déterminé par un autre axe de circulation dirigé vers le NO.

Les dimensions hors œuvre du bâtiment sont assez précisément restituables, en dépit de l'épierrement d'une bonne partie des murs. Ces dimensions sont de 12,16 m (O), 13,65 m (E), 8,50 m (N) et 10,60 m (S), ce qui dessine un édifice d'une superficie au sol d'environ 123 m² (fig. 6). Les quatre espaces qui le composent, divisés en autant de secteurs, adoptent des plans plus ou moins trapézoïdaux, avec des surfaces utiles d'environ 27 m² (secteur 1), 19 m² (secteur 2), 20 m² (secteur 3) et 19 m² (secteur 4). Hormis le secteur 1, plus vaste, les autres possèdent donc une superficie utile sensiblement équivalente.



Fig. 7 : Vue depuis le nord du sol en *opus spicatum*, situé contre le parement sud de MR5010 (© J. Blanc).

Les fouilles anciennes ne nous fournissent guère d'indications précises sur la nature des espaces (ouverts ou fermés ?). Au nettoyage, la présence récurrente de fragments de tuiles sur l'ensemble de la zone n'est, en soi, pas déterminante, aussi ne peut-on préjuger de la morphologie fonctionnelle de ce bâtiment. Tout au plus peut-on signaler dans le secteur 3 un aménagement de briques posées de chant (SL5032), localisé le long du mur nord (MR5010). Ce dispositif avait déjà été repéré par J. Jehasse : « l'une de ces pièces [...] avait un sol de briquettes de chant, évoquant un grossier *opus spicatum* » (Jehasse 1984, P. 3) (fig. 7). Cet aménagement pourrait témoigner de la présence d'un seuil (et donc d'une porte) à cet endroit, mais n'est pas déterminant quant au caractère ouvert ou fermé de cet espace.

On notera cependant une indication fournie par J. Jehasse, qui écrit : « la pièce la plus à l'est était recouverte à sa dernière phase par des imbrices supportées par des poutres formant un angle très aplati, parce qu'elle se sont effondrées régulièrement sur toute la surface du sol lors de l'incendie final » (Jehasse 1983, p. 3). Si l'indication reste floue, on comprend néanmoins qu'elle se rapporte à la partie orientale de l'UNF5001, et peut-être plus précisément au secteur 4 qui serait donc une pièce couverte.

L'état de conservation des murs est très inégal, mais les observations réalisées sur le terrain apportent néanmoins un certain nombre d'éléments nouveaux au regard du relevé fait au moment de la fouille et repris dans l'ouvrage de 2004 (Jehasse, Jehasse 2004, p. 64).

1.2. Architecture de l'UNF5001

Le mur MR5008, mitoyen avec un édifice adjacent à l'ouest, correspond à la limite ouest de l'UNF5001. Il s'agit d'une base de mur en galets liés à la terre d'orientation N-S, inégalement conservée, d'une longueur observée de 4,20 m. Épierré sur l'essentiel de son tracé, ce mur devait se prolonger au nord et atteindre une longueur totale de 12,20 m environ. D'une largeur moyenne de 60 cm, il n'est conservé que sur une seule assise, dans sa partie méridionale. Il se présente sous la forme d'un ouvrage à double parement faits de galets de petites ou moyennes dimensions liés à la terre avec blocage interne de plus petits galets. Les pierres de parement conservées sont disposées en panneresse ou boutisse. À son extrémité méridionale, l'angle avec le mur MR5007 est renforcé par un bloc de 83 x 61 cm (fig. 8). D'après le plan dressé par J. Jehasse en 1984, ce mur aurait encore été conservé sur toute sa longueur, auquel cas l'épierrissement des 2/3 nord du tracé serait intervenu à une date récente.

Le mur MR5007 correspond quant à lui à la façade méridionale de l'édifice. Il s'agit d'une base de mur en galets liés à la terre d'orientation O-E, inégalement conservée sur 1 assise, d'une longueur d'environ 10,50 m pour une largeur moyenne de 60 cm et une hauteur maximale observée de 30 cm. L'ouvrage est composé d'un double parement fait de galets de petites ou moyennes dimensions liés à la terre, avec blocage interne de plus petits galets. Les pierres de parement conservées sont disposées en panneresse. Aux deux extrémités du mur, les angles sont constitués chacun d'un bloc de dimensions importantes. Dans l'angle SO du bâtiment, le chaînage avec le mur MR5008 est assuré par un bloc constitué d'une roche identique aux autres galets mis en œuvre. En revanche, dans l'angle SE, le chaînage avec le mur MR5005 est assuré cette fois par un bloc de calcaire coquillier retaillé et assez dégradé, de 72 x 57 cm de côtés (fig. 9). À noter que le tracé du mur inclut un autre fragment retaillé de calcaire coquillier de forme sensiblement parallélépipédique disposé en parpaing, de 70 x 38 cm (fig. 10).

Compte-tenu du degré d'arasement important de ce mur, il est impossible de déterminer l'emplacement des (probables) accès à l'UNF5001 depuis la rue. Si J. Jehasse précisait que « *le caractère le plus curieux est l'emplacement de la porte, qui se trouve pour chaque pièce dans un angle, et qui permettait de descendre de 2 ou 3 marches à l'intérieur de la construction* » (Jehasse 1983, p. 3), les observations réalisées sur le terrain ne permettent guère de documenter cette observation. Il est vrai cependant que les deux sondages « profonds » ouverts au niveau de ce bâtiment (et largement colmatés depuis) semblent se situer précisément là où le fouilleur de l'époque aurait reconnu ces aménagements (*supra*, fig. 5)...

Le mur MR5005 correspond à la façade orientale de l'UNF5001. Il est matérialisé par un soubassement en galets liés à la terre d'orientation N-S, largement démantelé, hormis dans sa partie centrale ainsi qu'à son extrémité méridionale, soit 2 tronçons inégalement conservés de respectivement 2,85 m et 3,80 m, et d'une largeur moyenne de 60 à 65 cm. Épierré sur l'essentiel de son tracé, ce mur devait se prolonger au nord et atteindre une longueur totale d'environ 13,60 m. Conservé sur 1 assise dans sa partie centrale et 2 ou 3 assises dans sa partie méridionale, cet ouvrage est constitué d'un double parement fait de galets de petites ou moyennes dimensions liés à la terre, avec blocage interne de plus petits galets. Les pierres de parement conservées sont disposées en panneresse et exceptionnellement en boutisse. Dans l'angle SE, le chaînage avec le mur MR5007 est assuré par le bloc de calcaire coquillier précédemment évoqué (fig. 11).



Fig. 8 : Vue depuis le sud du mur MR5008 (© J. Blanc).



Fig. 9 : Vue de détail depuis l'ouest du bloc de calcaire coquillier érodé, situé à l'angle des murs MR5005 et MR5007 (© J. Blanc).



Fig. 10 : Vue depuis le nord du bloc de calcaire coquillier situé dans le parement du mur MR5007 (© J. Blanc).



Fig. 11 : Vue depuis le sud du mur MR5005
(© J. Blanc).



Fig. 12 : Vue depuis l'est du mur MR5006
(© J. Blanc).

Le mur MR5006 correspond à la limite nord (façade ou mur mitoyen ?) de l'UNF5001. Il est matérialisé par une construction en galets liés à la terre d'orientation O-E, largement démantelée, d'une longueur conservée de 2,75 m dans l'angle NE du secteur 2. Fortement épierré, ce mur devait se prolonger à l'ouest et atteindre une longueur totale de 8,60 m environ. D'une largeur moyenne de 60 cm, il n'est conservé que sur une seule assise, et se voit constitué d'un double parement de galets de petites ou moyennes dimensions liés à la terre avec blocage interne de plus petits éléments. Les pierres de parement conservées sont disposées en panneresse (fig. 12).

La division interne du bâtiment est assurée par 4 murs de refend inégalement conservés (MR5010, MR5011, MR5012 et MR5009). Le point fondamental est que ces 4 murs (et par extension l'ensemble du bâtiment) semblent bien avoir été (initialement du moins) bâtis d'un seul et même tenant, entendons par là au cours d'une phase de construction unique. Preuve en est leur articulation avec un gros bloc de calcaire coquillier de 57 x 45 cm de côtés (5033) qui occupe assez précisément le centre du bâtiment et contre lequel viennent s'appuyer les murs dont il est question ici (fig. 13). On peut en outre supposer que ce bloc faisait office de support pour un pilier (en bois ?) constituant un élément-clé pour le soutien de la charpente couvrant l'édifice.

Le mur MR5010 sépare les pièces 1 (au nord) et 3 (au sud). Il s'agit d'un mur en galets liés à la terre d'orientation E-O, inégalement conservé, d'une longueur restituée de 4,50 m et d'une largeur moyenne de 50 cm, conservé sur une seule assise. Si le liant est constitué de limon argileux, des poches de mortier de chaux sont cependant visibles entre les pierres, et les fragments de tuile apparemment inclus dans la maçonnerie (fig. 14). L'ouvrage est monté en double parement faits de galets de petites ou moyennes dimensions liés à la terre avec un blocage interne de galets de taille variable et de tuiles. Les pierres de parement conservées sont disposées en panneresse. Le mur vient s'appuyer à l'est contre le bloc 5033 (fig. 15). À l'ouest, sa liaison avec le mur MR5008 ne peut malheureusement être précisée. Si aucune ouverture n'est visible dans ce mur compte tenu de son mauvais état de conservation, la présence le long de son parement méridional d'un sol bâti (SL5032)



Fig. 13 : Vue depuis le nord-ouest du bloc de calcaire coquillier (5033) situé en position centrale du bâtiment, à l'intersection des murs MR5009, MR5012, MR5011 et MR5010 (© J. Blanc).

fait néanmoins penser à un seuil qui, dans ce cas, fonctionnerait avec une porte communiquant entre les secteurs 1 et 3

Le mur MR5009 vient séparer les pièces 3 (à l'ouest) et 4 (à l'est). Il correspond à un ouvrage en galets liés à la terre d'orientation N-S, fortement arasé, d'une longueur de 4,90 m. D'une largeur moyenne de 48 cm, il n'est conservé que sur une seule assise. Dans sa partie conservée, il se présente comme un ouvrage à double parement faits de galets de petites ou moyennes dimensions liés à la terre avec blocage interne de galets de taille variable. Les pierres de parement conservées sont disposées en panneresse. Le mur vient s'appuyer au nord contre le bloc 5033 (fig. 16).

Le mur MR5012 vient séparer les pièces 2 (au nord) et 4 (au sud). Cette base en galets liés à la terre d'orientation E-O a été



Fig. 14 : Vue de détail de fragments de mortier de chaux à grosses inclusions présent dans le parement du mur MR5010 (© J. Blanc).



Fig. 15 : Vue depuis l'ouest du mur MR5010 (© J. Blanc).



Fig. 16 : Vue depuis le nord du mur MR5009 (© J. Blanc).

très largement démantelée. D'une longueur conservée de seulement 80 cm et d'une largeur moyenne de 50 cm, elle n'est conservée que sur une seule assise. Il s'agit d'un ouvrage à double parement irrégulier faits de galets de dimensions variables liés à la terre avec blocage interne de galets plus petits. Les pierres de parement conservées sont disposées de manière désordonnée (fig. 17). Le mur vient s'appuyer à l'ouest contre le bloc 5033 et a été recoupé à l'Est par une sépulture à inhumation (SP5013). Il est impossible de dire si (comme le laisse entendre le plan Jehasse de 1984) l'ouvrage se prolongeait bien vers l'Est sur toute la largeur de la pièce, mais cela demeure possible. En tout état de cause, il est impossible de dire s'il existait ou non un accès entre les secteurs 2 et 5.

Le mur MR5011 marque quant à lui la séparation entre les pièces 1 (à l'ouest) et 2 (à l'est). Il correspond à une base en galets liés à la terre d'orientation N-S,



Fig. 17 : Vue depuis l'est du mur MR5012 (© J. Blanc).



Fig. 18 : Vue depuis le nord du mur MR5011 (© J. Blanc).

inégalement conservée, d'une longueur observée de 3,85 m et d'une largeur moyenne de 50 cm, conservé sur une seule assise. Il s'agit ici encore d'un ouvrage à double parement irrégulier faits de galets de dimensions variables liés à la terre avec blocage interne de galets plus petits. Les pierres de parement conservées sont disposées en panneresse et, pour certains éléments, plantés de chant (fig. 18). Se pose la question de son éventuelle prolongation vers le nord. On note à ce propos que le plan Jehasse de 1984 ne le fait pas se prolonger dans cette direction. La limite observée à l'époque correspond donc à celle actuellement visible sur le terrain. S'il est possible que l'ouvrage ait été épiercé anciennement, on peut tout aussi bien restituer une ouverture pratiquée entre les deux espaces situés de part et d'autre. Dans ce cas, avec une largeur de 2,30 m, on peinerait à imaginer une porte mais plutôt une simple ouverture qui pourrait indiquer que l'un ou l'autre de ces espaces (le secteur 1 ?) correspondait en réalité à une cour intérieure et non à un espace couvert. D'autres arguments vont néanmoins dans le sens d'un mur épiercé à cet endroit (*supra*).

Le caractère superficiel des observations réalisées, conjugué au mauvais état de conservation global des architectures, ne permet pas de préciser outre mesure la mise en œuvre exacte de ces murs. En d'autres termes, il est difficile de dire si ces derniers étaient ou non implantés dans une tranchée de fondation, et encore moins s'ils reprennent (comme le supposait J. Jehasse) un bâti préexistant. Ceci étant, parfois limités à une seule assise, ces murs *semblent a minima* avoir été édifiés dans une semelle de fondation, mais à l'évidence il ne s'agit pas – du moins pour la partie méridionale de l'UNF5001 – de soubassements enterrés à partir d'un niveau de sol qui, en tout état de cause, aurait disparu.

Un autre point concerne les élévations supportées par ces soubassements en galets. En effet, J. Jehasse précise que « ces murs de galets laissent entrevoir tous les deux mètres environ des trous ovoïdes, ou quadrangulaires, qui sont incontestablement des trous de poteaux. On trouve ici [...] seulement quelques indices de clayonnage. Les superstructures étaient donc vraisemblablement en bois » (Jehasse 1983,

p. 3). Si ces observations n'ont pu être (sauf exception) vérifiées sur le terrain (*supra*), la précision – inhabituelle – de la description invite à restituer, non pas des superstructures « en bois », mais bien plutôt à pan-de-bois avec terre de garnissage, technique bien connue dans le monde étrusque et largement employée à l'époque romaine.

1.3. Éléments de discussion

La base de ces murs est systématiquement réalisée à l'aide de galets décimétriques liés à la terre, incluant par endroits des fragments de *tegulae*. Conservés généralement sur 1 assise, exceptionnellement 3, ces murs se présentent régulièrement sous la forme d'ouvrages à double parement avec blocage interne de petits galets. Aux extrémités SO et au SE du bâtiment (les seules conservées) sont présentes des pierres de grande taille destinées à renforcer la stabilité de la construction au niveau des chaînages d'angle

On a vu également que dans un cas (MR5010), le liant entre les galets inclut des nodules de mortier de chaux, ce qui tend à indiquer que – au moins dans ce cas précis – nous avons affaire à un bâti d'époque romaine, dont on ne peut dire toutefois s'il s'agit d'une reprise d'un mur plus ancien ou d'un rajout à une construction préexistante.

Un élément d'importance concerne en revanche l'unicité de la construction de l'UNF5001, indiquée par l'articulation des murs de refend (ou cloisons) autour d'un bloc (5033) implanté en position centrale de l'édifice. Par ailleurs, dans le seul angle un tant soit peu conservé (au SO), un chaînage semble évident entre les murs MR5008 et MR5007.

Enfin, outre l'homogénéité indiquée par la mise en œuvre des galets utilisés comme matériau de construction, on note la régularité au niveau des largeurs : de l'ordre de 60 cm pour les murs périmétraux, et de 50 cm pour les murs de refend. Cela tend à démontrer que, dans son état visible, ce bâtiment a bien été construit d'un seul tenant, probablement dans le cadre plus global d'une réorganisation de ce quartier.

Reste à déterminer l'époque de cette phase d'urbanisation : si les ramassages de surface donnent une indication, ils ne constituent cependant pas une preuve déterminante permettant de situer cette construction dans le courant du II^e s. ap. J.-C. En revanche, la présence de mortier de chaux dans le mur MR5010 nous donne une indication précieuse eu égard à la chronologie naguère avancée par J. Jehasse, car il est difficile d'y voir – dans ce cas précis – un aménagement remontant à l'époque hellénistique.

Cependant, le fait le plus troublant (que manifestement le fouilleur de l'époque n'a pas relevé) est la présence de blocs de calcaire coquillier dont la nature pétrographique est identique à celle de la tour d'angle TOU3090 et du soubassement du rempart RMP1119, daté du III^e s. av. J.-C. De fait, deux explications sont possibles : ou bien l'UNF5001 a été bâtie au moment où ce calcaire coquillier a été employé au niveau de la fortification ; ou bien il s'agit là de blocs en réemploi, dans ce cas issus d'une phase d'épierrement de la tour, postérieure à l'abandon de la fortification d'époque hellénistique (milieu du III^e s. av. J.-C.). Si l'une et l'autre de ces hypothèses doivent être considérées, force est de constater que le bloc « central » (5033), par ses dimensions, évoque bien un bloc retaillé provenant des fortifications



Fig. 19 : Vue depuis le sud du bloc de calcaire coquillier (5033) situé à l'intersection des murs MR5009, MR5012, MR5011 et MR5010 (© J. Blanc).

(fig. 19).

Face à ces multiples interrogations, au demeurant prévisibles, l'objectif était donc de documenter ce bâti « flottant » entre la période hellénistique et le bas-Empire par l'ouverture d'un nouveau sondage, en limite nord du secteur 2 et au contact du mur MR5006.

2. LE SONDAGE 5/2

Le niveau d'ouverture du sondage correspond à la couche superficielle (5001) enregistrée en Us technique pour la collecte du mobilier lors du nettoyage. Le fond de sondage correspond quant à lui à une couche rapidement mise au jour, sur laquelle la fouille s'est arrêtée, tant en raison de l'impossibilité d'une fouille manuelle (eu égard à la densité du sédiment) qu'à la probabilité qu'il s'agisse en réalité d'un affleurement du substrat. De fait, ce sondage (qui pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses) a été rapidement abandonné et rebouché après mise en place d'un géotextile dans le fond de l'excavation.

2.1 Éléments de stratigraphie

Immédiatement après décapage du niveau superficiel est apparue une couche (5024), caractérisée par une forte densité de pierres et de galets de taille variable, allant de quelques centimètres à plusieurs décimètres (certains dépassant 0,12m). Ces pierres, qui comportent de nombreux galets et pierres anguleuses, sont prises dans une matrice limoneuse brun-rougeâtre très compacte (fig. 20). Vers le sud, elle paraît limitée par une concentration de pierres de plus grande taille, mélangées à une terre



Fig. 20 : Vue d'ensemble du sondage ouvert dans la partie nord de la pièce 4, en cours de fouille (© J. Blanc).

limono-argileuse plus brune. Toutefois, en raison de la densité de la couche, de son épaisseur et de son caractère stérile (seuls trois micro-tessons de céramique roulés et mal conservés, probablement issus de couches supérieures par infiltration, ont été trouvés), le sondage a été abandonné. Une tranchée « test » d'axe nord-sud a néanmoins été ouverte au centre du sondage, à l'aplomb du mur MR5006 et descendue sur environ 0,50 m. Le fond de cette tranchée laissait encore apercevoir la couche 5024 qui se poursuit en profondeur et se prolonge au nord sous le mur MR5006 (fig. 21).

Dans l'angle nord-est du sondage, une couche limono-argileuse (5020) a été repérée sur une petite surface. Constituée d'un sédiment brun, peu compact et homogène, avec de nombreuses inclusions de charbons millimétriques ainsi que du gravier, elle possède une épaisseur d'environ 4 à 6 cm. Plus précisément, elle a été observée sous ce qui semble être le comblement de la tranchée d'épierrement TR5015, située dans l'angle que devaient former les murs MR5006 et MR5005. La couche semble reposer sur le niveau 5024 et se prolonge vers l'est sous le niveau de cailloutis et galets 5019.

Dans la partie Est du sondage est en effet apparu un niveau est composé de galets et de pierres centimétriques (5019), disposés de manière relativement plane et mélangés à un sédiment limoneux compact (fig. 22). Ce niveau se situe de l'autre côté du parement oriental (restitué) du mur MR5005. Aucun mobilier archéologique n'a été trouvé à cet endroit. Ce niveau pourrait correspondre à un radier débordant pour l'installation du mur MR5005 ou à un niveau de circulation extérieur ? La tranchée de récupération (TR5015) et l'absence de mobilier compliquent son interprétation.

Le mur MR5005 (*supra*, fig. 11) est constitué de gros blocs de calcaire, bruts ou équarris ainsi que de galets de grande taille disposés à plat, conservé sur une assise unique. Il semble qu'il s'agisse de la première assise de fondation du mur, qui a été ultérieurement épierreée. Aucune tranchée de fondation n'a en revanche été observée. Le mur MR5005 formait probablement un angle au nord-est avec MR5006, car trois gros blocs ont été restitués sur les plans de J. Jehasse. Il pourrait s'agir des blocs (5003) déplacés à une date récente, observés dans le secteur 4 avant l'ouverture du sondage (fig. 23).

Le mur MR5006 est visible sur une longueur conservée de 2,75 m pour une largeur de 60 cm. Orienté SO-NE, il constitue le mur nord du bâtiment (*supra*, fig. 12). La partie visible représente la première assise du mur, qui a été épierreée par la suite. Un creusement linéaire (5021) a été observé en plan et pourrait correspondre à une étroite tranchée ou semelle de fondation, visible au moins depuis la couche 5024. Ce creusement a été observé à environ 10 cm au sud du parement du mur. Sur cette largeur, un comblement (5022) a été identifié, composé d'un sédiment limoneux compact et homogène avec des inclusions de cailloux centimétriques. De rares tessons de céramique et quelques fragments de tuiles y ont été collectés. Fait notable : on note parmi eux la présence d'un fragment d'amphore italique (ou gréco-italique ?) et d'un fragment d'amphore étrusque, ce qui nous oriente (sans certitude toutefois, car il peut s'agir de mobiliers résiduels) vers une datation antérieure au II^e s. ap. J.-C.

Us 5022

– *Comptages* : 3 fragments d'amphore italique ; 1 fragment d'amphore étrusque ; 2 fragments d'autres amphores . Total : 6 fr.



Fig. 21 : Vue depuis le sud de la tranchée test N/S effectuée dans le sondage pour s'assurer de la nature de la couche 5024 (© J. Blanc).



Fig. 22 : Vue depuis l'ouest de la couche de galets et pierres à plat 5019, dans la partie est du sondage ouvert dans la pièce 4 (© J. Blanc).



Fig. 23 : Blocs erratiques (5003), présents à l'extérieur de l'angle nord-est de la pièce 4 (© J. Blanc).

Une empreinte subcirculaire (5029) a également été relevée dans le parement du mur MR5006. Le remplissage de cette empreinte est constitué d'un sédiment limono-argileux brun-gris clair 5023, très compact et homogène, contenant des micro-inclusions de céramiques et de cailloutis ainsi que quelques fragments de tuiles. Il pourrait s'agir du négatif d'un poteau ou d'un pilier en bois (fig. 24) qui évoque très directement les descriptions que faisait J. Jehasse de l'architecture de ce bâtiment, voire du quartier (murs à pan-de-bois).

Le mur MR5006 n'a quant à lui pas été fouillé, et n'a fait l'objet que d'un nettoyage de surface. Sa partie ouest est soit manquante (épierrement) soit enfouie sous des remblais récents.



Fig. 24 : Vue depuis le nord du négatif de poteau/pilier (5029) présent dans le mur MR5006 (© J. Blanc).



Fig. 25 : Niveau d'apparition du poteau PO5026, avant fouille (© J. Blanc).



Fig. 26 : Vue zénithale du poteau PO5026 dégagé, en cours de fouille (© J. Blanc).



Fig. 27 : Vue rapprochée depuis l'est du négatif de poteau PO5026 vidé, dans la partie sud-ouest du sondage (© J. Blanc).

Dans la partie sud-ouest du sondage apparaît un négatif de poteau (PO5026) défini par un creusement circulaire de 35 cm de diamètre (5026) (fig. 25). Il semble partir au moins à partir de la couche de pierres 5024, mais est très arasé. Ses parois sont évasées et son fond présente un profil en cuvette. Son comblement (5025) est composé d'un sédiment limono-argileux brun foncé, contenant des inclusions blanches ainsi que des fragments de charbons de taille millimétrique. Un calage formé de petits galets et fragments de tuiles disposés de chant est partiellement conservé (fig. 26). Ce trou de poteau paraît être recouvert par la couche de remblai 5004=5014 (?). Il pourrait avoir fonctionné avec les murs du bâtiment.

Juste à l'ouest de PO5026, un creusement ou négatif colmaté, de forme linéaire (5027), semble se prolonger dans les bermes sud et ouest du sondage (fig. 27). Il paraît s'ouvrir depuis le sommet de la couche 5024. Ses parois sont évasées, en particulier dans l'angle sud-ouest du sondage, et son fond est relativement plat. Son comblement (5028) est composé d'un sédiment argileux brun clair, très compact et homogène, avec seulement quelques inclusions millimétriques de charbons et de petits cailloux blancs. Deux fragments de tuiles et un fragment de dolium ont été collectés mais n'apportent aucune indication chronologique. À l'instar du trou de poteau PO5026, le creusement de ST5027 est recouvert par la couche 5004=5014, Us qu'il faut dater du II^e s. ap. J.-C.

Us 5014

– **Comptages** : 6 fragments d'autre céramique commune ; 5 fragments de céramique africaine de cuisine ; 10 fragments d'autres amphores ; 3 fragments de dolium . Total : 24 fr.

– Typologie :

- *céramique africaine de cuisine* : 1 bord de plat AF-CUI 23B.

Un creusement (5015) est manifestement intervenu à l'extrémité nord du mur MR5005 ainsi qu'à l'angle qu'il formait avec le mur MR5006 (fig. 28). Les limites de ce creusement sont floues et difficilement discernables. Son comblement (5016) est constitué d'un sédiment limono-argileux brun, peu compact et homogène, contenant des pierres et galets en position désordonnée, ainsi que des tessons de céramique. Si le relevé réalisé par J. Jehasse en 1984 montre une continuité du mur MR5005 et de l'angle qu'il formait avec MR5006, l'aspect restitué du dit relevé laisse planer un doute quant à la réalité d'une tranchée de récupération antique (TR5015). En d'autres termes, il pourrait ne s'agir que du résidu colmaté d'une tranchée de reconnaissance réalisée à l'occasion des fouilles de 1983-1984. Le rare mobilier exhumé semble néanmoins cohérent avec celui des Us (5004=5014) qui viennent « sceller » le secteur, avec une datation dans le courant du II^e s. ap. J.-C.



Fig. 28 : Vue depuis le nord d'une partie du comblement de la tranchée d'épierrement TR5015, à l'extrémité est du mur MR5006 (© J. Blanc).

Us 5016

– **Comptages** : 1 fragment d'autre céramique à vernis noir ; 2 fragments de céramique africaine de cuisine ; 15 fragments d'autre céramique commune ; 4 fragments d'autres amphores . Total : 22 fr.

– Typologie :

- *céramique africaine de cuisine* : 1 bord de plat AF-CUI 23B.

Un autre creusement (5017) a été identifié dans la partie nord du mur MR5011. Ses limites sont également assez floues et on le devine surtout par la présence d'un sédiment limono-argileux brun peu compact et homogène contenant des pierres et des galets en position désordonnée (5018). Aucun mobilier n'a malheureusement été recueilli. La tranchée se trouvant hors des limites du sondage, elle n'a fait l'objet que d'observations planimétriques. La berme ouest du sondage a cependant été légèrement repoussée de quelques centimètres, ceci afin de constater que l'extrémité nord du mur MR5011 marquait bien une rupture nette. Plus que le fond d'un négatif de fouille ancienne, la tranchée TR5017 pourrait ainsi correspondre à une phase de récupération du mur MR5011, qui reste cependant difficile à dater.

Vient enfin la couche de remblai limono-argileuse brune (5004=5014), peu compacte et homogène, observée sur plus d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur dans toute la partie nord du secteur 4. Cette couche contient des inclusions de cailloutis et de galets centimétriques, ainsi que du mobilier fragmenté (céramique, tuiles). Elle présente un pendage vers l'est, se trouvant contre le mur MR5006, et recouvre le niveau composé de pierres et de terre rougeâtre dense 5024, ainsi que les structures en creux PO5026 et ST5027 dont le niveau d'ouverture n'a pu être déterminé avec précision.

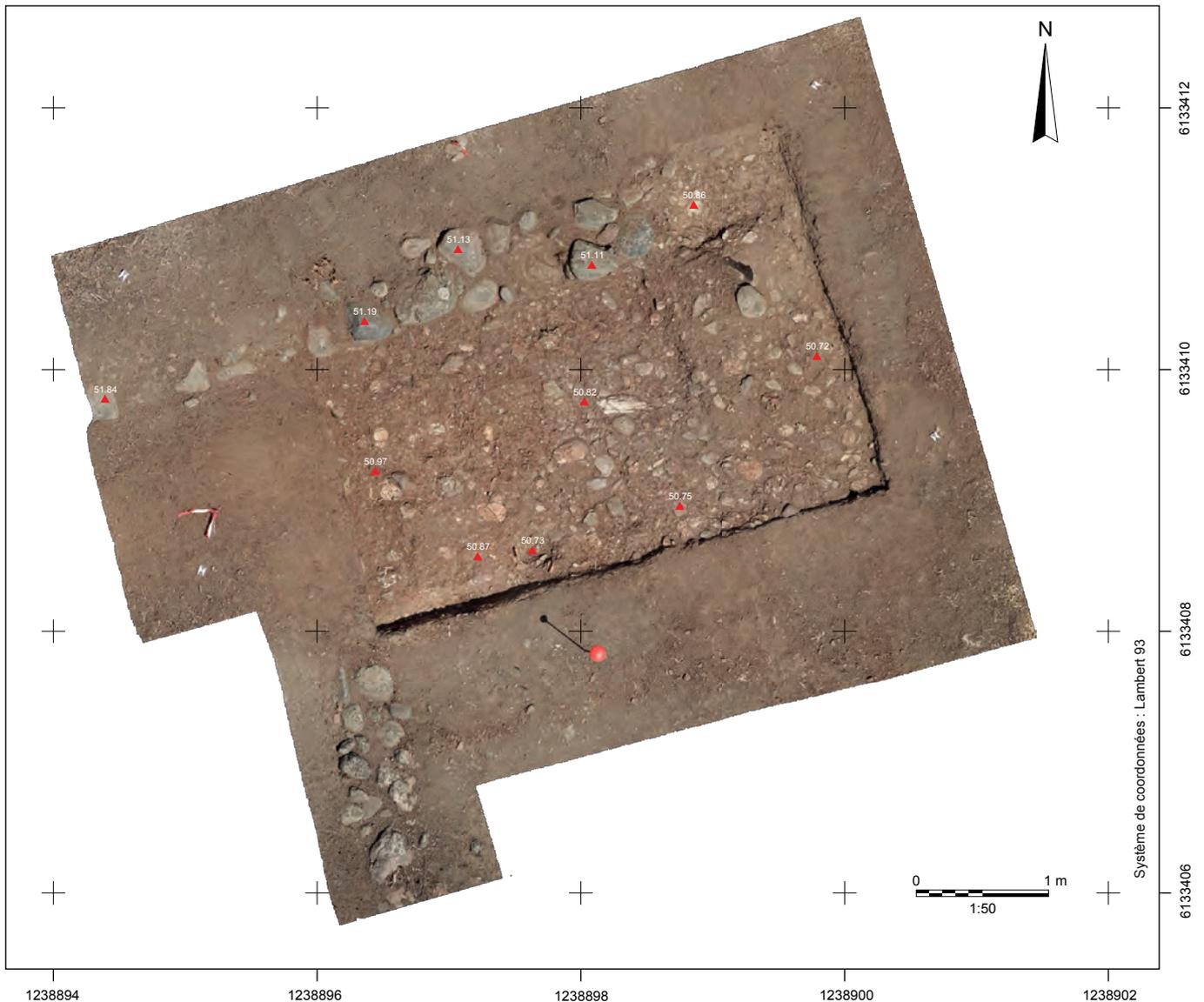


Fig. 29 : Orthophotographie du sondage ouvert dans la zone 5 (© A. Vacheret).

2.2. La sépulture SP5013 (C. R)²

Recoupant le mur MR5012 qui sépare les secteurs 2 et 4 est apparue au nettoyage une sépulture à inhumation très largement arasée (SP5013) (fig. 30). Celle-ci est figurée sur le plan dressé en 1984 (*supra*, fig. 2) mais tout portait à croire qu'elle avait été fouillée à l'époque. Or, sous une mince couche de terre sont apparus les restes d'une bâche plastique protégeant sommairement les restes d'un squelette inhumé en décubitus dorsal selon un axe N-S (fig. 31).



Fig. 30 : Orthophotographie géoréférencée de la sépulture SP5013 (© A. Vacheret).

2.2.1. Méthodes de terrain

Les premières étapes de l'analyse *in situ* de l'individu en connexion anatomique, qui dans le cadre de cette fouille était représenté par un squelette incomplet, a consisté dans le dégagement minutieux de l'ensemble des pièces osseuses du squelette à l'aide d'instruments de chirurgien-dentiste. Le sédiment a été aspiré au fur et à mesure par un aspirateur. Ainsi chaque os en connexion a pu être repéré dans l'espace funéraire global.

Après la fouille et avant prélèvement, un dossier de terrain a été rempli afin de noter un certain nombre d'informations relatives à l'individu. Dans celui-ci figure l'orientation et la position du squelette, l'état de conservation et le niveau de représentation anatomique. Habituellement une série de mesures anthropométriques

² La présente contribution relate l'intervention d'une journée ouvrée en juin 2024, pour la fouille et le prélèvement de la sépulture SP5013 sur la fouille programmée d'Aleria Palazzo dirigée par Eric Gailledrat



Fig. 31 : Vue depuis le sud de la sépulture SP5013, avant prélèvements des ossements (© J. Blanc).

sont prises et y sont inscrites : elles permettent de limiter la perte d'informations liées aux opérations de prélèvements et de transport du matériel osseux. Dans le cas précis de la fouille de la sépulture SP5013, aucune mesure n'a été prise *in situ* car la conservation et la représentation des ossements ne l'autorisaient pas.

A ce dossier sont venues s'ajouter les observations permettant d'appréhender la nature de l'inhumation (primaire ou secondaire) et le mode de décomposition du cadavre. Ces constatations de terrain ont été guidées par le recensement de l'état des connections anatomiques des articulations du squelette (stricte, lâche, disparue...). Ces observations ont été par la suite synthétisées afin de proposer un type de décomposition selon les méthodes classiques de l'anthropologie de terrain (Duday *et al.*, 1990, Courtaud, 1995 ; Duday, 2005). L'objectif de ces techniques de terrain (analyse des agencements des éléments du squelette, mode de décomposition, observation d'éventuels processus taphonomiques) consiste à appréhender à partir d'une lecture des faits archéologiques ce que fut la position originale du corps, au moment de son inhumation (Duday *et al.*, 1990 ; Courtaud, 1995 ; Duday, 2005).

Les ossements ont ensuite été prélevés et conditionnés en sachets plastiques en respectant l'origine du dépôt et l'individualisation des parties anatomiques. Par ailleurs, une série de clichés photographiques (zénithaux et de détails) ont été réalisés lors de la fouille, complétant le dossier individuel des squelettes trouvés en connexion.

2.2.2. Méthodes de laboratoire

L'étude en laboratoire a débuté par le lavage des ossements, à l'aide d'une brosse fine, sous un fin filet d'eau. Les ossements ont ensuite été disposés et regroupés suivant les grandes parties anatomiques sur un portant. Ces derniers sèchent naturellement à l'air libre pendant au moins une journée. Nous avons noté, à proximité des pièces osseuses, leur latéralisation ainsi que le numéro de l'individu. Suite aux opérations de séchage, les restes osseux ont été reconstitués dans la mesure du possible. Ce collage a été réalisé avec de la colle néoprène en gel de marque Pattex (Henkel ®, France), dans le but d'obtenir les os les plus complets possibles et ce, en vue d'optimiser l'identification, la détermination de l'âge et du sexe et de faciliter la réalisation de la fiche de conservation. Cette fiche permet d'illustrer l'état de conservation et de représentation anatomique du sujet. Par ailleurs, les observations concernant l'individu étudié sont venues compléter les informations recueillies lors de la fouille. Le squelette a été conditionné dans un bac plastique plein gerbable norme Europe avec couvercle (60 x 40 x 28 mm). Les ossements de la sépulture SP5013 sont conservés au centre archéologique Inrap de Vescovato (Haute-Corse).

2.2.4. Description archéothanatologique

SP5013 est une sépulture individuelle d'un sujet immature déposé en décubitus dorsal, contre les murs MR5009 et MR5011 suivant une orientation nord-sud, tête au nord (fig. 30-31). La sépulture est incomplète : cette dernière a été recoupée au nord le bloc cranio-facial est absent). Le creusement de la fosse sépulcrale n'a pas pu être perçu lors de la fouille. Des fragments de diaphyse du membre inférieur droit ont été retrouvés sous l'US5012 indiquant que la sépulture a été mise en place postérieurement à cette unité stratigraphique.

Les ossements sont apparus très fragmentés et très altérés (fig. 31). Aucune connexion du squelette n'est maintenue en place. Toutefois nous avons pu repérer un effet de paroi au niveau de la ceinture scapulaire gauche qui pourrait être la conséquence de l'emploi d'un réceptacle en matière périssable, aujourd'hui disparu. Bien que l'état des connexions retrouvées ne nous autorisent pas à déterminer l'espace de décomposition du corps, on signalera que l'ouverture du bassin plaide plutôt en faveur d'une décomposition du corps en espace vide.

2.2.5. Étude anthropobiologique

Le squelette présente un état de conservation médiocre (fig. 32).

2.2.5.1. Âge au décès

Le squelette présente des signes d'immaturité, la crête iliaque est en cours d'épiphysation. Aussi l'évaluation de l'âge a été réalisée en observant les stades de fusion épiphysaire du squelette (Brothwell, 1981) et (Veschi et Faschini, 2002). L'âge au décès de ce sujet se situe donc entre la fin de l'adolescence et le début de l'âge adulte (Tableau 1).

	Brotwell 1981	Veschi et Faschini 2002	Mc Kern et Stewart
Coxal	17-21 ans	16-25 ans	18-22 ans

Tableau 1 : Tableau des résultats obtenus à partir des différentes méthodes d'estimation de la maturation osseuse.

2.2.5.2. Diagnose sexuelle

Malgré la bonne conservation des os coxaux, l'emploi de la DSP (Murail, 2005 ; Bruzek et al. 2017) ne nous a pas permis de déterminer le sexe de cet individu (Tableau 2).

Obs	Pum	Spu	Dcox	Iimt	Ismm	Scox	Ss	Sa	Sis	Veac	PF	PH	SEXE
SP5013			188.00	37.44	97.11				30.56	54.24	0.833	0.167	ND

Tableau 2 : Tableau des résultats obtenus par la DSP.

Site : Aléria Palazzo 2024
Chronologie :
N° Tombe : 5013
N° squelette :
Age : 15-19 ans
Sexe : indéterminé

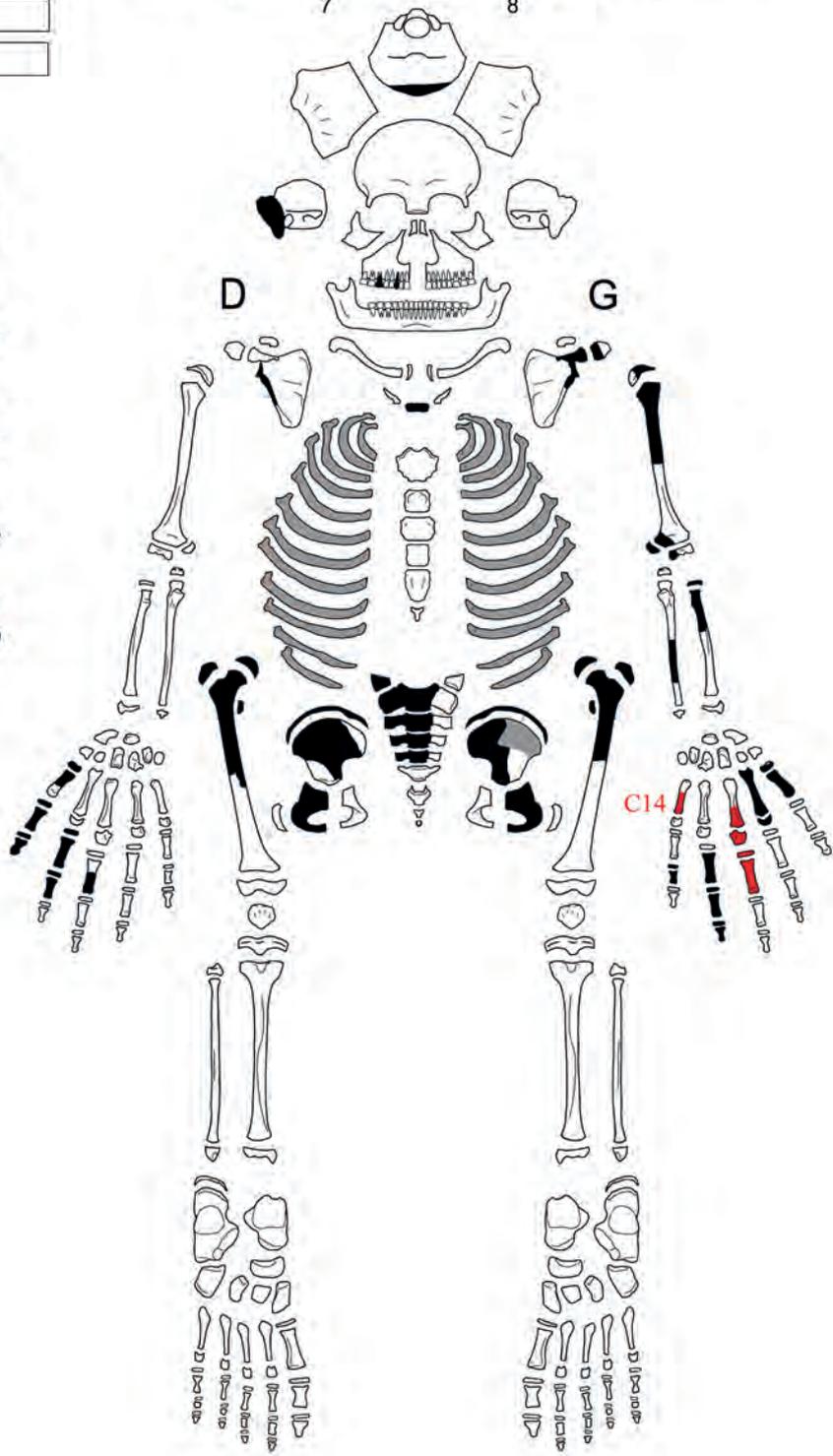
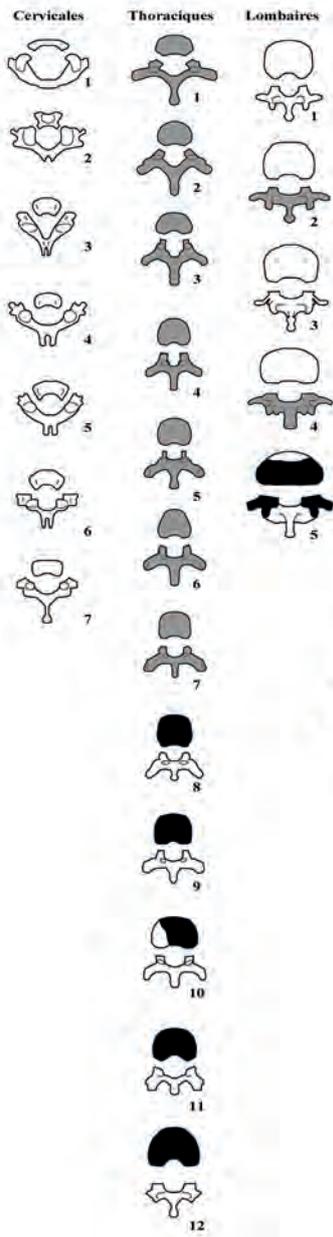
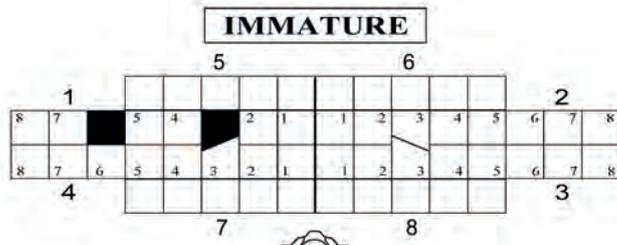


Fig. 32 : Fiche de conservation de la sépulture SP5013 (© C. Rigeade).

2.2.3. Conclusion

La sépulture SP5013 découverte à proximité des murs a livré les restes d'un individu subadulte, de sexe indéterminé. L'orientation nord-sud, l'absence de réceptacle, et de mobilier associé conservé ne permettent pas à ce niveau de préciser davantage le contexte de mise en place de cette inhumation. La réalisation d'une datation radiocarbone sur ces restes osseux devrait permettre de pallier cette lacune et de resituer dans son contexte cette sépulture.

Bibliographie

Brothwell 1981 : BROTHWELL (D. R.) – *Digging up bones*. British Museum (National History), London, 1981 (third edition), 196 p.

Brůžek et al. 2017 : BRUZEK (J.), SANTOS (F.), DUTAILLY (B.), MURAIL (P.), CUNHA (E.). – Validation and reliability of the sex estimation of the human os coxae using freely available DSP2 software for bioarchaeology and forensic anthropology, *Am J Phys Anthropol*, 2017 Oct;164(2):440-449.

Courtaud, 1995 : COURTAUD (P.). — « Anthropologie de sauvetage » : vers une optimisation des méthodes d'enregistrement. Présentation d'une fiche anthropologique. In : *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, n.s., t.2 (3-4), 1996, p. 157-167.

Duday et al. 1990 : DUDAY (H.), COURTAUD (P.), CRUBEZY (E.), SELLIER (P.), TILLIER (A.-M.). — L'anthropologie « de terrain » : reconnaissance et interprétations des gestes funéraires. In : *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, n.s., t.2 (3-4), 1990, p. 29-49.

Duday 2005 : DUDAY (H.). — «L'archéothanatologie», in Dutour (O.), Hublin (J.-J.), Vandermeersch (B.) (éds.), *Objets et méthodes en paléanthropologie*, Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris, p. 153-214.

Martin and Knusmann 1988 : MARTIN (R.), KNUSMANN (R.) – Anthropologie. Handbuch der vergleichenden. Biologie des Menschen Vol. 1. New York: Gustav Fischer; Stuttgart; 1988.

Murail et al. 2005 : MURAIL (P.), BRUZEK (J.), HOUËT (F.), CUNHA (E.) – DSP : a tool for probabilistic sex diagnosis using worldwide variability in hip bone measurements. In : *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, t. 17 (3-4), p. 167-176.

Veschi et Faschini 2002 : VESCHI (S.) et FASCHINI (F.). – Recherches sur la collection d'enfants et d'adolescents d'âge et de sexe connus de Bologne (Italie) : diagnose de l'âge sur la base du degré de maturation osseuse », *Bulletins et mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 14 (3-4), 2002, 263-294.

3. EN GUISE DE BILAN

Les objectifs initiaux des travaux dans la zone 5 n'ont été que partiellement atteints, compte-tenu de l'arrêt prématuré du sondage ouvert dans le secteur 2 et de l'état de dégradation du bâti qui a limité la portée des relevés architecturaux.

Néanmoins, des observations importantes ont pu être effectuées sur le bâti, avec notamment la mise en évidence de la cohérence architecturale de l'UNF5001. L'emploi ou le réemploi de blocs de calcaire coquillier soulève quant à lui des interrogations car, selon l'hypothèse retenue, cet édifice aurait été soit bâti au moment de la construction de la tour (probablement fin du IV^e s. av. J.-C.), soit après le démantèlement d'ensemble de la fortification d'époque hellénistique, dont on sait par ailleurs (*supra*, Zone 2 et Zone 3) qu'elle connaît une première étape dans la seconde moitié (fin ?) du II^e s. av. J.-C.

Quoi qu'il en soit, le problème principal réside bien dans la différence de potentiel stratigraphique existant entre la partie nord et la partie sud de l'UNF5001. En effet, au nord, aucun niveau de sol n'est conservé. Si tant est que le niveau rencontré dans le sondage du secteur 2 entre les cotes +50,80 et +50,90 m (fig. 31) correspond bien à un affleurement du substrat (et non à un puissant remblai de terrassement à base de substrat remanié), force est de constater que dans la partie méridionale (là où J. Jehasse a opéré des sondages « profonds », une séquence stratigraphique en place a bien été rencontrée, que le substrat doit se situer à une cote nettement inférieure, et que des niveaux d'occupation / destruction ont partiellement été fouillés, au moins dans les secteurs 2 et 4.

En tout état de cause, cela signifie qu'il existe un décalage topographique dans l'espace correspondant à la moitié nord et à la moitié sud du bâtiment. De ce côté, J. Jehasse avait par ailleurs observé que le niveau de sol des pièces était accessible depuis la rue via un emmarchement. De fait, si effectivement des couches d'époque hellénistique (associées à un niveau de destruction que J. Jehasse fixait en 259 av. J.-C.) ont bien été fouillées et qu'un matériel plus tardif (II^e s. ap. J.-C.) était présent en surface, la compréhension de ce bâtiment est d'autant plus problématique que les rares indices recueillis quant à la date de construction du mur MR5006 (au nord) demeurent ambigus (fragments d'amphore italique ou gréco-italique présents dans le comblement de la tranchée de fondation ?). En d'autres termes, l'hypothèse naguère formulée par J. Jehasse d'un bâti d'époque hellénistique repris à l'époque romaine ne peut – en l'état – être totalement écartée.

Dans tous les cas, il faut imaginer qu'au préalable sont intervenus d'importants travaux de décaissements et de remblaiement destinés à régulariser le terrain, le profil originel de la colline – qui reste à préciser, y compris en zone 4 (*supra*) – étant à l'évidence sensiblement différent de ce qu'il est à l'heure actuelle.

Compte-tenu de ces remarques, il apparaît nécessaire de se pencher en 2025 sur la partie sud de la zone 5, concrètement en nettoyant et ravivant les coupes de l'un des sondages Jehasse en secteur 3 ou en secteur 4.

BILAN ET PERSPECTIVES

Eric GAILLEDRAT

La campagne de fouille 2024 marque la deuxième année du programme triennal 2023-2025 consacré à l'étude de l'habitat et des fortifications préromaines d'Aleria antique. Ce programme, qui s'inscrit dans le prolongement des travaux effectués dans le cadre du PCR « Aleria et ses territoires : approches croisées » (2018-2021) et de la fouille programmée de 2021, a pour objectif principal de palier l'indigence de la documentation issue des fouilles anciennes relatives à la période étrusque du site, voire à ses antécédents pour lesquels se pose toujours la question de la reconnaissance de *Alalia/Alaliè* phocéenne mentionnée par Hérodote.

Sur le terrain, cela a impliqué de repartir des zones de fouille Jehasse ouvertes dans la partie méridionale du site, la seule qui ait livré des vestiges tangibles de l'époque préromaine. Ces derniers consistent fondamentalement en deux ouvrages défensifs sans lien physique apparent, à savoir d'un côté un rempart à *agger* (zone 4) de l'autre un rempart à élévation en briques crues et *emplecton* sur soubassement de blocs en grand appareil (zones 1 et 2). Deux tronçons (E-O et N-S) de ce rempart sont conservés et se raccordent au niveau d'une tour d'angle en grand appareil à bossages, qui marque l'extrémité SE des fortifications du plateau d'Aleria (zone 3). Par ailleurs, dans la partie SO du site et à proximité du rempart à *agger*, est présent un quartier d'habitation (zone 5) dont J. Jehasse situait la mise en place durant l'époque hellénistique, voire avant.

Deux problématiques indissociables (l'habitat et les fortifications qui lui sont associées) sous-tendent donc le programme triennal en cours qui concerne cinq zones de fouille, pour la plupart (zones 1, 2 et 3) déjà ouvertes en 2021 et auxquelles s'en adjoignent deux autres, l'une ouverte en 2023 (zone 4), l'autre en 2025 (zone 5). Les zones 1 à 4 concernent globalement le système défensif et apportent de ce fait des informations complémentaires, d'autant plus novatrices que très peu de données fiables étaient disponibles avant le redémarrage des recherches sur le terrain. Depuis 2021, et surtout depuis 2023, on possède donc à la fois des relevés d'architecture, des séquences stratigraphiques précises et des contextes mobiliers fiables, ce qui en soi constitue une nouveauté à l'échelle du site.

Repartir de fouilles anciennes implique néanmoins un certain nombre de contraintes, d'autant plus fortes que nous avons affaire à des opérations successives ayant criblé toute cette zone, avec des sondages la plupart du temps laissés ouverts et dont les limites se sont dégradées avec le temps. Le simple nettoyage et la délimitation des limites de fouille anciennes constitue en soi une part importante – et ingrate – des travaux actuellement menés sur le terrain. Ces difficultés sont accentuées par les perturbations engendrées par la mise en place (en 1990) puis le démontage (au début des années 2000) d'un système de couverture sur poteaux métalliques fichés dans des plots de béton, qui venait protéger des intempéries toute cette zone des fortifications méridionales. La stratigraphie s'en est trouvée évidemment bouleversée, certes de manière ponctuelle, mais néanmoins bien réelle. C'est en particulier le cas de la zone 4, dont l'emprise correspond à celle d'une grande tranchée N-S ouverte dans les années 1980 et ayant recoupé l'ensemble de la levée de terre méridionale : l'implantation des plots en béton le long des limites de ce sondage a en effet singulièrement compliqué la lecture de la stratigraphie, en particulier dans des endroits clés où les fenêtres d'observation se sont avérées très limitées.

Le dossier de la fortification en grand appareil d'époque hellénistique est abordé à travers les recherches menées dans les zones 1 (côté intérieur du rempart), 2 (côté extérieur du rempart) et 3 (tour d'angle SE). Ces travaux associent des relevés et une analyse architecturale détaillée, la reprise de coupes anciennes et la fouille stratigraphique sur des superficies limitées.

En 2024, les recherches se sont poursuivies à des degrés divers dans chacune de ces zones, sachant que la zone 1, qui correspond à sondage profond, a atteint cette année des niveaux d'habitat datés du IV^e s. av. J.-C., antérieurs au premier état de la fortification qui vient barrer le flanc oriental de la colline.

En zone 2, le travail s'est limité à la fouille d'une petite butte-témoin laissée en surplomb par J. Jehasse, à proximité de la tour d'angle. Malgré un faible potentiel stratigraphique, les données recueillies ici ont permis de compléter l'ensemble des observations réalisées en 2021 et 2023 au niveau de la façade orientale de la fortification. Les différentes phases d'épierrement de la tour sont désormais mieux cernées. La fouille du témoin stratigraphique laissé en zone 2 a ainsi permis de dater une de ces séquences (marquée par un lit d'éclats de taille des blocs de la tour) de la fin du II^e s. av. J.-C.

En zone 3, le travail a porté sur l'angle SE de la tour, dans un secteur très perturbé et déjà fouillé par J. Jehasse. Le peu de stratigraphie (miraculeusement) conservé a cependant permis de retrouver la trace du parement méridional de l'édifice, totalement épierré. Alors que les fouilles anciennes hésitaient quant aux limites qu'il fallait lui assigner, nous avons désormais les dimensions exactes de cette tour, tandis que se précise la datation d'une reprise de ce monument (et plus globalement des fortifications) à un moment encore imprécis des II^e-I^{er} s. av. J.-C.).

Concernant cette fortification dite « hellénistique », les acquis sont désormais nombreux. L'acquis principal réside dans la démonstration que le rempart à soubassement en grand appareil, daté de la première moitié du III^e s. av. J.-C. (celui-là même que durent rencontrer les armées romaines au moment de la prise de la ville, en 259 av. J.-C.), a été édifié avec des blocs de calcaire coquillier provenant du démantèlement partiel de la tour, dont l'élévation semble alors avoir été remontée en adobes. Cette tour a donc été édifiée antérieurement et devait logiquement fonctionner avec un état plus ancien de la fortification, pour lequel on possède un certain nombre indications.

Le sondage de la zone 1 a ainsi permis de préciser ce qui avait été vu en 2021 en zone 2, à savoir qu'une levée de terre était associée à un bâti linéaire à soubassement de gros galets (probablement donc un premier état de la courtine N-S) dont le tracé est ensuite repris par l'ouvrage à soubassement de blocs de taille. Or la datation de ce « premier rempart » ne remonte guère au-delà de 300 av. J.-C. Très peu de temps s'est donc écoulé entre la mise en place de cette fortification et sa reprise (probablement dans le deuxième quart du III^e s. av. J.-C.) que l'on imagine avoir été opérée en urgence, dans un contexte de menace imminente. Les raisons de ces travaux demeurent obscures : simple renfort d'un ouvrage jugé trop vulnérable ou partie endommagée de la fortification ?

Au terme de la campagne 2024, les travaux dans la zone 2 sont considérés comme achevés. Dans la zone 3, la fouille doit se poursuivre en 2025 dans la partie Ouest de la tour, notamment afin de préciser l'agencement ainsi que la datation des reprises d'époque romaine. En limite nord, au niveau du départ avec la courtine E-0, de nouvelles observations en coupe et en plan doivent également être effectuées à la lumière des résultats précédemment évoqués. En d'autres termes, il s'agit de voir si l'on peut établir un lien physique entre l'état originel de la tour et le « premier » rempart (à soubassement de gros galets), sachant que le lien avec la levée de terre est quant à lui d'ores et déjà établi.

L'apport des zones 1 et 2 est également important au moment de s'interroger sur les limites orientales du site antérieurement au III^e s. av. J.-C. En effet, le sondage

profond de la zone 1 a atteint en 2024 des niveaux d'habitat bien stratifiés datés du IV^e s. av. J.-C., antérieurs à la levée de terre, qui se situent topographiquement au même niveau que la séquence observée en 2021 dans la zone 2. De ce côté, il apparaît que ces niveaux d'habitat ont été tronqués par le creusement d'un fossé apparemment lié à la levée de terre, puis par d'autres décaissements plus récents (époque romaine). La question est donc multiple : jusqu'où l'habitat s'étendait-il vers l'Est aux V^e-IV^e s. av. J.-C. ? Était-il protégé de ce côté par une fortification (ce qui est vraisemblable) ? Enfin, jusqu'où la séquence stratigraphique encore en place au niveau de la zone 1 remonte-t-elle ?

Si le programme actuel ne pourra pas répondre aux deux premières questions, la poursuite et l'achèvement attendu en 2025 du sondage profond de la zone 1 devrait quant à lui permettre de finaliser la première séquence chrono-stratigraphique complète du site, ou du moins de cette partie du site.

En zone 4, les travaux entrepris en 2023 puis 2024 ont permis de définir une séquence stratigraphique précise, grâce à la reprise de la coupe Est de la tranchée des années 1980, révélant un renforcement et un élargissement progressif du rempart à *agger* dont l'état initial est antérieur au début du V^e s. av. J.-C. L'existence d'un système défensif dans cette partie du site aux IV^e- III^e s. av. J.-C., probablement démantelé au moment de la conquête romaine, est en tout cas significative au moment de considérer les interrogations énoncées plus haut à propos des zones 1 et 2. Concrètement, si la bordure méridionale du plateau d'Aleria était fortifiée, il y a peu de chances que cette fortification ait été « isolée » et simplement motivée par le dénivelé important qui existe de ce côté, au niveau du vallon qui sépare la colline de celle de Terrina. La question récurrente depuis les premières fouilles menées par J. Jehasse est celle du lien entre la partie SO de la fortification (rempart à *agger*) et la partie SE (de l'autre côté d'une probable porte d'accès à la ville) où est partiellement conservé le rempart à soubassement en grand appareil. Compte-tenu de la présence de l'amphithéâtre (qui occulte une bonne partie de cette zone) et de la disparition quasi-complète des vestiges antiques en limite sud du plateau, il y a peu de chances que cette question puisse être résolue à court ou moyen terme.

Quoi qu'il en soit, les travaux menés en 2024 au niveau de la zone 4 ont apporté des informations inédites, posant par la même occasion de nouvelles questions quant à la chronologie des vestiges encore présents et à la topographie initiale du site. Le détail de la mise en œuvre des deux premiers états de la levée de terre a ainsi été mis en évidence. Le deuxième, daté de l'extrême fin du VI^e s. av. J.-C., est brièvement associé à des niveaux d'habitat (non reconnus à l'époque par J. Jehasse), accolés au nord et en partie perturbés ou oblitérés par les fouilles anciennes.

L'autre fait marquant est l'apparition de niveaux, certes lacunaires, mais apparemment antérieurs à la première levée de terre et qui plus est caractérisés par un niveau d'incendie. Sur une faible emprise (toujours dans les limites de la tranchée ouverte par J. Jehasse), des couches en place doivent être fouillées en 2025, dans la perspective de dater non seulement la première levée de terre mais encore ces niveaux préexistants qui, potentiellement, pourraient remonter au milieu du VI^e s. av. J.-C.

La partie nord de la zone 4, sur laquelle s'est également portée la fouille en 2024, pose des problèmes de compréhension majeurs. Au niveau d'une rupture topographique qui coïncide avec des travaux de terrassement (pour l'heure non datés) destinés à régulariser la « plateforme » qui accueille le rempart à *agger*, d'épais remblais d'époque romaine (II^e s. ap. J.-C.) – en partie perturbés ou remaniés à une date récente – viennent colmater le secteur.

La fouille n'a pas véritablement permis de retrouver le fond de cette dépression. Tout au mieux cerne-t-on désormais les limites des fouilles anciennes, tandis que la séquence stratigraphique au niveau de la berme Est se voit en partie oblitérée par une autre tranchée Jehasse, perpendiculaire à la première et dirigée vers le secteur de l'amphithéâtre.

La fouille de cette extrémité nord de la zone s'avère cruciale afin de comprendre la morphologie d'ensemble du système défensif et son articulation avec l'habitat. Il est donc prévu de poursuivre ici les travaux en 2025. La seule contrainte concerne les moyens utilisés : il est en effet impossible de déblayer manuellement ce qui reste du colmatage du sondage, tout autant qu'il est vain de vouloir fouiller manuellement ces épais remblais d'époque romaine (de plus d'1 m d'épaisseur) qui, à l'évidence, participent d'une phase unique de travaux. Il est donc envisagé de recourir ici à des moyens mécaniques (mini-pelle) afin de parvenir dans de bonnes conditions aux objectifs initialement fixés.

En zone 5 enfin, le nettoyage suivi de relevés d'une partie de l'îlot conservé au nord de la rue E-O, n'a pas permis de trancher définitivement quant à l'attribution chronologique du bâti existant. Si certains indices témoignent *a minima* d'une reprise à l'époque romaine, l'hypothèse naguère formulée par J. Jehasse d'un quartier d'époque hellénistique ne peut totalement être écartée. Malheureusement, le sondage précisément ouvert en 2024 (dans la partie nord de l'édifice) afin de dater la mise en place de ce bâtiment et disposer d'une séquence stratigraphique intacte, a rapidement tourné cours, conséquence de l'affleurement du substrat à seulement une dizaine de centimètres du niveau de sol actuel. Un décalage topographique existe manifestement avec la partie sud du même bâtiment, où J. Jehasse avait ouvert deux sondages, encore partiellement visibles sur le terrain, qui ont livré une stratigraphie (manifestement de faible ampleur, de l'ordre de quelques dizaines de centimètres) qui, selon ses dires, remonterait au V^e s. av. J.-C.

Il apparaît donc nécessaire de poursuivre les recherches dans cette zone en 2025, en se limitant au nettoyage et à la reprise des coupes de l'un de ces sondages anciens (d'environ 5 m² de superficie), dont le rebouchage interviendra ensuite.

En conclusion, s'il est difficile de préjuger – à l'issue du programme 2023-2025 – du degré d'avancement des travaux entrepris au niveau de la tour (zone 3), où il faudra à l'évidence procéder *in fine* au remblaiement d'une partie des sondages Jehasse, à tout le moins les travaux entrepris dans les zones 1, 2, 4 et 5 devraient logiquement permettre d'atteindre les objectifs initiaux. On espère en particulier que le sondage profond de la zone 1 pourra être mené à terme, autrement-dit jusqu'au substrat. L'estimation pouvant être faite quant à la puissance de la stratigraphie encore en place (cf. niveau d'apparition du substrat plus à l'Est, en zone 2) demeurent imprécises, mais est en tout cas inférieure à 1 m.

BIBLIOGRAPHIE

Bessac 1980

BESSAC (J.-C.) – Le rempart hellénistique de Saint-Blaise (Saint-Mitre-les-Remparts, B. du Rh.). Technique de construction. *Documents d'Archéologie Méridionale*, 3, 1980, p. 137-157.

Bessac 2004

BESSAC (J.-C.) – L'archéologie de la pierre de taille. In : AA.VV., *La construction: les matériaux durs, pierre et terre cuite*, Paris, 2^e éd., 2004, p. 7-49.

Cifarelli et al. 2002-2003

CIFARELLI (F.-M.), AMBROSINI (L.), NONNIS (D.). – Nuovi dati su Segni medio-repubblicana : a proposito di u nuovo pocolom dall'acropoli. *Rendiconti della Pontificia Accademia Romana di Archeologia*, LXXV, 2002-2003, p. 245-325.

Cordier et al. 1997

CORDIER (L.), TRAMONI (P.), THERNOT (R.). – *Aleria, ville romaine (Haute-Corse). Relevé du site. Bilan de la campagne de relevé 1997. Texte, inventaire des structures, inventaire des clichés et planches*, Ajaccio, 1997.

Écard 2021a

ÉCARD (P.). – Aléria-Arboratella e Pirelli (parcelle C253) [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations [En ligne], Corse*, mis en ligne le 06 février 2021.

<http://journals.openedition.org/adlfi/53837>

Écard 2021b

ÉCARD P. – Aléria – Arboratella e Pirelli (parcelle C209) [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations [En ligne], Corse*, mis en ligne le 06 février 2021.

<http://journals.openedition.org/adlfi/53842>

Fontaine 2020

FONTAINE (P.). – Pour une carte archéologique des remparts hellénistiques : les rapports Jehasse et les vestiges actuellement visibles. In : JOLIVET (V.) (dir.) – *Aléria et ses territoires : approches croisées* ; Bilan du programme Collectif de Recherche 2020, DRAC Corse, Ajaccio, 2020, p. 34-57.

Fontaine 2021

FONTAINE (P.). – Observations sur l'appareil des fortifications hellénistiques. In : GAILLED RAT (E.) (dir.), *Aleria. Les remparts. Rapport final de fouille programmée*, Ajaccio, 2021, p. 39-48.

Fontaine, Fontaine-Hodiamont 2019

FONTAINE (P.), FONTAINE-HODIAMONT (C.). – Les fortifications. In : JOLIVET (V.) (dir.) – *Aléria et ses territoires : approches croisées* ; Bilan du programme Collectif de Recherche 2019, DRAC Corse, Ajaccio, 2019, p. 114-123.

Fontaine, Fontaine-Hodiamont 2020

FONTAINE (P.), FONTAINE-HODIAMONT (C.). – *Pour une carte archéologique des remparts hellénistiques: les rapports Jehasse et les vestiges actuellement visibles*, 2020 (Document inédit, déposé au CCE d'Aléria).

Galledrat 2019

GAILLED RAT (E.). – Le mobilier céramique d'époque préromaine provenant de l'habitat (VI^e-V^e s. av. J.-C.). In : JOLIVET (V.) (dir.) – *Aléria et ses territoires : approches croisées* ; Bilan du programme Collectif de Recherche 2019, DRAC Corse, Ajaccio, 2019, p. 75-108.

Galledrat 2020

GAILLED RAT (E.). – L'étude du mobilier des fouilles anciennes. In : JOLIVET (V.) (dir.) – *Aléria et ses territoires : approches croisées* ; Bilan du programme Collectif de Recherche 2020, DRAC Corse, Ajaccio, 2020, p. 6-26.

Galledrat 2021

GAILLED RAT (E.) (dir.). – *Aleria. Les remparts*. Rapport final de fouille programmée. Ajaccio, Service Régional de l'Archéologie, 2021, 212 p.

Galledrat 2022

GAILLED RAT (E.). – *Alalia* phocéenne, une question de temps ? À propos de quelques documents d'époque archaïque. In : JOLIVET (V.) (dir.) – *Aleria et ses territoires*, Bastia, Collectivité de Corse-Éolienne, 2022, p. 31-47.

Galledrat 2023

GAILLED RAT (E.). – *Alalia/Aleria* (Haute-Corse). Questions autour de l'habitat des VI^e-V^e s. av. J.-C. *Documents d'Archéologie Méridionale*, 44, 2021 (2023), p. 113-201.

<https://shs.hal.science/halshs-04125047>

Galledrat, Fontaine 2023

GAILLED RAT (E.), FONTAINE (P.) – *Aléria* (Corse). Nouvelles recherches sur les fortifications antiques (2018-2021). *Res Antiquae*, 20, 2023, p. 1-10.

Galledrat, Vacheret 2023

GAILLED RAT (E.), VACHERET (A.) (dir.) – *Aleria/ Palazzo* (Haute-Corse). Rapport intermédiaire de fouille programmée. Ajaccio, Service Régional de l'Archéologie, 2023, 228 p.

Haurillon 2023

HAURILLON (R.) (dir.) – *Parking du Hameau du Fort*. «Extension du parking situé à l'entrée du hameau du Fort». Rapport de diagnostic, Inrap Méditerranée, Nîmes, 2023.

Jehasse 1975

JEHASSE (J.) – *Rapport sur les fouilles d'Aleria*. Rapport de fouille dactylographié, 1975.

Jehasse 1976

JEHASSE (J.) – *Rapport sur les fouilles d'Aleria*. Rapport de fouille dactylographié, 1976.

Jehasse 1977

JEHASSE (J.) – *Rapport scientifique sur la campagne de fouilles 1977*. Rapport de fouille dactylographié, 1977.

Jehasse 1979

JEHASSE (J.) – *Fouilles d’Aleria. Sauvetage programmé*. Rapport de fouille dactylographié, 1979.

Jehasse 1980

JEHASSE (J.) – *Rapport sur les fouilles d’Aleria*. Rapport de fouille dactylographié, 1980.

Jehasse 1982

JEHASSE (J.) – Circonscription de Corse-Aleria. *Gallia*, 40-2, 1982, p. 429-433.

Jehasse, Jehasse 1973

JEHASSE (J.), JEHASSE (L.). – *la nécropole préromaine d’Aléria (1960-1968)*. Paris, CNRS, 1973, 632 p. (*Gallia-Suppléments*, XXV).

Jehasse, Jehasse 2001

JEHASSE (J.), JEHASSE (L.). – *Aléria. Nouvelles données de la nécropole*. Lyon, Maison de l’Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, 2001 (Travaux de la Maison de l’Orient méditerranéen, 34), 2 vol.

Jehasse, Jehasse 2004

JEHASSE (J.), JEHASSE (L.). – *Aleria métropole. Les remparts préromains et l’urbanisation romaine*. Ajaccio, Éditions du Journal de la Corse, 2004, 173 p.

Jolivet 2022

JOLIVET (V.) (dir.) – *Aleria et ses territoires*. Bastia, Collectivité de Corse-Éolienne, 2022, 253 p.

Lenoir, Rebuffat 1984

LENOIR (E.), REBUFFAT (R.). – Le rempart romain d’Aleria. *Archeologia Corsa*, 8-9, p. 73-96.

Michel, Pasqualaggi 2014

MICHEL (F.), PASQUALAGGI (D.) – *Carte archéologique de la Gaule. 2A-2B : La Corse*, Paris, 2014.

Morel 1994

MOREL (J.-P.) – *Céramique campanienne : les formes*. Rome, École française de Rome, 1994. (Bibliothèque des Écoles françaises d’Athènes et de Rome, 244) Deuxième tirage.

https://www.persee.fr/doc/befar_0257-4101_1994_mon_244_1

Py 1993

PY M. (dir.) – *Dicocer¹. Dictionnaire des Céramiques Antiques (VII^e s. av. n. è – VII^e s. de n. è.) en Méditerranée Nord-Occidentale (Provence, Languedoc, Ampurdan)*. Lattes, ARALO, 1993, 622 p. (Lattara, 6).

Sacchetti 2012

SACCHETTI (F.) – *Les amphores grecques dans le Nord de l’Italie*. Arles/Aix-en-Provence, Errance-Centre Camille Jullian, 2012 (Bibliothèque d’Archéologie Méditerranéenne et Africaine, 10), 287 p.

Sacchetti 2021

SACCHETTI (F.) (dir.) – *Aléria (Haute-Corse), La voie et le secteur de nécropole de Mattonata*. Rapport final de fouille programmée. Ajaccio, Service Régional de l'Archéologie, 2021.

Sacchetti 2022

SACCHETTI (F.) – Aléria-Casabianda, quarante ans après. La remise en contexte des anciennes données de fouille et la découverte du complexe de nécropoles d'Aleria. In : JOLIVET (V.) (dir.) – *Aleria et ses territoires*. Bastia, Collectivité de Corse-Éolienne, 2022, p. 56-71.

ANNEXES

***ANNEXE 1* : RÉSULTATS DE DATATION RADIOCARBONE**



Beta Analytic, Inc.
4985 SW 74th Court
Miami, FL 33155 USA
Tel: (305) 667-5167
info@betalabservices.com

ISO/IEC 17025:2017-Accredited Testing Laboratory

BetaCal 5.0

Calibration de l'âge radiocarbone en années civiles (Méthode de la plage de densité à probabilité élevée: INTCAL20)

(Variables: $\delta^{13}C = -26.1$ o/oo)

Beta-Numéro de laboratoire 711031

Âge radiocarbone conventionnel : (BP) 2430 +/- 30 BP

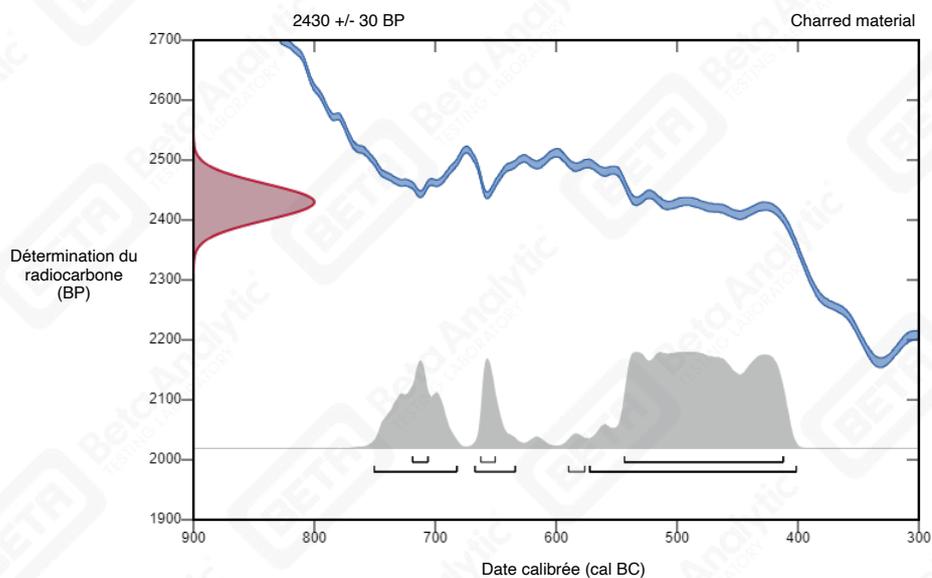
Plage(s) de calibration de probabilité de 95,4 %

(68.4%)	570 - 403 cal BC	(2519 - 2352 cal BP)
(18.2%)	748 - 684 cal BC	(2697 - 2633 cal BP)
(7.9%)	665 - 636 cal BC	(2614 - 2585 cal BP)
(0.9%)	588 - 578 cal BC	(2537 - 2527 cal BP)

Plage(s) de calibration de probabilité de 68,2 %

(60.6%)	541 - 414 cal BC	(2490 - 2363 cal BP)
(3.9%)	717 - 708 cal BC	(2666 - 2657 cal BP)
(3.6%)	660 - 652 cal BC	(2609 - 2601 cal BP)

ALERIA-4108



Base de données utilisée

INTCAL20

Références

Références à la méthode de probabilité

Bronk Ramsey, C. (2009). Analyse bayésienne des datations au radiocarbone. Radiocarbon, 51, 1, 337-360

Références à la base de données INTCAL20

Reimer, et al., 2020, Radiocarbon 62(4): 725-757.



Beta Analytic, Inc.
4985 SW 74th Court
Miami, FL 33155 USA
Tel: (305) 667-5167
info@betalabservices.com

ISO/IEC 17025:2017-Accredited Testing Laboratory

RAPPORT D'ANALYSE DE DATATION AU RADIOCARBONE

Soumissionnaire	Eric Gailledrat	Date de réception	23 Septembre 2024
Entreprise	UMR 5140 Archéologie des Sociétés Méditerranéennes	Date de publication du rapport	1 Octobre 2024
Numéro de laboratoire	Beta-711031	Pour valider le rapport, scannez ce code QR sur un appareil mobile ou accédez à https://verify.betalabservices.com et saisissez les informations demandées.	
Code échantillon	ALERIA-4108		



Âge radiocarbone conventionnel : **2430 +/- 30 BP**

Ratio des isotopes stables **IRMS $\delta^{13}C$: -26.1 o/oo**

Plage(s) de calibration de probabilité de 95,4 %

(68.4%)	570 - 403 cal BC	(2519 - 2352 cal BP)
(18.2%)	748 - 684 cal BC	(2697 - 2633 cal BP)
(7.9%)	665 - 636 cal BC	(2614 - 2585 cal BP)
(0.9%)	588 - 578 cal BC	(2537 - 2527 cal BP)

Matériel soumis Charbon

Prétraitement (Matière calcinée):acide/alcalin/acide

Matériel analysé Matière calcinée

Service d'analyse AMS-Service standard

Pourcentage de carbone moderne 73.90 +/- 0.28 pMC

Fraction de carbone moderne 0.7390 +/- 0.0028

D14C -261.04 +/- 2.75 o/oo

$\Delta^{14}C$ -267.62 +/- 2.75 o/oo (1950:2024)

Âge radiocarbone mesuré (sans correction d13C): 2450 +/- 30 BP

Calibration BetaCal 5.0: Méthode de la plage de densité à probabilité élevée:
INTCAL20

Les résultats sont accrédités ISO/IEC-17025. Tous les travaux ont été réalisés sur les spectromètres de masse à accélérateur NEC de Beta et sur 4 IRMS Thermo. L'« âge radiocarbone conventionnel » a été calculé à l'aide de la demi-vie de Libby (5 568 ans), est corrigé du fractionnement isotopique total et a été utilisé pour la calibration du calendrier si applicable. L'âge est arrondi au dixième d'année le plus proche et est indiqué en années radiocarbone avant le présent (BP), « présent » = 1950 après JC. Les résultats supérieurs à la référence moderne sont rapportés en pourcentage de carbone moderne (pMC). L'étalon de référence moderne était à 95 % la signature ^{14}C du NIST SRM-4990C (acide oxalique). Les erreurs citées sont des statistiques de comptage 1sigma. Les sigmas calculés inférieurs à 30BP sur l'âge radiocarbone conventionnel sont arrondis de manière conservatrice à 30. Les valeurs de $\delta^{13}C$ concernent le matériau lui-même (pas le $\delta^{13}C$ de l'AMS). Les valeurs de $\delta^{13}C$ et $\delta^{15}N$ sont relatives à VPDB. Les références pour le calendrier de calibration sont citées au bas des pages des graphiques de calibration.

ANNEXE 2 : BILAN DES PRÉLÈVEMENTS 2021-2024

Nuria ROVIRA

Introduction

L'échantillonnage mené sur le site d'Aléria durant les campagnes de fouilles entre 2021 et 2024 a eu un double objectif. D'une part, le prélèvement d'échantillons sédimentaires destinés au tamisage afin de collecter des restes bioarchéologiques (en particulier, des charbons de bois, des carporestes, de l'ichtyofaune, de la malacofaune et de la microfaune) afin de répondre aux problématiques en lien avec la caractérisation du paléoenvironnement et de la consommation/exploitation de ressources végétales et animales. D'autre part, le prélèvement d'échantillons isolés, destinés à des analyses diverses (micromorphologie, C14, terre crue...), en lien avec d'autres problématiques d'étude sur le site, par exemple, les techniques de construction, la datation de contextes précis, etc.

Protocoles d'échantillonnage et de traitement

Les protocoles d'échantillonnage mis en place sur le site sont issus d'expériences préalables réalisées sur des sites archéologiques présentant des contextes de nature semblable (§ Buxó, 1991, *Lattara* 4, p. 101-106 ; Py 1997, *Lattara* 10, p. 38-43). D'un point de vue méthodologique, les unités stratigraphiques échantillonnées sont choisies parmi les plus homogènes et les plus susceptibles d'apporter des données sur l'exploitation des ressources naturelles végétales ou animales. Ces couches présentent dans la mesure du possible une fourchette chronologique courte et bien établie (égale ou inférieure à 50 ans).

Les prélèvements destinés aux différentes disciplines archéobotaniques et archéozoologiques sont regroupés dans deux catégories principales: prélèvements *systématiques* (structures de combustion, fosses, trous de poteau, comblements de récipients, puits, concentrations de résidus organiques, toitures incendiées et structures métallurgiques) et prélèvements *aléatoires* (couches de dépotoir, couches de destruction, sédimentations de sol et sols, sédimentations et niveaux de circulation de rues, tranchées d'épierrement et remblais). Le critère principal d'échantillonnage est l'attestation à l'œil nu sur le terrain de restes organiques, surtout archéobotaniques (cendres et charbons, graines, etc.) et archéozoologiques (ossements d'animaux divers), bien que la fonctionnalité de la couche ou de la structure est également un critère de choix.

Durant les campagnes de 2021 à 2024, 23 prélèvements sédimentaires ont été réalisés. Ils concernent les contextes suivants : 1 comblement de tranchée d'épierrement d'un mur, 10 remblais, 7 sols ou sédimentations de sol, 1 décharge de foyer, 1 comblement de fosse de type dépotoir et 3 niveaux de destruction de structures carbonisées. En ce qui concerne les autres

prélèvements, 4 blocs sédimentaires pour la micromorphologie et 7 échantillons isolés de charbons de bois pour les datations radiocarbone ont également été prélevés (Fig. 1).

A Aléria, compte tenu de la difficulté de traiter les prélèvements sédimentaires sur place au moment de la fouille, le volume de sédiment prélevé par US est en moyenne de 10 à 20 litres, sauf dans le cas de deux US (4103 et 4194) où leur intérêt a fait augmenter le volume du prélèvement à 40 litres chacune. En tout, un total de 311 litres de sédiment a été tamisé.

Le ramassage manuel d'ossements de macrofaune, de coquillages, de grands os d'ichtyofaune, de carporestes de grande taille et/ou de charbons de bois isolés a été fait systématiquement lors de la fouille. En parallèle, des prélèvements destinés aux études micromorphologiques et à d'autres analyses (C14, terre crue) ont été également réalisés.

Le traitement des prélèvements passe par le tamisage du sédiment, soit par flottation à l'aide d'une machine : avec un tamis intérieur de 4 mm et une colonne extérieure de 5, 1, 0,5 et éventuellement 0,25 mm, puis l'ajout éventuel d'un tamis de 1 mm à la sortie de la cuve, soit au jet d'eau sur une colonne de tamis (mailles de 4, 2 et 0,5 mm). Le choix de la technique de tamisage se fait en fonction du type de restes à collecter, mais aussi du volume de sédiment à tamiser. Les prélèvements d'Aléria ont été tamisés par colonne (campagnes de 2021 et 2024) et par flottation (campagne de 2023).

Tri, enregistrement et conditionnement des restes bioarchéologiques

Une fois tamisés, les refus de tamis des fractions de 5, 4, 2 et 1 mm sont triés à l'œil nu, tandis que les refus des fractions de 0,5 et 0,25 mm sont stockés pour un tri ultérieur à la loupe binoculaire réalisé par les spécialistes concernés. A ce jour, toutes les fractions de la totalité d'échantillons de 2021 et 2023 ont été triées, tandis que les échantillons de 2024 sont en cours de tri. De façon générale, peu de restes bioarchéologiques, à l'exception de charbons de bois, de quelques carporestes et d'ossements d'ichtyofaune (US 1133), ont été collectés, mais ils permettront d'initier les études correspondantes et commencer à avoir un aperçu de l'exploitation de diverses ressources animales et végétales durant l'occupation du site.

Les données concernant chaque échantillon ont été enregistrées sur Syslat Terminal. Enfin, les différents restes classés par spécialité ont été stockés pour leur étude ultérieure par les différents spécialistes. Notons que l'étude des restes carpologiques a déjà débuté et sera poursuivie en 2025 une fois le tri des nouveaux échantillons de 2024 achevé. L'étude des restes d'ichtyofaune débutera également en 2025.

US/Inventaire	Zone	Secteur	Fait	Ensemble	Année	Localisation/description	FormePri	Nblitres	Disciplines	TPQ	TAQ
1133-1	1 6a		TR1116		2021	comblement de tranchée d'épierrement de mur	groupé	20	/i/c/	0	300
2024-1	2 6b		MR1119		2021	élévation de mur en adobes	isolé		/x/mm/		
2034-1	2 6b				2021	empreintes végétales sur du torchis	groupé		/x/		
2034-2	2 6b				2021	couche de destruction de structure carbonisée	dispersé	10	/a/	-350	-250
3053-1	3 3b				2021	lendu de terre brut	isolé		/mm/		
1151-1	1 6a				2023	couche de terre antérieure à la construction du mur MR1190	dispersé	10	/a/i/c/mf/		
3153-1	3 3a				2023	couche de destruction indifférenciée (= 3222)	dispersé	10	/a/i/c/mf/		
4020-1	4 2/4				2023	remblai de limon argileux	dispersé	10	/a/i/c/mf/	-500	-475
4032-1	4 2/4				2023	partie centrale de la couche (coupe)			/mm/	-525	-500
4034-1	4 2				2023	couche de destruction de structure carbonisée	tout	5	/a/c14/	-525	-500
4044-1	4 4				2023	remblai à base de destruction de structure carbonisée	dispersé	10	/a/i/c/mf/	-400	-325
4051-1	4 2/4				2023	remblai à base de destruction de structure en terre	dispersé	10	/a/i/c/mf/	-450	-400
4078-1	4 2/4				2023	couche de remblai très charbonneuse	dispersé	12	/a/i/c/mf/	-500	-500
4080-1	4 2/4				2023	partie centrale de la couche (coupe)			/mm/	-525	-500
1211-1	1 6a			ESP1211	2024	sédimentation de sol	dispersé	10	/a/	-325	-300
1229-1	1 6a			ESP1211	2024	sédimentation de sol	groupé	10	/a/i/c/mf/	-350	-325
1233-1	1 6a			ESP1211	2024	sol extérieur en terre battue	dispersé	10	/a/i/c/mf/	-350	-325
1239-1	1 6a				2024	sédimentation de sol sur laquelle vient s'installer la structure de combustion FR1236	groupé	8	/a/c/	-350	-325
1243-1	1		FR1236		2024	décharge de foyer (cendres et charbons)	isolé	1	/a/c14/		
1249-1	1 6a				2024	sédimentation de sol indifférenciée	dispersé	10	/a/i/c/mf/	-350	-325
4099-1	4 4				2024	remblai de limon	dispersé	20	/a/	-500	-450
4100-1	4 4				2024	remblai de destruction avec de nombreux charbons	dispersé	15	/a/i/c/mf/	-500	-500
4103-1	4 4				2024	sédimentation indifférenciée avec présence de restes de faune	dispersé	40	/a/	-500	-500
4104-1	4 4				2024	effondrement ou remblai avec des inclusions de charbons	tout	10	/a/	-500	-500
4108-1	4 4				2024	couche de remblai constituée de restes de démolition remaniés	isolé		/a/c14/		
4108-2	4 4				2024	couche de remblai constituée de restes de démolition remaniés	isolé		/a/c14/		
4126-1	4 4		FY4205		2024	Niveau remanié résultant du démantèlement partiel de la sole du foyer FY4205	isolé		/a/c14/		
4148-1	4 4				2024	remblai de limon argileux	dispersé	20	/a/i/c/mf/		
4166-1	4 4				2024	remblai à base de destruction	dispersé	10	/a/i/c/mf/		
4167-1	4 4		FS4167		2024	comblement de fosse hétérogène	isolé		/a/c14/	0	0
4194-1	4 4				2024	sol de terre marqué par des traces charbonneuses	dispersé	40	/a/		
4200-1	4 4		SB4199		2024	couche de destruction de structure carbonisée	isolé		/a/c14/	-525	-500
4214-1	4 4				2024	sol de terre marqué par des traces charbonneuses	isolé		/a/c14/	-525	-500
4220-1	4 4		FS4234		2024	comblement de fosse de type dépotoir	dispersé	10	/a/i/c/mf/		

Détail des échantillons prélevés à Aléria entre 2021 et 2024. Les disciplines concernées par l'échantillonnage sont : a - anthracologie ; c - carpologie ; i - ichtyologie ; mf - microfane ; mm - micromorphologie ; x - autre.

